



GUIDE DES DISPOSITIFS

D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT

D'URGENCE ET D'INSERTION

DE

L'EURE

Pour l'accès au logement des personnes sans domicile

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure

Mise à jour du 15 juin 2018

La politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion a été soumise à de fortes évolutions depuis 2010 avec la création d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui concentre les demandes et oriente vers les dispositifs adaptés et la volonté d'inscrire dans une dynamique d'accès au logement durable les personnes dès leur entrée dans le dispositif AHI.

Aussi, dans ce cadre, la DDCS a élaboré un schéma d'organisation de la demande et de l'offre de l'hébergement et du logement adapté. Afin que cette organisation soit la plus optimale, il était nécessaire d'expliquer les dispositifs de la politique AHI euroise qui peuvent être mobilisés. C'est en ce sens que ce guide a été élaboré.

Ce guide des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) de l'Eure résulte d'un travail collaboratif entre les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les opérateurs de l'AHI.

Il est destiné à l'ensemble des intervenants sociaux, pour favoriser la connaissance partagée des différentes structures mais également des procédures mise en place dans le département de l'Eure, aux fins de proposer des solutions d'accueil, d'hébergement et logement adaptés les plus adaptées aux personnes rencontrées.

Les éléments qu'il contient sont ceux actualisés à juin 2018, ce qui suppose que la mise à jour des informations devra être réalisée autant que faire se peut, à chaque semestre. La contribution des partenaires va donc s'avérer un élément déterminant pour que chacun puisse se référer à des données les plus fiables possible.

Comme cela a été le cas lors du recueil des données, je vous invite par conséquent à être vigilant sur la transmission des informations à mettre à jour, pour que ce guide demeure un document que chacun pourra utiliser au quotidien.

Je vous invite à effectuer une large diffusion de ce document auprès de vos collaborateurs et interlocuteurs auxquels il pourrait être utile, en vous précisant qu'il est accessible sur le site internet de la préfecture de l'Eure et qu'une communication sera organisée par l'animatrice du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et le Coordonnateur du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

Pour faciliter l'accès à la fiche qui vous intéresse, le sommaire a été conçu de manière dynamique, c'est-à-dire qu'il vous suffit d'appuyer sur la touche CTRL, de pointer le curseur sur le numéro de page que vous souhaitez atteindre, et de cliquer.

Le Directeur départemental adjoint
de la Cohésion Sociale



Guillaume PAIN

Table des matières

PARTIE 1 : ORGANISATION DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION.....	5
LA PLATEFORME UNIQUE DEPARTEMENTALE DU SERVICE INTEGRE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (SIAO) URGENCE ET INSERTION - YSOS.....	5
LE SCHEMA DIRECTEUR D'ORGANISATION DEPARTEMENTALE.....	8
PARTIE 2 : ORGANISATION ET OFFRE DU DISPOSITIF D'URGENCE.....	11
LE DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE.....	11
. LE 115 – YSOS.....	14
. LES ACCUEILS DE JOUR EVREUX, VERNON – ACCUEIL SERVICE.....	17
LA MARAUDE.....	29
LA MALA.....	32
LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION.....	35
L'HEBERGEMENT D'URGENCE, LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DE L'EURO (DAOE).....	39
CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE DE SAINT MICHEL - EVREUX.....	41
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) D'EVREUX.....	44
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON.....	48
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) DE BERNAY.....	52
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) DES ANDELYS.....	57
CHRS URGENCE LA PAUSE - ADAEA.....	61
DAOE ALFA - VERNON.....	65
CHRS URGENCE DE LA FAS - LOUVIERS.....	69
HEBERGEMENT D'URGENCE DE LA FAS - LOUVIERS.....	73
RHVS URGENCE – SASU YSOS.....	77
JEANNE D'ARC EVREUX - YSOS.....	81
L'ALBATROS – CCAS PONT-AUDEMER.....	83
PARTIE 3 : OFFRE ET ORGANISATION DU DISPOSITIF D'INSERTION.....	87
L'HEBERGEMENT D'INSERTION EN ETABLISSEMENT COLLECTIF.....	87
CHRS COLLECTIF YSOS - EVREUX.....	89
CHRS COLLECTIF FAS - LOUVIERS.....	92
CHRS COLLECTIF JEUNES L'ABRI - EVREUX.....	97
CHRS SEMI-COLLECTIF ALFA VERNON.....	102
L'HEBERGEMENT D'INSERTION EN LOGEMENT DIFFUS.....	109
CHRS DIFFUS UDAF : EVREUX– VERNON– LOUVIERS– PONT-AUDEMER. .	112
CHRS STABILISATION YSOS - BERNAY.....	119
CHRS SERVICE DE SUITE YSOS - EVREUX.....	122
CHRS DIFFUS YSOS - BERNAY.....	125
CHRS DIFFUS FAS - LOUVIERS.....	128
CHRS DIFFUS L'ABRI - EVREUX.....	133
LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION ALT/AVDL – CCAS LOUVIERS.....	136
LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION ALT/AVDL – CCAS VERNON.....	138
LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION ALT/AVDL- CAS VAL DE REUIL. .	140
LOGEMENT ALT/AVDL – YSOS EVREUX.....	144
LOGEMENT ALT/AVDL – L'ABRI EVREUX.....	147
LOGEMENT ALT/AVDL – YSOS BERNAY.....	150

LOGEMENT ALT/AGLS AJV LOUVIERS – PONT DE L’ARCHE – ALIZAY – VERNON -GAILLON – LE NEUBOURG.....	153
LE LOGEMENT ADAPTE GENERALISTE.....	156
L’INTERMEDIATION LOCATIVE.....	156
. LES LOGEMENTS D’APPUI - YSOS.....	158
LES MAISONS RELAIS- PENSIONS DE FAMILLE.....	161
. MAISON RELAIS L’ABRI – EVREUX.....	163
. MAISON RELAIS GISORS - YSOS.....	166
. MAISON RELAIS VERNEUIL D’AVRE ET D’ITON - YSOS.....	170
. MAISON RELAIS BERNAY - YSOS.....	173
. PENSION DE FAMILLE LA HAYE MALHERBE – FONDATION ARMEE DU SALUT.....	176
. VILLA CALDERON – CCAS LOUVIERS.....	180
. LA CERESIA VERNON – HABITAT ET HUMANISME.....	183
. LA SITTELLE LES ANDELYS – HABITAT ET HUMANISME.....	186
LES RESIDENCES SOCIALES.....	189
. RESIDENCE SOCIALE : FTM – ADOMA EVREUX.....	191
. RESIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE/FJT – CCAS VAL DE REUIL.....	193
. RESIDENCE SOCIALE/FJT – ASSOCIATION JEUNESSE ET VIE.....	196
LES LOGEMENTS EN GESTION LOCATIVE ADAPTEE (GLA) ET AGENCE IMMOBILIERE SOLIDAIRE (AIS).....	199
. LOGEMENT EN SOUS-LOCATION EN GLA DU PARC PRIVE – HABITAT ET HUMANISME.....	201
. AGENCE IMMOBILIERE SOLIDAIRE SEINE-EURE.....	204
LA RESIDENCE HOTELIERE A VOCATION SOCIALE (RHVS).....	207
. RHVS SASU EVROSTEL - EVREUX.....	209
LE LOGEMENT ADAPTE AUX PUBLICS AYANT DES PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES.....	213
. RESIDENCE D’ACCUEIL LA RONCE - EVREUX.....	215
. INTERFACE EVREUX.....	218
DISPOSITIF D’ACCUEIL DE PROXIMITE DE L’EURE (DAPE).....	221
. DISPOSITIF D’ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE DE L’EURE - DAPE.....	223
PARTIE 4 : INSTANCES – PROCEDURES - OUTILS.....	226
INDEX.....	256

PARTIE 1 : ORGANISATION DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

LA PLATEFORME UNIQUE DEPARTEMENTALE DU SERVICE INTEGRE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (SIAO) URGENCE ET INSERTION - YSOS

Présentation :

Aux fins de répondre à l'enjeu majeur des SIAO, « réaliser l'accès au logement dès que possible, fluidifier les parcours et améliorer la qualité du service à l'utilisateur », dès 2010 la DDCS 27 a conçu un schéma directeur d'organisation de l'accès au logement des personnes sans domicile fixe en demande d'hébergement et d'accès au logement. Ce schéma directeur reprend et arrête le principe du circuit unique de la demande d'hébergement d'urgence et d'insertion et de l'offre. Clef de voûte de cette organisation, la DDCS de l'Eure a choisi un opérateur unique (associatif) du SIAO urgence et insertion, déjà gestionnaire du 115, l'association YSOS.

Confronté à une absence de moyens d'hébergement en propre, pour faire face à ses nouvelles responsabilités (article 68 de la loi MOLLE), le Département de l'Eure a souscrit dès 2010 à une organisation centralisée des demandes et de l'offre d'hébergement, afin de bénéficier de l'ensemble des prestations du dispositif Accueil Hébergement Insertion de l'Etat (évaluation, orientation, hébergement, accompagnement).

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du circuit unique de la demande d'hébergement d'urgence et d'insertion, les acteurs du SIAO urgence et insertion (les structures d'hébergement, les services du Département, ...) ont élaboré avec l'association YSOS opérateur du SIAO et la DDCS:

- Deux formulaires spécifiques de demande d'hébergement :
 - o La « fiche de renseignement de demande de mise à l'abri ou de demande d'hébergement d'urgence »,
 - o Le « formulaire unique d'évaluation de situation et de demande d'admission en hébergement d'insertion du dispositif AHI ou de demande de renouvellement d'hébergement d'urgence au terme de 30 jours d'hébergement d'urgence ».
- Une notice explicative d'utilisation de la fiche de renseignement et du formulaire unique à destination des professionnels,

Lesquels ont reçu en juillet 2012 la validation de l'Etat et du Département.

Missions :

Cette plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile a pour mission de :

- recenser l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que le logement adapté ;
- recenser l'ensemble de l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ou de logement adapté ;
- assurer l'orientation des personnes après une évaluation sociale en fonction de leur situation de détresse ;
- favoriser la fluidité de l'accès au logement des personnes ; assurer la coordination du dispositif de veille sociale ;
- participer à l'observation sociale.

L'Etat dans ce département s'est fixé pour objectif de résultat, la mobilisation dans un délai de 2 mois, du logement pour toute personne en capacité d'habiter. Le contingent de logements sociaux, de réservation préfectorale est activé via la DDCS, bureau Accès à l'hébergement et au logement
(Cf. : procédure relogement des ménages hébergés dans le dispositif d'accueil d'hébergement et d'insertion de l'Eure)

Orientation :

Utilisation des formulaires :

- SIAO Urgence : fiche de renseignement 115, demande de mise à l'abri, demande d'hébergement d'urgence
- SIAO insertion formulaire unique d'évaluation et de demande d'admission en hébergement d'insertion du dispositif AHI.

Depuis le 16 octobre 2017, le 1^{er} volet de l'application SI-SIAO « 115 » a été déployé, permettant de gérer les appels et les mises à l'abri en urgence ; le déploiement du 2^{ème} volet « Insertion » interviendra à la mi-mars 2018. Cet outil partagé entre le SIAO et les structures, permettra, grâce à une vision globale des places disponibles, un traitement plus efficace des demandes, pour que chaque demandeur puisse bénéficier de la meilleure orientation possible. Grâce au SI-SIAO, le SIAO assure un rôle de supervision et de connaissance de ses places et la tension sur les structures d'hébergement. Le SI-SIAO est également un outil d'observation sociale qui permet d'avoir un suivi des indicateurs des demandes et des réponses données, aux fins d'offrir aux personnes des perspectives de sortie de l'urgence, et aller vers le « logement d'abord ».

Textes :

- Circulaire du 8 avril 2010, créant les SIAO
- LOI ALUR du 24 mars 2014
- CASF Article L. 345.2

« Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'État, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Cette orientation est assurée par un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), dans les conditions définies par la convention conclue avec le représentant de l'État dans le département prévu à l'article L. 345-2-4. Ce dispositif fonctionne sans interruption et peut-être saisi par toute personne, organisme ou collectivité. »

- CASF Article L.345-2-4

Circulaire n° DGS/SD1A/2015/325 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions de l'article 30 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 relative au service intégré d'accueil et d'orientation.

-Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 et révisé par l'article 71 de la loi MOLLE du 25 mars 2009 et la loi ALUR du 24 mars 2014.

- CASF Article L. 345-2-2

Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans les conditions d'accueil conformes à la dignité humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier.

- CASF Article D. 345-8

Pour permettre l'accomplissement des missions définies à l'article L. 345-2, le dispositif de veille sociale comprend un service d'appels téléphoniques pour les sans-abri dénommé 115. En outre, il comprend selon les besoins du département, identifiés par le Préfet :

1° un ou des accueils de jour

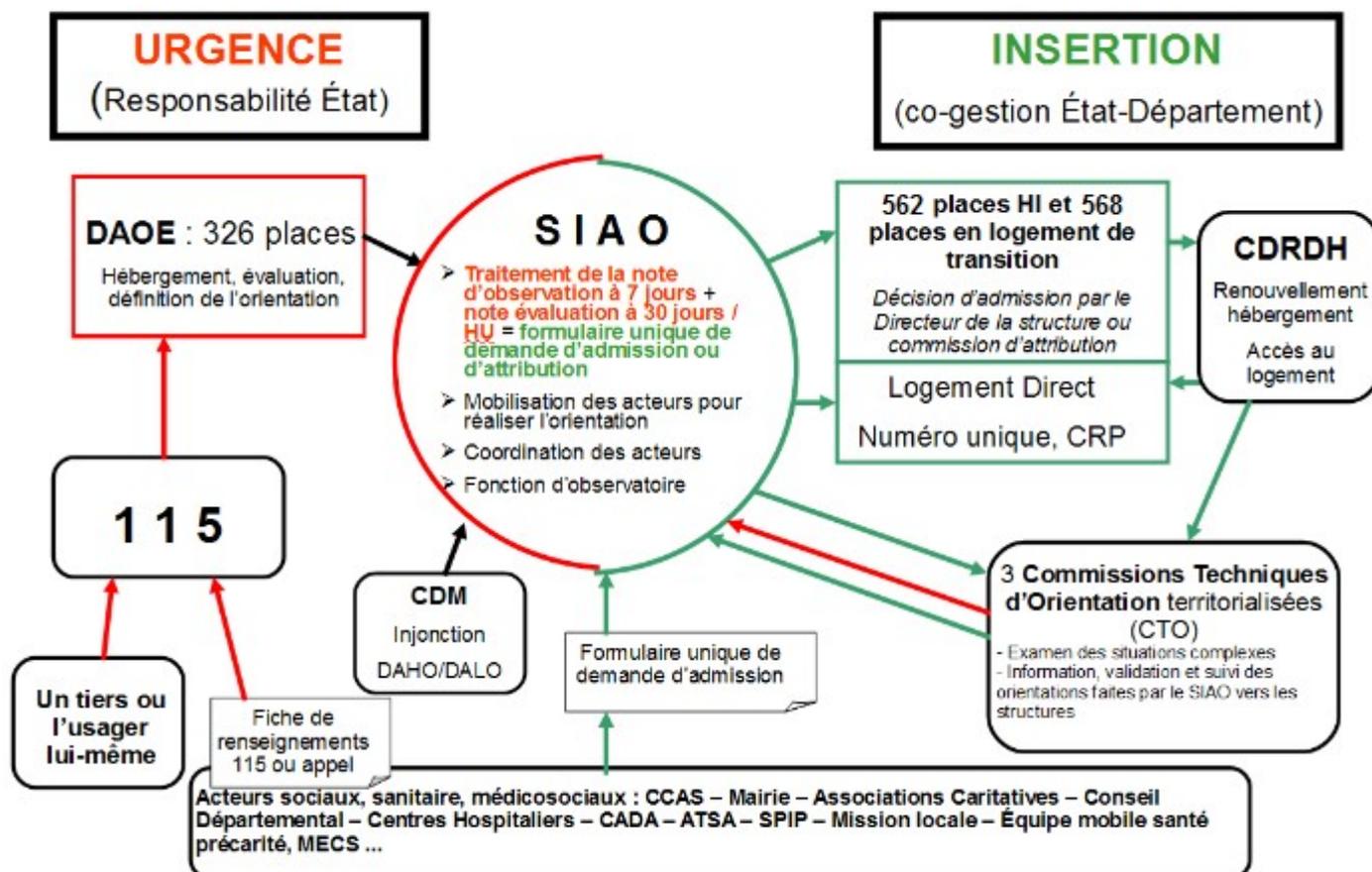
2° une ou des équipes mobiles chargées d'aller au contact des personnes sans abri

3° un ou des services d'accueil et d'orientation (SAO)

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)						
alimenter		héberger		accueillir/orienter		construire un parcours vers l'autonomie
						X

LE SCHEMA DIRECTEUR D'ORGANISATION DEPARTEMENTALE

EURE – le dispositif d'hébergement des personnes sans domicile



ORGANISATION de la Plateforme SIAO Urgence et Insertion de l'Eure



Plateforme SIAO de l'Eure – 24 Rue des Tombettes - 27000 EVREUX

Coordonnateur du SIAO de l'Eure

Georges DIAZ

Directeur Adjoint

Tel. 02.32.23.30.80 / 07.61.65.54.74

gdiaz@ysos.fr

- mise en application des procédures concertées, validées par la DDCS, et contractualisées avec les acteurs de la veille sociale
- animation et coordination du réseau d'acteurs de la veille sociale

Assistante de Gestion de la plateforme SIAO

Laetitia POIRIER

Tel. 02.32.23.21.45 Fax 02.32.23.30.70

secretariat-siao@ysos.fr

GESTION

- d'accueil et d'orientation
- administrative et de gestion
- recueil, capitalisation et transmission

Chef de service des Urgences sociales de l'Eure

XXXXX

Tel 02.32.23.70.52 / 06.31.49.53.94

- encadrement technique des équipes 115 et SAO
- gestion des méthodes et pratiques de production et d'instruction des situations

POLE SEJOUR

Intervention Départementale

- conseil et expertise problématiques personnes étrangères
- observatoire départemental
- suivi et accompagnement des publics étrangers

Directrice Adjointe
Marie Gabrielle DIAZ
Département de l'Eure

Tel. 02.32.23.70.54 / 06.37.23.05.05

Fax: 02.32.23.30.70

mgdiaz@ysos.fr

SAO Généraliste

EQUIPE MOBILE :

Intervention territorialisée

- expertise sociale
- recueil d'informations et réalisation de diagnostics sociaux
- animation de territoire et de réseaux
- observatoire social

XXXXXXXX

UTAS Est Vernon Infra Territoires 1-2
Vernon - Les Andelys - Pacy sur Eure

Tel.

Fax : 02.32.23.30.70

Caroline CLAUDEL

UTAS Est Vernon Infra Territoires 3-4
UTAS Ouest Bernay

Louviers - Val de Reuil - Etrépigny-
Gisors - Bernay - Pont-Audemer

Tel. 02.32.23.36.49 / 06.77.80.33.06

cclaudel@ysos.fr

Jennifer FILLOQUE

UTAS Sud EVREUX

Evreux agglo - Evreux campagne
Verneuil

Tel. 02.32.23.30.79 / 06.72.08.51.10 Fax : 02.32.23.30.70

jennifer.filloque@abriasso.org

115

EQUIPE FIXE :

Plateforme centralisée d'écoute

- accueil et centralisation des demandes d'hébergement d'urgence / de l'offre disponible
- évaluation des besoins d'hébergement d'urgence
- orientation adaptée vers un hébergement d'urgence
- recueil des diagnostics et de régulation
- observatoire des problématiques et des prestations (circuits et délais)

Ecouteurs 115

Céline CHAPELAIN - Elodie LE NOAN
Mathilde BLARD - Emilie ESNOULT

Tél partenaire 02.32.23.70.56

Fax : 02.32.23.30.70

Email 115@ysos.fr

PARTIE 2 : ORGANISATION ET OFFRE DU DISPOSITIF D'URGENCE

LE DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE

- ☞ **1 plateforme 115, 6.5 ETP portée par l'association YSOS**
- ☞ **4 Accueils de jour, 6.85 ETP (3 + 1 accueil de jour Femme Victime de Violences) portés par l'association Accueil Service**
- ☞ **2 équipes de maraudes, 5.20 ETP portées par l'association Accueil Service**
- ☞ **1 MALA portée par l'association Accueil Service**
- ☞ **3 ETP SAO généralistes portés par les associations L'Abri et YSOS et 1 ETP SAO spécialisé séjour**

Présentation :

Le dispositif de veille sociale est chargé d'informer et d'orienter les personnes sans abri ou en détresse (article L345-2 du CASF), il est placé sous l'autorité du Préfet de département.

Le pilier du système est le 115. Le dispositif de veille sociale repose dans l'Eure sur :

- une plateforme téléphonique « **115** », gérée par l'association YSOS
- les accueils de jour, gérés par l'association Accueil Service
- les maraudes ou équipes mobiles, gérées par l'association Accueil Service
- les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO), gérés (lien fonctionnel) par l'association YSOS.

Mission :

- **plateforme téléphonique « 115 »**, numéro vert, gratuit, accessible 24h/24h, le **115** peut-être sollicité par les personnes à la recherche d'un hébergement mais également pour signaler une personne en difficulté. Il est géré dans l'Eure par l'association YSOS opérateur unique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) urgence et insertion. Le 115 a une gestion centralisée de la totalité des 286 places urgence du Dispositif d'Accueil et d'Orientation de l'Eure (DAOE).

- **les accueils de jour**, ont un accès libre pendant les heures d'ouverture à toute personne qui le souhaite. Ses premières missions, être un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée. Ils ont comme vocation première d'offrir aux publics les plus marginalisés la possibilité de renouer des liens. Ces accueils offrent des services de bagagerie, laverie, domiciliation, douche, petit déjeuner. Un accompagnement dans les démarches administratives, l'accès aux soins, l'accès aux droits.

- **les maraudes ou équipes mobiles** ont un périmètre d'intervention départementale ; elles contribuent à conserver des liens avec les sans-abri, à mettre à l'abri et/ou à assurer la subsistance par la distribution de repas lors de leurs passages. Les équipes mobiles assurent un suivi régulier des personnes dans leur « espace de vie », pour les personnes restant à la rue. Au cours de leurs « tournées » de jour comme de nuit, leur rôle consiste à évaluer les dangers encourus par les personnes rencontrées dans la rue, elles peuvent mobiliser notamment les professionnels de l'urgence hospitalière.

- **les Mises à l'abri (MALA)** sont des structures collectives à bas seuil d'exigence pour l'accueil et la mise en sécurité de personnes qui ne satisfont pas aux critères immédiats, administratifs et comportementaux d'accès au logement. Elles sont ouvertes de nuit, 7 jours sur 7, entre 19 h et 9 h ; elles répondent à une nécessité de mise à l'abri immédiate. Elles offrent des prestations de protection, gîte, repas, hygiène, écoute et première exploration sociale.

- **les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO)** sont territorialisés. Le SAO met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle reposant sur du personnel qualifié. Il vise à être en capacité d'identifier les besoins en matière d'accès aux droits pour favoriser l'accès au logement

et s'efforce d'assurer un suivi de l'orientation des personnes et de leur parcours résidentiel. Il est aussi missionné sur la fonction observatoire des besoins des territoires.

Orientation :

Mobilisation des moyens (places d'hébergement d'urgence, accueils de jour, maraudes, SAO) notamment par

- le SIAO urgence via la plateforme 115 gérée par l'association YSOS.
- par tout intervenant social, sanitaire, médico-social ... via l'utilisation des formulaires

REUNION DE REGULATION 115/DDCS/Acteurs de la veille sociale

La réunion de régulation 115/DDCS a pour principal objet le pilotage institutionnel de l'activité du 115 et des acteurs de la veille sociale dans le cadre d'un suivi hebdomadaire des publics en demande d'hébergement d'urgence et/ou présents sur le Dispositif d'Accueil et d'Orientation de l'Eure (DAOE).

Plus largement, la réunion de régulation permet de faire évoluer les pratiques et les outils de communication des acteurs de la veille sociale : 115 / maraudes et accueil de jour / lieux d'hébergement d'urgence.

Enfin, la réunion de régulation œuvre dans la mise en œuvre et le suivi de l'organisation spécifique mise en place par le Préfet de Département lors de la période de veille saisonnière.

Hors période hivernale, les réunions de régulation ont lieu tous les 15 jours. En période hivernale elles sont hebdomadaires.

Il est à noter que depuis la période hivernale 2016-2017, cette réunion est ouverte aux acteurs de la veille sociale (accueils de jour, maraudes, MALA et DAOE) dans un souci de transparence dans la mise en œuvre de la fluidité et du partage des suivis de parcours des hébergés.

Textes :

Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 et révisé par l'article 71 de la loi MOLLE du 25 mars 2009 et la loi ALUR du 24 mars 2014.

CASF Article L. 345-2

« Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'État, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Cette orientation est assurée par un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), dans les conditions définies par la convention conclue avec le représentant de l'État dans le département prévu à l'article L. 345-2-4. Ce dispositif fonctionne sans interruption et peut-être saisi par toute personne, organisme ou collectivité. »

CASF Article L. 345-2-2

Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans les conditions d'accueil conformes à la dignité humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier.

CASF Article D. 345-8

Pour permettre l'accomplissement des missions définies à l'article L. 345-2, le dispositif de veille sociale comprend un service d'appels téléphoniques pour les sans-abri dénommé 115. En outre, il comprend selon les besoins du département, identifiés par le Préfet :

- 1° un ou des accueils de jour
- 2° une ou des équipes mobiles chargées d'aller au contact des personnes sans abri
- 3° un ou des services d'accueil et d'orientation (SAO)

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter	X	héberger	X	accueillir/orienter	X	construire un parcours vers l'autonomie
-----------	---	----------	---	---------------------	---	---

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



. LE 115 – YSOS

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
LE 115	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA PLATEFORME 115 DES URGENCES SOCIALES	
Normes handicapés :	
NON CONCERNÉ	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé		Tous publics	X
Capacité d'accueil		Accueil téléphonique		Tranche âges enfants				Tranche âges adultes			
Précisions :											
Accueil téléphonique gratuit et inconditionnel pour tout type de ménages à la rue ou risquant de l'être. Les situations de ménages à la rue peuvent être relayées par les acteurs de la veille sociale directement auprès du 115 via une ligne téléphonique directe dédiée aux partenaires sociaux.											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy	
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence	
Précisions :									
Le 115 ne propose pas d'accompagnement									

Spécificité du Projet
Le 115 est le numéro gratuit des Urgences Sociales départementalisées, accessible 24h/24 et 7 jours/7. Le 115 centralise tous les appels des ménages qui sont sans hébergement ou qui risquent de l'être. Le 115 mobilise les prestations urgences à sa disposition : hébergement, maraude, distribution alimentaire, accueil de jour...

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (Équipes mobiles)		X	Le 115 peut mobiliser : <ul style="list-style-type: none"> - un moyen de transport pour réaliser l'hébergement du demandeur - la maraude, - les services de police ou de gendarmerie, - le SAMU - les services de soins tels que l'EMPP Respire si besoin en fonction de la vulnérabilité de la situation,
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		<u>Accueil et écoute téléphonique</u> : 24H/24 et 7 jours / 7 Les écoutants 115 procèdent à un entretien exploratoire systématique de chaque ménage faisant appel au 115. Cet entretien exploratoire est réalisé à partir de la fiche de renseignement qui précise notamment des indicateurs de vulnérabilité.
Mise à l'abri (hébergement / logement)		X	En fonction des besoins identifiés, il réalise des orientations sur les structures du Dispositif d'Accueil et d'Orientation de l'Eure (DAOE-hébergement d'urgence),
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		L'entretien exploratoire permet au 115 de réaliser les orientations vers les structures du DAOE (hébergement d'urgence) et/ou vers les accueils de jour, la maraude et tout acteur/professionnel en fonction de la problématique.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation		X	Le 115 peut activer et/ou orienter les personnes vers les acteurs de la veille sociale et les partenaires sociaux.
Accès au soin Santé		X	Le 115 peut activer et/ou orienter les personnes faisant appel au 115 vers les acteurs de la santé (hôpitaux, PASS, CMP, EMPP, SDIS...)
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue		X	Le 115 peut activer et/ou orienter les personnes faisant appel au 115 vers les acteurs de la veille sociale et les partenaires sociaux, les associations d'aide alimentaire...

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
1 chef de service 5.5 ETP écoutants 115	Compétences en <ul style="list-style-type: none"> - accueil du public - déroulé d'entretien - connaissance des compétences des acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social - langues étrangères 	3 SAO Généralistes territorialisés 1 SAO Spécialisé Séjour DAOE et hôtels	Accueils de jour et Maraudes PASS EMPP Respire Conseil départemental Associations caritatives

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	L'utilisateur Tout professionnel en relation avec un usager sans solution d'hébergement	En composant le 115 pour les usagers et en composant le numéro de téléphone dédié aux partenaires pour les intervenants sociaux ou par mail	Fiche de renseignements 115
ADMISSION	La DDCCS est sollicitée pour validation notamment quand le dispositif est en tension	Sur la base d'un entretien exploratoire réalisé par l'équipe 115 renseigné sur la fiche de liaison qui fait apparaître les facteurs de vulnérabilité du ménage.	Via un mail d'alerte ou de demande de prise en charge formulée par l'équipe 115 auprès de la DDCCS

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Georges DIAZ
Nom du référent	
Téléphone(s)	115 / ligne partenaire 02.32.23.70.56.
Fax	02.32.23.30.70.
Adresse mail	115@ysos.fr
Adresse postale	24, rue des Tombettes 27000 ÉVREUX
Site internet	www.ysos.fr

. LES ACCUEILS DE JOUR EVREUX, VERNON – ACCUEIL SERVICE

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
ACCUEIL DE JOUR SANS HEBERGEMENT	
Structure porteuse :	
ASSOCIATION ACCUEIL SERVICE	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA PASSAGERE EVREUX Avenue Foch	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;"> 1 Accueil de jour hommes Evreux </div>
Normes handicapés :	1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	Hommes	X	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X
Capacité d'accueil		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes		Plus de 18 ans	
Précisions : tous âges, sauf mineur non accompagnés							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	18-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions : tout âge sauf mineurs non accompagnés									

Spécificité du Projet
Accueil du lundi au samedi de 8h30 à 13h00 (sauf jours fériés). Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 pour la domiciliation et le entretiens d'écoute – d'orientation et d'accompagnement social Les services offerts : douche – laverie – domiciliation – petits déjeuners- Ecoute et orientation vers les partenaires et le droit commun

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	Accueil autour d'un petit déjeuner ou une collation pour faire émerger les besoins. Ecoute et orientation vers les services adaptés pour l'accompagnement du ménage selon la problématique repérée
Mise à l'abri (hébergement / logement)			
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		1 travailleur social reçoit en individuel pour faire une évaluation/diagnostic. Orientation et accompagnement
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Domiciliation : première étape pour recouvrer les droits Aide matérielle et financière par les associations humanitaires partenaires Tous les jours ouvrés de 14h00 à 17h00
Accès au soin Santé	X	X	Permanence hebdomadaire de Respire Orientation vers un médecin de ville (convention)
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X	X	Accueil du lundi au samedi de 8h30 à 13h00 (sauf jours fériés). Petit déjeuner Orientation vers le restaurant social pour le déjeuner Vestiaire et partenariat avec associations

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
1 Maîtresse de maison 1 Animateur 1 agent d'accueil 1 Travailleur social Bénévoles accueillants	Premier accueil et écoute par les bénévoles et l'agent d'accueil autour d'un petit déjeuner Organisation des services (douches – laverie – vestiaires) Animation d'activités et ateliers occupationnels de valorisation Entretiens individuels et accompagnement social à la demande Prise de RDV pour la domiciliation et distribution du courrier	CAARUD Croix Rouge Médecin de ville	Associations caritatives Respire EMPP 115/SIAO Centres hospitaliers PASS Conseil départemental CCAS

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Accès libre sans autre condition du respect du règlement et de la charte en interne	
ADMISSION		

Contacts et Localisation	
Nom responsable	OUCHELOUCHE Liliane
Nom du référent	
Téléphone(s)	02 32 32 76 70
Fax	02 32 37 51 40
Adresse mail	Lapassagere.evreux@accueilservice.fr
Adresse postale	84 avenue du maréchal Foch BP 50977 27009 EVREUX CEDEX 09
Site internet	

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
ACCUEIL DE JOUR SANS HEBERGEMENT	
Structure porteuse :	
ASSOCIATION ACCUEIL SERVICE	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA PASSAGERE VERNON	
Rue de la renaissance	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes			
Précisions :							
tous âges, sauf mineur non accompagnés							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions :									

Spécificité du Projet
Accueil les lundis-mercredis de 8h30 à 12h30 – les mardis-jeudis-vendredis de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf jours fériés).
Les services offerts : douche – laverie – domiciliation – petits déjeuners- Ecoute et orientation vers les partenaires et le droit commun

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	Accueil autour d'un petit déjeuner ou une collation pour faire émerger les besoins. Ecoute et orientation vers les services adaptés pour l'accompagnement du ménage selon la problématique repérée
Mise à l'abri (hébergement / logement)			
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		1 travailleur social reçoit en individuel pour faire une évaluation/diagnostic. Orientation et accompagnement
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Domiciliation : première étape pour recouvrer les droits Aide matérielle et financière par les associations humanitaires partenaires Prise de RDV pour entretien de demande de domiciliation
Accès au soin Santé		X	Orientation vers la PASS et le centre hospitalier
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Accueil les lundis-mercredis de 8h30 à 12h30 – les mardis-jeudis-vendredis de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf jours fériés). Petit déjeuner Orientation vers le restaurant social pour le déjeuner Vestiaire et partenariat avec associations

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
1 agent d'accueil 1 Travailleur Social Bénévoles accueillants	Premier accueil et écoute par les bénévoles et l'agent d'accueil autour d'un petit déjeuner Organisation des services (douches – laverie – vestiaires) Animation Entretiens individuels et accompagnement social à la demande Prise de RDV pour la domiciliation et distribution du courrier		Associations caritatives CMP 115/SIAO Centres hospitaliers PASS Conseil départemental CCAS

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Accès libre sans autre condition du respect du règlement et de la charte en interne	
ADMISSION		

Contacts et Localisation	
Nom responsable	ABAUZIT Adeline
Nom du référent	
Téléphone(s)	02 32 54 07 99
Fax	
Adresse mail	Lapassagere.vernon@accueilservice.fr
Adresse postale	14 rue de la renaissance 27200 VERNON
Site internet	

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
ACCUEIL DE JOUR SANS HEBERGEMENT	
Structure porteuse :	
ASSOCIATION ACCUEIL SERVICE	
Nom de l'établissement ou du projet :	<p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
LA PASSAGERE AU FEMININ EVREUX LaMadeleine	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes		couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil			Tranche âges enfants			Tranche âges adultes				
Précisions :										
Accueil uniquement pour les femmes et leur famille. Tous âges, sauf mineur non accompagnés.										

Problématiques accompagnées										
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X	
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X	
Précisions :										

Spécificité du Projet
Accueil du lundi au samedi de 9 h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 (sauf jours fériés) Les services offerts : douche – laverie – domiciliation – petits déjeuners et repas du midi - Ecoute et orientation vers les partenaires et le droit commun

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	Accueil autour d'un repas (petit déjeuner et/ou déjeuner) ou une collation pour faire émerger les besoins. Ecoute et orientation vers les services adaptés pour l'accompagnement du ménage selon la problématique repérée.
Mise à l'abri (hébergement / logement)			
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		1 travailleur social reçoit en individuel pour faire une évaluation/diagnostic. Orientation et accompagnement
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Domiciliation : première étape pour recouvrer les droits Aide matérielle et financière par les associations humanitaires partenaires Permanences juridiques (2 fois/semaine)
Accès au soin Santé		X	Permanence hebdomadaire d'une infirmière bénévole Permanence hebdomadaire de Respire Orientation vers un médecin de ville (convention)
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 (sauf jours fériés). Petit déjeuner et déjeuner confectionnés par les usagers Vestiaire et partenariat avec associations

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
1 Maîtresse de maison 1 animateur 1 travailleur social Bénévoles accueillants	Premier accueil et écoute par les bénévoles et l'agent d'accueil autour d'un petit déjeuner Organisation des services (douches – laverie- vestiaires) Animation et ateliers Entretiens individuels et accompagnement social à la demande Prise de RDV pour la domiciliation et distribution du courrier		Associations caritatives 115/SIAO Centres hospitaliers PASS Conseil départemental CCAS

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION ADMISSION	Accès exclusivement pour les femmes et familles libre sans autre condition du respect du règlement et de la charte en interne	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	COSTIL Myriam
Nom du référent	
Téléphone(s)	02 32 23 01 78
Fax	
Adresse mail	Lapassagere.aufeminin@accueilservice.fr
Adresse postale	6 rue Michelet Place Alfred de Musset 27000 EVREUX LA MADELEINE
Site internet	

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
ACCUEIL DE JOUR SANS HEBERGEMENT	
Structure porteuse :	
ASSOCIATION ACCUEIL SERVICE	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA PASSAGERE FEMME VICTIME DE VIOLENCE (F.V.V.) EVREUX La Madeleine	1 accueil de jour Femmes Victimes de Violences Evreux
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes		couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil			Tranche âges enfants				Tranche âges adultes			
Précisions :										
Accueil uniquement pour les femmes victimes de violences intra-familiales. Tous âges, sauf mineur non accompagnés										

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy	
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence	X
Précisions :									
Les femmes victimes de violences sont écoutées et accompagnées dans toutes les démarches de la vie quotidienne.									

Spécificité du Projet
Accueil des femmes victimes de violences du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 (sauf jours fériés). Accueil – Ecoute – Accompagnement en partenariat avec le CIDFF et l'ADAEA – Service La Pause

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT *	EX T*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	Accueil autour d'une collation pour faire émerger les besoins. Ecoute et orientation vers les services adaptés pour l'accompagnement. Prévention et observation par des ateliers, groupes de paroles et d'expression
Mise à l'abri (hébergement / logement)			
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		1 travailleur social reçoit en individuel pour faire une évaluation/diagnostic. 1 juriste du CIDFF : permanence et information juridique sur le droit des femmes et des familles 1 animateur La Pause : écoute/Orientation et accompagnement
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Domiciliation des femmes préparant le départ Mise en sécurité de leurs documents administratifs
Accès au soin Santé		X	Orientation vers un médecin de ville (convention) Orientation vers Hébergement d'Urgence
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Accueil du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf jours fériés).

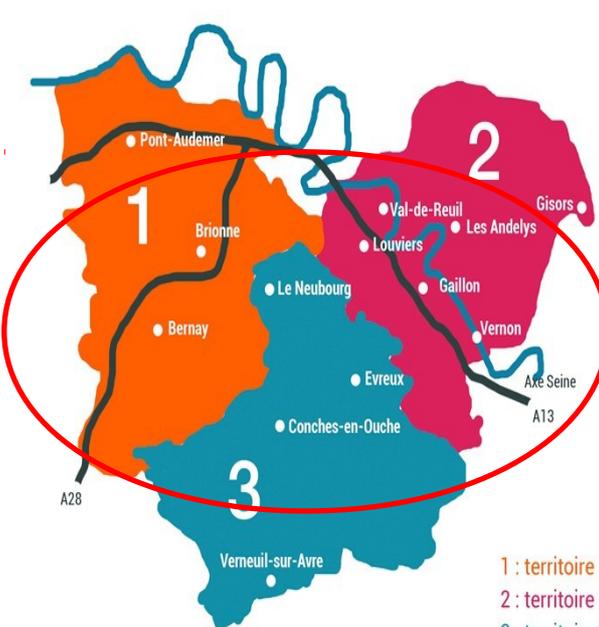
*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
1 animatrice FVV 1 Travailleur social	Ecoute Orientation vers les partenaires Aide Juridique: juriste du CIDFF Service HU : animatrice et service écoute de l'ADAEA – La Pause Valorisation et animations Groupes de paroles Ateliers d'expression Entretiens individuels et accompagnement social		Associations 115/SIAO Centres hospitaliers PASS Conseil départemental CCAS

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Accès exclusivement pour les femmes et familles libre sans autre condition du respect du règlement et de la charte en interne	
ADMISSION		

Contacts et Localisation	
Nom responsable	DEVEAUX Pauline
Nom du référent	SAUSSAYE Véronique
Téléphone(s)	02 32 23 01 78
Fax	
Adresse mail	Lapassagere.aufeminin@accueilservice.fr
Adresse postale	6 rue Michelet Place Alfred de Musset 27000 EVREUX
Site internet	

LA MARAUDE

Nom du dispositif :	Implantation territoriale 
MARAUDE	
Structure porteuse :	
ASSOCIATION ACCUEIL SERVICE	
Nom de l'établissement ou du projet :	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">1 Maraude départementale</div> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux
LA PASSAGERE MARAUDE DEPARTEMENTALE	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics		X
Capacité d'accueil		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes			
Précisions : Tout public (majeur) et ménages vivant à la rue et sans solutions d'hébergement							

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions : L'objectif de l'action est l'aller-vers afin de créer un lien de confiance permettant d'orienter									

Spécificité du Projet
Deux temps forts : - évaluer à la demande la situation du ménage souhaitant un hébergement - aller à la rencontre des personnes Sans Domicile Fixe

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)	X	X	Tous les jours sur le département de l'Eure Tous les soirs Evreux Une équipe « Est du département » 3 binômes véhiculés : 13h00 à 23h00
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	Offrir et échanger autour d'une collation pour créer du lien Repérer les freins Proposer à la veille sociale la prise en charge la plus adaptée Orienter vers les accueils de jour
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X	X	Note observations envoyée au 115 pour un hébergement Selon la situation, possibilité de transport du ménage vers le lieu d'hébergement En hiver orientation et transport vers les mises à l'abri
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X	X	Evaluation des besoins et des réponses à apporter (mesures d'accompagnement, prestations adaptées) Envoi au 115 et/ou partenaires de la note d'observation et d'évaluation sur la situation du ménage à la rue Première orientation vers les accueils de jour
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Orienteur de l'utilisateur vers les partenaires et les prestations adaptés au regard de la situation Orientation domiciliation en interne
Accès au soin Santé		X	Maraude avec des secouristes (mardi et jeudi) et des professionnels de lutte contre les addictions (mercredi) Si nécessaire : pompiers – SAMU et si nécessaire transport des ménages vers le lieu de soin.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Distribution de soupes – collations – repas pendant les maraudes Sacs de couchages - couverture de survie

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Maraudeurs	4 secouristes – chauffeurs – accompagnateurs Intervenant social	Croix Rouge Bénévoles	Associations 115/SIAO Centres hospitaliers PASS Conseil départemental CCAS des villes du département

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION ADMISSION	Aller vers les plus démunis, les personnes précaires et jeunes en errance	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	TSHIBAMBA Dieudonné - Coordinateur
Nom du référent	
Téléphone(s)	02.32.23.76.40 – 06.43.36.07.77
Fax	
Adresse mail	Lapassagere.maraude @accueilservice.fr
Adresse postale	Immeuble Sequoia 8 Place Alfred de Musset 27000 EVREUX
Site internet	

LA MALA

Nom du dispositif :	Implantation territoriale  <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
MALA	
Structure porteuse :	
ASSOCIATION ACCUEIL SERVICE	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA MALA	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	X couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics		
Capacité d'accueil		12	Tranche âges enfants		Tranche âges adultes	> 18 ans isolés	
Précisions :							
La MALA est ouverte du 1 ^{er} novembre au 31 mars 7/7							
Prise en charge de nuit de 17 h à 8 heures							

Problématiques accompagnées							
Parentalité	Insertion Pro	Budget	Santé physique	Santé psy			
errance	16-25 ans	Droit au séjour	addictions	Violence			
Précisions :							

Spécificité du Projet
La MALA hommes isolés est ouverte dans le cadre de la veille saisonnière en période hivernale.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Accueil à 17 heures des personnes orientées
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Complétude des la fiche individuelle + collation chaude Repas/soupe à 20 heures le lendemain matin 6h30 – 8 heures : réveil – petit déjeuner sur place
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Note pour orientation vers dispositif urgence ou insertion
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Orientation dès 8 h vers l'accueil de jour pour prise de RDV en vue d'un accompagnement dans les démarches (domiciliation, accès aux droits etc...)
Accès au soin Santé		X	PASS – RESPIRE – Centre Hospitalier
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X	X	Dîner et petit-déjeuner sur place Orientation vers l'accueil de jour pur l'hygiène et le lien avec les Restos du Coeur pour le repas du midi

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
4 agents d'accueil 2 veilleurs de nuit	2 agents d'accueil reçoivent dès 17 h les hommes isolés pour complétude des fiches de suivi et mise en place des animations et des ateliers 1 veilleur de nuit de 23h00 à 8h00	Maraude pour les transports et les accueils de jour pour l'accueil en journée	115

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION ADMISSION	<p>Les personnes doivent contacter le 115 pour la première orientation. Les prises en charge sont limitées à 8 jours ; le renouvellement est réalisé en réunion de régulation hebdomadaire. Au 9ème jour, la personne doit appeler la plateforme 115 pour savoir si sa prise en charge a été renouvelée.</p> <p>Toute absence injustifiée fait automatiquement l'objet d'une fin de prise en charge et une nouvelle orientation est proposée par le 115 si cela est possible.</p>	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	DEVEAUX Pauline
Nom du référent	
Téléphone(s)	02.32.23.76.40 – 06.74.64.06.15
Fax	
Adresse mail	mala@accueilservice.fr ou siege@accueilservice.fr
Adresse postale	49 rue de la Verderie 27000 EVREUX
Site internet	

LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Nom du dispositif :	<p>Implantation Territoriale</p>
Service D'Accueil et d'Orientation (SAO)	
Structure porteuse :	
YSOS et L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LE SAO	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil			Tranche âges enfants				Tranche âges adultes				
Précisions :											
Le SAO est à même d'évaluer et d'instruire toute situation quelle que soit la composition familiale et la tranche d'âge.											

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Le SAO est à même d'évaluer et d'instruire toute situation quelle que soit la problématique.									

Spécificité du Projet

Les travailleurs sociaux de la plate-forme, SAO, sont les acteurs qui œuvrent au quotidien pour apporter une réponse adaptée à chaque demande d'hébergement et de logement et orienter vers le dispositif le plus adéquat.

Le SAO généraliste est un travailleur social diplômé intervenant au sein de la plateforme SIAO en urgence et en insertion. Il se compose d'une équipe mobile, territorialisée et transversale au SIAO. C'est à la fois, un outil des acteurs de la veille sociale pour son expertise sur le champ de l'hébergement d'insertion et du logement (évaluation, analyse des situations, préconisation d'actions) et un outil technique de référence pour révéler ou lever les différents freins des publics en difficulté sociale présents sur les dispositifs d'urgence et d'insertion quant au traitement de leurs demandes d'hébergement et de logement.

Les objectifs opérationnels du SAO généraliste

- Développer la qualité de l'expertise sociale, psycho sociale, économique et juridique et accroître la rapidité de traitement des situations et des réponses apportées,
- Contribuer à la fluidité entre les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion, entre les orientations en hébergement et en logement,
- Contribuer à apporter des réponses adaptées à la singularité des situations sur les territoires de vie.
- Verser à la plateforme SIAO les éléments d'analyse des publics présents sur les dispositifs d'hébergement et de logement d'urgence et d'insertion.

Le SAO séjour

Le SAO Séjour est un outil transversal à la plate-forme SIAO (urgence et insertion) et aux partenaires eurois. C'est à la fois, un outil des acteurs de la veille sociale pour son expertise en matière de demandes de régularisation de séjour (évaluation, analyse des situations, préconisation d'actions) et un outil technique de référence pour révéler ou lever les différents freins des publics étrangers au regard de l'hébergement et du logement concernant leur situation administrative, sanitaire, parentale et sociale.

Les objectifs opérationnels du SAO séjour

- Développer la qualité de l'expertise administrative, juridique et sociale au bénéfice des publics étrangers et accroître la rapidité de traitement des situations et des réponses apportées,
- Contribuer à la fluidité entre les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion pour les personnes étrangères régularisées ou en voie de régularisation.
- Apporter des réponses adaptées à la singularité des situations administratives, juridiques et sociales des publics étrangers.
- Verser à la plateforme SIAO les éléments d'analyse des publics étrangers présents sur les dispositifs d'hébergement et de logement d'urgence et d'insertion.

Prestations développées VOLET URGENCE

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)	X		Le SAO de référence (territoire d'intervention) et/ou de compétence (DALO Public étranger...) peut être mobilisé soit par l'Etat (Préfecture, DDCS, DALO) ou directement par l'opérateur du SIAO pour aller à la rencontre de ménages rencontrant des difficultés liées à l'hébergement ou au logement. La mobilisation peut se faire par Mandat (DALO) ou demande expresse, par mail auprès du SIAO.
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		-Rencontrer la personne sur son lieu d'hébergement d'urgence de façon régulière tout au long de la prise en charge. -Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne
Mise à l'abri (hébergement / logement)			
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		-Réaliser les notes d'observation à 7 jours, d'évaluation à 30 jours, les actualisations et les fiches navettes (pour les PADA) -Etablir, en accord avec la personne hébergée par les urgences sociales, la préconisation en hébergement d'insertion adaptée et suivre l'évolution de cette demande. -Effectuer des points réguliers avec le travailleur social du centre d'hébergement, tout au long de la prise en charge urgence -Vérifier la réception les notes d'observation à 7 jours, d'évaluation à 30 jours, les actualisations et les fiches navettes pour les Primo Arrivants Demandeurs d'Asile et les demandeurs d'asile accueillis dans le dispositif AHI. -Compléter la fiche logement du CRP et transmission à la DDCS pour validation pour les ménages orientés vers le logement.

Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation			
Accès au soin Santé			
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue			

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		<ul style="list-style-type: none"> -Etudier/instruire chaque demande SIAO de son secteur géographique de référence et proposer l'orientation la plus adaptée aux problématiques/besoins du ménage. -Faire du lien avec les prescripteurs pour objectiver la demande et/ou apprécier la préconisation d'insertion la plus adéquate. -Identifier les demandes SIAO nécessitant une étude collégiale en CTO. -Orienter les demandes SIAO -Suivre l'avancée des demandes SIAO (gestion des listes d'attente). -Préparer les dossiers à présenter en CTO -Envoyer l'ordre du jour aux partenaires -Présenter les situations en séance CTO -Faire le compte-rendu de la CTO et l'envoyer aux partenaires -Informers les prescripteurs de l'avancée des demandes SIAO -Informers les partenaires de l'avancée d'une situation ou des difficultés rencontrées.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie			
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement			

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Professionnels diplômés de type éducateur spécialisé ou ingénieur en intervention sociale ayant une bonne connaissance des dispositifs AHI, des compétences institutionnalisées et des partenaires sociaux et institutionnels	-0.5 ETP intervenant sur le territoire de l'UTAS Est Vernon Infra-territoires 3 et 4 (Louviers/Val de Reuil/Etrepagny) -1 ETP intervenant sur le territoire de l'UTAS Est Vernon Infra-territoires 1 et 2 (Vernon/Gisors/les Andelys) -0.5 ETP intervenant sur le territoire de l'UTAS Ouest Bernay -1 ETP de SAO Séjour intervenant autour des problématiques liées au séjour	1 ETP intervenant sur le territoire de l'UTAS Sud Evreux, une personne salariée de l'Association l'Abri et mise à disposition du SIAO dont l'encadrement technique relève de l'opérateur SIAO, l'association YSOS.	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	L'opérateur du SIAO	Dans le cadre des missions déléguées sur l'hébergement d'urgence et pour l'instruction des demandes d'hébergement d'insertion.	Fiche de renseignements 115 Formulaire unique de demande d'hébergement ou de logement d'insertion.
	L'ETAT	Par les membres de la CDM ou le Groupe Instructeur. La DDCS	Mandat pour la réalisation d'un diagnostic Par Mail.
ADMISSION			

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Sophie MARY
Nom du référent	
Téléphone(s)	02.32.23.21.45
Fax	02.32.23.30.70
Adresse mail	secretariat-siao@ysos.fr
Adresse postale	Plateforme SIAO de l'Eure 24 rue des Tombettes 27000 EVREUX
Site internet	www.Ysos.fr

L'HEBERGEMENT D'URGENCE, LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DE L'EURE (DAOE)

- ☛ **192 places d'hébergement avec accompagnement social global externalisé**
- ☛ **94 places d'hébergement avec accompagnement social global internalisé**

Présentation :

Hébergement temporaire de personnes ou familles sans abri.

CASF Article L.345-2-2 ; « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique « ou » sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestation assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier ».

L'association YSOS est l'opérateur unique du SIAO urgence et insertion de l'Eure et gestionnaire de la plateforme 115. Elle a une gestion centralisée des 326 places d'hébergement d'urgence généraliste du DAOE. L'association YSOS dispose d'une vision exhaustive en temps réel de la disponibilité du parc d'hébergement d'urgence.

Mission :

Le DAOE mobilise des logements, des studettes, des structures collectives notamment pour les personnes les plus vulnérables, et quelques places en hôtel. Pour s'assurer que le ménage est en capacité d'habiter et de gérer un logement, les ménages accueillis dans le DAOE sont préférentiellement mis en situation réelle d'un « chez soi » afin de tester leur capacité à gérer un logement, se gérer et aller vers...L'observation des professionnels et l'analyse des savoir-faire quotidiens des ménages permet de n'avoir recours à l'hébergement d'insertion (CHRS insertion, structures conventionnées au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) et de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) qu'au motif de carences sociales avérées. Pour les ménages autonomes, le Contingent de Réservation Préfectorale est systématiquement mobilisé via la DDCS.

Les préconisations d'orientations sont consignées au plus tard au terme de 30 jours d'hébergement d'urgence dans « le formulaire unique d'évaluation de situation... » par les professionnels des Services d'Accueil et d'Orientation ou par les intervenants sociaux des structures d'hébergement d'urgence.

« L'observation du « chez soi » en logement d'urgence permet d'aller vers le logement ordinaire avec ou sans accompagnement ».

Des coopérations avec des services extérieurs sont recherchées, en priorité de droit commun, afin d'éviter aux personnes accueillies des parcours itératifs sans autre perspective que la seule mise à l'abri.

Orientation :

Par la plateforme 115 gérée par l'association YSOS. Nécessité de constituer et d'adresser à la plateforme 115, la fiche de renseignement 115.

Par la commission de régulation 115-DDCS.

Textes :

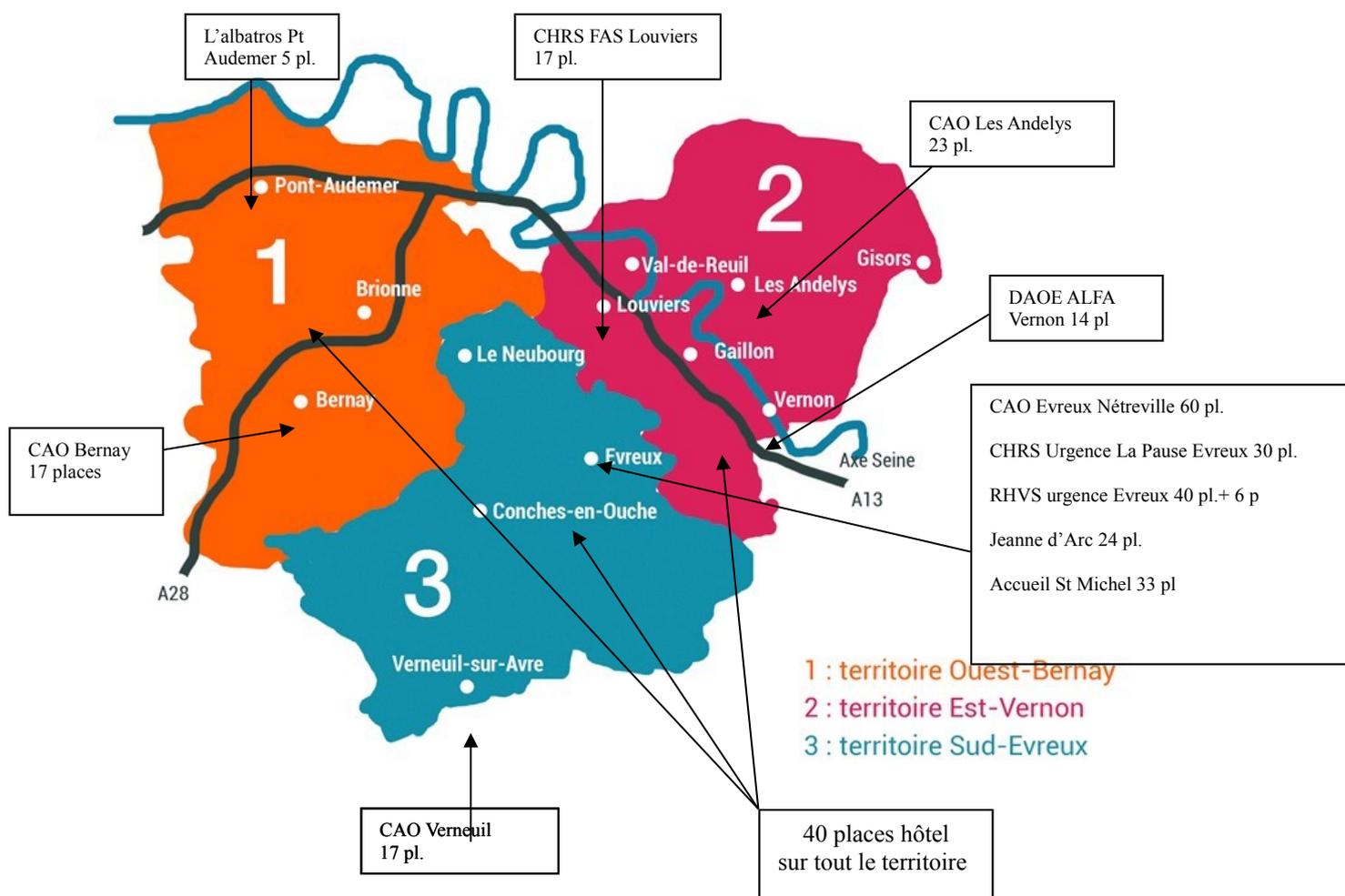
PTSH fin de gestion saisonnière des dispositifs de prise en charge des personnes sans domicile

CASF : Article L 345-2, Article L 345-2-2

Circulaire DGAS/1A/LCE/2007/90 du 19 mars 2007 définissant le principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans-abri posé par l'article 4 de la loi Droit Au Logement Opposable du 5 mars 2007.

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)							
alimenter	X	héberger	X	accueillir/orienter	X	construire un parcours vers l'autonomie	

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE DE SAINT MICHEL - EVREUX

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p style="font-size: small;">1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
Centre d'hébergement d'urgence	
Structure porteuse :	
L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet :	
<p>CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE SAINT MICHEL EVREUX</p>	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes		hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil		33	Tranche âges Enfants			Tranche âges adultes		18 à 60 ans et + par dérogation		
Précisions : Depuis 2017, 8 places supplémentaires sont ouvertes de façon pérenne. En période hivernale, 2 autres places supplémentaires sont ouvertes.										

Problématiques accompagnées									
Parentalité	oui	Insertion Pro	oui	Budget	oui	Santé physique	oui	Santé psy	oui
errance	oui	16-25 ans	oui	Droit au séjour	oui	addictions	oui	Violence	oui
Précisions : Cette structure permet aux personnes accueillies de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une 1ere évaluation médico-sociale est réalisée par les professionnels de la structure (note sociale 7 jours, et note sociale 30 jours). Si besoin, des professionnels des autres services de l'association (infirmiers) et des partenaires extérieurs (Respire, CSAPA et SAO) interviennent auprès de la personne accueillie.									

Spécificité du Projet

Accueil d'urgence ouvert 24h sur 24h, accueil inconditionnel des personnes en très grande difficulté sociale.
 Accueillir et héberger des personnes en très grande difficulté sociale
 Fournir le gîte et le couvert
 Réaliser une évaluation sociale en vue d'un accompagnement vers l'insertion sociale
 Effectuer, en lien avec les différents partenaires, des réorientations adaptées
 Avoir une fonction d'observatoire
 Répondre à l'urgence en lien avec le SIAO urgence
 Permettre un début d'insertion ou de réinsertion.

Prestations développées VOLET URGENCE

Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)		X	
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Nous accueillons les personnes sur orientation du SIAO urgence – 115 ; 24h /24h. Lors de l'accueil nous proposons à la personne de se poser et se reposer ; le lendemain ou les jours qui suivent un entretien est proposé en vue de mieux connaître la situation de la personne, sa demande (projet) afin de mieux l'accompagner ou l'orienter. Nous facilitons l'intégration de la personne dans la structure, en prévenant la personne qui occupe la chambre de l'arrivée d'une autre personne qui va être hébergée dans la même chambre.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		La personne est hébergée. Nous avons la possibilité d'accueillir en chambres individuelles ou partagées, accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		L'évaluation de la situation de la personne se fait tout au long de l'accueil (Note à 7 jours , à 30 jours). Les préconisations d'orientations sont travaillées avec la personne, la DDCS et les partenaires concernés.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Nous proposons aux personnes de les accompagner afin de faire valoir leurs droits. L'aide matérielle et financière, font partie de nos missions Nous proposons également une domiciliation et de la vêtue.
Accès au soin Santé	X		Coordination avec l'ensemble des partenaires de la santé du social, du médico-social et de la sécurité sociale. Intervention si besoin et urgence des professionnels de santé de l'association et mobilisation des partenaires extérieurs. Nous réalisons des tests de dépistage TROD (Test Rapide d'orientation Diagnostic) VIH, VHC dans le principe d'aller vers. Une animatrice prévention santé globale intervient sur la structure.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	x		Gîte, couvert et soins (hygiène et vêtue) proposés

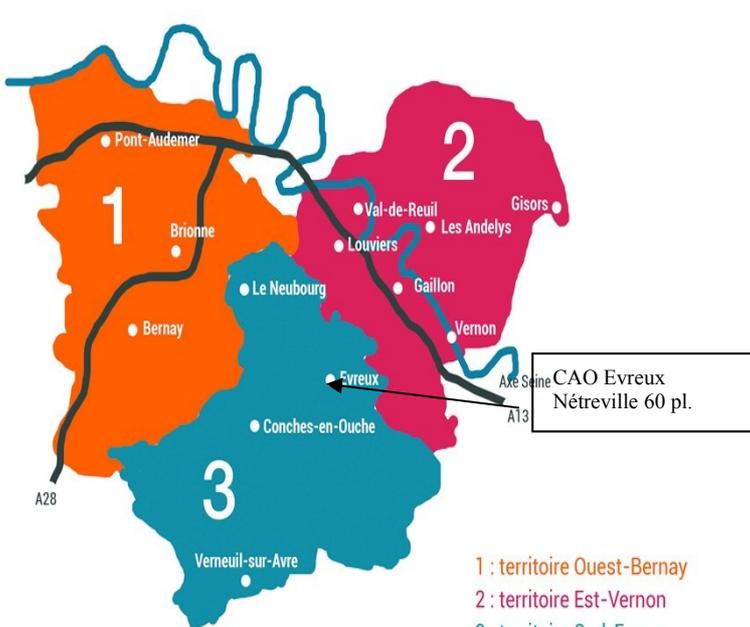
*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
- Accompagnement Social Global individuel et ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne - Animation	Une éducatrice spécialisée Une monitrice éducatrice Quatre surveillants de nuit Un service civique ½ ETP de travailleur social (période hivernale) ¼ ETP d'agent de service Un responsable de pôle	Convention DDCS RESPIRE Banque alimentaire	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO Urgence - 115.	Via le 115. Contact quotidien via mail et téléphone	Téléphone ou fax Fiche de renseignements 115
ADMISSION	Les personnes orientées se présentent à la structure et sont accueillies par un membre de l'équipe	Par leurs propres moyens ou accompagnées	Procès-verbal et formulaire d'accueil

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mamadou SALL
Nom du référent	Catherine JOSSE / Sandrine LEFEBVRE
Téléphone(s)	02.32.62.84.89
Fax	
Adresse mail	accueil-urgence@abriasso.org / mamadou.sall@abriasso.org
Adresse postale	1 rue du Docteur Baudoux 27000 EVREUX
Site internet	www.abriasso.org

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) D'EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale  <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
DAOE	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet : CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION- CAO EVREUX Nétreville	
Normes handicapés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes		couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil		60	Tranche âges Enfants		0 à 17 ans	Tranche âges adultes		18 à 60ans		
Précisions :										
CAO de 60 places : 43 places en collectif – 17 places en fonctionnement diffus Au regard de la typologie des logements (studio), la composition des ménages accueillis ne peut excéder 4 personnes. Pour les familles excédant 4 personnes, l'étude se fera au cas par cas. Le nombre de studios mis à disposition des ménages accueillis correspond au nombre de personnes composant le ménage, une famille de 3 personnes se verra attribuer 3 studios.										

Problématiques accompagnées								
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence
Précisions :								
-Accueil inconditionnel dans la limite du respect de l'équilibre du peuplement -Le CAO collectif permet un accueil des publics aux carences éducatives, sociales et/ou psychologiques importantes. <ul style="list-style-type: none"> – Les logements en diffus sont adaptés aux personnes pour lesquelles il n'y a plus de freins majeurs à vivre dans un logement (respect du voisinage, capacité à habiter, à investir son logement et son territoire de vie). Le diffus permet la mise en situation réelle d'un chez soi, les conditions sont proches du logement de droit commun. 								

Spécificité du Projet

Le CAO est un dispositif d'accueil et d'orientation des publics sans solution d'hébergement qui vise à réduire les délais de prise en charge des publics au titre de l'urgence.

Les moyens développés pour réduire les durées de prise en charge sont :

- La qualification des prestations « écoutes et observation » des publics en situation d'habiter
- La qualification de la prestation « évaluation sociale » qui doit aboutir dans les 30 jours de prise en charge à la production d'un diagnostic social qui fait état d'une orientation adaptée vers le droit commun ou les dispositifs d'insertion. Le CAO n'a donc pas vocation à développer avec les personnes de l'accompagnement social. En revanche, il a pour objectif de mettre en œuvre une observation de la manière dont la personne va habiter son logement et la manière dont elle va en gérer l'environnement, les ressources extérieures (dispositifs de droit commun) et notamment sa relation aux autres. Cette démarche intègre la nécessité pour l'usager d'être dans une démarche d'habitat actif.

La capacité du ménage à engager les premières démarches est évaluée par un travailleur social diplômé (SAO) à partir des éléments d'observations (faits significatifs, constatés et répétés) capitalisés par l'équipe présente au quotidien (agent d'hôte, agent d'accueil de jour et de nuit...). L'observation des faits avérés et persistants est capitalisée sur les 7 champs de l'évaluation sociale :

La santé et l'hygiène, l'administratif et l'accès au droit, la vie familiale, l'hébergement, le budget, l'emploi et la formation, le réseau local.

Mise en place d'un accompagnement global (social ou éducatif) pour les publics qui se maintiennent au-delà de deux mois de prise en charge :

- ménages pour lesquels le droit commun n'est pas activable
- ménages pour lesquels le droit commun est activable et dans l'attente d'accéder à une prestation adaptée (CHRS, ALT, IML, MR...) ou à un logement de droit commun.

Prestations développées VOLET URGENCE

Prestations AHI	INT*	EXT *	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)		X	
Accueil /Ecoute/ Soutien/Observation	X		Présence quotidienne garantissant une sécurité physique et affective Ecoute bienveillante, prise en compte de la demande de la personne Suivi et accompagnement de la personne dans ses démarches Regard distancié sur les attitudes et comportements de la personne.
Mise à l'abri (hébergé/ logement)	X		Logement temporaire (studio) qui permet à la personne sans hébergement de se poser pour une période déterminée.
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Evaluation des besoins et des réponses à apporter (mesures d'accompagnement, prestations adaptées) Orientation de l'usager vers les partenaires et les prestations adaptés au regard de la situation.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières/Domiciliation	X		Un premier niveau de réponses est apporté : orientation vers les prestations de droits communs (associations caritatives, CCAS ou Accueil service pour la domiciliation)
Accès au soin Santé		X	Un premier niveau d'évaluation et une réponse individualisée sont apportés sur les axes de la santé physique et/ou psychique et des addictions : orientation vers le secteur médical adapté au regard de la problématique.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Prestation « alimentation » du CAO : <ul style="list-style-type: none"> - Dépannage / mise à disposition matériel et nourritures - Observation / régulation des modes d'alimentation et de confection des repas par les ménages (ateliers repas) - Echanges autour des temps de repas collectifs Réponses apportées aux besoins vitaux en termes d'hygiène corporelle et vestimentaire (distribution de kit d'hygiène,) Un premier niveau de réponse concernant la vêtue est apporté (dépannage vestimentaire si nécessaire et orientation vers les associations caritatives)

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

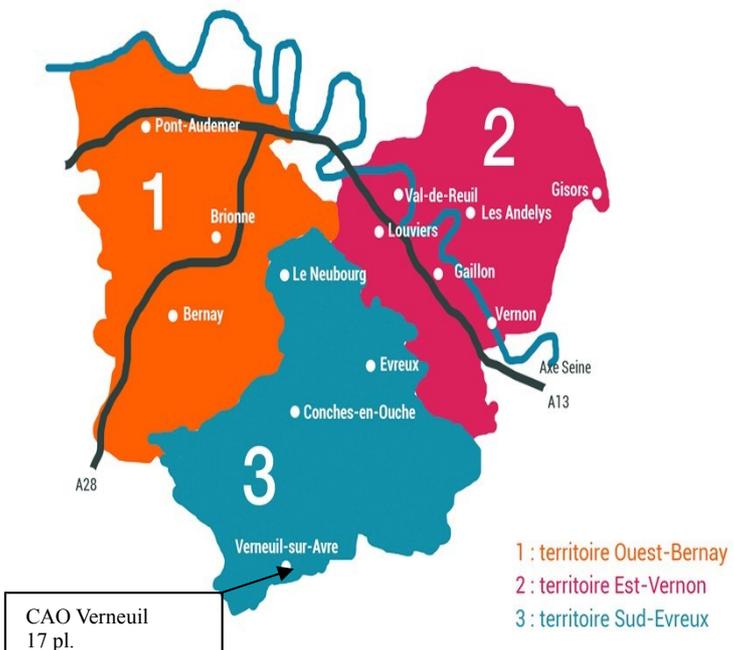
Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Un agent d'hôte qualifié	<p>En charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La mutualisation des outils de gestion des ressources hygiène, lingerie et alimentation d'urgence des CAO (avec la Banque alimentaire du département de l'Eure) -La relation avec les partenaires extérieurs -La gestion des espaces collectifs et des logements du CAO en lien avec l'agent d'entretien et les agents d'accueil -L'animation du groupe d'expression des résidents 	<p>Centre de loisirs Nétrevillia</p> <p>Banque alimentaire du département de l'Eure</p> <p>SAO Généraliste et Séjour en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La réalisation de diagnostics sociaux à partir de l'analyse des éléments d'observation capitalisés par les agents d'accueil de jour et de nuit. -Le suivi des parcours de stabilisation des personnes accueillies sur les CAO -Des prescriptions des orientations vers les dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion 	<p>Les partenaires locaux : (CCAS, CMS, PASS, CLSH, Ecoles, Associations caritatives et culturelles, CAF, sécurité sociale, Pôle emploi...).</p> <p>Lors de la prise en charge sur le CAO réalisation d'un maillage territorial pour activer le droit commun : facteurs de stabilisation et d'inclusion sociale.</p>
Un Assistant de gestion des CAO de l'Eure	<p>En charge de la mutualisation des outils de gestion administrative et comptable des publics accueillis sur les CAO : bilan d'activité, gestion des tableaux de bord, bilan CAF, rapprochement comptable des participations....</p>		
Un agent d'entretien et de maintenance	<p>En charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La réalisation du ménage et des petits travaux dans les parties communes et les logements -Du nettoyage et remise en état des logements après chaque départ. 		
6 agents d'accueil de jour et nuit	<p>En charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'accueil, l'écoute et l'observation des usagers sur les actes de la vie quotidienne -L'information et l'orientation vers les prestations de droit commun 		

<p>Une directrice-adjointe</p>	<p>-Responsable de la qualité des prestations développées au sein des CAO -Responsable hiérarchique des équipes éducatives des CAO -Animation et coordination du réseau d'acteurs locaux de la veille sociale</p>		
<p>Une Conseillère en économie sociale et familiale</p>	<p>en charge de : - l'accompagnement global des publics qui se maintiennent au delà de deux mois de prise en charge en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire</p>		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
<p>PRESCRIPTION et ORIENTATION</p>	<p>115, prescripteur des orientations sur le CAO La Plateforme SIAO, instance d'instruction des diagnostics sociaux.</p>	<p>Orientation après validation de la DDCS Le SIAO procède soit à la mobilisation des places en direct ou soit à l'étude des situations complexes en CTO</p>	<p>Fiche de renseignements 115 Formulaire unique</p>
<p>ADMISSION</p>	<p>Directrice du CAO</p>	<p>Valide la prise en charge sur le dispositif en veillant à l'équilibre des populations</p>	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	LERAY Eléonore – Directrice adjointe
Nom du référent	
Téléphone(s)	02.32.30.23.33
Fax	02.32.30.22.22
Adresse mail	eleray@ysos.fr / secretariat-cao@ysos.fr /
Adresse postale	24 rue Jean Bart 27000 EVREUX
Site internet	www.ysos.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Nom du dispositif :	Implantation territoriale 
DAOE	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION- CAO VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil		17		Tranche âges Enfants		0 à 17 ans		Tranche âges adultes		18 à 60ans	
Précisions : CAO de 17 places : - 5 places en semi-collectif - 12 places en fonctionnement diffus											

Problématiques accompagnées							
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique	Santé psy
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	Violence
Précisions : - L'absence de personnel entre 21h30 et 10h ne permet pas d'accueillir des publics pouvant se mettre en danger et nuire à la sécurité d'autrui. - Les logements en diffus sont adaptés aux personnes pour lesquelles il n'y a plus de frein majeurs à vivre dans un logement (respect du voisinage, capacité à habiter, à investir un logement et son territoire de vie). Le diffus permet la mise en situation réelle d'un chez-soi, les conditions sont proches du logement de droit commun.							

Spécificité du Projet

Le CAO est un dispositif d'accueil et d'orientation des publics sans solution d'hébergement qui vise à réduire les délais de prise en charge des publics au titre de l'urgence.

Les moyens développés pour réduire les durées de prise en charge sont :

- La qualification des prestations « écoutes et observation » des publics en situation d'habiter
- La qualification de la prestation « évaluation sociale » qui doit aboutir dans les 30 jours de prise en charge à la production d'un diagnostic social qui fait état d'une orientation adaptée vers le droit commun ou les dispositifs d'insertion.

Le CAO n'a donc pas vocation à développer avec les personnes de l'accompagnement social. En revanche, il a pour objectif de mettre en œuvre une observation de la manière dont la personne va habiter son logement et la manière dont elle va en gérer l'environnement, les ressources extérieures (dispositifs de droit commun) et notamment sa relation aux autres. Cette démarche intègre la nécessité pour l'usager d'être dans une démarche d'habitat actif.

La capacité du ménage à engager les premières démarches est évaluée par un travailleur social diplômé (SAO) à partir des éléments d'observations (faits significatifs, constatés et répétés) capitalisés par l'équipe présente au quotidien (agent d'hôte, agent d'accueil de jour et de nuit...)

L'observation des faits avérés et persistants est capitalisée sur les 7 champs de l'évaluation sociale :

La santé et l'hygiène, l'administratif et l'accès au droit, la vie familiale, l'hébergement, le budget, l'emploi et la formation, le réseau local.

A compter du 1^{er} janvier 2018, mise en place d'un accompagnement social pour tous les ménages accueillis en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire.

Prestations développées VOLET URGENCE

Prestations AHI	INT *	EXT *	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)		X	
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Ecoute bienveillante, prise en compte de la demande de la personne Suivi et accompagnement de la personne dans ses démarches Regard distancié sur les attitudes et les comportements de la personne.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Logement temporaire (chambre individuelle) qui permet à la personne sans hébergement de se poser pour une période déterminée.
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Evaluation des besoins et des réponses à apporter (mesures d'accompagnement, prestations adaptées) Orientation de l'usager vers les partenaires et les prestations adaptés au regard de la situation.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Un premier niveau de réponses est apporté : orientation vers les prestations de droits communs (associations caritatives, CCAS ou Accueil service pour la domiciliation)
Accès au soin Santé		X	Un premier niveau d'évaluation et une réponse individualisée sont apportés sur les axes de la santé physique et/ou psychique et des addictions : orientation vers le secteur médical adapté au regard de la problématique.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Prestation « alimentation » du CAO : -Dépannage / mise à disposition matériel et nourritures -Observation / régulation des modes d'alimentation et de confection des repas par les ménages (ateliers repas) Réponses apportées aux besoins vitaux en termes d'hygiène corporelle et vestimentaire (distribution de kit d'hygiène.) Un premier niveau de réponse concernant la vêtue est apporté (Orientation vers les associations caritatives).

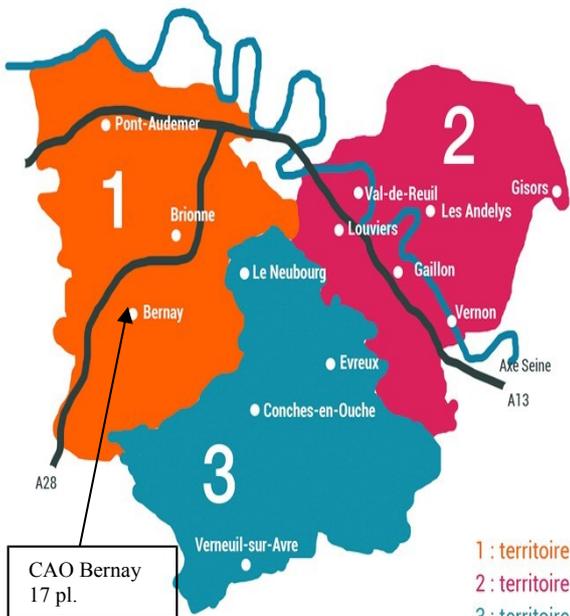
*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Un assistant de gestion des CAO de l'Eure	En charge de la mutualisation des outils de gestion administrative et comptable des publics accueillis sur les CAO : bilan d'activité, gestion des tableaux de bord, bilan CAF, rapprochement comptable des participations....	Un SAO Généraliste en charge de : -La réalisation de diagnostics sociaux à partir de l'analyse des éléments d'observation capitalisés par les agents d'accueil de jour et de nuit. -Le suivi des parcours de stabilisation des personnes accueillies sur les CAO -Des prescriptions des orientations vers les dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion	Les partenaires locaux : (CCAS, CMS, CLSH, Ecoles, Associations caritatives et culturelles, CAF, sécurité sociale, Pôle emploi...) Lors de la prise en charge sur le CAO réalisation d'un maillage territorial pour activer le droit commun : facteurs de stabilisation et d'inclusion sociale.
2 Agents d'accueil de jour	En charge de : -L'accueil, l'écoute et l'observation des usagers sur les actes de la vie quotidienne -L'information et l'orientation vers les prestations de droit commun		
2 moniteurs-éducateurs	en charge de : -l'accompagnement global (social ou éducatif) des ménages accueillis en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire		
Une Directrice-adjointe	- Responsable de la qualité des prestations développées au sein des CAO - Responsable hiérarchique des équipes éducatives des CAO - Animation et coordination du réseau d'acteurs locaux de la veille sociale		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	115 , prescripteur des orientations sur le CAO La Plateforme SIAO , instance d'instruction des diagnostics sociaux.	Orientation après validation de la DDCS Le SIAO procède soit à la mobilisation des places en direct ou soit à l'étude des situations complexes en CTO	Fiche de renseignements 115 Formulaire unique
ADMISSION	Directrice-adjointe du CAO	Valide la prise en charge sur le dispositif en veillant à l'équilibre des populations	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Eléonore LERAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	
Téléphone(s)	02-32-32-10-78
Fax	
Adresse mail	eleray@ysos.fr / caoverneuil@ysos.fr
Adresse postale	103 route de saint André 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON
Site internet	www.ysos.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) DE BERNAY

Nom du dispositif :	Implantation territoriale 
DAOE	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION CAO BERNAY	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil			17	Tranche âges Enfants		0 à 17 ans	Tranche âges adultes		18 à 60 ans		
Précisions : CAO de 17 places : - 5 places en semi-collectif - 12 places en fonctionnement diffus											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy	
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence	
Précisions : - ouverture 7/7 et 24 H/24 - Les logements en diffus sont adaptés aux personnes pour lesquelles il n'y a plus de frein majeurs à vivre dans un logement (respect du voisinage, capacité à habiter, à investir un logement et son territoire de vie). Le diffus permet la mise en situation réelle d'un chez-soi, les conditions sont proches du logement de droit commun.									

Spécificité du Projet

Le CAO est un dispositif d'accueil et d'orientation des publics sans solution d'hébergement qui vise à réduire les délais de prise en charge des publics au titre de l'urgence.

Les moyens développés pour réduire les durées de prise en charge sont :

- La qualification des prestations « écoutes et observation » des publics en situation d'habiter,
- La qualification de la prestation « évaluation sociale » qui doit aboutir dans les 30 jours de prise en charge à la production d'un diagnostic social qui fait état d'une orientation adaptée vers le droit commun ou les dispositifs d'insertion.

Le CAO n'a donc pas vocation à développer avec les personnes de l'accompagnement social. En revanche, il a pour objectif de mettre en œuvre une observation de la manière dont la personne va habiter son logement et la manière dont elle va en gérer l'environnement, les ressources extérieures (dispositifs de droit commun) et notamment sa relation aux autres. Cette démarche intègre la nécessité pour l'utilisateur d'être dans une démarche d'habitat actif.

La capacité du ménage à engager les premières démarches est évaluée par un travailleur social diplômé (SAO) à partir des éléments d'observations (faits significatifs, constatés et répétés) capitalisés par l'équipe présente au quotidien (agent d'hôte, agent d'accueil de jour et de nuit...)

L'observation des faits avérés et persistants est capitalisée sur les 7 champs de l'évaluation sociale :

La santé et l'hygiène, l'administratif et l'accès au droit, la vie familiale, l'hébergement, le budget, l'emploi et la formation, le réseau local.

A compter du 1^{er} janvier 2018, mise en place d'un accompagnement social pour tous les ménages accueillis en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (équipes mobiles)		X	
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Ecoute bienveillante, prise en compte de la demande de la personne Suivi et accompagnement de la personne dans ses démarches Regard distancié sur les attitudes et les comportements de la personne.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Logements temporaires (T1 et T2) qui permettent à la personne sans hébergement de se poser pour une période déterminée.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Evaluation des besoins et des réponses à apporter (mesures d'accompagnement, prestations adaptées) Orientation de l'utilisateur vers les partenaires et les prestations adaptés au regard de la situation.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Un premier niveau de réponses est apporté : orientation vers les prestations de droits communs (associations caritatives, CCAS ou Accueil service pour la domiciliation)
Accès au soin Santé		X	Un premier niveau d'évaluation et une réponse individualisée sont apportées sur les axes de la santé physique et/ou psychique et des addictions : orientation vers le secteur médical adapté au regard de la problématique.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtire	X		Prestation « alimentation » du CAO : -Dépannage / mise à disposition matériel et nourritures -Observation / régulation des modes d'alimentation et de confection des repas par les ménages (ateliers repas) Réponses apportées aux besoins vitaux en termes d'hygiène corporelle et vestimentaire (distribution de kit d'hygiène.) Un premier niveau de réponse concernant la vêtire est apporté (Orientation vers les associations caritatives).

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

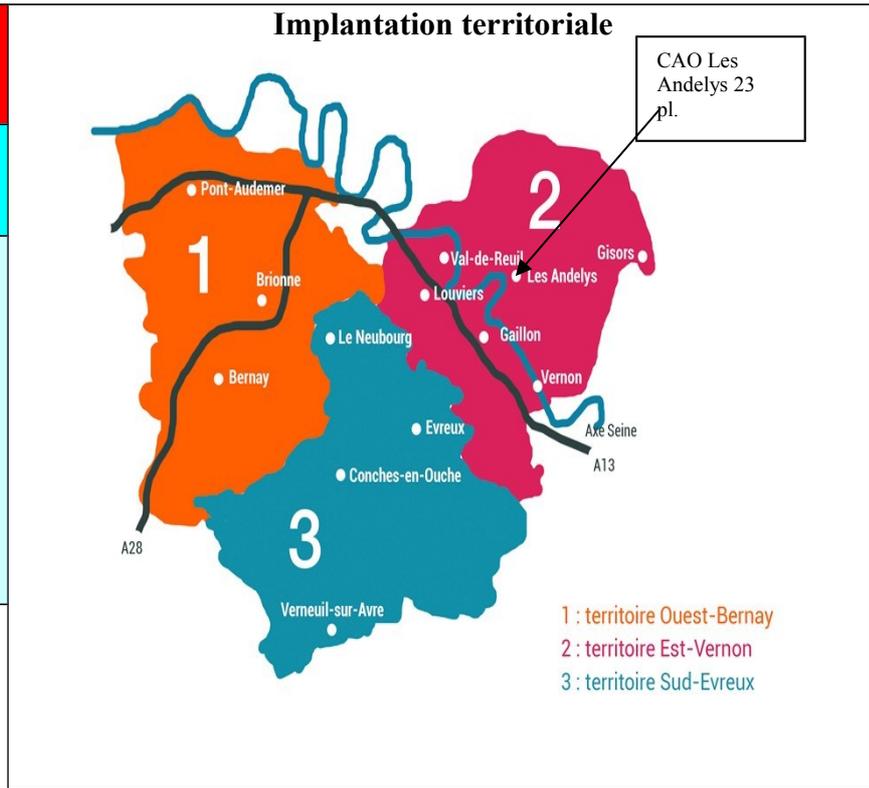
Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Un assistant de gestion des CAO de l'Eure	En charge de la mutualisation des outils de gestion administrative et comptable des publics accueillis sur les CAO : bilan d'activité, gestion des tableaux de bord, bilan CAF, rapprochement comptable des participations....	Un SAO généraliste En charge de : -La réalisation de diagnostics sociaux à partir de l'analyse des éléments d'observation capitalisés par les agents d'accueil de jour.	Les partenaires locaux : (CCAS, CMS, CLSH, Ecoles, Associations caritatives et culturelles, CAF, sécurité sociale, Pôle emploi...).
2 agents d'accueil de jour	En charge de : - L'accueil, l'écoute et l'observation des usagers sur les actes de la vie quotidienne - L'information et l'orientation vers les prestations de droit commun	-Le suivi des parcours de stabilisation des personnes accueillies sur les CAO -Des prescriptions des orientations vers les dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion	Lors de la prise en charge sur le CAO réalisation d'un maillage territorial pour activer le droit commun : facteurs de stabilisation et d'inclusion sociale.
2 agents d'accueil de nuit	en charge de : - l'accueil, l'écoute et l'observation des usagers sur les actes de la vie quotidienne, - veille active des personnes hébergées et garants de leur sécurité,		
2 moniteurs-éducateurs	en charge de l'accompagnement global (social ou éducatif) des ménages accueillis en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire		
Une Directrice-adjointe	- Responsable de la qualité des prestations développées au sein des CAO - Responsable hiérarchique des équipes éducatives des CAO - Animation et coordination du réseau d'acteurs locaux de la veille sociale		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	115, prescripteur des orientations sur le CAO	Orientation après validation de la DDCS	Fiche de renseignements 115
	La Plateforme SIAO , instance d'instruction des diagnostics sociaux.	Le SIAO procède soit à la mobilisation des places en direct ou soit à l'étude des situations complexes en CTO	Formulaire unique
ADMISSION	Directrice-adjointe du CAO	Valide la prise en charge sur le dispositif en veillant à l'équilibre des populations	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	LERAY Eléonore – Directrice-adjointe
Nom du référent	
Téléphone(s)	02.32.47.38.00
Fax	02.32.44.52.61
Adresse mail	eleray@ysos.fr / caobernay@ysos.fr
Adresse postale	11 rue du Neubourg 27300 BERNAY
Site internet	www.ysos.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) DES ANDELYS

nom du dispositif : DAOE
Structure porteuse : YSOS
Nom de l'établissement ou du projet : CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION CAO LES ANDELYS
Normes handicapés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>



Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes		couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil		23	Tranche âges Enfants		0 à 17 ans	Tranche âges adultes		18 à 60 ans		
Précisions : Les logements en diffus sont adaptés aux personnes pour lesquelles il n'y a plus de freins majeurs à vivre dans un logement (respect du voisinage, capacité à habiter, à investir son logement et son territoire de vie). Le diffus permet la mise en situation réelle d'un chez soi, les conditions sont proches du logement de droit commun.										

Problématiques accompagnées								
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence
Précisions :								

Spécificité du Projet

Le CAO est un dispositif d'accueil et d'orientation des publics sans solution d'hébergement qui vise à réduire les délais de prise en charge des publics au titre de l'urgence.

Les moyens développés pour réduire les durées de prise en charge sont :

- La qualification des prestations « écoutes et observation » des publics en situation d'habiter
- La qualification de la prestation « évaluation sociale » qui doit aboutir dans les 30 jours de prise en charge à la production d'un diagnostic social qui fait état d'une orientation adaptée vers le droit commun ou les dispositifs d'insertion.

Le CAO a pour objectif de mettre en œuvre une observation de la manière dont la personne va habiter son logement et la manière dont elle va en gérer l'environnement, les ressources extérieures (dispositifs de droit commun) et notamment sa relation aux autres. Cette démarche intègre la nécessité pour l'usager d'être dans une démarche d'habitat actif.

La capacité du ménage à engager les premières démarches est évaluée par un travailleur social diplômé (SAO) à partir des éléments d'observations (faits significatifs, constatés et répétés) capitalisés par l'équipe présente au quotidien (agent d'hôte, agent d'accueil de jour et de nuit...)
L'observation des faits avérés et persistants est capitalisée sur les 7 champs de l'évaluation sociale : La santé et l'hygiène, l'administratif et l'accès au droit, la vie familiale, l'hébergement, le budget, l'emploi et la formation, le réseau local.

A compter du 1^{er} janvier 2018, mise en place d'un accompagnement social pour tous les ménages accueillis, en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire.

Prestations développées VOLET URGENCE

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers		X	
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Ecoute bienveillante, prise en compte de la demande de la personne Suivi et accompagnement de la personne dans ses démarches Regard distancié sur les attitudes et les comportements de la personne.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Logement temporaire (T3, T4 et T5) qui permet à la personne sans hébergement de se poser pour une période déterminée.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Evaluation des besoins et des réponses à apporter (mesures d'accompagnement, prestations adaptées) Orientation de l'usager vers les partenaires et les prestations adaptés au regard de la situation.
Accès aux droits/aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Un premier niveau de réponses est apporté : orientation vers les prestations de droits communs (associations caritatives, CCAS ou Accueil service pour la domiciliation)
Accès au soin Santé		X	Un premier niveau d'évaluation et réponse individualisée est apporté sur les axes de la santé physique et/ou psychique et des addictions : orientation vers le secteur médical adapté au regard de la problématique.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Prestation « alimentation » du CAO : -Dépannage / mise à disposition matériel et nourritures -Observation / régulation des modes d'alimentation et de confection des repas par les ménages (ateliers repas) Réponses apportées aux besoins vitaux en termes d'hygiène corporelle et vestimentaire (distribution de kit d'hygiène,) Un premier niveau de réponse concernant la vêtue est apporté (orientation vers les associations caritatives).

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Un assistant de gestion des CAO de l'Eure	En charge de la mutualisation des outils de gestion administrative et comptable des publics accueillis sur les CAO : bilan d'activité, gestion des tableaux de bord, bilan CAF, rapprochement comptable des participations...	Un SAO généraliste en charge de : -La réalisation de diagnostics sociaux à partir de l'analyse des éléments d'observation capitalisés par les agents d'accueil de jour et de nuit. - Le suivi des parcours de stabilisation des personnes accueillies sur les CAO - Des prescriptions des orientations vers les dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion	Les partenaires locaux : (CCAS, CMS, CLSH, Ecoles, Associations caritatives et culturelles, CAF, sécurité sociale, Pôle emploi...) Lors de la prise en charge sur le CAO réalisation d'un maillage territorial pour activer le droit commun : facteurs de stabilisation et d'inclusion sociale.
1 agent d'accueil de jour	En charge de : -L'accueil, l'écoute et l'observation des usagers sur les actes de la vie quotidienne -L'information et l'orientation vers les prestations de droit commun		
1 moniteur-éducateur	en charge de l'accompagnement global (social ou éducatif) des ménages accueillis en lien avec les prestations de droit commun et les partenaires du territoire		
Une Directrice-adjointe	-Responsable de la qualité des prestations développées au sein des CAO -Responsable hiérarchique des équipes éducatives des CAO -Animation et coordination du réseau d'acteurs locaux de la veille sociale		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	115, prescripteur des orientations sur le CAO	Orientation après validation de la DDCS	Fiche de renseignements 115
	La Plateforme SIAO , instance d'instruction des diagnostics sociaux.	Le SIAO procède soit à la mobilisation des places en direct ou soit à l'étude des situations complexes en CTO	Formulaire unique
ADMISSION	Directrice-adjointe du CAO	Valide la prise en charge sur le dispositif en veillant à l'équilibre des populations	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	LERAY Eléonore – Directrice-adjointe
Nom du référent	
Téléphone(s)	06.67.12.94.13
Fax	
Adresse mail	eleray@ysos.fr / caolesandelys@ysos.fr
Adresse postale	19 côte du parc 27700 LES ANDELYS
Site internet	www.ysos.fr

CHRS URGENCE LA PAUSE - ADAEA

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
DAOE	
Structure porteuse :	
ADAEA	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS URGENCE LA PAUSE EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	service écoute
Non <input type="checkbox"/>	hébergement

Typologie des publics accueillis						
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	
X		30	Tranche âges enfants	0-18 ans	Tranche âges adultes	Femmes 18 à 60 ans
<p>Précisions :</p> <p>Les familles sont accueillies en appartements semi-collectifs et disposent de chambres individuelles, ou en studio. Possibilité de mobiliser des nuitées hôtelières en attendant une entrée en appartement ou dans le cadre de la convention avec les services de Police et de Gendarmerie.</p> <p>Heures d'ouverture du service : 9h00-12h30 14h00-18h00, du lundi au vendredi. L'absence de personnel et d'astreinte entre 18h00 et 09h00 et pendant les week-end ne permet pas d'accueillir des femmes pouvant se mettre en danger ou nuire à la sécurité d'autrui. De plus, les femmes doivent présenter des capacités d'autonomie dans la gestion de leur quotidien.</p>						

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
<p>Précisions :</p> <p>Les places du CHRS La Pause sont dédiées aux femmes victimes de violences conjugales, intra-familiales, par un tiers. Cependant, de par leur situation, ces femmes peuvent présenter des problématiques associées (fragilité psychologique, addictions, problème de santé, parentalité...). Les femmes avec enfant en situation de détresse peuvent aussi prétendre à séjourner à La Pause au regard du conventionnement avec le conseil départemental de l'Eure au titre des actions de prévention et de protection de l'enfance.</p>									

Spécificité du Projet

Le CHRS La Pause accompagne des femmes, avec ou sans enfants, en grande difficulté en lien avec des violences intra-familiales ou autre situation de détresse. S'il propose de l'hébergement d'urgence (30 places), il propose également une dimension d'écoute, d'évaluation, d'information et d'orientation, en coordination et soutien auprès des différents partenaires sociaux et acteurs locaux.

Le service Ecoute permet d'assurer la permanence d'entretiens d'écoute physiques et téléphoniques réalisés par des professionnels du travail social avec des compétences sur les problématiques liées aux violences intra-familiales (information, évaluation, orientation des femmes seules ou avec enfants, concernées par les situations de violence conjugale et intra-familiale sur le département de l'Eure). La mission du service écoute de La Pause est d'accueillir des femmes majeures avec ou sans enfants en situation de crise conjugale, familiale voire autre situation de détresse sans distinction de race, d'opinion ou de religion, pour leur permettre d'évoquer leurs difficultés, leurs souffrances, leurs interrogations, leur donner des informations adaptées à leurs demandes et leurs situations, les accompagner dans la réflexion et les démarches à mettre en œuvre.

Le service Hébergement permet d'héberger en urgence les femmes et leurs enfants lorsque leur situation le nécessite et les accompagner sur le plan psycho-social autour des problématiques rencontrées (violences intra-familiales, exercice de la parentalité, exercice de ses droits, logement, santé, formation professionnelle, emploi, citoyenneté, gestion budgétaire) ; ceci en lien avec les partenaires travaillant sur ces situations. En outre, il s'agit d'héberger les femmes et leurs enfants qui, suite à une crise familiale importante, voire une situation de violence ou autre situation de détresse, ne peuvent ou ne veulent pas rentrer au domicile, ont fait appel aux services de Police et de gendarmerie et ont été placées à l'hôtel dans le cadre de la convention de partenariat.

Ce temps d'hébergement en urgence sur un temps limité permet de mettre à distance la personne du lieu de crise et offre un soutien et un accompagnement afin que cette personne puisse faire le point sur ce qu'elle vit, commencer à se sécuriser, reprendre confiance en elle, à élaborer des stratégies et les confronter à la réalité, au cadre de loi, à l'existant.

Le temps de séjour au CHRS est limité dans le temps (1 mois renouvelable une fois). Cependant, le séjour prend fin à la Pause quand une solution respectueuse et adaptée est trouvée avec la personne, selon le principe de la continuité de l'hébergement.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT	Conditions de mise en œuvre
	*	*	
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Entretiens physiques dans les locaux du service La Pause. A défaut, entretiens téléphoniques si la personne ne peut se déplacer. Des visites sur les appartements sont obligatoires pour les familles accueillies (notamment pour observer la prise en charge du quotidien en lien avec la présence des enfants)
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Hébergement en appartements semi-collectifs ou studios à Evreux.
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X		Réalisation de l'évaluation SIAO à 30 jours. Réalisation de la fiche PADA si nécessaire. Réactualisation de l'évaluation au-delà de 2 mois d'hébergement.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Orientation (voire accompagnement physique si nécessaire de façon ponctuelle et exceptionnelle) vers les services compétents.
Accès au soin Santé		X	Orientation (voire accompagnement physique si nécessaire de façon ponctuelle et exceptionnelle) vers les services compétents
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtire		X	Des aides financières peuvent être exceptionnellement accordées dans les débuts de l'hébergement, le temps que le droit commun puisse s'opérer (orientation vers les associations caritatives en attente de l'ouverture des droits aux ressources).

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
1 Directrice 4 travailleurs sociaux = Equipe pluridisciplinaire 1 secrétaire Accueil	Niveau 1 Niveau 3 DE ES, CESF, AS Les professionnels sont formés dans l'accompagnement de ce public spécifique (connaissance et expertise de la problématique, travail ciblé sur le vécu des violences et les inégalités, connaissances en matière juridique, expertise dans l'évaluation de l'urgence, du danger...) Niveau 4	1 psychologue Analyse des pratiques	

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	<p>Les partenaires qui ont connaissance d'une situation de femme relevant des missions du service La Pause.</p> <p>La personne elle-même</p> <p>Via la plateforme SIAO Urgence - 115</p>	<p>Contact téléphonique avec la Pause.</p> <p>Proposition de RDV avec un travailleur social de La Pause le jour même si nécessaire au vu de l'urgence. La personne se rend dans les locaux de La Pause pour l'entretien. Si impossibilité de se déplacer, proposition d'une rencontre dans plusieurs villes du département. A défaut, Proposition d'un entretien téléphonique.</p>
ADMISSION	<p>Suite à un RDV d'Ecoute avec le travailleur social qui permet d'évaluer la situation, l'hébergement se met en place, assorti d'un accompagnement psycho social obligatoire.</p> <p>L'hébergement peut -être immédiat ou différé en lien à la situation individuelle et aux places vacantes sur le CHRS.</p> <p>Dans le cadre de la convention Police/Gendarmerie/La Pause, proposition d'une nuitée hôtelière suivie d'un RDV d'Ecoute avec un travailleur social le lendemain.</p>	<p>La personne se rend dans les locaux de La Pause puis l'hébergement se met en place. Si impossibilité de se déplacer, mise en place d'une prise en charge taxi pour se rendre à La Pause.</p> <p>La personne qui a été orientée par les services de Police ou de gendarmerie (en dehors des heures d'ouverture du service) se voit proposer le lendemain un RDV d'Ecoute. Proposition d'une prise en charge taxi pour se rendre à La Pause.</p>

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Jean-Pierre MAHIER, Directeur Général ADAEA Sandrine GALERNE, Directrice Etablissement et services La Pause
Nom du référent	
Téléphone(s)	06 21 88 06 53 - 02 32 33 52 76
Fax	02 32 62 59 36
Adresse mail	lapause@adaea-27.com
Adresse postale	BP 232- 27002 EVREUX Cedex
Site internet	www.adaea-27.com

DAOE ALFA - VERNON

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
DAOE	
Structure porteuse :	
ALFA	
Nom de l'établissement ou du projet :	
DAOE ALFA VERNON	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	Couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics		X
Capacité d'accueil		14	Tranche âges enfants	0-18 ans	Tranche âges adultes	18-60 ans	
<p>4 places DAO hommes isolés</p> <p>Les 4 places d'urgence seront réservées aux publics orientés par le 115 résidant sur le territoire de Seine Normandie Agglomération prioritairement et plus spécifiquement :</p> <p>Des hommes isolés à la rue et sans domicile propre dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des personnes en situation d'errance en souffrance psychique, Des jeunes en rupture familiale ou institutionnelle, en situation d'errance Des personnes en capacité d'entamer rapidement un parcours d'insertion par l'activité économique Des demandeurs d'asile et des personnes étrangères en cours de régularisation de séjour Etc. <p>10 places DAO FAMILLE : tout public sauf hommes isolés</p> <p>Les 10 places d'urgence sont réservées aux publics orientés par le 115 résidant sur le territoire de Seine Normandie Agglomération prioritairement et plus spécifiquement :</p> <p>Des femmes isolées, et familles à la rue et sans domicile propre, ayant des capacités de rétablir leur situation. Une attention particulière est portée sur les femmes victimes de violence, contraintes de quitter le foyer conjugal.</p>							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
<p>Précisions :</p> <p>Pour les hommes isolés, ce public manifeste souvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des signes d'incurie • Des souffrances psychiques • Des addictions <p>Pour les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière est portée aux femmes victimes de violences ou aux familles monoparentales en situation de rupture 									

Spécificité du Projet
<p>Les résidents du DAO sont accueillis sur le même site que le CHRS.</p> <p>Ils bénéficient donc de la présence quasi continue de l'équipe éducative et des espaces collectifs et activités proposées par les équipes du CHRS.</p>

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (Équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		<p>Une admission directe après concertation avec le 115</p> <p>Un accueil par un travailleur social</p> <p>La remise d'un Kit Alimentaire et d'un kit hygiène</p> <p>Une visite quotidienne dans le logement</p> <p>Un entretien social hebdomadaire avec un intervenant social,</p>
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		<p>Logement intégralement meublé</p> <p>DAO hommes isolés</p> <p>2 logements de T3 : chaque bénéficiaire dispose d'une chambre privative</p> <p>DAO Famille</p> <p>1 logement de T4</p> <p>2 Unités familiales (2 et 3 places) avec une chambre et un espace de vie privatif pour chaque cellule familiale</p>
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		<p>Evaluation 7 jours</p> <p>Evaluation 30 jours</p> <p>Participation aux CTO</p> <p>Rencontre physique journalière sur le lieu d'hébergement</p> <p>Diagnostic favorisant l'orientation, et permettant d'entamer le parcours résidentiel, la réorientation ou le maintien ainsi que la mise en place de l'accompagnement et des prestations les plus appropriées.</p> <p>Partage d'informations avec le réseau de partenaires existant et qui œuvre auprès de l'utilisateur.</p>
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		<p>Un entretien social hebdomadaire avec un intervenant social,</p> <p>Un accompagnement physiquement aux différents rendez-vous nécessaires pour restaurer les droits et assurer la prise en charge (administratifs, médicaux, sociaux, juridiques etc.) par l'intervenant social</p>

Accès au soin Santé	X		Une évaluation des difficultés de santé, Le cas échéant, un travail en collaboration avec la PASS, ADISSA, CSAPA, NHM CMP
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Une distribution possible de denrées alimentaires et produits d'hygiène pour les personnes sans ressources Un travail en lien avec les associations caritatives La présence d'une machine à laver dans chaque logement Une visite quotidienne dans le logement pour s'assurer de la bonne gestion du logement et de son entretien

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	Conventionnées	Non conventionnées
Chef de services Intervenant Social Intervenant social polyvalent Présence éducative 8H00 – 20H30 du lundi au vendredi 9H00- 16H00 le samedi	CAFERUIS (DE) CESF (DE) Educatrice Spécialisée (DE)	Agent de sécurité (Service de Veille Soir et week-end Entreprise privée de sécurité conventionnée par le Conseil National des activités de sécurité)) Veille du lundi au vendredi de 20H15 à 00H30 Samedi de 16H00 à 00H30 Dimanche et jour férié de 07H00 à 00H30	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	115	Après un premier niveau d'évaluation des critères de vulnérabilité, le 115 présente la demande par téléphone et transmet la fiche de renseignements, avec les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - <i>état civil,</i> - <i>composition familiale,</i> - <i>état des ressources financières,</i> - <i>indicateurs de vulnérabilité et de risques,</i> - <i>typologie de public,</i> - <i>position du demandeur.</i> Le 115 et Alfa actent conjointement de l'entrée.	Fiche de liaison du 115
ADMISSION	Intervenant social	Les modalités de prise en charge sont présentées, et le règlement de fonctionnement exposé. Si la personne y adhère, après signature du contrat d'hébergement, le travailleur social du dispositif d'urgence, procède à son installation sur le lieu d'hébergement.	Contrat de séjour Règlement de fonctionnement

Contacts et Localisation	
Nom responsable	LEBLANC Carole
Nom du référent	PRUDHOMME Christelle
Téléphone(s)	02.32.51.72.00 / 06.71.57.13.33
Fax	02.32.71.21.40
Adresse mail	<u>Association.alfa@orange.fr</u>
Adresse postale	ALFA 17 G rue de Bizy BP 112 - 27200 VERNON
Site internet	

CHRS URGENCE DE LA FAS - LOUVIERS

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
DAOE	
Structure porteuse :	
FONDATION ARMEE DU SALUT	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS HENRI DURAND LOUVIERS	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis

femmes	X	hommes	X	couple	X	Couple avec enfant(s)		Parent isolé	X	Tous publics	
Capacité d'accueil		5		Tranche âges enfants		0-17		Tranche âges adultes		18-60 ans	

Précisions :

Accueil inconditionnel et accompagnement global personnalisé. Chaque problématique est prise en compte dans l'accompagnement, en faisant appel aux ressources internes ou externes.

Problématiques accompagnées

Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X

Précisions :

Le CHRS accompagne en urgence toute personne quelles que soient ses problématiques : addictions diverses, difficultés psychologiques ou psychiatriques, surendettement, savoir vivre et habiter un lieu de vie, parentalité, violences, sorties d'incarcération... Le CHRS fait appel au partenariat indispensable pour accompagner les personnes. L'accompagnement global est soutenu, cadrant, contenant et sécurisant, comprenant des accompagnements physiques si besoin et la notion de « faire avec ».

Spécificité du Projet

La convivialité et les temps de rencontre et de partage font partie intégrante de la vie de l'établissement afin de favoriser la socialisation. Le CHRS propose un accompagnement global même pour les personnes accueillies dans le cadre de l'urgence. Il aborde tous les aspects de la vie. Le diagnostic posé avec la personne accueillie permet à celle-ci de construire un parcours de vie, de faire des projets dans chaque domaine de vie et de construire des étapes pour les mettre en œuvre.

Les personnes accueillies sont aussi invitées à participer à des ateliers collectifs : Techniques de Recherche d'Emploi, Informatique, Jardin, Parentalité... Elles peuvent aussi se voir proposer les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active pour quelques heures/semaine afin de retrouver des repères en lien avec l'insertion professionnelle.

Chaque personne accueillie peut bénéficier d'un suivi psychologique au sein de l'établissement.

Par ailleurs, les personnes accueillies sont invitées à participer à des temps de réflexions et de partage sur des groupes de paroles organisés en interne : consommation d'alcool, consommation de stupéfiants...

A noter que les femmes victimes de violence et leurs enfants, accueillies dans le cadre de l'urgence sont invitées à participer aux actions spécifiques proposées dans le cadre de l'accompagnement VIF.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	x		<p>Accueil privilégié : Visite du site, de l'environnement, présentation de la FADS, de l'établissement, des représentants des usagers.</p> <p>Convivialité au quotidien + temps festifs.</p> <p>Participation aux temps de participation des usagers au sein de la FADS ou non.</p> <p>Les groupes de paroles et ateliers collectifs divers en interne stimulent la construction du projet de vie, mais également les animations et ouverture sur la culture/ Participation à des temps organisés par ou avec les partenaires</p> <p>L'équipe éducative s'attache à passer des moments de convivialité au sein de la Résidence</p> <p>Le CHRS collectif permet l'accueil temporaire des enfants dont le parent a un droit de visite et d'hébergement limité.</p>
Mise à l'abri (hébergement / logement)	x		<p>La personne accueillie en situation d'urgence bénéficie d'un accompagnement global personnalisé. Le projet de vie construit avec la personne accueillie fait l'objet d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé, revu régulièrement. La mise à l'abri n'a pas de limite dans le temps et perdure jusqu'à la réorientation de la personne accueillie (logement, CHRS Insertion, établissement adapté...) La personne accueillie en situation d'urgence bénéficie des mêmes prestations que les personnes accueillies en insertion.</p>
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	x		<p>Les notes d'observation à 7 jours d'hébergement, puis d'évaluation à 30 jours sont réalisées, avec la personne accueillie afin de confirmer ou non l'orientation, ces dernières sont transmises au SIAO. Des diagnostics « savoir vivre et habiter », « parentalité » et « parcours de violence » s'il y a lieu complètent les éléments à prendre en compte pour la construction du projet de vie.</p> <p>Construction et mise en œuvre d'un premier Projet d'Accompagnement Personnalisé et de la première étape, avec la personne accueillie. Le Projet d'Accompagnement personnalisé est réexaminé plusieurs fois dans l'année, afin d'affiner le projet de vie au fur et à mesure de l'accompagnement.</p> <p>Premier RDV avec la psychologue du service.</p> <p>Toutes les semaines, l'équipe éducative se réunit pour partager sur les situations, les analyser et faire des préconisations. Régulièrement, des synthèses, avec les partenaires sociaux et/ou médicaux, sont organisées afin de faire un point sur les situations</p>

Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	x		<p>La personne accueillie en situation d'urgence bénéficie d'un accompagnement global pour construire son projet de vie sous forme individuelle ou collective :</p> <p>Accompagnement vers la sortie du dispositif vers le logement ou vers un dispositif adapté</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux droits administratifs (ouvertures, mise à jour, titre de séjour ...)</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux aides financières et/ou matérielles</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux soins</p> <p>Accompagnement budgétaire</p> <p>Accompagnement à l'éducation des coûts d'énergies et consommation...et dans la notion du « savoir habiter »</p> <p>Accompagnement à l'alimentation (équilibre, cuisine pédagogique)</p> <p>Accompagnement vers l'insertion professionnelle</p> <p>Accompagnement dans le domaine de la justice</p> <p>Accompagnement relatif aux liens familiaux et à la parentalité</p> <p>Accompagnement à la citoyenneté</p> <p>Accompagnement vers la culture, le sport et les loisirs</p>
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	x		<p>Le self ouvert matin, midi et soir répond au besoin de s'alimenter. Cependant, la personne accueillie peut si elle le souhaite, préparer elle-même ses repas au sein de la cuisine pédagogique</p> <p>L'établissement dispose d'un vestiaire et de produits d'hygiène</p>

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
travailleurs sociaux psychologue	4 éducateurs spécialisés 1 moniteur- éducateur 4 animateurs socio-éducatifs 1 psychologue = équipe du CHRS Collectif Insertion et Urgence	Culture du cœur Epireuil « Alcool Assistance » SPIP L'ABRI CHS NAVARRE /CMP	CSAPA UMIT Infirmier Adissa PASS CD PMI Association interculturelle de Rouen Pastel/ La chaloupe CCAS La Case Maison de la justice Associations caritatives EMHAVI Commissariat Gendarmerie Pôle emploi Avocats CAF CPAM

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mme DANIELIAN Evelina - Directrice
Nom du référent	Mme LEFEBVRE Françoise - Cheffe de service
Téléphone(s)	02.32.50.90.60
Fax	02.32.50.90.61
Adresse mail	resdurand@arneedusalut.fr
Adresse postale	51 Avenue Winston Churchill – 27400 LOUVIERS
Site internet	www.arneedusalut.fr

HEBERGEMENT D'URGENCE DE LA FAS - LOUVIERS

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
DAOE	
Structure porteuse :	
FONDATION ARMEE DU SALUT	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS HENRI DURAND LOUVIERS	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis									
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil		12		Tranche âges enfants		0-17		Tranche âges adultes	
								18-60 ans	
Précisions :									
Accueil inconditionnel et accompagnement global personnalisé. Chaque problématique est prise en compte dans l'accompagnement, en faisant appel aux ressources internes ou externes.									

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Le CHRS accompagne en urgence toute personne quelles que soient ses problématiques : addictions diverses, difficultés psychologiques ou psychiatriques, surendettement, savoir vivre et habiter un lieu de vie, parentalité, violences, sorties d'incarcération... Le CHRS fait appel au partenariat indispensable pour accompagner les personnes. L'accompagnement global est soutenu, cadrant, contenant et sécurisant, comprenant des accompagnements physiques si besoin et la notion de « faire avec ».									

Spécificité du Projet
La convivialité et les temps de rencontre et de partage font partie intégrante de la vie de l'établissement afin de favoriser la socialisation.
Le CHRS propose un accompagnement global même pour les personnes accueillies dans le cadre de l'urgence. Il aborde tous les aspects de la vie. Le diagnostic posé avec la personne accueillie permet à celle-ci de construire un parcours de vie, de faire des projets dans chaque domaine de vie et de construire des étapes pour les mettre en œuvre.
Les personnes accueillies sont aussi invitées à participer à des ateliers collectifs : Techniques de Recherche d'Emploi, Informatique, Jardin, Parentalité... Elles peuvent aussi se voir proposer les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active pour quelques heures/semaine afin de retrouver des repères en lien avec l'insertion professionnelle.

Chaque personne accueillie peut bénéficier d'un suivi psychologique au sein de l'établissement.

Par ailleurs, les personnes accueillies sont invitées à participer à des temps de réflexions et de partage sur des groupes de paroles organisés en interne : consommation d'alcool, consommation de stupéfiants...

A noter que les femmes victimes de violence et leurs enfants, accueillies dans le cadre de l'urgence sont invitées à participer aux actions spécifiques proposées dans le cadre de l'accompagnement VIF.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)	*		
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		<p>Accueil privilégié : Visite du site, de l'environnement, présentation de la FADS, de l'établissement, des représentants des usagers.</p> <p>Convivialité au quotidien + temps festifs.</p> <p>Participation aux temps de participation des usagers au sein de la FADS ou non.</p> <p>Les groupes de paroles et ateliers collectifs divers en interne stimulent la construction du projet de vie, mais également les animations et ouverture sur la culture/ Participation à des temps organisés par ou avec les partenaires</p> <p>L'équipe éducative s'attache à passer des moments de convivialité au sein de la Résidence</p> <p>Le CHRS collectif permet l'accueil temporaire des enfants dont le parent a un droit de visite et d'hébergement limité.</p>
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		<p>La personne accueillie en situation d'urgence bénéficie d'un accompagnement global personnalisé. Le projet de vie construit avec la personne accueillie fait l'objet d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé, revu régulièrement. La mise à l'abri n'a pas de limite dans le temps et perdure jusqu'à la réorientation de la personne accueillie (logement, CHRS Insertion, établissement adapté...) La personne accueillie en situation d'urgence bénéficie des mêmes prestations que les personnes accueillies en insertion.</p>
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X		<p>Les notes d'observation à 7 jours d'hébergement, puis d'évaluation à 30 jours sont réalisées, avec la personne accueillie afin de confirmer ou non l'orientation, ces dernières sont transmises au SIAO. Des diagnostics « savoir vivre et habiter », « parentalité » et « parcours de violence » s'il y a lieu complètent les éléments à prendre en compte pour la construction du projet de vie.</p> <p>Construction et mise en œuvre d'un premier Projet d'Accompagnement Personnalisé et de la première étape, avec la personne accueillie. Le Projet d'Accompagnement personnalisé est réexaminé plusieurs fois dans l'année, afin d'affiner le projet de vie au fur et à mesure de l'accompagnement.</p> <p>Premier RDV avec la psychologue du service.</p> <p>Toutes les semaines, l'équipe éducative se réunit pour partager sur les situations, les analyser et faire des préconisations. Régulièrement, des synthèses, avec les partenaires sociaux et/ou médicaux, sont organisées afin de faire un point sur les situations</p>

Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		<p>La personne accueillie en situation d'urgence bénéficie d'un accompagnement global pour construire son projet de vie sous forme individuelle ou collective :</p> <p>Accompagnement vers la sortie du dispositif vers le logement ou vers un dispositif adapté</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux droits administratifs (ouvertures, mise à jour, titre de séjour ...)</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux aides financières et/ou matérielles</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux soins</p> <p>Accompagnement budgétaire</p> <p>Accompagnement à l'éducation des coûts d'énergies et consommation...et dans la notion du « savoir habiter »</p> <p>Accompagnement à l'alimentation (équilibre, cuisine pédagogique)</p> <p>Accompagnement vers l'insertion professionnelle</p> <p>Accompagnement dans le domaine de la justice</p> <p>Accompagnement relatif aux liens familiaux et à la parentalité</p> <p>Accompagnement à la citoyenneté</p> <p>Accompagnement vers la culture, le sport et les loisirs</p>
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		<p>Le self ouvert matin, midi et soir répond au besoin de s'alimenter. Cependant, la personne accueillie peut si elle le souhaite, préparer elle-même ses repas au sein de la cuisine pédagogique</p> <p>L'établissement dispose d'un vestiaire et de produits d'hygiène</p>

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Travailleurs sociaux Psychologue	4 éducateurs spécialisés 1 moniteur- éducateur 3 animateurs socio-éducatifs 1 psychologue 1 CESF = équipe du CHRS Collectif Insertion et Urgence	Culture du cœur Epireuil « Alcool Assistance » SPIP L'ABRI CHS NAVARRE /CMP	CSAPA UMIT Infirmier Adissa PASS CD PMI Association interculturelle de Rouen Pastel/ La chaloupe CCAS La Case Maison de la justice Associations caritatives EMHAVI Commissariat Gendarmerie Pôle emploi Avocats CAF CPAM

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Toute personne sans abri, ni hébergement stable peut signaler sa situation au 115 (appel téléphonique gratuit). La personne peut demander à un travailleur social ou tout autre accompagnant à l'aider dans cette démarche	Le 115 enregistre la demande de mise à l'abri de chaque personne et en assure le suivi et l'orientation vers les places d'urgence sur l'ensemble du département. Le CHRS Henri Durand est interpellé par téléphone, pour un accueil le jour même, dans le cas d'une place CHRS urgence vacante. La direction de l'établissement donne son accord pour cet accueil en urgence.	Le 115 s'assure que le CHRS a la disponibilité et donne l'accord afin d'accueillir la personne par téléphone. La fiche 115 est alors transmise par mail à la direction du CHRS.
ADMISSION	L'accueil et l'admission se réalisent le jour même. L'équipe éducative peut si besoin aller à la rencontre de la personne à accueillir à un point de rencontre au sein de la ville de Louviers ou sur l'agglomération (gare...)	L'accueil se réalise par l'installation de la personne ou la famille dans son lieu de vie, la visite de l'établissement et de l'environnement, la présentation de la FADS la présentation de l'équipe éducative et des autres salariés, des résidents. Le dossier administratif est rempli le jour de l'admission. Le livret d'accueil est remis à la personne ou la famille qui va être hébergée. Celui-ci comprend le règlement de fonctionnement, les informations relatives aux droits des personnes accueillies (charte des usagers...), les modèles de contrat de séjour et de PAP ... Les référents sociaux sont désignés lors de la réunion de service qui suit l'admission.	Les travailleurs sociaux de service le jour de l'admission prennent en charge cet accueil : Installation dans le lieu de vie Visites et présentations État des lieux entrant Document concernant le dossier administratif, la caution, l'éventuel suivi médical, la caution du lieu de vie, Le contrat de séjour, ainsi que l'avenant relatif à la parentalité s'ils ont lieu d'être, sont signés par la personne ou la famille accueillie et la direction de l'établissement Le premier PAP est signé dans le 1 ^{er} mois de l'accueil et de l'accompagnement.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mme DANIELIAN Evelina - Directrice
Nom du référent	Mme LEFEBVRE Françoise - Cheffe de service
Téléphone(s)	02.32.50.90.60
Fax	02.32.50.90.61
Adresse mail	resdurand@armedusalut.fr
Adresse postale	51 Avenue Winston Churchill – 27400 LOUVIERS
Site internet	www.armedusalut.fr

RHVS URGENCE – SASU YSOS

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
DAOE	
Structure porteuse :	
SASU EVROSTEL	
Nom de l'établissement ou du projet :	
RHVS URGENCE EVROSTEL	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)		Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil		40+6		Tranche âges enfants		0-18		Tranche âges adultes		18 ++	
Précisions :											
Compte tenu de la composition des studettes, la composition des ménages accueillis est la suivante : couple / femme + 1 enfant / homme + 1 enfant / femme seule / homme seul											
Au titre de l'urgence (20 studettes au titre du Contingent de Réserve Préfectoral + 3 studettes hors contingent) :											
Ménages à la rue, sans hébergement dont l'entretien exploratoire par téléphone n'a pas détecté de troubles significatifs de la personnalité et du comportement, incompatibles avec une résidence sans accompagnement social permanent											
Pour les hommes et femmes seuls possibilité de co-occupation en respectant les principes de proximité : pas de mixité dans une même studette entre un homme et une femme ne se présentant pas en couple											
Pas d'obligation de ressources au titre des urgences sociales											
Participation symbolique adaptée au regard des ressources.											
Pas de conditions administratives particulières concernant l'hébergement d'urgence											

Problématiques accompagnées							
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique	Santé psy
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	Violence
Précisions :							
Les publics nécessitant un accompagnement social ou médical sur site ne sont pas concernés par l'offre RHVS.							
Prestations sociales de droit commun hors les murs de la RHVS.							

Spécificité du Projet

Dans le cadre de la RHVS d'EVREUX, il a été convenu par arrêté d'agrément de 2008 puis au regard de l'évolution des besoins que cette résidence hôtelière et non sociale répondrait à deux grandes missions d'hébergement dont le public relevant de l'Hébergement d'URGENCE :

Un pourcentage de 30% de public entrant dans le cadre du schéma d'organisation de la veille sociale et pouvant être dépourvu de ressources voire de capacité administrative et financière à aller vers un logement du parc social ou privé, soit 19 à 20 studentes à l'année :

PUBLICS : publics sans solution d'hébergement ou de logement sollicitant le 115 dans le cadre du schéma d'organisation de la veille sociale arrêtée par l'Etat. Une participation financière des publics ayant des ressources pourra être demandée par la RHVS.

OBJECTIFS : répondre à la mise à l'abri des publics sollicitant le 115 en priorisant ceux qui sont confrontés à des incidences de parcours (expulsion, séparation, mise à la rue...) et pour lesquels une issue vers du logement est envisageable à certaines conditions pour les publics étrangers.

MODALITE D'ORIENTATION : la demande est formulée par la personne ou un partenaire social auprès du 115. L'orientation est du ressort du 115 à partir de la « fiche de renseignements ». L'orientation est envisagée pour une durée de 7 jours afin que le SAO généraliste de territoire puisse procéder à un entretien et fournir au 115 dans la semaine la fiche d'observation sociale 7 jours. Le 115 informe la RHVS pour statuer de la durée de prise en charge. La personne peut se rendre seule à la RHVS ou être accompagnée par le partenaire. A la réception de la fiche d'observation sociale 7 jours par le 115, le SIAO statue sur le renouvellement ou la fin de prise en charge.

MODALITE DE GESTION DES PUBLICS : la gestion matérielle en lien avec la vie quotidienne des personnes est du ressort de la RHVS qui présente à la personne le règlement intérieur et le fonctionnement de l'établissement pour que les personnes utilisent de manière adaptée les services et locaux de la RHVS.

MODALITE LIEE A L'EVENTUELLE PARTICIPATION FINANCIERE. Le 115 évalue les ressources du ménage orienté vers la RHVS, communique l'état des ressources et définit le barème de participation à appliquer par la RHVS au moment de l'accueil.

La participation financière prend effet dès l'entrée à la RHVS. La participation financière s'effectue à la semaine ou au mois en fonction de la date d'arrivée (au regard du versement du salaire ou des prestations).

RESSOURCES	PART MENSUELLE	PART HEBDOMADAIRE	PART JOURNALIERE
1500 € et plus	225	52,50	7,50
1201€ - 1500€	203	47,50	7
901€ - 1200€	158	37	5,50
601€ - 900€	113	26,50	4
311€ - 600€	68	16	2,50
150€ - 310€	38	9	1,50
0€ - 149€	1	1	0

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT	Conditions de mise en œuvre
	*	*	
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	La RHVS réalise une observation qui est transmise au SIAO Le SAO du SIAO est mobilisé pour : -Rencontrer la personne sur son lieu d'hébergement d'urgence de façon régulière tout au long de la prise en charge.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Le résident bénéficiera d'une studette équipée d'une kitchenette, salle de bain et WC privatif. Outre cet équipement, le prix comprend au moins 3 prestations para hôtelières définies à l'article 261 D du Code Général des Impôts. A la RHVS d'EVREUX, ces prestations sont : -le nettoyage régulier des locaux, -la fourniture de linge de maison, (1 fois par semaine) -la réception, même non personnalisée, de la clientèle. Le quotidien de la studette et de son équipement reste à la charge du résident. Un service de blanchisserie payant est à disposition.
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : -Réaliser les notes sociales à 7 jours, à 30 jours, les actualisations et les fiches navettes (pour les Primo-Arrivants Demandeurs d'Asile et les Demandeurs d'Asile) -Etablir, en accord avec la personne hébergée par les urgences sociales, la préconisation en hébergement d'insertion adaptée et suivre l'évolution de cette demande. -Effectuer des points réguliers avec le travailleur social du centre d'hébergement, tout au long de la prise en charge urgence -Vérifier la réception les notes sociales à 7 jours, 30 jours, les actualisations et les fiches navettes (pour les PADA)
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation		x	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne
Accès au soin Santé		x	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue		x	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne

**Prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
*Réceptionniste de jour (Accueil des clients) *Veilleur de nuit (Accueil des clients et assure une sécurité et le calme durant toute la nuit) *Femme de chambre	2 réceptionnistes jour 2 veilleurs de nuit 2 femmes de chambre	SAO YSOS, travailleur social diplômé assurant le suivi de parcours des ménages accueillis sur la RHVS au titre des urgences sociales.	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Public urgence : 115	Le 115 oriente la personne à partir d'une fiche de renseignements	Le 115 informe la RHVS d'une prise en charge par le biais d'une fiche de commande des prestations.
ADMISSION	La RHVS (le Directeur)	Une analyse des éléments est faite afin de valider ou non l'admission selon plusieurs critères, tels que la composition familiale du ménage, la détermination dans les démarches du demandeur d'hébergement en insertion	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Géraldine PASQUIER
Nom du référent	Géraldine PASQUIER
Téléphone(s)	02.32.38.16.36
Fax	02.32.39.22.29
Adresse mail	direction-evrostel@orange.fr
Adresse postale	72 avenue Winston Churchill 27000 EVREUX
Site internet	

JEANNE D'ARC EVREUX - YSOS

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
DAOE	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
JEANNE D'ARC EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes		couples		Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil			24	Tranche âges enfants		0-17	Tranche âges adultes		18-65	
Précisions :										

Problématiques accompagnées								
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy
errance		16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions		Violence
Précisions :								
Ce dispositif d'hébergement d'urgence ne concerne que les publics étrangers déboutés de leur demande d'asile, l'orientation est du ressort du 115								

Spécificité du Projet
L'association la Jeanne d'Arc met à disposition du 115 moyennant facture 6 chambres pour la mise à l'abri de publics orientés par le 115.
C'est un lieu de mise à l'abri qui fonctionne 24h/24 toute l'année.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	Accueil réalisé par la Jeanne d'Arc Suivi du parcours : SAO - Mobilisation du SAO Séjour YSOS à raison d'une visite par mois pour faire le point sur la situation administrative et sociale.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	x		6 chambres de 4 places chacune
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Mobilisation du SAO Séjour YSOS à raison d'une visite par mois pour faire le point sur la situation administrative et sociale.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation		x	Activation du droit commun ou des associations caritatives
Accès au soin Santé		X	Activation du droit commun ou des associations caritatives
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue		X	Activation du droit commun ou des associations caritatives

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
			SAO Spécialisé Séjour Educatrice spécialisée

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Le ménage lui-même ou un partenaire de la veille sociale	Numéro de tel 115 115@ysos.fr	Mail d'alerte et fiche de renseignement 115
ADMISSION	115 en accord avec la DDCCS	Par mail puis suivi lors des réunions de régulation 115 DDCCS	Mail d'alerte envoyé par le 115 à la DDCCS avec fiche de renseignement 115

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Antoine LESAGE, Président
Nom du référent	Caroline AUBERT
Téléphone(s)	02.32.33.05.14
Fax	
Adresse mail	jaevreux@gmail.com
Adresse postale	Association Jeanne d'Arc 45 Rue Saint Germain 27000 EVREUX
Site internet	

L'ALBATROS – CCAS PONT-AUDEMER

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
DAOE	
Structure porteuse :	
CCAS PONT-AUDEMER	
Nom de l'établissement ou du projet :	
L'ALBATROS PONT-AUDEMER	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes		hommes		couples		Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics	
											X
Capacité d'accueil		5		Tranche âges enfants		0-18		Tranche âges adultes		18	
Précisions : 1 chambre avec 4 couchages : 1 lit 2 places + 2 lits 1 place superposés - 1 chambre avec 2 couchages : 2 lits 1 place – 2 chambres avec 1 couchage : 1 lit 1 place											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy	
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence	
Précisions : L'Albatros n'a pas de vocation d'accompagnement									

Spécificité du Projet
Offrir les conditions d'accueil minimales qui permettent aux ménages de se poser pour une période de 30 jours, le temps de réaliser un diagnostic social

Prestations développées VOILET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)	*	X	Le SAO rencontre systématiquement les personnes dans les 7 jours pour un entretien et il peut intervenir à la demande du CCAS
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Accueil par la gardienne, qui assure ensuite une veille
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		1 chambre avec 4 couchages : 1 lit 2 places + 2 lits 1 place superposés - 1 chambre avec 2 couchages : 2 lits 1 place – 2 chambres avec 1 couchage : 1 lit 1 place
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Le SAO de référence réalise une fiche d'observation à 7 jours et une fiche d'évaluation à 30 jours qui précise les modalités d'orientation sur les dispositifs de logement adapté
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Lien avec les associations caritatives et le conseil départemental pour les bons secours aux familles
Accès au soin Santé		X	Lien avec la PASS
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêture		X	Livraison par le SIAO Urgence de nourriture non périssable et de produits d'hygiène de première nécessité (gel douche, shampoing, dentifrice, rasoirs,,,) sur la structure Albatros via le partenariat YSOS/Banque alimentaire de l'Eure, en vue de la constitution d'un stock. Activation du secours alimentaire et/ou hygiène par le SIAO Urgence auprès des familles par l'intermédiaire de la gardienne de l'Albatros. Distribution du secours alimentaire par la gardienne de l'Albatros. Gestion du stock par la gardienne de l'Albatros afin d'alerter le SIAO Urgence sur la nécessité de réapprovisionner l'Albatros.

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Accueillir et informer	Une gardienne et une CESF		SAO et 115 gérés par YSOS (en cours de conventionnement)

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Du 115 au CCAS	Demande par téléphone et envoi par courriel de la fiche de renseignement 115 et une fiche des prestations à mobiliser (alimentation, hygiène, Pass, associations,,)	Avec la fiche de renseignement 115 et la fiche des prestations urgences
ADMISSION	Validation de prise en charge par le CCAS (Elise VANDOMME)	Horaire d'accueil : 8 h – 20 h	Convention entre le CCAS et la/les personne(s) accueillie(s)

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Michel LEROUX, Président – Cyril SURBLED, Responsable
Nom du référent	Elise VANDOMME
Téléphone(s)	02.32.41.69.73
Fax	
Adresse mail	Elise.vandomme@ville-pont-audemer.fr
Adresse postale	CCAS de Pont-Audemer – 9 rue des Papetiers – 27500 PONT-AUDEMER ou Résidence Albatros – 2 rue de la Galette Chaude – 27500 PONT-AUDEMER
Site internet	www.ville-pont-audemer.fr

PARTIE 3 : OFFRE ET ORGANISATION DU DISPOSITIF D'INSERTION

L'HEBERGEMENT D'INSERTION EN ETABLISSEMENT COLLECTIF

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :

- ☛ **57 places CHRS Insertion en mode collectif, Les Relais de L'Iton -à EVREUX (YSOS)**
- ☛ **65 places CHRS Insertion en mode collectif, dont 20 places destinées aux femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales (VIF) Résidence Henri Durand à LOUVIERS (Fondation Armée du Salut -FAS)**
- ☛ **25 places CHRS Jeunes en mode collectif à EVREUX (L'ABRI)**
- ☛ **30 places CHRS Insertion en semi-collectif à VERNON (ALFA)**

Présentation :

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale sont des établissements sociaux relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Les ménages accueillis doivent être admis à l'aide sociale. Admission pour une durée déterminée et renouvelable, la situation de la personne doit faire l'objet d'un bilan tous les 6 mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède le plus rapidement possible à une insertion durable en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...). En CHRS la participation des ménages est fixée par arrêté préfectoral selon un barème, soit 10% des ressources.

Dans l'Eure, la Commission Départementale de Régulation du Dispositif d'Hébergement d'Insertion (CDRDH) est l'instance partenariale décisionnaire des renouvellements de prise en charge des ménages accueillis en CHRS insertion ou en structures conventionnées au titre de l'ALT et de l'A.V.D.L. Elle est co-pilotée par l'Etat et le Conseil Départemental dans le domaine de leur compétence propre. Le Conseil Départemental se prononce au titre de l'aide sociale à l'enfance sur le renouvellement des prises en charge en hébergement des femmes enceintes et des mères isolées hébergées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile (article 68 loi MOLLE) et qui sont accueillies dans les structures agréées ou conventionnées par l'Etat.

Dans une logique de fluidité et d'accès au logement en temps réel, la CDRDH valide le projet d'accès au logement des ménages sortants des structures et positionne ces ménages sur le contingent de réservation préfectorale.

Mission :

Action socio-éducative, avec notamment fonction d'hébergement et d'accompagnement vers la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion. Accompagnement social global, à la parentalité, l'éducation budgétaire, la santé...Projet de prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec la personne accueillie. Ouverture de la structure 24h/24 présence de veilleur de nuit.

Orientation :

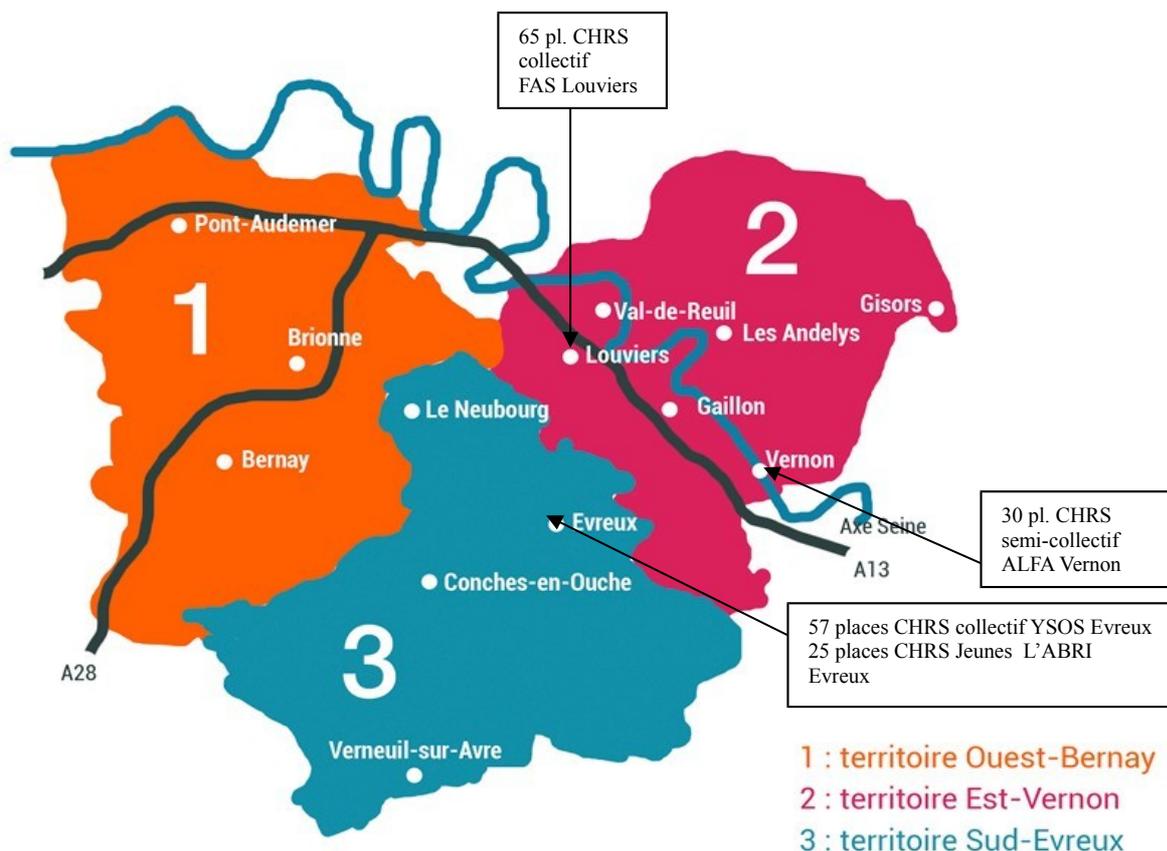
Nécessité pour l'instructeur de constituer et d'adresser à l'opérateur unique du SIAO urgence – insertion- plateforme 115, l'association YSOS, le « formulaire unique d'évaluation de situation... ».

Textes :

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
 Loi ALUR du 24 mars 2014 article 30,
 CASF: Art. L.111-1-2-3 et L.111-3-1, Art. L. 222-5, Art. L. 312-1 8°, Art. L.344-7, Art. L.345-1,
 Art. L.345-2-4, . Art. L.345-2-5, Art. L.345-2-6, Art. L.345-2-11, Art. L. 345-3, Art. L. 345-4
 Circulaire DGCS/SD1A/2015/325 du 17 décembre 2015

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)							
alimenter	X	héberger Hébergement, ouvert 24h/24 avec a minima la présence d'un gardien.	X	accueillir/orienter	X	construire un parcours vers l'autonomie	X

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



CHRS COLLECTIF YSOS - EVREUX

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
CHRS COLLECTIF INSERTION	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS LES RELAIS DE L'ITON EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil			57	Tranche âges enfants		0-17 ans	Tranche âges adultes		18-60 ans		
Précisions : La structure « les Relais de l'Iton » est réellement adaptée à l'accueil de publics différents (personnes seules, en couple, en famille)											

Problématiques accompagnées											
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X		
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X		
Précisions : « Les Relais de l'Iton » accueillent, hébergent et accompagnent des publics mixtes présentant des problématiques diverses dans limite de l'équilibre des populations (rupture familiale, violence familiale et/ou conjugale, expulsion, sortie d'incarcération, sortie d'hospitalisation, demande d'asile...).											

Spécificité du Projet
Le CHRS collectif est un établissement assurant l'accueil, l'hébergement, le soutien, l'accompagnement social et professionnel des ménages en difficultés et/ou en situation de détresse. Un accueil particulier pour les parents est proposé autour d'ateliers parentalité, de conditions d'accueil spécifiques pour les enfants (aires de jeux, espace enfants parents, aide aux devoirs). Un accompagnement psychologique clinique peut également être proposé selon les demandes individuelles. Enfin, le CHRS met à disposition lorsque cela est possible, des places pour les interstices.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Les équipes du SIAO sont chargées d'établir un recueil d'informations individuelles pour prononcer une orientation adaptée au ménage et aux problématiques rencontrées vers le CHRS. Suite à l'avis favorable de la Direction du CHRS, l'accueil est effectué.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		L'accompagnement au sein du CHRS est individualisé et les objectifs de l'accompagnement sont développés dans le projet personnalisé en fonction de trois axes fondateurs de l'« habité » à savoir le vivre ensemble, l'économie et le temps libéré. Des entretiens individuels sont mis en place de façon hebdomadaire. Différentes activités collectives sont proposées : l'activité « jardin », des séances de Théâtre forum pour allier plaisir et prévention, ateliers parents-enfants.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		L'ambition est de donner les moyens d'aller vers l'activité, vers l'action par un traitement des difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui freinent le retour au travail, par un réapprentissage du respect des horaires (participation de la collectivité, horaires du lever, des repas, par l'orientation vers les organismes d'insertion professionnelle. Une aide à la constitution des dossiers logement est effectuée : FSH, prêt CAF, relations avec les bailleurs...

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Direction	1 Directeur adjoint		SPIP, AVEDE, ADISSA, NHN, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Mission locale, organismes tutélaires, CAF, CPAM, Hôpital, CMP, ID VET, RESPIRE.
Accompagnement psychologique	1 Psychologue clinicienne		
Accompagnement social et éducatif	2 Educateurs spécialisés, 3 Moniteurs éducateurs, 1 CESF 1 Assistante de service social, 1 assistante de gestion		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION N et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	Sur la base d'un diagnostic SAO juste, loyal, neutre la Direction du CHRS admet les ménages dans la limite d'un équilibre des populations.	Une note sociale est réalisée par le SIAO
ADMISSION	La pré-admission est réalisée par un éducateur, l'assistante de service social ou la psychologue selon les problématiques repérées L'admission doit être validée par la Direction après consultation de l'équipe pluridisciplinaire.	En cas de décision favorable, un entretien de pré admission est proposé à la personne pour lui présenter les modalités de prise en charge et évaluer ses motivations, sa volonté à adhérer à l'accompagnement. La durée du séjour est de six mois maximum. Si un renouvellement de durée est nécessaire, une demande de prolongation est envoyée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et étudiée en CDRDH en présence des acteurs de l'AHJ.	Un document Individuel de prise en charge est signé dès le premier jour. Par la suite un Contrat de séjour avec un projet personnalisé sont proposés.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	Secrétariat CHRS collectif
Téléphone(s)	02.32.62.55.59
Adresse mail	secretariat-iton@s.fr
Adresse postale	Les Relais de l'Iton 74 et 82 avenue du Maréchal FOCH 27000 EVREUX
Site internet	www.ysos.fr

CHRS COLLECTIF FAS - LOUVIERS

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
CHRS COLLECTIF INSERTION	
Structure porteuse :	
FONDATION ARMEE DU SALUT	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS HENRI DURAND LOUVIERS	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femme	X	homme	X	couple	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil		65	Tranche âges enfants		0-17		Tranche âges adultes		18-59		
Précisions :											
<p>Accueil dans le cadre d'un dispositif VIF pour 20 places, qui offre la sécurité attendue, un accompagnement spécifique et soutenu concernant les violences vécues par la personne ou la famille. Accueil inconditionnel et Accompagnement global personnalisé. Chaque problématique est prise en compte dans l'accompagnement, en faisant appel aux ressources internes ou externes.</p> <p>Le CHRS ne dispose pas de places de stabilisation</p> <p>L'hébergement est composé d'une part de 45 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 chambres individuelles et de 2 chambres pour couples ou pour un parent avec un jeune enfant, situées sur la Résidence Henri Durand à Louviers. Les chambres sont meublées et équipées. Elles disposent d'une salle de bain et de toilettes. - 8 appartements hors les murs de type T4 situés à Louviers, proches de la résidence Henri Durand. Ces appartements peuvent accueillir des personnes isolées en hébergement partagé ou des familles. Ces appartements sont meublés et équipés <p>L'hébergement est composé d'autre part de 20 places spécifiques VIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 appartements de type T2 et T3 au sein même de la Résidence Henri Durand à Louviers en hébergement partagé ou non, tout particulièrement dédiés aux ménages qui ont besoin de sécurité renforcée. Les appartements sont meublés et équipés. - 3 appartements hors les murs, de type T4 et T3 à proximité de la Résidence Henri Durand à Louviers, en hébergement partagé ou non. Les appartements sont meublés et équipés. <p>Les personnes accueillies sur le CHRS Collectif sur la Résidence bénéficient de la restauration, sous forme d'un self, matin, midi et soir. Les personnes accueillies sur le CHRS Collectif hors les murs peuvent préparer leurs repas dans les appartements.</p> <p>Ouvert 24h/24, 365 jours /an. Surveillance de nuit assurée par une société.</p>											

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
<p>Précisions : Le CHRS collectif accompagne toute personne quelles que soient ses problématiques : addictions diverses, difficultés psychologiques ou psychiatriques, surendettement, savoir vivre et habiter un lieu de vie, parentalité, violences, sorties d’incarcération... Le CHRS collectif fait appel au partenariat indispensable pour accompagner les personnes. L’accompagnement global est soutenu, cadrant, contenant et sécurisant. Il intègre des accompagnements physiques si besoin et la notion de «faire avec».</p>									

Spécificité du Projet
<p>La convivialité et les temps de rencontre et de partage font partie intégrante de la vie de l’établissement afin de favoriser la socialisation.</p> <p>Le CHRS collectif propose un accompagnement global. Il aborde tous les aspects de la vie. Le diagnostic posé avec la personne accueillie permet à celle-ci de construire un parcours de vie, de faire des projets dans chaque domaine de vie et de construire des étapes pour les mettre en œuvre.</p> <p>Les personnes accueillies sont aussi invitées à participer à des ateliers collectifs : Techniques de Recherche d’Emploi, Informatique, Jardin, Parentalité... Elles peuvent aussi se voir proposer les Ateliers d’Adaptation à la Vie Active pour quelques heures/semaine afin de retrouver des repères en lien avec l’insertion professionnelle.</p> <p>Chaque personne accueillie peut bénéficier d’un suivi psychologique au sein de l’établissement.</p> <p>Le CHRS Collectif propose aussi un hébergement hors les murs, à proximité de la Résidence Henri Durand, en appartement partagé ou non. Cette opportunité permet aux personnes accueillies de se confronter à une certaine autonomie et de retrouver peu à peu des repères dans un lieu de vie, dans un quartier.</p> <p>Par ailleurs, les personnes accueillies sont invitées à participer à des temps de réflexion et de partage sur des groupes de paroles organisés en interne : consommation d’alcool, consommation de stupéfiants...</p> <p>Outre un accompagnement global, le dispositif VIF propose une spécificité « parcours de violence » axée sur la prise en compte psychologique et judiciaire des violences vécues par les femmes et leurs enfants. Il comprend, dans ce cadre, des ateliers, en lien avec cette problématique particulière. Ils sont encadrés par la psychologue du service VIF. D’autres activités sont également proposées telles que le jardinage, la parentalité, l’intervention d’une psycho socio-esthéticienne... Les personnes accueillies sur ce service bénéficient d’une sécurité adaptée et renforcée si besoin.</p>

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		<p>Accueil privilégié : Visite du site, de l'environnement, présentation de la FADS, de l'établissement, des représentants des usagers.</p> <p>L'établissement a fait le choix, d'élaborer une note de diagnostic à 30 jours d'hébergement avec la personne accueillie. Cette note est transmise au SIAO elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de travailler le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne, - de conforter l'orientation faite par le SIAO. <p>Des notes de diagnostic spécifiques « savoir vivre et habiter », « parentalité » et « parcours de violence » peuvent venir compléter les éléments à prendre en compte pour la construction du projet de vie.</p> <p>Construction et mise en œuvre d'un premier Projet d'Accompagnement Personnalisé et de la première étape, avec la personne accueillie.</p> <p>Premier RDV avec la psychologue du service</p> <p>Toutes les semaines, l'équipe éducative se réunit pour partager sur les situations, les analyser et faire des préconisations. Régulièrement, des synthèses, avec les partenaires sociaux et/ou médicaux, sont organisées afin de faire un point sur les situations</p>
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		<p>Le Projet d'Accompagnement personnalisé est réexaminé plusieurs fois dans l'année, afin d'affiner le projet de vie au fur et à mesure de l'accompagnement.</p> <p>Convivialité au quotidien + temps festifs.</p> <p>Inscription dans les instances et temps pour développer la participation des usagers au sein de la FADS et en dehors.</p> <p>Les groupes de paroles et les divers ateliers collectifs en interne stimulent la construction du projet de vie, mais également les animations et ouverture sur la culture/ Participation à des temps organisés par ou avec les partenaires</p> <p>L'équipe éducative s'attache à passer des moments de convivialité au sein de la Résidence mais également dans des appartements hors les murs.</p> <p>Le CHRS collectif permet l'accueil temporaire des enfants dont le parent à un droit de visite et d'hébergement limité.</p>
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		<p>Accompagnement global pour la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé sous forme individuelle et collective</p> <p>Accompagnement vers la sortie du dispositif vers le logement ou vers un dispositif adapté</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux droits administratifs (ouverture, mise à jour, titre de séjour ...)</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux aides financières et/ou matérielles</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux soins</p> <p>Accompagnement budgétaire</p> <p>Accompagnement à l'éducation des coûts d'énergies et consommation...et dans la notion du « savoir habiter »</p> <p>Accompagnement à l'alimentation (équilibre, confection des repas au sein de la cuisine pédagogique)</p> <p>Accompagnement vers l'insertion professionnelle</p> <p>Accompagnement dans le domaine de la justice</p> <p>Accompagnement relatif aux liens familiaux et à la parentalité</p> <p>Accompagnement à la citoyenneté</p> <p>Accompagnement vers la culture, le sport et les loisirs</p> <p>Accompagnement psychologique</p>

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
travailleurs sociaux psychologue	4 éducateurs spécialisés 2 moniteur- éducateurs 4 animateurs socio- éducatifs 2 psychologues 1 CESF	Culture du cœur Epireuil « Alcool Assistance » SPIP L'ABRI CHS NAVARRE /CMP	CSAPA UMIT Infirmier Adissa PASS CD PMI Association interculturelle de Rouen Pastel/ La chaloupe CCAS La Case Maison de la justice Associations caritatives EMHAVI Commissariat Gendarmerie Pôle emploi Avocats CAF CPAM

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Tout professionnel du secteur social ou médico-social, peut être prescripteur. Tout prescripteur transmet la demande au SIAO	Chaque prescripteur envoie une demande d'hébergement au SIAO, qui étudie la demande (en CTO lorsqu'il s'agit d'une situation complexe) puis oriente vers le CHRS, qui valide l'orientation sur liste d'attente.	Formulaire unique d'évaluation de demande d'admission en hébergement insertion Le SIAO transmet la demande validée au CHRS par mail Le CHRS Résidence Henri Durand invite alors chaque personne à visiter l'établissement pour un premier contact et afin que la personne valide sa demande sur l'établissement.
ADMISSION	Une pré admission est organisée seulement dans le cas où la sortie d'un résident est programmée, libérant ainsi	Cette pré-admission comprend : la présentation de la Fondation de l'Armée du Salut, la présentation de l'établissement, et du service où la personne ou la famille va être hébergée, le fonctionnement, les prestations... La pré-	Lors de la pré-admission, le livret d'accueil est remis à la personne ou la famille qui va être hébergée. Celui-ci comprend le règlement de fonctionnement, les informations relatives aux droits des personnes

	<p>une place à court terme. Elle réunit la personne ou la famille à accueillir, le chef de service, un membre de l'équipe éducative et le partenaire prescripteur</p> <p>Elle permet de confirmer la possibilité d'accompagnement par le CHRS et que la direction valide cette admission.</p> <p>L'admission se réalise dès qu'une place se libère sur le CHRS Collectif</p>	<p>admission permet à la personne de se présenter, de faire un premier diagnostic de la situation avec elle, de déterminer les premiers projets et intentions s'il y a lieu.</p> <p>Une deuxième visite des lieux peut se programmer à cette occasion.</p> <p>L'admission est programmée. L'accueil se réalise par l'installation de la personne ou la famille dans son lieu de vie, la présentation de l'équipe éducative et des autres salariés, des résidents. Le dossier administratif est rempli le jour de l'admission.</p> <p>Les référents sociaux sont désignés lors de la réunion de service qui suit l'admission.</p>	<p>accueillies (charte des usagers...), les modèles de contrat de séjour et de PAP ...</p> <p>La personne ou la famille peut alors prendre un temps de réflexion avant de prendre l'engagement d'intégrer le CHRS. Elle doit donner son accord rapidement après la pré admission</p> <p>État des lieux entrant Document concernant le dossier administratif, la caution, l'éventuel suivi médical, la caution du lieu de vie.</p> <p>Le contrat de séjour, ainsi que l'avenant relatif à l'hébergement hors les murs et la parentalité s'ils ont lieu d'être, sont signés par la personne ou la famille accueillie et la direction de l'établissement</p> <p>Le premier PAP est signé dans le 1^{er} mois de l'accueil et de l'accompagnement.</p>
--	--	--	--

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mme DANIELIAN Evelina - Directrice
Nom du référent	Mme LEFEBVRE Françoise - Cheffe de service
Téléphone(s)	02.32.50.90.60
Fax	02.32.50.90.61
Adresse mail	resdurand@armedusalut.fr
Adresse postale	51 avenue Winston Churchill – 27400 LOUVIERS
Site internet	www.armedusalut.fr

CHRS COLLECTIF JEUNES L'ABRI - EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
CHRS JEUNES COLLECTIF	
Structure porteuse :	
L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS JEUNES EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis									
femme	X	homme	X	couple	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics		
Capacité d'accueil		25	Tranche âges enfants			Tranche âges adultes		18-25	
Précisions :									
<p>Personnes isolées, connaissant de graves difficultés sociales, personnes sortantes de détention ou placées sous-main de justice, personnes sortantes d'institutions. Un accueil pour les personnes accompagnées d'animaux domestiques- chiens - est possible (4 places ; les chenils réservés sont à l'extérieur du bâtiment).</p> <p>Toutes les places sont proposées en chambre individuelle, meublée, équipée de sanitaires (WC et douches).</p> <p>Une part importante est donnée à la vie collective où une participation de chaque personne est sollicitée, en fonction de ses possibilités personnelles, de façon à permettre l'appropriation de compétences sociales dans le logement (gestion de l'espace, hygiène, rythme de vie, alimentation, vivre ensemble).</p> <p>Par dérogation de la DDCS, il est possible d'accueillir exceptionnellement des personnes ayant plus de 25 ans.</p>									

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions									
<p>Nous proposons aux personnes accueillies un accompagnement socio-éducatif global qui nous amène à travailler avec la personne sur toutes les dimensions de l'insertion.</p>									

Spécificité du Projet

Public : jeunes 18-25 ans ; Un personnel spécifique pour l'insertion professionnelle. Le site du CHRS Jeunes accueille deux places de LHSS ; ce qui permet une mutualisation, notamment avec le personnel médical et paramédical ; en particulier faciliter et sécuriser la prise des traitements par la préparation des piluliers par les infirmiers. Des actions d'accès aux soins et à la prévention, de valorisation et estime de soi et dépistage sont proposées. Bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur et chambres dédiées).

Nous accueillons les personnes dans l'objectif du logement d'abord, avec comme mission principale de permettre l'autonomie sociale et une sortie vers un logement de droit commun dans les meilleures conditions possibles.

L'accueil en chambre individuelle et les ateliers « vie quotidienne » permettent d'accompagner les personnes au plus près de la réalité d'un logement de droit commun et de permettre l'autonomie sociale.

Le CHRS Jeunes est implanté au cœur du quartier de Navarre à Evreux, il bénéficie d'une situation géographique avec des commodités quotidiennes facilitant l'accès aux administrations et aux services.

Il est proposé un accompagnement social global mais aussi les prestations alimentaires, hygiènes et produits ménagers.

Prestations développées VOLET URGENCE

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		En cas de besoin, notamment de tension hivernale, le CHRS accueille en urgence dans le cadre dit « interstices » ; c'est -à -dire entre les départs et les arrivées. Dans ce cadre, la personne bénéficie toutes les prestations et les accompagnements pendant sa présence. La particularité est que l'accueil est de courte durée, en attendant qu'une solution adaptée soit trouvée, et de ne pas laisser la place non occupée, contribuant ainsi à la gestion efficiente des dispositifs.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		Pendant l'accueil, une note à 7 jours ou à 30 jours selon la situation va être réalisée. L'équipe apporte, dans la mesure de ses possibilités, une réponse rapide à la demande des personnes, oriente vers une solution adaptée à la personne et à sa demande, accompagne physiquement la personne si besoin
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		Nous travaillons principalement sur l'accès aux droits. Les jeunes de 18-25 ans, pour la plupart, n'ont pas de ressources financières. L'établissement mobilise toutes les aides possibles et sollicite les structures adaptées pour aider matériellement les jeunes et favoriser leur insertion. Des aides matérielles sont proposées (vêtue en cas de besoins, il existe des vestiaires au sein de l'association et dans le cadre d'un partenariat avec l'association id'Vets). L'association est agréée pour domicilier les personnes sans domicile stable, afin de leur permettre d'avoir une adresse administrative permettant de faire valoir leurs droits.

			Les personnes accueillies dans la structure peuvent recevoir leur courrier, une aide à la lecture et à l'écriture leur est proposée, leur garantissant la confidentialité.
Accès au soin Santé	X		Notre association est très investie dans le domaine de la santé en direction des personnes en situation de précarité. Dans ce sens, des actions et services d'accès aux soins, à la santé sont développés et proposés aux personnes. Ainsi, l'animatrice prévention santé globale et Infections sexuellement Transmissibles intervient au sein de l'établissement, dans le cadre d'une contractualisation et d'un financement de l'ARS. Des actions de dépistage VIH et VHC sont proposées sur place, avec le principe « d'aller vers ». Nous accompagnons les personnes dans l'accès aux soins et dans le maintien des protocoles de soins en les orientant vers les services de santé. Nous assurons une veille éducative sur la bonne compliance aux soins et une infirmière garantit la préparation des piluliers individuels chaque semaine
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		Au sein du CHRS Jeunes, nous fournissons l'alimentation et les produits d'hygiène. Un vestiaire est également disponible pour assurer la fourniture de vêtements car un partenariat existe avec l'association Id'Vets.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		Les personnes accueillies connaissent des difficultés inhérentes à leur situation de précarité et d'absence d'insertion. Les professionnels réalisent un travail d'évaluation des besoins des personnes en s'inspirant des méthodes de diagnostic et d'élaboration de consensus. L'analyse des résultats du diagnostic des besoins réalisé laisse apparaître la nécessité de centrer l'action du CHRS sur les besoins prioritaires comme l'alimentation, le logement et les besoins d'insertion. D'autres besoins méritent également d'être soulignés comme les besoins de soins, de loisirs, d'activités sportives et plus généralement d'ouverture sur l'extérieur. La réponse à ces besoins justifie les objectifs que les membres de l'équipe définissent dans la conduite des projets personnalisés. En fonction des besoins repérés, les personnes sont accompagnées et/orientées vers les services adaptés. Dans sa démarche d'insertion, la personne a besoin d'être orientée vers les bons interlocuteurs, conseillée sur les démarches et accompagnée dans leur réalisation, parfois physiquement. Elle doit être soutenue tout au long de ce processus d'insertion par une équipe. Nous alimentons aussi les politiques publiques en portant à connaissance les besoins repérés, notamment lors des réunions AHI, de l'élaboration des Plans (PDALHPD, Schémas,...)
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Le CHRS offre un cadre de vie dans lequel la personne peut se reposer. C'est un lieu qui préserve a minima son intimité. Il dispose d'équipements répondant aux besoins fondamentaux. Le CHRS propose un cadre de vie adapté aux besoins reconnus ordinairement dans la société et en adéquation avec les exigences de confort et de sécurité. La personne accueillie est

		<p>associée à l'entretien du cadre de vie.</p> <p>De par son parcours de vie, la personne accueillie présente une image de soi altérée ou dévalorisée. Elle rencontre des souffrances liées aux préjugés et aux stigmates.</p> <p>En proposant un accompagnement individualisé, associant la personne et fondé sur ses compétences et savoir faire, savoir être, il est possible de développer une confiance, une autonomie et de réhabiliter sa propre estime.</p> <p>Cela passe par une écoute empathique et des temps de paroles.</p> <p>Le règlement de fonctionnement est le premier outil pour travailler avec les jeunes sur le vivre ensemble.</p> <p>Cela permet d'aborder le respect des règles de vie en collectivité, le respect du voisinage, des biens.</p> <p>Par ailleurs, il existe des espaces collectifs (salle TV, salle informatique...) qui permettent des rencontres informelles.</p> <p>Aussi, des animations d'activités collectives sont réalisées, avec le soutien du service animation et la participation des personnes.</p> <p>Des temps d'échanges pour programmer et réaliser ces activités sont prévus.</p>
<p>Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement</p>	<p>X</p>	<p>Le parcours des personnes accueillies est jalonné par plusieurs étapes, correspondant chacune à des modalités de conception et de mise en œuvre du projet d'accompagnement. Ces étapes se traduisent par un logigramme du parcours de la personne accueillie.</p> <p>L'équipe du CHRS garantit le suivi et la cohérence du parcours en permettant à chaque personne d'avoir un référent coordinateur de projet.</p> <p>Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Abri a pour objectif d'accompagner les personnes accueillies dans la recherche et l'accès à un logement ou un hébergement adapté.</p> <p>L'accueil en centre d'hébergement et de réinsertion sociale est temporaire.</p> <p>Lors de l'accueil et pendant la période d'accompagnement, les professionnels recueillent les demandes des personnes accueillies en matière d'orientation et de logement.</p> <p>Le coordinateur de projet et l'équipe réunissent les souhaits et les demandes de la personne accueillie, en matière d'orientation, lors de la validation du projet et tout au long de la prise en charge. Il évalue l'autonomie de la personne. Il apprécie la cohérence du projet de la personne en lien avec sa situation financière, son autonomie et son parcours. Le projet est validé en équipe, et avec les partenaires. Le coordinateur de projet et l'équipe étudient avec les personnes les possibilités de logement ou d'hébergement les plus adaptées.</p> <p>L'accompagnement porte notamment sur l'information et les conseils sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion du budget, de l'environnement (consommation énergie..) et utilisation d'un logement (entretien...) - la participation à des ateliers collectifs « vie quotidienne» pour acquérir les compétences sociales nécessaires à l'accession du logement

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
- Accompagnement Social Global individuel et ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne - Animation	3 Travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement socio-éducatif 1 animatrice vie quotidienne et alimentation 1 Adulte relais en charge de l'accompagnement vers l'emploi 2 surveillants de nuit 1 Responsable de Service	SPIP de l'Eure CSAPA –NHN l'Abri Equipe mobile précarité santé RESPIRE/NHN CPAM DDCS Mission Locale Evreux Banque Alimentaire Association Id'vets SIAO (SAO) CHI	Département CAF Préfecture Les bailleurs Mairie d'Evreux

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO SPIP via le SIAO	Réception de la demande via adresse mail Traitement via le référent Admission du CHRS Jeunes.	Formulaire unique d'évaluation de demande d'admission en hébergement insertion SIAO
ADMISSION	L'équipe du CHRS Jeunes Le chef de service par délégation du directeur Général de l'Association	Entretien de pré-admission (avec grille d'entretien et compte rendu) Evaluation par l'équipe, (accord, refus ou liste d'attente) Courrier informant le demandeur des suites de sa demande Accueil sur l'hébergement	Livret d'accueil et Charte de la personne accueillie Règlement de fonctionnement, Procès-Verbal DIPC (1 mois renouvelable 1 fois) Contrat de séjour Fiche Signalétique Dossier individuel usager

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Sabrina ODIFREDI- Directrice Adjointe Pôle Jeune
Nom du référent	Sandra LOGEAS, Xaverine NIYRANGIRIMANA, Stéphanie COUSIN
Téléphone(s)	02 32 29 16 60 (Sabrina ODIFREDI : 07.71.64.57.59)
Fax	02 32 62 84 86
Adresse mail	chrs.jeune@abriasso.org / sabrina.odifredi@abriasso.org
Adresse postale	12 Rue Jean BOUIN 27000 EVREUX
Site internet	www.abriasso.org

CHRS SEMI-COLLECTIF ALFA VERNON

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
CHRS SEMI-COLLECTIF INSERTION	
Structure porteuse :	
ALFA	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS ALFA VERNON	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes	N	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil			30	Tranche âges enfants		0-18	Tranche âges adultes		18-60	
Précisions :										
Le CHRS ALFA a vocation à accueillir et héberger des personnes et des familles notamment monoparentales ou des couples avec ou sans enfants qui se trouvent privés de logement par suite de circonstances indépendantes de leur volonté et qui ont besoin d'être, momentanément, hébergés. Une attention particulière est portée aux femmes victimes de violence, contraintes de quitter le foyer conjugal.										
Le CHRS ne peut accueillir des personnes mineures non accompagnées de leur représentant légal. Les hommes isolés sont accueillis sur le DAO (Hébergement d'urgence) dans le cadre d'une subvention financée par l'Etat au titre du BOP 177.										

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
Errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Le CHRS ALFA, parce qu'il accueille principalement des familles, doit être vigilant à ce que les parents aient les moyens d'exercer leur autorité et responsabilité parentale. Il les accompagne en ce sens. Les enfants font l'objet d'une attention particulière. Une évaluation de leur besoin est également réalisée et contractualisée.									
Par ailleurs concernant l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'équipe du CHRS a une proximité pour activer les prestations offertes par l'association :									
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement socio-professionnel notamment pour les familles BRSA - Formation (Définition de projet, remise à niveau, formation linguistique) - Aide à la mobilité (Mise à disposition deux roues, transport à la demande, auto-école sociale) - Etc. 									

Spécificité du Projet

Configuration et organisation des locaux et appartements :

L'hébergement se fait dans des appartements de T3/T4 parfois en cohabitation selon les configurations familiales.

Ces logements sont regroupés sur un même immeuble situés aux 27-29 rue de la Renaissance à Vernon.

Le rez-de-chaussée est constitué de :

- Quatre bureaux dont un réservé aux entretiens
- Une cuisine pédagogique
- Un espace de vie collective / Une salle d'animation
- Deux salles de bains

L'entrée se fait par une entrée unique.

Le CHRS dispose de 8 logements : 4 T3 et 4 T4

Trois appartements de Type 4 sont divisés en deux et organisés en cohabitation.

En effet, l'unité familiale type accueillie en CHRS depuis plusieurs années, est une famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants notamment en bas âge.

Cependant, chaque famille dispose d'une unité de vie et d'une chambre propre. Seuls, la cuisine, la salle de bain et les toilettes sont en commun.

Dans le cadre des cohabitations, cette disposition amoindrit les situations propices aux conflits, et permet d'évaluer avec plus de précision les capacités et potentialités de chaque famille (notamment concernant l'entretien ménager de l'appartement), préserve l'intimité, et laisse chacun exprimer sa différence liée à la culture ou aux valeurs dans l'éducation des enfants. Dans la cuisine, chaque famille dispose d'un frigidaire et buffet propres.

La présence d'animaux n'est pas autorisée.

L'accès :

Les locaux sont sécurisés par une entrée unique fermée.

Les familles hébergées doivent demander une autorisation pour accueillir des personnes au sein de leur logement. Les visiteurs doivent se présenter auprès des travailleurs sociaux.

Aucune visite n'est autorisée en dehors des horaires de travail des travailleurs sociaux sauf dérogation du cadre de service.

Les familles doivent être présentes dans les locaux selon les règles établies dans le règlement de fonctionnement.

Le SIAO urgence à la possibilité de mobiliser les places vacantes de CHRS insertion en collectif pour une mise à l'abri jusqu'à la veille du jour d'une admission programmée.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT *	EX T*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		<p>Un travailleur social référent va :</p> <p>Faire exprimer la demande et les attentes de la personne Porter un regard distancié sur les attitudes et les comportements de la personne Formuler des hypothèses de prise en charge et des pistes de travail (DIPC et note CDRDH)</p>
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		<p>Approche individuelle :</p> <p>Chaque personne accueillie se voit désigner un travailleur social référent. Cette désignation se fait en réunion d'équipe. Il est le garant de la cohérence de l'ensemble des actions conduites autour de la personne par l'équipe éducative du CHRS et les autres acteurs sociaux intervenant.</p> <p>Le travailleur social référent a en charge l'élaboration du DIPC et son suivi. Il doit faire émerger et élaborer le projet de vie.</p> <p>L'objectif est de permettre l'autonomisation des ménages, le relogement et de cadrer l'accompagnement global en y donnant du sens.</p> <p>Un projet d'accompagnement est rédigé tous les 3 mois en lien avec le ménage avec le travailleur social référent, il est présenté et amendé en équipe.</p> <p>Un travail en partenariat est mis en place pour favoriser la cohérence du projet.</p> <p>Il est demandé au ménage d'énoncer ses objectifs et ce qu'il souhaite réaliser comme démarche d'insertion visant son autonomie et son relogement dans l'ensemble des domaines (l'emploi, le logement, la santé, le budget, les enfants, ...)</p> <p>Il est important de s'adapter et de respecter le rythme du ménage sur l'avancé de son projet.</p> <p>Le travailleur social est chargé de mobiliser les familles sur la gestion de son budget, les actes du quotidien, la compréhension des règles de la vie en société (régulation entre les cohabitantes) et prévenir les accidents domestiques.</p> <p>Approche collective :</p> <p>Il s'agit d'inciter les ménages accueillis à aller vers les autres en s'intégrant dans l'environnement extérieur, apprendre les conduites sociales, respecter les règles de vie en collectivité, respecter le voisinage, expliciter les droits et les devoirs et prévenir les violences.</p> <p>La mise en place d'espaces collectifs conviviaux favorise les échanges entre résidents. Le règlement intérieur du CHRS permet d'évaluer les capacités des familles à respecter un cadre. La cohabitation est un apprentissage au vivre ensemble dans le respect.</p> <p>Cependant, créer un lien dans du collectif peut engendrer une multiplicité des conflits entre résidents. Il faut également être vigilant à ne pas provoquer un cloisonnement des familles dans le CHRS en proposant trop d'activités, notamment déjà existantes auprès de partenaires.</p> <p>Des ateliers collectifs sont proposés à destination des adultes et des enfants 2 à 3 fois par semaine par les travailleurs sociaux.</p>

Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation entre les besoins/ réalités, les désirs, les possibles - Organisation du budget et évaluation des aides possibles (aides/institutions, demande d'aide APL), simulation financière des charges, - Travail sur la question du logement provisoire, temporaire pour inscrire la personne dans un projet de logement autonome - Accompagnement à la gestion et à l'entretien du logement proposé au CHRIS (gestion financière, participation financière selon les ressources, relations avec le voisinage, connaissance des droits et des devoirs du résident et du locataire, gestion et entretien du logement) - Accompagnement à la recherche d'un logement de droit commun ou adapté permettant l'autonomie de la personne ou de la famille (Formulaire unique de demande de logement, Note bailleurs, FSH etc. ...)
---	---	--	---

* prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Directrice Chef de services Intervenant Social / Coordonnateur DAO Intervenant Social Intervenant social polyvalent Présence éducative 8H00 – 20H30 du lundi au vendredi 9H00- 16H00 le samedi	DEA Economie des RH et Politiques Sociales CAFERUIS (DE) CESF (DE) Educatrice Spécialisée (DE)	Agent de sécurité (Service de Veille Soir et week-end Entreprise privée de sécurité conventionnée par le Conseil National des activités de sécurité) Veille du lundi au vendredi de 20H15 à 00H30 Samedi de 16H00 à 00H30 Dimanche et jour férié de 07H00 à 00H30	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Les services orienteurs : Tous les services sociaux polyvalents de secteur ou spécialisés, les services sociaux hospitaliers, les associations spécialisées, le SIAO, les CADA et les acteurs de l'AHI ...	L'admission est subordonnée à l'envoi du formulaire unique de demande d'hébergement transmise par le SIAO selon le circuit établi par la DDCS suite à une orientation de la CDM, CDRDH, CTO.	Formulaire unique de demande d'hébergement Notification DAHO

	<p>Les demandes sont étudiées selon l'ordre de priorité de la liste d'attente établie par le SIAO.</p> <p>1 –DAHO 2- CDRDH 3 - CTO</p>	<p><u>L'entretien de préadmission :</u></p> <p>Les entretiens de préadmission sont programmés dès qu'une sortie du CHRS est envisagée. En cas d'absence de place suite à une orientation du SIAO, ce dernier est rapidement informé de l'impossibilité d'accueil. Les personnes sont reçues en entretien d'évaluation par deux travailleurs sociaux du CHRS dès qu'une possibilité d'accueil est envisageable (adéquation de la composition familiale au logement). Les modalités de prise en charge sont présentées. Une visite de l'établissement est organisée.</p> <p>L'adhésion au projet est évaluée. Dans certaines situations, un second entretien à distance du premier peut être envisagé.</p> <p>Trois jours de réflexion sont laissés aux familles pour confirmer leur demande. En cas de refus de la famille, une information est faite par mail au SIAO. Un courrier officiel est transmis à la famille. En parallèle, l'équipe émet un avis et l'envoie par écrit à la direction.</p> <p><u>La décision d'admission :</u></p> <p>La direction valide ou non l'admission. Une information est faite au SIAO sur la décision d'admission.</p>	
--	---	--	--

<p>ADMISSION</p>	<p>L'ensemble de l'équipe éducative A minima le chef de service et le travailleur social référent</p>	<p>Décision d'admission : Le SIAO et le service d'orientation sont avisés</p> <p>Entrée de la personne L'admission est programmée afin que l'ensemble de l'équipe éducative soit disponible au moment de l'accueil. Cela doit être un temps privilégié.</p> <p>Modalités et principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'empathie et d'écoute • Recueillir quelques informations administratives nécessaires pour la prise en charge • Donner les informations nécessaires et suffisantes • Laisser le temps d'assimiler • Présenter les lieux, les colocataires le cas échéant • Signer le contrat de séjour • Faire l'inventaire du matériel. • Aider au déménagement. • Accompagner dans l'appropriation de l'espace (aménagement de l'appartement et visite de la ville). <p>Contractualisation de la prise en charge Dans un second temps, le travailleur social référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présente les documents de la loi 2002 - Recueille les éléments qui vont constituer les axes de travail du DIPC <p>Présentation aux représentants du CVS et aux personnes hébergées. Un représentant du CVS est informé de l'admission Un moment de convivialité est organisé par le CVS pour favoriser l'intégration de la famille au sein de l'établissement</p> <p>Rencontre conviviale avec le cohabitant en présence de l'équipe par le biais d'un repas</p>	<p>Livret d'accueil Charte de la personne accueillie Règlement de fonctionnement Descriptif de la participation des bénéficiaires Visite du logement</p> <p>Contrat d'hébergement Fiche inventaire Etat des lieux</p>
-------------------------	---	---	---

Contacts et Localisation	
Nom responsable	LEBLANC Carole
Nom du référent	PRUDHOMME Christelle - Chef de service
Téléphone(s)	02 32 51 72 00 / 06 71 57 13 33
Fax	02 32 71 21 40
Adresse mail	Association.alfa@orange.fr
Adresse postale	ALFA 17 G rue de Bizy BP 112- 27200 VERNON
Site internet	

L'HEBERGEMENT D'INSERTION EN LOGEMENT DIFFUS

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :

☞ 111 Places Insertion en CHRS soit 38 logements à EVREUX, VERNON, LOUVIERS, PONT AUDEMER (UDAF 27)

☞ 14 Places Service de suite en CHRS, Les Relais de l'Iton, soit 5 logements à EVREUX (YSOS)

☞ 5 places CHRS stabilisation Les Relais de Charentonne, soit 3 logements à BERNAY (YSOS)

☞ 15 Places Insertion en CHRS Les Relais de Charentonne, soit 7 logements à BERNAY (YSOS)

☞ 40 Places Insertion en CHRS, 13 logements à LOUVIERS et à VAL DE REUIL (Fondation Armée du Salut)

☞ 17 Places Insertion en CHRS à EVREUX (L'ABRI)

Places conventionnées au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) et de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) ou de l'AGLS

☞ 15 Places soit 4 logements en diffus LOUVIERS (CCAS)

☞ 12 Places soit 4 logements en diffus VERNON (CCAS)

☞ 40 Places soit 11 logements en diffus EVREUX (YSOS)

☞ 93 Places soit 23 logements en diffus EVREUX (L'ABRI)

☞ 12 Places soit 4 logements en diffus VAL DE REUIL (CCAS)

☞ 10 Places soit 3 logements en diffus BERNAY (YSOS)

☞ 49 Places soit 15 logements en diffus VERNON- LOUVIERS-ALIZAY-GAILLON –PONT DE L'ARCHE- LE NEUBOURG (ASSOCIATION JEUNESSE ET VIE)

Présentation :

Les structures CHRS relèvent du CASF (Cf hébergement d'insertion en établissement collectif), les structures conventionnées au titre de l'Allocation Logement Temporaire relèvent de la loi du 31 décembre 1991, dite ALT 1. L'ALT 1 a été créée dans le but de loger à titre temporaire, pour des durées limitées, des personnes en situation de précarité, aux fins d'hébergement d'urgence ou d'insertion. Il s'agit d'une allocation forfaitaire d'aide au logement versée par l'Etat pour permettre à des associations et CCAS de mobiliser des logements qui seront à leur tour sous-loués à des ménages en difficulté. Le ménage s'acquitte d'une participation financière variable pouvant aller jusqu'à couvrir le loyer résiduel et les charges (eau, chauffage et entretien des parties communes). En CHRS, la participation des ménages est fixée par arrêté préfectoral selon un barème, soit 10 % des ressources.

Ces structures en diffus, CHRS et ALT, accueillent le plus souvent les ménages dans des logements loués auprès de bailleurs publics. Pour autant, il existe une distinction notable entre ces deux dispositifs. Celle-ci se caractérise par le degré et la complexité des difficultés rencontrées par le public et donc par la définition de l'accompagnement et de la mise en œuvre qui en découle.

Les renouvellements de prise en charge sont accordés par la CDRDH (Cf hébergement d'insertion en établissement collectif).

Mission :

Dans l'Eure, les deux types de structures associent hébergement et accompagnement social. La fréquence des rencontres est déterminée par la structure en fonction du projet de la personne, de la nature de ses difficultés, de son degré d'autonomie et des étapes d'évolution de la famille. Pour les CHRS diffus, l'accompagnement se définit et se régule en fonction des savoir faire des personnes, et de leurs besoins. En l'occurrence, cet accompagnement évolue et se réajuste tout au long du séjour.

Critères d'entrée : les capacités du ménage à payer une participation, avoir la capacité d'habiter a minima un logement sans se mettre en danger, ni même mettre son environnement en difficulté, être en capacité d'assumer la gestion de sa vie quotidienne, être en situation régulière en France et, pour le CHRS, que les familles « postulantes » acceptent de s'investir dans un accompagnement global.

Orientation :

Nécessité pour l'instructeur de constituer et d'adresser à l'opérateur unique du SIAO urgence – insertion - plateforme 115, l'association YSOS, le « formulaire unique d'évaluation de situation. ».

Textes :

Loi 91-1406 du 31 décembre 1991 portant diverses dispositions d'ordre social - Art L.851-I et s. et R. 851-I et s. du Code de la sécurité sociale.

Circulaire UHC/IUH 1/23 n° 2003-72 du 5 décembre 2003 relative à la programmation de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (ALT) prévue à l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale.

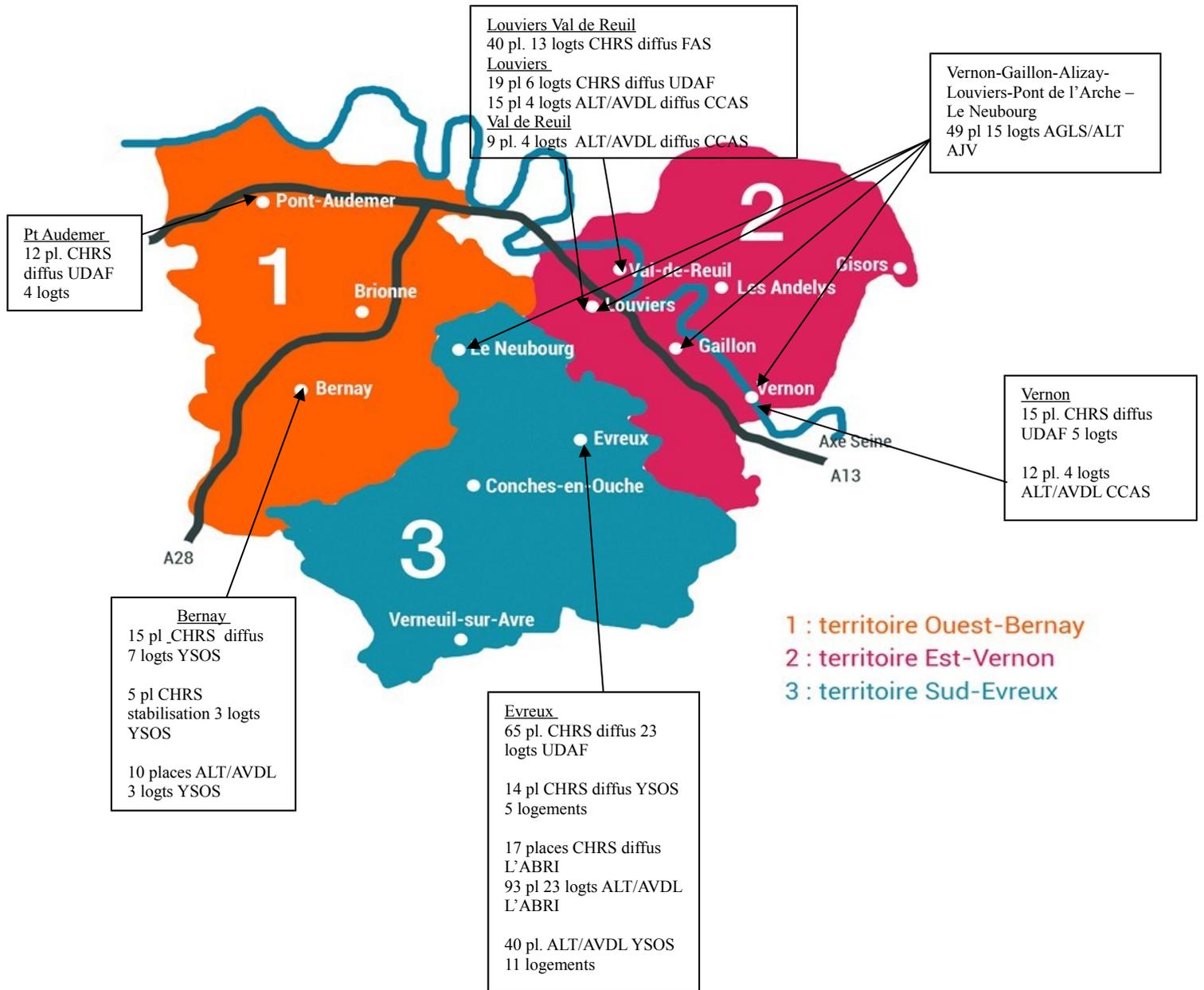
Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) circulaire du 5 mars 2009, financement de l'accompagnement social pour les ménages accueillis dans le dispositif ALT insertion.

Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS) circulaire du 20 mars 2013, financement de la gestion locative adaptée ou gestion locative sociale dans les résidences sociales.

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter		héberger	X	accueillir/orienter	X	construire un parcours vers l'autonomie	X
-----------	--	----------	----------	---------------------	----------	---	----------

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



CHRS DIFFUS UDAF : EVREUX- VERNON- LOUVIERS- PONT-AUDEMER

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
CHRS Diffus	
Structure porteuse :	
UDAF de l'Eure	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS DIFFUS UDAF	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil	111	Tranche âges enfants	0 à 18 ans	Tranche âges adultes	18 à 60 ans		
Précisions : Le CHRS de l'UDAF de l'Eure héberge et accompagne des familles composées d'adultes isolés ou de couples avec au moins un enfant mineur à charge.							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé mentale	X
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence	X

Précisions :
Le CHRS de l'UDAF de l'Eure accompagne **toute problématique rencontrée par une famille de manière à consolider la structure familiale et l'amener vers une autonomie sociale durable** (accompagnement global de la famille). Ainsi, l'objectif de l'accompagnement mis en place par notre établissement vise prioritairement à agir sur la structure familiale. Nous sommes particulièrement vigilants au cadre de vie proposé aux enfants par leurs parents et à leur bien-être. C'est pourquoi les actions initiées par notre service s'adressent prioritairement aux parents de manière à agir efficacement sur les conditions de vie des enfants et leur épanouissement.

A ce titre, notre accompagnement global aborde la parentalité, le lien intra familial et la place de chacun dans la cellule familiale et, en cas de parents séparés ou de conflits parentaux, nous visons à une reprise de communication et d'exercices des droits de chacun des parents dans l'intérêt de l'enfant. Notre accompagnement favorise aussi, pour les familles hébergées, leur ouverture sur l'environnement, leur accès aux loisirs, le repérage et l'appréhension des thématiques liées à la santé pour faciliter le recours aux soins. Nous cherchons par ailleurs à redynamiser l'insertion professionnelle et la conciliation des rythmes entre vie professionnelle et vie familiale.

Enfin, nous permettons aux familles hébergées d'accéder à leurs différents droits et les soutenons dans leur maîtrise budgétaire et leurs démarches administratives, mais également dans leurs conditions d'occupation d'un logement et de son entretien courant.

Spécificité du Projet		
<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement d'une famille dans un appartement autonome adapté à la composition familiale et loué par l'UDAF à un bailleur public. Le logement est complètement meublé et équipé par l'UDAF. - Accompagnement socio-éducatif et global axé sur l'inclusion sociale (couple, parentalité, budget, insertion professionnelle, santé, le « vivre-dans », le « vivre ensemble », citoyenneté, loisirs, etc. ...) exercé par les travailleurs sociaux. - Accompagnement socio-professionnel exercé par des travailleurs sociaux qualifiés et un Conseiller en Insertion Professionnelle. - Désignation d'un travailleur social référent et centralisation du suivi par l'UDAF qui se propose d'être l'interlocuteur privilégié de la famille et d'assurer l'interface avec les institutions publiques et administratives. 		
Souscription de la famille et de l'UDAF à un contrat d'hébergement. Participation financière de la famille à l'hébergement à hauteur de 10 % du RSA.		
Vernon	5 logements	15 places
Louviers	6 logements	19 places
Evreux	23 logements	65 places
Pont Audemer	4 logements	12 places
Soit un total de 38 logements et 111 places.		

Prestations développées INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)	X		Les visites à domicile de l'ensemble des intervenants sont privilégiées. En fonction de la gravité de la situation, les travailleurs sociaux définissent en accord avec les familles le rythme des visites. Ainsi, en début de séjour ou dans le cas de situation spécifique, les familles peuvent être visitées à raison de 2 fois par semaine. La moyenne des visites par travailleurs sociaux est d'une fois par semaine.
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Le premier accueil et le déroulement administratif de l'accueil de la famille s'opèrent en un premier temps dans les locaux de l'UDAF, puis en un second temps, le logement est présenté à la famille. L'écoute, le soutien et l'observation s'effectuent dans le cadre de l'accompagnement tout au long du séjour à l'UDAF. L'attribution d'un référent au moment de l'admission permet un accompagnement centralisé et de proximité. Pendant le premier mois de l'accueil, celui-ci va essentiellement s'attacher à comprendre la genèse familiale, écouter, observer les éléments qui lui sont transmis, les personnes et leurs interactions, les capacités à faire et à être... de manière à lier une relation de confiance nécessaire à toute action d'accompagnement et à proposer « des objectifs d'accompagnements individualisés » et contractualisés dans le contrat d'hébergement. Ceux-ci sont en moyenne évalués tous les 3 mois et d'autres sont alors redéfinis. Régulièrement et si nécessaire, les travailleurs sociaux accompagnent physiquement les personnes dans leurs démarches et impulsent ou participent avec les familles à des actions collectives (ateliers santé, séjours accompagnés, ateliers recherche d'emploi, ateliers d'organisation budgétaire, ateliers culinaires...)
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Hébergement dans un appartement autonome loué par l'UDAF et mis à la disposition des familles.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		<p>1^{er} mois de l'accueil : Intégration, début de l'accompagnement par le recueil d'informations et la genèse familiale, l'observation de la famille dans l'occupation du logement, son implication sur le quartier et la ville de manière à construire un diagnostic. Ce premier diagnostic permettra d'établir un plan d'action concerté entre l'UDAF via le travailleur social référent et la famille et d'évaluer son opérationnalité.</p> <p>0-3 mois : Elaboration du premier plan d'action et de son opérationnalité pour 3 mois. Evaluation concertée au terme des 3 mois suite à quoi un autre plan d'action est redéfini : bilan intermédiaire effectué par le travailleur social.</p> <p>6 mois : Bilan de l'accueil effectué avec le travailleur social, l'encadrement de proximité et la famille.</p> <p>Au regard des visites régulières des travailleurs sociaux auprès des familles, les éléments recueillis au travers des entretiens, mais également les observations, permettent d'affiner les diagnostics des freins à l'insertion et de définir avec les familles les stratégies et les moyens d'action les plus appropriés pour y faire face. La concertation, l'adhésion et la participation de la famille à ces temps sont essentiels pour atteindre l'objectif fixé du relogement.</p>

			<p>Tous les 15 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion de l'équipe et de l'encadrement sur les situations familiales accompagnées par le CHRS qui donne lieu à des analyses, des préconisations et des orientations, qui seront ensuite relayées et validées par les familles. - Soutien de l'équipe par le biais d'un atelier d'analyse de pratiques de 1h30 mené par un psychothérapeute libéral dans le cadre d'une convention annuelle.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		<p>Les familles sont domiciliées sur leur lieu de vie (adresse de l'appartement mis à leur disposition). Le référent globalise et centralise le suivi. A ce titre, il se charge, avec les familles, de vérifier et d'accompagner les ouvertures de droits. Il intervient aussi de fait dans l'activation des aides matérielles ou financières, si nécessaire. Ainsi, il aide à la constitution des dossiers administratifs, se charge d'assurer le suivi jusqu'à leur aboutissement. Il sollicite également les aides financières et matérielles nécessaires et les relaie auprès des institutions. Le CHRS ne délivre pas de denrées alimentaires. A ce titre et pour pallier les difficultés rencontrées par les familles sur ce plan, les travailleurs sociaux de l'UDAF ont recours aux aides du Conseil Départemental, mais également au soutien des associations caritatives. En cas d'urgence, le CHRS dispose d'un modeste fonds de secours en interne qui permet quelques dépannages ponctuels.</p>
Accès au soin Santé		X	<p>Le travailleur social accompagne les familles hébergées vers les médecins libéraux et les structures sanitaires. Lorsqu'une difficulté de santé est repérée par le travailleur social, celui-ci recherche préalablement l'adhésion aux soins par la famille. Le travail d'adhésion aux soins est un travail de longue haleine, notamment pour ce qui concerne les troubles psychiques pour lesquels les familles sont majoritairement dans le déni. Ces difficultés de santé ont, par ailleurs, des répercussions notables sur l'ensemble de la cellule familiale, notamment sur les enfants. Ainsi, le CHRS et l'accompagnement qu'il propose se situent à l'interface du soin, du social et de la Protection de l'Enfance.</p>
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue			<p>Relais vers les associations caritatives, et principalement le Conseil Départemental par l'octroi d'aides AFU en lien avec la Protection de l'Enfance.</p>

<p>Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie</p>	<p>X</p>	<p>L'hébergement dans un logement autonome situé dans un bâtiment collectif permet de faire émerger cette capacité à « vivre ensemble » et également un projet de vie au fur et à mesure de l'accompagnement.</p> <p>Le « vivre ensemble » est de sortir de son isolement et de la disqualification dont la personne souffre en retrouvant une place dans un environnement et dans des liens à « d'autres » qui enrichissent mutuellement. Mais c'est aussi apprendre à respecter certaines règles de voisinage, notamment pour vivre paisiblement.</p> <p>Le « vivre ensemble » est également pris en compte par les actions collectives proposées par le CHRS autour de l'accès aux loisirs ou de la culture aux familles.</p> <p>Le travailleur social référent propose un appui à l'élaboration d'un projet de vie pour chaque famille autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la parentalité, - l'insertion sociale et - l'insertion professionnelle. <p>Le Conseiller d'Insertion Professionnelle du service vient au regard de ses compétences et savoir faire, en appui du projet sur les thématiques spécifiques de l'insertion professionnelle et de la santé.</p>
<p>Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement</p>	<p>X</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confrontation aux réalités des coûts liés à un logement (consommation énergie, eau, redevance audiovisuelle, loyer). - Vérification de la bonne occupation des lieux par le biais de visites de contrôles bimensuelles (menées par l'agent technique du service et les travailleurs sociaux). - Travail autour des accidents domestiques et numéros d'urgence. - Bonne utilisation des appareils électroménagers. - Etre en capacité d'interpeller rapidement en cas de difficultés rencontrées. - Mise en place d'atelier de petit bricolage en lien avec la Régie de quartier pour permettre aux familles d'être en capacité de faire face à de menues réparations.(débouchage évier ou toilettes, changement d'un joint de robinet, changer une ampoule...)

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnée s	Non conventionnées
3 Educateurs Spécialisés 1 CESF 1 Conseiller d'Insertion Professionnelle 1 Chef de Service 1 Agent technique 1 Secrétaire	<u>Educateurs Spécialisés et CESF :</u> Accompagnement socio-éducatif <u>CIP :</u> Accompagnement socio-professionnel (élaboration d'un projet professionnel, dynamique d'emploi). <u>Chef de Service :</u> Gestion des doléances et litiges. Soutien à l'équipe dans le positionnement institutionnel et contrôle de la qualité de l'accompagnement Décision des admissions par délégation Planification et Organisation des ressources du service Garant du projet de service <u>Agent technique :</u> Gestion des logements, équipement, réhabilitations, réparations diverses. <u>Secrétaire :</u> Accueil téléphonique, informations, suivi des participations hébergement.	Eure Habitat CAF La Régie des Quartiers AXA BUT Conforama Ternett (nettoyage)	CAC Respire Services Alcoologie et Addictions UTAS PMI Pôle Emploi Mission Locale Associations Caritatives Avocats Centres sociaux L'Abordage (Evreux) IDVETS

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Tout travailleur social pour une famille originaire du département 27	Transmission de la demande et centralisation par le SIAO	Formulaire trame du SIAO
ADMISSION	Chef de Service par délégation de la Directrice de l'UDAF	Entretien de pré-admission mené par la famille et 2 travailleurs sociaux du CHRS	Adhésion de la famille aux modalités d'accompagnement. Signature du contrat d'hébergement et du Règlement Intérieur.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mme Valérie BONNE, Directrice de l'UDAF de l'Eure
Nom du référent	Chef de service Habitat
Téléphone(s)	02 32 29 67 27
Fax	01 57 67 35 53
Adresse mail	udaf27.habitat@wanadoo.fr
Adresse postale	1184 rue Jacquard – ZI de la Madeleine 27000 EVREUX
Site internet	www.udaf27.org

CHRS STABILISATION YSOS - BERNAY

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
CHRS Stabilisation	
Structure porteuse :	
Ysos	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LES RELAIS DE CHARENTONNE BERNAY	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil			5	Tranche âges enfants				Tranche âges adultes		18-60 ans
Précisions :										
Le dispositif stabilisation « Les relais de Charentonne » est adapté à l'accueil de tout public mixte présentant des problématiques diverses. Depuis la fin d'année 2017, les places sont décentralisées sur 3 logements en diffus totalement équipés (1T1 – 1 T2 et 1T3)										

Problématiques accompagnées										
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X	
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X	
Précisions :										
Les Relais de Charentonne accueillent, hébergent et accompagnent des personnes présentant des problématiques diverses. Publics qui émettent une volonté d'être accompagnés dans le soin.										

Spécificité du Projet
Les Relais de Charentonne proposent : <ul style="list-style-type: none"> Un accueil diffus avec un accompagnement social global très soutenu et une participation active à des temps d'activités en collectivité. Cette offre permet aux usagers de se ressourcer, de se stabiliser avant une entrée en insertion Un accompagnement psychologique clinique.

Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre)
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Les équipes du SIAO sont chargées d'établir un recueil d'informations individuelles pour prononcer une orientation adaptée au ménage et aux problématiques rencontrées vers le CHRS. Suite à l'avis favorable de la Direction du CHRS, l'accueil est effectué.
Prestations développées VOLET INSERTION	X		Sensibilisation des personnes hébergées aux règles de vie en société. Vérification du repérage et de l'identification correcte des institutions et des services. Accompagnement à l'intégration au niveau du voisinage, dans le quartier, dans la ville. Incitation à s'ouvrir à l'extérieur et à utiliser les services de la ville, à avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Des entretiens individuels sont réalisés et des visites des logements sont effectuées régulièrement.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		L'ambition est de donner les moyens d'aller vers l'activité, vers l'action par un traitement des difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui freinent le retour au travail, Une aide à la constitution des dossiers logement est effectuée : FSH, prêt CAF, relations avec les bailleurs... L'élaboration d'un projet personnalisé fixant des objectifs et des délais est réalisée.

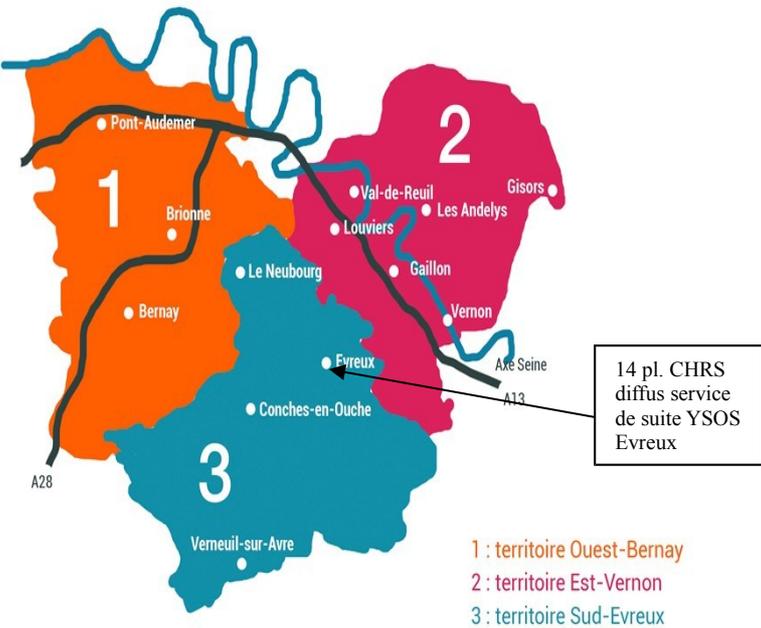
**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Direction	1 Directeur adjoint	Maison des associations de Bernay	SPIP, AVEDE, ADISSA, CHS, 1001 légumes, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Mission locale, organismes tutélaire, CAF, CPAM, Hôpital, CMP, ACCES
Accompagnement psychologique	1 Psychologue clinicienne		
Accompagnement social et éducatif	1 Educateur spécialisé 1 moniteur éducateurs 1 assistante de service social		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	Sur la base d'un diagnostic SAO juste, loyale, neutre la Direction du CHRS admet les ménages dans la limite d'un équilibre des populations.	Une Note sociale est réalisée par le SIAO
ADMISSION	La pré-admission est réalisée par un éducateur. L'admission doit être validée par la Direction après consultation de l'équipe pluridisciplinaire.	En cas de décision favorable, un entretien de préadmission est proposé à la personne pour lui présenter les modalités de prise en charge et évaluer ses motivations, sa volonté à adhérer à l'accompagnement. La durée du séjour est de six mois maximum. Si un renouvellement de durée est nécessaire, une demande de prolongation est envoyée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et étudiée en CDRDH en présence des acteurs de l'AHJ.	Un document Individuel de Prise en charge est signé dès le premier jour. Par la suite un Contrat de séjour avec un projet personnalisé sont proposés.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	Secrétariat CHRS Bernay
Téléphone(s)	02.32.47.38.00
Fax	
Adresse mail	secretariat-bernay@ysos.fr/
Adresse postale	Les Relais de Charentonne 11 rue du Neubourg 27300 BERNAY
Site internet	www.sos.fr

CHRS SERVICE DE SUITE YSOS - EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale 
CHRS DIFFUS	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
SERVICE DE SUITE RELAIS DE L'ITON EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil			14	Tranche âges enfants		0/18 ans	Tranche âges adultes		18/60 ans		
Précisions :											
Le dispositif s'adresse en priorité à des personnes et/ou familles ayant séjourné en CHRS collectif mais aussi à des ménages provenant d'un autre dispositif AHI et toutes autres personnes orientées par le SIAO.											

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Le service de suite accueille, héberge et accompagne des publics présentant des problématiques diverses.									

Spécificité du Projet
<p>Le dispositif propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un accueil diffus. Cette offre d'hébergement à durée moyenne permet aux usagers de se poser, de se ressourcer et de construire un projet personnalisé. Il est une suite possible de parcours résidentiel pour les résidents du CHRS collectif. Un accompagnement psychologique clinique à la demande. <p>Cette prestation permet d'évaluer la capacité de la personne à habiter et investir son lieu de vie. Il s'agit de consolider le projet défini, dans la continuité de l'accompagnement engagé lors de l'hébergement collectif ou diffus.</p>

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Les équipes du SIAO sont chargées d'établir un recueil d'informations individuelles pour prononcer une orientation adaptée au ménage et aux problématiques rencontrées vers le CHRS diffus. Le service de suite d'abord conçu comme étant une suite de parcours pour les personnes résidant au sein d'un CHRS collectif, il est accordé une priorité à ce public. Suite à l'avis favorable de la Direction du CHRS, l'accueil est effectué.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Sensibilisation des personnes hébergées aux règles de vie en société. Vérification du repérage et de l'identification correcte des institutions et des services. Accompagnement à l'intégration au niveau du voisinage, dans le quartier, dans la ville. Incitation à s'ouvrir à l'extérieur et à utiliser les services de la ville, à avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Des entretiens individuels sont réalisés et des visites des logements sont effectuées régulièrement.
Accompagner vers l'autonomie, accompagneme nt global vers et dans le logement	X		L'ambition est de donner les moyens d'aller vers l'activité, vers l'action par un traitement des difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui freinent le retour au travail, Une aide à la constitution des dossiers logements est effectuée : FSH, prêt CAF, relations avec les bailleurs... L'élaboration d'un projet personnalisé fixant des objectifs et des délais est réalisée.

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Direction	1 Directeur		SPIP, AVEDE, ADISSA, CHS, Centres sociaux de l'agglomération ébroïcienne, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Mission locale, organismes tutélaires, CAF, CPAM, Hôpital, CMP, ID 'VET, Contact services, RESPIRE
Accompagnement social et éducatif	1 coordinateur 1 assistant de service social		
Accompagnement psychologique	1 psychologue		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	Sur la base d'un diagnostic SAO juste, loyal, neutre la Direction du CHRS admet les ménages dans la limite d'un équilibre des populations. Les ménages doivent être en mesure de payer un résiduel de loyer et éligibles à l'Aide Personnalisée au logement.	Une Note sociale est réalisée par le SIAO
ADMISSION	La pré-admission est réalisée par un éducateur. L'admission doit être validée par la Direction après consultation de l'équipe pluridisciplinaire	En cas de décision favorable, un entretien de préadmission est proposé à la personne pour lui présenter les modalités de prise en charge et évaluer ses motivations, sa volonté à adhérer à l'accompagnement. La durée du séjour est de six mois maximum. Si un renouvellement de durée est nécessaire, une demande de prolongation est envoyée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et étudiée en CDRDH en présence des acteurs de l'AHl.	Un document Individuel de Prise en charge est signé dès le premier jour. Par la suite un Contrat de séjour avec un projet personnalisé est proposé.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	Mme Armelle LAIR
Téléphone(s)	02.32.47.38.00
Fax	
Adresse mail	secretariat-iton@ysos.fr
Adresse postale	Les Relais de l'Iton – 74 avenue du Maréchal Foch – 27000 EVREUX
Site internet	www.ysos.fr

CHRS DIFFUS YSOS - BERNAY

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p>
CHRS DIFFUS	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LES RELAIS DE CHARENTONNE BERNAY	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil			15	Tranche âges enfants		0/18 ans	Tranche âges adultes		18/60 ans		
Précisions :											
Le dispositif s'adresse à tout public de 18 à 60 ans avec ou sans enfant sans logement ou en mal logement en mesure de payer un résiduel de loyer et éligible à l'Aide Personnalisée au Logement.											

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Les Relais de Charentonne accueillent, hébergent et accompagnent des publics présentant des problématiques diverses dans la limite de l'équilibre des populations.									

Spécificité du Projet
<p>Les Relais de Charentonne proposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> un accueil diffus .Cette offre d'hébergement à durée moyenne permet aux usagers de se poser, de se ressourcer et de construire un projet personnalisé. Un accompagnement psychologique clinique à la demande. <p>Cette prestation permet d'évaluer la capacité de la personne à habiter et investir son lieu de vie. Il s'agit de consolider le projet défini, dans la continuité de l'accompagnement engagé lors de l'hébergement collectif ou diffus.</p>

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Les équipes du SIAO sont chargées d'établir un recueil d'informations individuelles pour prononcer une orientation adaptée au ménage et aux problématiques rencontrées vers le CHRS. Suite à l'avis favorable de la Direction du CHRS, l'accueil est effectué.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Sensibilisation des personnes hébergées aux règles de vie en société. Vérification du repérage et de l'identification correcte des institutions et des services. Accompagnement à l'intégration au niveau du voisinage, dans le quartier, dans la ville. Incitation à s'ouvrir à l'extérieur et à utiliser les services de la ville, à avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Des entretiens individuels sont réalisés et des visites des logements sont effectuées régulièrement.
Accompagner vers l'autonomie, accompagne ment global vers et dans le logement	X		L'ambition est de donner les moyens d'aller vers l'activité, vers l'action par un traitement des difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui freinent le retour au travail. Une aide à la constitution des dossiers logements est effectuée : FSH, prêt CAF, relations avec les bailleurs... L'élaboration d'un projet personnalisé fixant des objectifs et des délais est réalisée.

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Direction Accompagnement psychologique Accompagnement social et éducatif	1 Directeur 1 psychologue clinicienne 1 Educatrice spécialisée 1 moniteur-éducateur 1 assistant de service social	Maison des associations de Bernay	SPIP, AVEDE, ADISSA, CHS, 1001 légumes, Pole Emploi, Bailleurs sociaux, Mission locale, organismes tutélaires, CAF, CPAM, Hôpital, CMP, ACCES

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	Sur la base d'un diagnostic SAO juste, loyal, neutre la Direction du CHRS admet les ménages dans la limite d'un équilibre des populations.	Par le biais du formulaire unique SIAO
ADMISSION	La pré-admission est réalisée par un éducateur. L'admission doit être validée par la Direction après consultation de l'équipe pluridisciplinaire	En cas de décision favorable, un entretien de préadmission est proposé à la personne pour lui présenter les modalités de prise en charge et évaluer ses motivations, sa volonté à adhérer à l'accompagnement. La durée du séjour est de six mois maximum. Si un renouvellement de durée est nécessaire, une demande de prolongation est envoyée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et étudiée en CDRDH en présence des acteurs de l'AH1.	Un document Individuel de Prise en charge est signé dès le premier jour. Par la suite un Contrat de séjour avec un projet personnalisé est proposé.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	Secrétariat Bernay
Téléphone(s)	02.32.47.38.00
Fax	
Adresse mail	secretariat-bernay@ysos.fr
Adresse postale	Les Relais de Charentonne 11 rue du Neubourg 27300 BERNAY
Site internet	www.ysos.fr

CHRS DIFFUS FAS - LOUVIERS

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="margin: 0; font-size: small;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
CHRS DIFFUS	
Structure porteuse :	
FONDATION ARMEE DU SALUT	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS HENRI DURAND LOUVIERS	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis								
femmes		hommes		couples	X	Couple avec enfant(s)	X	
				Parent isolé		X		
				Tous publics		X		
Capacité d'accueil		40	Tranche âges enfants		0-17	Tranche âges adultes		18-59
Précisions :								
Le CHRS Diffus n'accueille pas de personnes isolées au sein des logements. Les appartements ne sont pas partagés entre plusieurs ménages. Accueil inconditionnel et Accompagnement global personnalisé. Chaque problématique est prise en compte dans l'accompagnement, en faisant appel aux ressources internes ou externes.								

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Le CHRS Diffus accompagne toute personne quelles que soient ses problématiques : addictions diverses, difficultés psychologiques ou psychiatriques, surendettement, savoir vivre et habiter un lieu de vie, parentalité, violences, sorties d'incarcération... Le CHRS Diffus fait appel au partenariat indispensable pour accompagner les personnes. L'accompagnement global est réalisé par l'équipe éducative, principalement via des visites dans les logements ou des rencontres au bureau, en moyenne deux fois / semaine. L'accueil en CHRS Diffus s'adresse à des ménages en capacité de mener une vie quasi autonome en ce qui concerne le «savoir vivre et habiter». L'accompagnement dont elles ont besoin s'apparente à du conseil et du soutien pour un accès à un logement autonome.									

Spécificité du Projet

La convivialité et les temps de rencontre et de partage font partie intégrante de la vie de l'établissement et de la relation à l'autre : cet aspect favorise la socialisation. Les personnes accueillies sur le CHRS Diffus sont invitées à participer à la vie de l'établissement.

Le CHRS Diffus propose un accompagnement global. Il aborde tous les aspects de la vie. Le diagnostic posé avec la personne accueillie permet à celle-ci de construire un parcours de vie, de faire des projets dans chaque domaine de vie et de construire des étapes pour les mettre en œuvre.

Les personnes accueillies sont aussi invitées à participer, provisoirement, en tremplin, à des ateliers collectifs : Techniques de Recherche d'Emploi, Informatique, Jardin, Parentalité... Elles peuvent aussi se voir proposer les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active pour quelques heures/semaine afin de retrouver des repères en lien avec l'insertion professionnelle. Cependant, l'accent est mis en priorité sur l'autonomie et l'accès aux prestations similaires du droit commun sur le territoire. L'objectif est de trouver sa place dans un quartier, dans une ville...

Chaque personne accueillie peut bénéficier d'un suivi psychologique au sein de l'établissement.

Par ailleurs, les personnes accueillies sont invitées à participer à des temps de réflexion et de partage sur des groupes de paroles organisés en interne : consommation d'alcool, consommation de stupéfiants...

A noter : Les familles qui ont vécu des violences intra-familiales sont invitées à participer aux ateliers organisés par le service VIF, si besoin.

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		<p>Accueil privilégié : Visite du site, de l'environnement, présentation de la FADS, de l'établissement, des représentants des usagers.</p> <p>L'établissement a fait le choix d'élaborer une note de diagnostic à 30 jours d'hébergement avec la personne accueillie. Cette note est transmise au SIAO. Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de travailler le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne, - de conforter l'orientation faite par le SIAO. <p>Des notes de diagnostic spécifiques « savoir vivre et habiter », « parentalité » et « parcours de violence » peuvent venir compléter les éléments à prendre en compte pour la construction du projet de vie.</p> <p>Construction et mise en œuvre d'un premier Projet d'Accompagnement Personnalisé et de la première étape, avec la famille accueillie. Le PAP est individuel, pour chaque personne majeure du ménage.</p> <p>Premier RDV avec la psychologue du service</p> <p>Deux fois par mois, l'équipe éducative se réunit pour partager sur les situations, les analyser et faire des préconisations. Régulièrement, des synthèses, avec les partenaires sociaux et/ou médicaux, sont organisées afin de faire un point sur les situations.</p>
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		<p>Le Projet d'Accompagnement personnalisé est réexaminé plusieurs fois dans l'année, afin d'affiner le projet de vie au fur et à mesure de l'accompagnement.</p> <p>Convivialité au quotidien + temps festifs.</p> <p>Inscription dans les instances et temps pour développer la participation des usagers au sein de la FADS et en dehors.</p> <p>Les groupes de paroles et les divers ateliers collectifs en interne stimulent la construction du projet de vie, mais également les animations et ouverture sur la culture/ Participation à des temps organisés par ou avec les partenaires.</p> <p>L'équipe éducative s'attache à passer des moments de convivialité au sein de la Résidence mais également dans des</p>

			appartements hors les murs. Le CHRS collectif permet l'accueil temporaire des enfants dont le parent a un droit de visite et d'hébergement limité.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		<p>Accompagnement global pour la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Personnalisé sous forme individuelle et collective</p> <p>Accompagnement vers la sortie du dispositif vers le logement ou vers un dispositif adapté</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux droits administratifs (ouverture, mise à jour, titre de séjour ...)</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux aides financières et/ou matérielles</p> <p>Accompagnement vers l'accès aux soins</p> <p>Accompagnement budgétaire</p> <p>Accompagnement à l'éducation des coûts d'énergies et consommation... et dans la notion du « savoir habiter »</p> <p>Accompagnement à l'alimentation (équilibre,...)</p> <p>Accompagnement vers l'insertion professionnelle</p> <p>Accompagnement dans le domaine de la justice</p> <p>Accompagnement relatif aux liens familiaux et à la parentalité</p> <p>Accompagnement à la citoyenneté</p> <p>Accompagnement vers la culture, le sport et les loisirs</p> <p>Accompagnement psychologique</p>

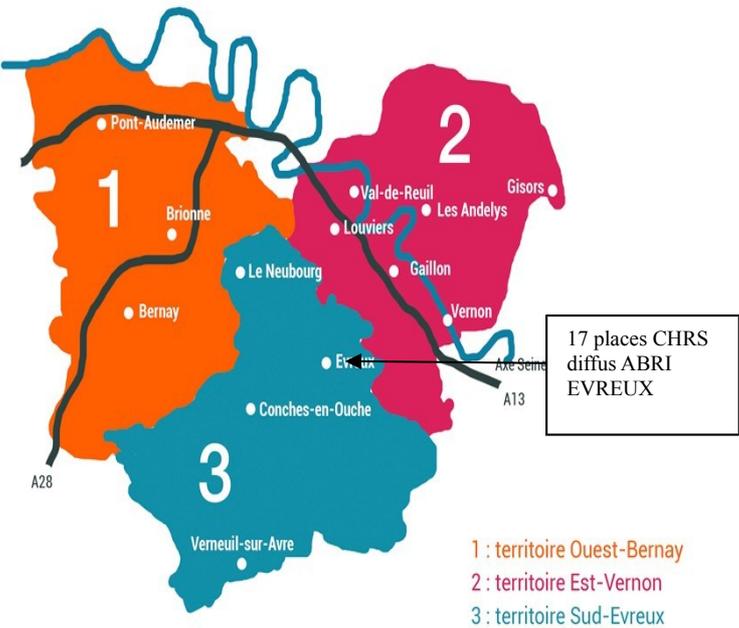
**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes :		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Travailleurs sociaux Psychologue	2 Educateurs-trices spécialisé-és 1 psychologue	Culture du cœur Epireuil « Alcool Assistance » SPIP L'ABRI CHS NAVARRE /CMP	CSAPA UMIT Infirmier Adissa PASS CD PMI Association interculturelle de Rouen Pastel/ La chaloupe CCAS La Case Maison de la justice Associations caritatives EMHAVI Commissariat Gendarmerie Pôle emploi Avocats CAF, CPAM

Conditions d'accueil			
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)	
PRESCRIPTION et ORIENTATION	<p>Tout professionnel du secteur social ou médico-social, peut être prescripteur. Tout prescripteur transmet la demande au SIAO</p>	<p>Chaque prescripteur envoie une demande d'hébergement au SIAO, qui étudie la demande (en CTO lorsqu'il s'agit d'une situation complexe) et qui oriente vers le CHRS, qui valide l'orientation sur liste d'attente.</p>	<p>Formulaire unique d'évaluation de demande d'admission en hébergement insertion Le SIAO transmet la demande validée au CHRS par mail Le CHRS Résidence Henri Durand invite alors chaque personne à visiter l'établissement pour un premier contact et afin que la personne valide sa demande sur l'établissement.</p>
ADMISSION	<p>Une pré-admission est organisée seulement dans le cas où une sortie d'une famille est programmée. Et libère ainsi une place à court terme. Elle réunit la famille à accueillir le chef de service, un membre de l'équipe éducative et le partenaire prescripteur</p> <p>Elle permet de confirmer la possibilité d'accompagnement par le CHRS et que la direction valide cette admission.</p> <p>L'admission se réalise dès qu'une place se libère sur le CHRS Diffus</p>	<p>Cette pré-admission comprend : la présentation de la Fondation de l'Armée du Salut, la présentation de l'établissement, et du service ou la famille va être hébergée, le fonctionnement, les prestations... La pré-admission permet au ménage de se présenter, de faire un premier diagnostic de la situation avec lui, de déterminer les premiers projets et intentions s'il y a lieu.</p> <p>L'admission est programmée. L'accueil se réalise par l'installation de la famille dans son lieu de vie, la présentation de l'équipe éducative et des autres salariés, des résidents élus au CVS. Le dossier administratif est rempli le jour de l'admission. Le référent social est désigné lors de la réunion de service qui suit l'admission.</p>	<p>Lors de la pré-admission, le livret d'accueil est remis à la famille qui va être hébergée. Celui-ci comprend le règlement de fonctionnement, les informations relatives aux droits des personnes accueillies (charte des usagers...), les modèles de contrat de séjour et de PAP ...</p> <p>La famille peut alors prendre un temps de réflexion avant de prendre un engagement d'intégrer le CHRS. Elle doit donner son accord rapidement après la pré-admission</p> <p>État des lieux entrant Document concernant le dossier administratif, la caution, l'éventuel suivi médical, la caution du lieu de vie,</p> <p>Le contrat de séjour, ainsi que l'avenant relatif à la parentalité s'ils ont lieu d'être, sont signés par les personnes majeures qui composent le ménage accueilli et la direction de l'établissement</p> <p>Le premier PAP est signé dans le 1^{er} mois de l'accueil et de l'accompagnement.</p>

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mme DANIELIAN Evelina - Directrice
Nom du référent	Mme LEFEBVRE Françoise - Cheffe de service
Téléphone(s)	02.32.50.90.60
Fax	02.32.50.90.61
Adresse mail	resdurand@arneedusalut.fr
Adresse postale	51 Avenue Winston Churchill – 27400 LOUVIERS
Site internet	www.arneedusalut.fr

CHRS DIFFUS L'ABRI - EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale  <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
CHRS DIFFUS ET STABILISATION	
Structure porteuse :	
L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CHRS DIFFUS	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	X	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	
Capacité d'accueil		17	Tranche âges enfants		Tranche âges adultes		18-60
Précisions : Personnes isolées, connaissant des difficultés sociales et économiques, personnes sortantes de détention ou placées sous-main de justice, personnes sortantes d'institutions. Sur les 17 places, il y a 8 places de stabilisation . Par dérogation de la DDCS, il est possible d'accueillir des personnes ayant plus de 60 ans.							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
Précisions : Nous proposons aux personnes accueillies un accompagnement social global qui nous amène à travailler sur l'ensemble des problématiques constatées. Il est possible d'accueillir une personne dès l'âge de 16 ans si celle-ci est émancipée, (le plus souvent orientée vers le CHRS Jeunes).									

Spécificité du Projet

Nous accueillons les personnes dans l'objectif du logement d'abord. Ce qui permet d'accompagner les personnes au plus proche de la réalité d'un logement de droit commun.

L'accueil en logement CHRS Diffus permet d'expérimenter une vie en situation de quasi autonomie dans un appartement soit copartagé, soit individuel. Nous disposons de 11 appartements répartis sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Ces appartements vont du T1 au T6. Les appartements sont meublés et équipés en literie, appareils ménagers, lignes téléphoniques, télévision, vaisselle etc...

Ils constituent un palier à une installation en logement autonome et permettent aux personnes, tout en étant accompagnées, d'expérimenter les enjeux de l'habitat dont par exemple la participation financière en fonction de leurs ressources. L'équipe éducative est, outre l'accompagnement social global, présente également pour soutenir les efforts d'organisation personnelle.

Le rôle de l'équipe éducative est d'accompagner concrètement les personnes dans les actes de la vie quotidienne (le ménage, les courses, le rangement, l'organisation de la vie domestique...)

Les logements diffus sont répartis sur l'ensemble des quartiers de la ville d'Evreux.

Il est proposé un accompagnement social global mais aussi une prise en charge alimentaire, de produits ménagers et d'hygiène.

Les Missions :

Héberger, action socio-éducative

Aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale

Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés de prise en charge

Proposer un accompagnement social global qui porte sur toutes les dimensions (santé, logement, accès aux droits, gestion budgétaire, emploi et formation, accès à la culture, valorisation et image de soi,...).

Prestations développées VOILET INSERTION

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X		<p>Les personnes accueillies connaissent des difficultés inhérentes à leur situation de précarité et absence d'insertion ; Les professionnels réalisent un travail d'évaluation des besoins des personnes en s'inspirant des méthodes de diagnostic et d'élaboration de consensus.</p> <p>L'analyse des résultats du diagnostic des besoins réalisé laisse apparaître la nécessité de centrer l'action du CHRS sur les besoins prioritaires comme le l'alimentation, le logement et les besoins d'insertion. D'autres besoins méritent également d'être soulignés comme les besoins de soins, de loisirs, d'activités sportives et plus généralement d'ouverture sur l'extérieur. La réponse à ces besoins justifie les objectifs que les membres de l'équipe définissent dans la conduite des projets personnalisés.</p> <p>En fonction des besoins repérés, les personnes sont accompagnées et orientées vers les services adaptés. Dans sa démarche, la personne a besoin d'être orientée vers les bons interlocuteurs, parfois physiquement. Elle doit être soutenue tout au long de ce processus d'insertion par une équipe.</p> <p>Nous alimentons aussi les politiques en portant à la connaissance les besoins repérés notamment lors des réunions AHI, de l'élaboration des plans (PDALHPD, Schémas)</p> <p>En résumé :</p> <p>Elaboration d'un diagnostic social : recueil et analyse d'information</p> <p>Construction d'un projet individuel et/ou collectif</p> <p>Evaluation et orientations vers les services compétents</p> <p>Participation à l'élaboration d'un diagnostic partagé d'un territoire et la conduite de projets (PDHLPD, PRH...)</p>
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		<p>Mise en œuvre d'un projet individuel en identifiant les ressources et potentialités de la personne accueillie.</p> <p>Faire respecter les règles à la vie en collectivité : visite dans les logements, réunions d'expressions des personnes accueillies, accompagnement à la citoyenneté.</p>

Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	<p>Informier et conseiller sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion du budget, de l'environnement (la consommation d'énergie..) et l'utilisation d'un logement (entretien...) -l'alimentation, hygiène, maintien de la santé, emploi, vie sociale
---	----------	--

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes :		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
- Accompagnement Social Global individuel et ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne - Animation	Educateur spécialisé 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale 1 Responsable de Service	DDCS SPIP RESPIRE/ NHN CPAM CAF Conseil Départemental Banque Alimentaire	CMS CHI Préfecture Les bailleurs Mairie d'Evreux Accueil Service

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO	Chaque prescripteur envoie une demande d'hébergement au SIAO, qui étudie la demande (en CTO lorsqu'il s'agit d'une situation complexe) et qui oriente vers le CHRS.	Formulaire unique d'évaluation de demande d'admission en hébergement insertion Le SIAO transmet la demande par mail .
ADMISSION	L'équipe du CHRS DIFFUS	Entretien de pré-admission Evaluation par l'équipe, (refus ou liste d'attente) Accueil sur l'hébergement	DIPC puis contrat de séjour Livret d'accueil Règlement de fonctionnement, Procès-Verbal Fiche Signalétique

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mamadou SALL
Nom du référent	Matthieu PARMENTIER / Ophélie LAINE
Téléphone(s)	02 32 38 01 38
Fax	02 32 62 84 86
Adresse mail	chrs.diffus@abriasso.org
Adresse postale	21, Rue Jean GIRAUDOUX 27000 EVREUX
Site internet	www.abriasso.org

LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION ALT/AVDL – CCAS LOUVIERS

Nom du dispositif :	<h3 style="margin: 0;">Implantation territoriale</h3> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION	
Structure porteuse :	
CCAS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CCAS LOUVIERS	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis											
femmes		hommes		couples		Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics	X
Capacité d'accueil		15	Tranche âges enfants		0/18	Tranche âges adultes		18/60			
Précisions :											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique		Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions :									

Spécificité du Projet

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		Accompagnement social par un travailleur social du CCAS en lien avec les besoins de la personne
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Orientation de la personne, en fonction des besoins, vers les ateliers collectifs de la Villa Caldérone
Accompagner vers l'autonomie, accompagneme nt global vers et dans le logement	X		Actions permettant de lever les freins d'accès au logement de droit commun : mise à jour administrative, ouverture de droits, travail sur le budget...

* prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Travailleur social	Accompagnement par un travailleur social du CCAS		Les centres sociaux Le service médiation Pôle Emploi, Conseil Départemental, organismes tutélaires, réseau psychiatrique, PLIE, CAF, les structures d'hébergement, les bailleurs sociaux...

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO	Commission d'admission	Formulaire SIAO
ADMISSION	Un travailleur social	RDV afin de formaliser l'admission	Etat des lieux entrant, contrat de séjour et règlement intérieur

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Alain LEJEUNE
Nom du référent	Odile BAUDEMONT
Téléphone(s)	0232095890
Fax	0232093352
Adresse mail	Odile.baudemont@ville-louviers.fr
Adresse postale	3 rue Saint Jean – BP 206 – 27402 LOUVIERS
Site internet	

LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION ALT/AVDL – CCAS VERNON

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p style="font-size: small;">1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION	
Structure porteuse :	
CCAS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
CCAS VERNON	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes		hommes		couples		Couple avec enfant(s)	
							X
Capacité d'accueil		12	Tranche âges enfants			Tranche âges adultes	
Précisions :							

Problématiques accompagnées							
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X
						Santé psy	X
						Violence	
Précisions :							
Problématiques traitées avec l'aide des partenaires du territoire							

Spécificité du Projet
<p>Accueillir temporairement des familles se retrouvant sans solution de logement en leur proposant un accompagnement social privilégié afin de leur permettre d'accéder à un logement de droit commun au long terme. Les personnes sont accueillies dans 4 logements diffus sur la commune de Vernon (2 T2, 1 T3 et 1 T1 quartiers Valmeux et Boutardes).</p>

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations /Orientations			
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Visite à domicile du travailleur social
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		Démarches réalisées avec le travailleur social

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Accompagnement du public Entretien technique des logements Coordination du dispositif	1 assistante sociale 1 technicien Responsable du pôle action sociale		

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION			
ADMISSION	Responsable du pôle Assistante sociale	Commission d'admission	Dossier SIAO

Contacts et Localisation	
Nom responsable	BOURGEON Jérémie (directeur du CCAS)
Nom du référent	MER Céline (responsable du pôle action sociale et insertion)
Téléphone(s)	02 32 64 38 19
Fax	02 32 64 79 19
Adresse mail	celinem@vernon27.fr
Adresse postale	93 rue Carnot 27200 VERNON
Site internet	www.vernon27.fr

LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION ALT/AVDL- CAS VAL DE REUIL

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p>12 pl. ALT/AVDL CCAS Val de Reuil</p> <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION	
Structure porteuse :	
CCAS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
RESIDENCE ESPAGES CCAS VAL DE REUIL	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	hommes	<input checked="" type="checkbox"/>	couples	<input checked="" type="checkbox"/>	Couple avec enfant(s)	<input checked="" type="checkbox"/>	Parent isolé	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous publics
Capacité d'accueil		12		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes		à partir de 18 ans		
Précisions :										

Problématiques accompagnées										
Parentalité	<input checked="" type="checkbox"/>	Insertion Pro	<input checked="" type="checkbox"/>	Budget	<input checked="" type="checkbox"/>	Santé physique		Santé psy		
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence		
Précisions : Nous n'accueillons pas de personnes avec des addictions ou violentes en raison de la présence de personnes âgées au sein de la résidence										

Spécificité du Projet
Projet intergénérationnel

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (équipes mobiles)	X		Lors de l'admission de la personne, un contact est établi afin d'informer sur l'offre sociale de l'établissement.
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Ces entretiens sociaux sont des moments d'écoute, de soutien, et permettent de recueillir les informations pour la mise en place d'un accompagnement social individualisé.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		L'établissement dispose de logement équipé. La personne accueillie est mise à l'abri dès son arrivée selon le protocole d'admission.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		Les entretiens formels et informels avec le résident permettent de poser un diagnostic social pour la mise en place de l'accompagnement qui se déroule en trois temps : <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'admission (Stabiliser la personne au travers du logement, apporter des réponses urgentes sur l'alimentation, l'hygiène, la santé, la mobilité...) - Accompagnement administratif et social, qui consiste à mettre à jour les papiers administratifs, les droits de la personne. Apporter l'Aide Educative Budgétaire (AEB) ... - Phase de sortie : Après avoir levé tous les freins, recherche de logement.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	La domiciliation se fait lors de l'accompagnement administratif (envoi des courriers) et le résident a la possibilité de recevoir son courrier au sein de l'établissement dans sa boîte aux lettres. L'accès aux droits et aux aides financières dépend de l'âge de la personne. Par le biais de la Mission Locale, des aides facultatives du CCAS, ou le Département...
Accès au soin Santé	X	X	Nous travaillons avec les acteurs de santé du territoire (Médecins, Pharmaciens, Kiné, Infirmiers...) ainsi que la PASS de Louviers.
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X	X	Le Restaurant de l'ESPAGES est également un outil pour aider ponctuellement les personnes sans ressources ; le temps d'instruire un dossier d'accès à L'Epicerie Sociale « EPIREUIL ». Les bons alimentaires du CCAS dans le cadre des aides facultatives présentent un intérêt pour l'hygiène et la vêtue.

Prestations développées VOILET INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		Lors de la deuxième phase d'accompagnement, et au regard des éléments recueillis, plusieurs pistes sont suivies dont l'élaboration d'un projet d'insertion. Instruction dossier ou orientation partenaires...
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	-MDPH pour les personnes en situation de handicap -Orientation auprès des associations (ENSEMBLE, ODS, ADISSA...) -Mission Locale pour les Jeunes, -Département pour les bénéficiaires du RSA, -Pôle Emploi... L'Epicerie Sociale de Val de Reuil a mis en place des outils au travers des ateliers pour accompagner au vivre ensemble.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Travailler sur la sortie de l'établissement entre autre, par le biais de l'Aide Educative Budgétaire permet l'acquisition des notions budgétaires pour éviter le surendettement. Mobiliser les droits (APL, LOCAPASS, AFU...) Recherche de logement auprès des bailleurs du territoire ou passage en FJT ou Foyer Logement de l'Etablissement (selon l'âge).

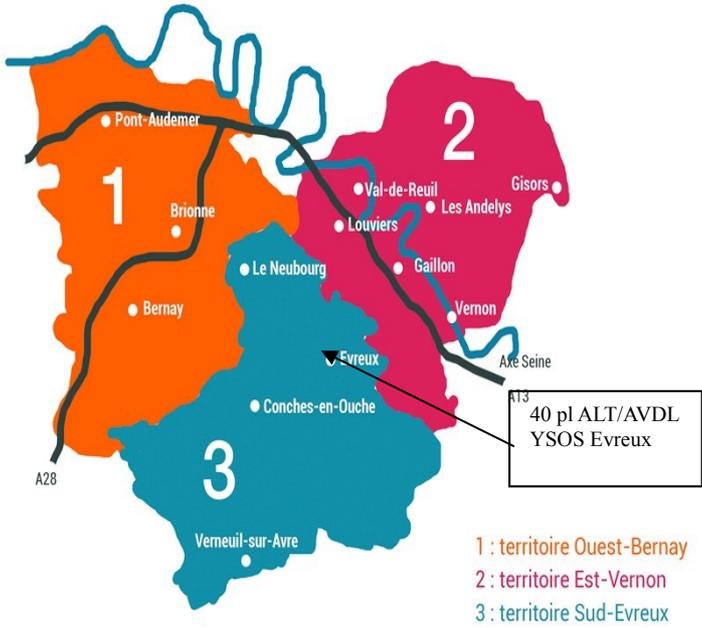
**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
CESF ANIMATRICE	CESF BEATEP		CCAS EPIREUIL PLIE MISSION LOCALE ENSEMBLE ODS

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO	Etre en capacité de respecter les anciens	Contrat d'hébergement règlement intérieur
ADMISSION	Rencontre avec la personne	Mise à l'abri suite à l'entretien	Visite de l'établissement et installation dans le logement avec un état des lieux

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Clément ALL EL OUERDIGHI (Directeur)
Nom du référent	Christine LEBRUN
Téléphone(s)	02 32 59 58 00
Fax	02 32 59 58 01
Adresse mail	clebrun@valdereuil.fr / aelouerd@valdereuil.fr
Adresse postale	CCAS 70 Rue Grande 27100 VAL DE REUIL
Site internet	

LOGEMENT ALT/AVDL – YSOS EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale 
ALT	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
ALT YSOS EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis

femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil		40	Tranche âges enfants		0/18 ans	Tranche âges adultes		18/60 ans			

Précisions :

Le dispositif s'adresse à tout public de 18 à 60 ans avec ou sans enfant sans logement ou en mal logement en mesure de payer un résiduel de loyer et éligible à l'Aide Personnalisée au Logement. Les personnes orientées ont en général un parcours locatif antérieur et possèdent déjà leurs meubles. La problématique repérée est essentiellement celle de l'accès au logement de droit commun.

Problématiques accompagnées

Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X

Précisions :

Le dispositif accueille, héberge et accompagne des publics présentant des problématiques diverses (rupture familiale, dette locative, personne qui se trouve sans solution d'hébergement).

Spécificité du Projet

L'ALT d'YSOS propose :

- Un accueil diffus sur le territoire de l'agglomération ébroïcienne et l'ouest du département. Cette offre d'hébergement à durée moyenne permet aux usagers de se poser, de se ressourcer et de construire un projet personnalisé. Le dispositif ALT permet également de consolider un parcours d'insertion engagé auprès des structures d'hébergement. Des prestations d'insertion sont mises en place pour favoriser au maximum l'accès au logement de droit commun.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Les équipes du SIAO sont chargées d'établir un recueil d'informations individuelles pour prononcer une orientation adaptée au ménage et aux problématiques rencontrées vers le CHRS diffus. Le service de suite d'abord conçu comme étant une suite de parcours pour les personnes résidant au sein d'un CHRS collectif, il est accordé une priorité à ce public. Suite à l'avis favorable de la Direction du CHRS, l'accueil est effectué.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Sensibilisation des personnes hébergées aux règles de vie en société. Vérification du repérage et de l'identification correcte des institutions et des services. Accompagnement à l'intégration au niveau du voisinage, dans le quartier, dans la ville. Incitation à s'ouvrir à l'extérieur et à utiliser les services de la ville, à avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Des entretiens individuels sont réalisés et des visites des logements sont effectuées régulièrement.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		L'ambition est de donner les moyens d'aller vers l'activité, vers l'action par un traitement des difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui freinent le retour au travail. Une aide à la constitution des dossiers logements est effectuée : FSH, prêt CAF, relations avec les bailleurs... L'élaboration d'un projet personnalisé fixant des objectifs et des délais est réalisée.

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Direction	1 Directeur		SPIP, AVEDE, ADISSA, CHS,
Accompagnement social et éducatif	1 coordinateur pour Evreux et son agglomération		Centres sociaux de l'agglomération ébroïcienne, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Mission locale, organismes tutélaires, CAF, CPAM,
Accompagnement psychologique	1 éducateur 1 moniteur éducateurs 1 assistant de service social		Hôpital, CMP, ID 'VET, Contact services, ACCES, RESPIRE, NHN
	1 psychologue pour l'ouest du Département 1 psychologue pour l'agglomération d'Evreux		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	Sur la base d'un diagnostic SAO juste, loyal, neutre, la Direction du CHRS admet les ménages dans la limite d'un équilibre des populations. Les ménages doivent être en mesure de payer un résiduel de loyer et éligibles à l'Aide Personnalisée au logement.	Une Note sociale est réalisée par le SIAO
ADMISSION	La pré-admission est réalisée par un éducateur. L'admission doit être validée par la Direction après consultation de l'équipe pluridisciplinaire	En cas de décision favorable, un entretien de pré-admission est proposé à la personne pour lui présenter les modalités de prise en charge et évaluer ses motivations, sa volonté à adhérer à l'accompagnement. La durée du séjour est de six mois maximum. Si un renouvellement de durée est nécessaire, une demande de prolongation est envoyée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et étudiée en CDRDH en présence des acteurs de l'AHl.	Un Contrat de séjour est proposé avec la mise en place d'un projet personnalisé.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	Mme Armelle LAIR
Téléphone(s)	02.32.62.55.59
Fax	02.32.44.52.61
Adresse mail	alair@ysos.fr
Adresse postale	Les Relais de l'Iton – 74 avenue du Maréchal Foch – 27000 EVREUX
Site internet	www.ysos.fr

LOGEMENT ALT/AVDL – L'ABRI EVREUX

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p style="font-size: small;">1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
ALT INSERTION	
Structure porteuse :	
L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet :	
ALT L'ABRI EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis

femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil		93		Tranche âges enfants		0/18 ans		Tranche âges adultes		18/60 ans	

Précisions :

Nous accueillons les personnes isolées et des familles défavorisées et particulièrement celles qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome. Nous accueillons des personnes s'inscrivant dans un processus d'insertion dont le volet principal qui reste à travailler est le logement. Nous accueillons aussi des personnes sortant de détention ou placées sous-main de justice. Les personnes sont orientées par le SIAO.

Problématiques accompagnées

Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X

Précisions :

Nous proposons aux personnes accueillies un accompagnement socio-educatif global avec un accent particulier sur le logement et la gestion budgétaire.

Spécificité du Projet

Les objectifs et l'accompagnement proposé

L'accueil en ALT a pour objectif de proposer un accompagnement social global, de préparer et aider la personne accueillie à la recherche d'un logement adapté, à l'habiter et s'y maintenir. Ce dispositif accueille à titre temporaire des ménages pour une durée de 6 mois, renouvelable. Les professionnels s'assurent que les personnes hébergées au sein du dispositif soient à jour au niveau de leurs démarches administratives. Ils proposent leur soutien dans l'aide à la gestion administrative et budgétaire, dans la perspective d'entrée dans un logement autonome. De plus, Les travailleurs sociaux mettent en place un accompagnement social global, qui comporte plusieurs volets (santé, budget, emploi, logement). Un travail est effectué pour conforter leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne, en particulier en rapport avec l'habitat.

les admissions

Les demandes d'admission sont transmises par le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation), qui centralise les offres et les demandes d'hébergements sur le territoire de l'Eure.

Un entretien de pré admission est proposé si une place est vacante, et si elle correspond à la composition de la famille.

Nous accueillons les personnes dans l'objectif du logement d'abord, ce qui permet d'accompagner les personnes au plus proche de la réalité d'un logement de droit commun. Les logements ALT sont en diffus, c'est-à-dire répartis dans l'ensemble du territoire ébroïcien.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	*		Dans le cadre de l'ALT insertion, nous accueillons les personnes sur orientation du SIAO. Nous réalisons les entretiens pour actualiser la note SIAO. Les préconisations concernent principalement le projet logement et gestion budgétaire.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Nous contactons les personnes pour un entretien de pré-admission. Lors de cet entretien, nous nous assurons de la pertinence du projet, de la motivation de la famille ainsi que de la compréhension des engagements par rapport à l'accompagnement proposé de l'ALT. Lors de l'accueil en ALT insertion, nous mettons à disposition des logements meublés aux personnes accueillies. Nous accompagnons les personnes dans leurs démarches administratives et financières dans le cadre d'un accompagnement social global. Nous accompagnons dans le cadre de l'accès aux droits (santé, logement, etc...) pour favoriser l'aboutissement du projet insertion, notamment par le logement..
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		Le travailleur social informe, conseille, oriente, instruit les dossiers de demande de logement et d'aides financières FSH, CAF. Il aide à la gestion du budget, à l'adaptation de la personne accueillie à son environnement et à l'utilisation d'un logement (eau, électricité, gaz, et entretien, etc...) Le travailleur social veille et accompagne sur l'hygiène, les problématiques de santé, d'emploi et de vie sociale (rompre l'isolement).

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
- Accompagnement autour de l'habitat : accès, maintien dans le logement ; Travail sur les démarches administratives liées au logement ; vivre dans son environnement, ... Accompagnement Social Global individuel dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne - dans les démarches administratives (instruction de dossier de surendettement, élaboration de courriers, demande de logement social, demande d'aides financières.	1 éducatrice spécialisée 1 monitrice éducatrice mutualisé spécialisée pour les personnes placées sous-main de justice 1 Responsable de pôle social	SPIP RESPIRE/ NHN CPAM CAF DDCS Conseil Départemental Banque Alimentaire	CMS CHI Préfecture Les bailleurs Mairie d'Evreux CCAS, associations, etc...

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	demandes émanant du SIAO avec le rapport de situation (formulaire SIAO)	formulaire SIAO
ADMISSION	Travailleur social de l'ALT insertion de l'association l'ABRI et responsable de pôle	Entretien de préadmission Evaluation par le travailleur social et le responsable de pôle. (admission ou refus motivé ou inscription sur liste d'attente) Accueil sur l'hébergement	DIPC puis contrat de séjour Livret d'accueil Règlement de fonctionnement, Procès-Verbal Fiche de renseignements.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mamadou SALL
Nom du référent	Françoise GUIBOUT
Téléphone(s)	02 32 31 34 99/ 06 08.68.08.22
Fax	
Adresse mail	alt@abriasso.org / francoise.guibout@abriasso.org mamadou.sall@abriasso.org
Adresse postale	21, rue Jean GIRAUDOUX 27000 EVREUX
Site internet	www.abriasso.org

LOGEMENT ALT/AVDL – YSOS BERNAY

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p style="font-size: small;">1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
ALT	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
ALT YSOS BERNAY	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis

femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil		10	Tranche âges enfants		0/18 ans	Tranche âges adultes		18/60 ans			

Précisions :

Le dispositif s'adresse à tout public de 18 à 60 ans avec ou sans enfant sans logement ou en mal logement en mesure de payer un résiduel de loyer. Les personnes orientées ont en général un parcours locatif antérieur et possèdent déjà leurs meubles La problématique repérée est essentiellement celle de l'accès au logement de droit commun.

Problématiques accompagnées

Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X

Précisions :

Le dispositif accueille, héberge et accompagne des publics présentant des problématiques diverses.

Spécificité du Projet

L'ALT d'Ysos propose :

Un accueil diffus sur le territoire de l'ouest du département. Cette offre d'hébergement à durée moyenne permet aux usagers de se poser, de se ressourcer et de construire un projet personnalisé. Le dispositif ALT permet également de consolider un parcours d'insertion engagé auprès des structures d'hébergement. Des prestations d'insertion sont mises en place pour favoriser au maximum l'accès au logement de droit commun..

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Les équipes du SIAO sont chargées d'établir un recueil d'informations individuelles pour prononcer une orientation adaptée au ménage et aux problématiques rencontrées vers l'ALT. Suite à l'avis favorable de la Direction des Relais de Charentonne, l'accueil est effectué.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Sensibilisation des personnes hébergées aux règles de vie en société. Vérification du repérage et de l'identification correcte des institutions et des services. Accompagnement à l'intégration au niveau du voisinage, dans le quartier, dans la ville. Incitation à s'ouvrir à l'extérieur et à utiliser les services de la ville, à avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Des entretiens individuels sont réalisés et des visites des logements sont effectuées régulièrement.
Accompagner vers l'autonomie, accompagne ment global vers et dans le logement	X		L'ambition est de donner les moyens d'aller vers l'activité, vers l'action par un traitement des difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui freinent le retour au travail, Une aide à la constitution des dossiers logements est effectuée : FSH, prêt CAF, relations avec les bailleurs... L'élaboration d'un projet personnalisé fixant des objectifs et des délais est réalisée

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Direction	1 Directrice		SPIP, AVEDE,
Accompagnement social et éducatif	2 éducatrices pour l'ouest du Département		ADISSA, CHS, pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Mission locale, organismes tutélaires, CAF, CPAM,
Accompagnement psychologique	1 psychologue pour l'ouest du Département		Hôpital, CMP, Contact services, ACCES, 1001 légumes

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Service Intégré d'accueil et d'orientation	Sur la base d'un diagnostic SAO juste, loyal, neutre, la Direction du dispositif admet les ménages dans la limite d'un équilibre des populations. Les ménages doivent être en mesure de payer un résiduel de loyer.	Un formulaire unique d'évaluation de situation est élaboré par le SIAO
ADMISSION	La pré-admission est réalisée par un éducateur. L'admission doit être validée par la Direction après consultation de l'équipe pluridisciplinaire	En cas de décision favorable, un entretien de pré-admission est proposé à la personne pour lui présenter les modalités de prise en charge et évaluer ses motivations, sa volonté à adhérer à l'accompagnement. La durée du séjour est de six mois maximum. Si un renouvellement de durée est nécessaire, une demande de prolongation est envoyée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et étudiée en CDRDH en présence des acteurs de l'AH1.	Un Contrat de séjour est proposé avec la mise en place d'un projet personnalisé.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe
Nom du référent	Secrétariat Bernay
Téléphone(s)	02.32.47.38.00
Fax	
Adresse mail	secretariat-bernay@ysos.fr
Adresse postale	Les Relais de Charentonne - 11 rue du Neubourg 27300 BERNAY
Site internet	www.ysos.fr

**LOGEMENT ALT/AGLS AJV LOUVIERS – PONT DE L'ARCHE – ALIZAY
– VERNON -GAILLON – LE NEUBOURG**

Nom du dispositif :

Logements ALT

Structure porteuse :

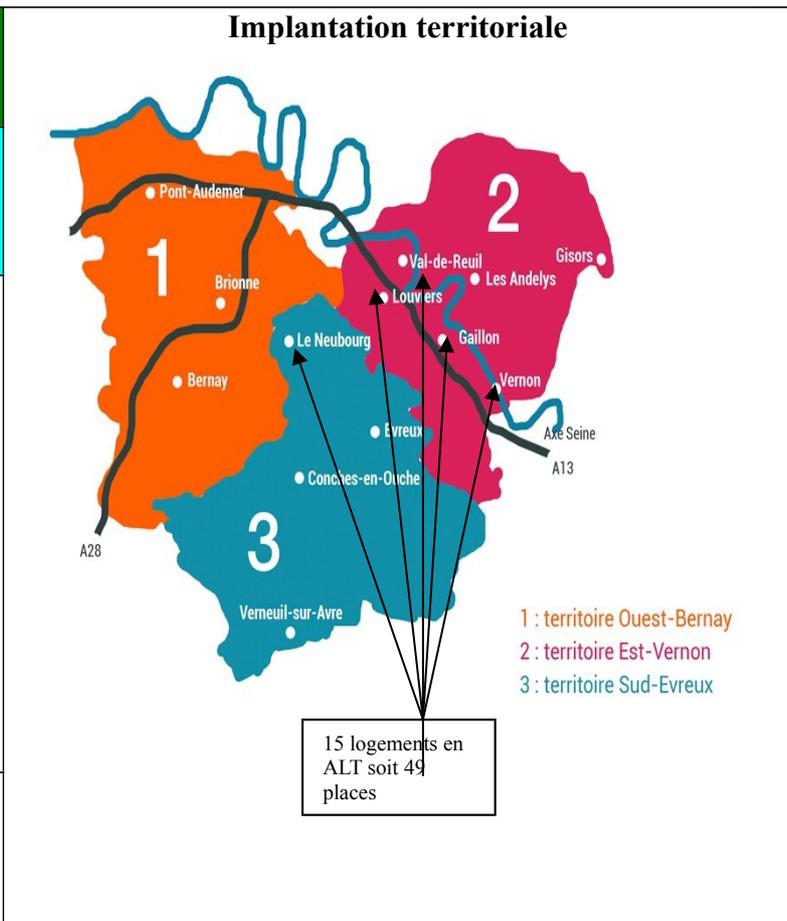
Association Jeunesse et Vie

Nom de l'établissement ou du projet :

**RS-FJT Paul Bajet VERNON
RS-FJT L'Etape LOUVIERS
RS-FJT Le Prieuré PONT DE L'ARCHE
RS-FJT La Source LE NEUBOURG
RS-FJT L'Envol ALIZAY
RS-FJT square Garence GAILLON**

Normes handicapés :

Oui Non



Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		15 logements ALT conventionnés soit 49 places ouvertes et financées	Tranche âges enfants	Tout dépend de la typologie des logements	Tranche âges adultes	18/30ans sur les ALT au sein des collectifs, Pour l'ALT en diffus pas de limite d'âge	
Précisions :							
3T1/studio à Vernon sur Paul Bajet, 2T3 en diffus à Vernon, 2T4 en diffus à Vernon, 2 T3 en diffus à Gaillon 1T1/studio à Pont De L'Arche au Prieuré 3T1/studio à Louviers sur l'Etape 1T2 en diffus à Alizay 1T4 en diffus au Neubourg à La Source							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	x	Insertion Pro	x	Budget	x	Santé physique	x	Santé psy	x
errance	x	16-25 ans	x	Droit au séjour	x	addictions	x	Violence	x
Précisions :									
Tout type de problématique peut être accompagné en fonction des besoins repérés. Le public accueilli sur l'ALT est un public qui cumule plusieurs difficultés l'empêchant d'accéder au logement de droit commun.									

Spécificité du Projet
<ul style="list-style-type: none"> - L'offre diversifiée de logement (typologie et secteurs) : du studio au T4 sur les secteurs de Vernon, Gaillon, Louviers, Pont de l'Arche, Alizay et le Neubourg. - L'accueil d'un public essentiellement jeunes 18/30 ans sauf sur le diffus, possibilité de « colocation » sur les grands logements. - Un accompagnement rapproché visant l'accès à une solution adaptée de logement - Entretiens individuels par des VAD et participation à la vie des RS-FJT, notamment aux ateliers et actions collectives.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	x		-Evaluation de la situation de la personne sollicitant nos services et des problématiques existantes ou freins -Vérification des critères d'entrée au FJT-RS -Contact avec les partenaires si besoin
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	x		-Accompagnement personnalisé du résident, élaboration du projet de vie -Détermination des objectifs à atteindre et priorisation des démarches à effectuer -Actions collectives pour créer du lien, développer la solidarité, comité d'animation, actions de prévention et éducatives
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	x	x	Entretiens individuels et VAD, évaluer et travailler sur l'autonomie au quotidien (dans son logement, dans la gestion administrative et financière du logement, droits et devoirs du locataire)

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
accompagnement social individuel global des résidents (budget, BDF, logement, santé, formation, emploi, ouverture de droits, régularisation administrative actions collectives interne et externe en lien avec les partenaires locaux	3 CESF 1ES		

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Travailleurs sociaux	passage en CTO	Constitution d'un Dossier SIAO
ADMISSION	La structure accueillant via l'intervenant socio-éducatif	- suite à l'orientation décidée par le SIAO (CTO), la structure répond favorablement ou pas -Suivi des situations et validation des durées de séjour (renouvellement et objectifs) par la CDRDH	- retour de la structure quant à la suite donnée au secrétariat du SIAO par mail - Si entrée, élaboration du Contrat d'accompagnement, définition du projet et déterminations des objectifs et moyens

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Directeur : Mr Karim EDDOUGHMI Chef de service socio-éducatif : Mme Mélanie ROGER
Nom du référent	RS-FJT L'Etape de Louviers : Mme Erika TEYSSANDIER RS-FJT Le Prieuré à Pont de l'Arche : l'Envol à Alizay : Mme Pamela CAPLAIN DURIEU RS-FJT Paul Bajet à Vernon : Mmes Laurine DUFOURT et Virginie CRIVELLI RS-FJT square Garence à Gaillon : Mme Amel LAMRANI
Téléphone(s)	Accueil Louviers FJT-RS et PIJ/CLLAJ: 02/32/40/17/96 Accueil Vernon FJT-RS et PIJ/CLLAJ: 02/32/51/56/42 Gaillon : 06/77/78/08/33 Pont de l'Arche : 02/35/91/22/15 Alizay : 02/35/80/76/71
Fax	
Adresse mail	accueil.etape.jeunesseetvie.asso.fr pour le FJT-RS de Louviers @jeunesseetvie.asso.fr pour les FJT-RS Alizay et PDA contact@jeunesseetvie.asso.fr pour le FJT-RS de Vernon a.lamrani@jeunesseetvie.asso.fr pour le FJT-RS square Garence à Gaillon m.roger@jeunesseetvie.asso.fr Mélanie ROGER chef de service socio éducatif
Adresse postale	Siège social : 35 rue Potard 27200 Vernon
Site internet	www.AJV27.com

LE LOGEMENT ADAPTE GENERALISTE

L'INTERMEDIATION LOCATIVE

☞ 40 mesures, 40 ménages, YSOS

Présentation :

Dispositif de sous-location visant à favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans un logement autonome de droit commun dans le parc locatif privé ou public en apportant une sécurité et des garanties au propriétaire bailleur.

Dans ce système une association joue le rôle de tiers entre le bailleur et l'occupant pour assurer le paiement des loyers et sécuriser ainsi la relation des deux parties. L'intermédiation locative s'appuie sur 3 piliers : la mobilisation de logements, la gestion locative à proprement parler des logements ainsi mobilisés, et enfin l'accompagnement social des ménages si besoin. L'occupant verse une redevance nette égale au maximum à 30% de ses revenus mensuels.

Cette redevance, plus l'allocation logement qu'il perçoit sont versées à l'organisme gestionnaire du dispositif. Le financement de l'Etat permet de prendre en charge tout ou partie des frais suivants : différentiel de loyer, charges, 1^{er} équipement sommaire du logement, gestion locative, frais de remise en état du logement. L'objectif est, à terme, de faire glisser le bail au nom de la famille, quand le ménage a recouvré meilleure fortune.

Dans l'Eure, ce dispositif s'adresse majoritairement aux ménages autonomes dont le séjour a été régularisé, mais qui ne peuvent prétendre immédiatement au RSA ou à un revenu propre et suffisant.

Logements permettant de créer de la fluidité en évitant des séjours longs dans le DAOE ou l'hébergement d'insertion.

Mission :

- Prise en main du logement par le sous-locataire dans ses aspects administratifs, gestionnaires et techniques
- Offrir une gestion personnalisée du bail dans sa partie comptable et financière
- Apporter au sous-locataire le moyen de suivre et de maîtriser les aspects techniques de son logement
- Favoriser la vie sociale dans le logement, l'immeuble, le quartier ou la ville

Orientation :

Nécessité pour l'instructeur de constituer et d'adresser à l'opérateur unique du SIAO urgence – insertion- plateforme 115, l'association YSOS, le « formulaire unique d'évaluation de situation... ».

Textes :

Délégation Interministérielle à l'Hébergement et Au Logement (DIHAL) : Référentiel de l'accompagnement vers et dans le logement et de la gestion locative adaptée.

Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté DGAS-DGALN/septembre 2008.

Loi du 25 mars 2009 article 74

Circulaire du 3 mai 2013 accompagnant la délégation des crédits relatifs au programme 177

Circulaire du 20 février 2015 relative à la substitution de dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtels

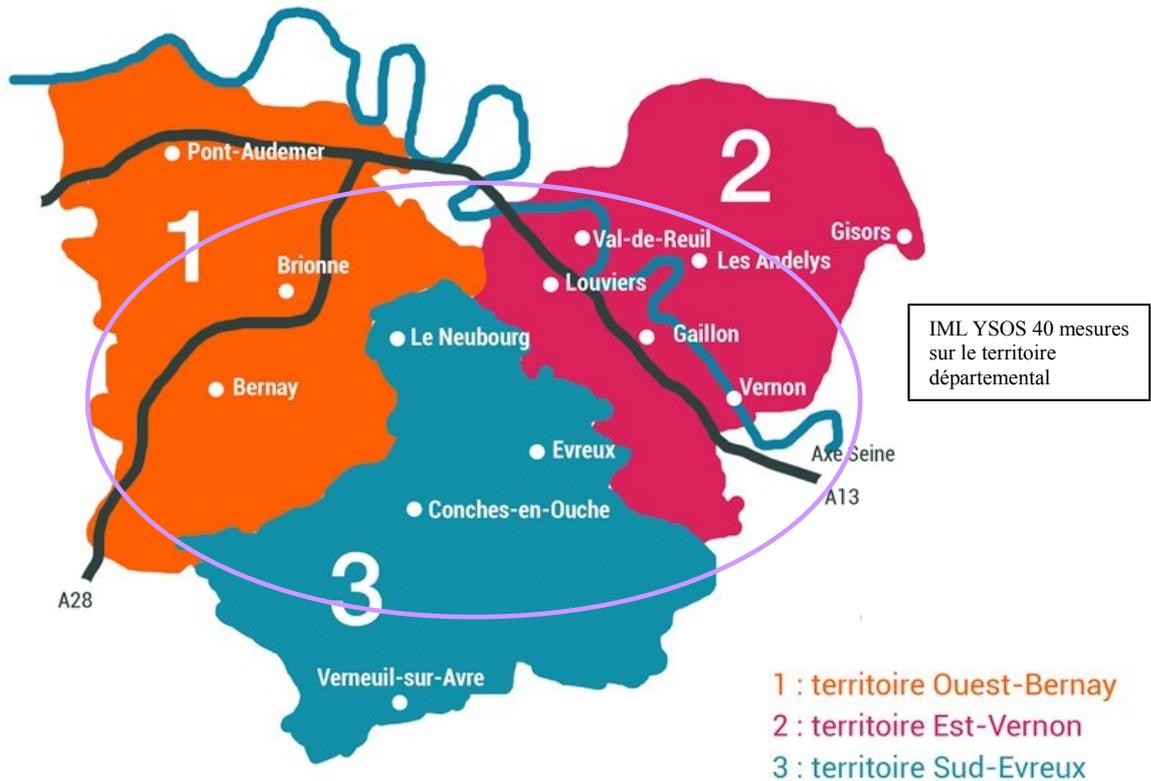
L'instruction du 6 février 2015 relative au plan d'action 2015 pour le logement des bénéficiaires du Droit au Logement Opposable

Circulaire interministérielle du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre du plan « répondre au défi des migrations ».

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter		héberger		accueillir/orienter		construire un parcours vers l'autonomie	X
-----------	--	----------	--	---------------------	--	---	----------

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



. LES LOGEMENTS D'APPUI - YSOS

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> IML YSOS 40 mesures sur l'ensemble du territoire départemental </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p> </div>
IML	
Structure porteuse :	
YSOS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LOGEMENT D'APPUI	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes			
Précisions :							
L'IML, Inter Médiation Locative, consiste en une captation de logements pour des publics qui sont en capacité de vivre dans un logement, mais qui, de façon temporaire, rencontrent ou sont confrontés à							
<ul style="list-style-type: none"> o Une absence de ressources ou à des ressources insuffisantes pour honorer le loyer de droit commun et les charges inhérentes o Une problématique administrative 							
- 32 mesures pour le public étranger en voie de régularisation (accord de régularisation de la Préfecture) en capacité de vivre dans le logement.							
- 8 mesures pour tout public en absence temporaire de ressources financières notamment dans le cadre d'un accident de parcours ou d'une entrée dans la vie active ou pour du public prioritaire DALO.							

Problématiques accompagnées							
Parentalité	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	Santé psy	
errance	16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions	Violence	
Précisions :							
Chaque mesure IML est associée à un accompagnement dans et vers le logement autonome. Le principe d'inclusion sociale est mis en œuvre pour travailler le changement d'affectation : passer du statut de sous-locataire à locataire en titre.							

Spécificité du Projet

C'est un dispositif qui s'inscrit dans la logique du logement d'abord.
Logements mobilisables auprès des bailleurs publics (via le contingent préfectoral mobilisé par la DDCS, cf fiche navette) ou privés (via l'AIVS).
Dans la mesure où les ressources du ménage ne permettent pas de payer le résiduel (montant du loyer soustrait au montant de l'APL), la participation des familles est plafonnée à 15% de leurs ressources (seuil haut) et garantit le reste à vivre du ménage (seuil bas) à partir du barème défini par le Conseil Départemental à savoir :

- 137€ pour une personne isolée
- 229€ pour un couple
- 76 € supplémentaires par personne à charge

Pour les ménages sans ressources, le montant forfaitaire est fixé à 1 euro symbolique

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT*	EXT	Conditions de mise en œuvre
		*	
Diagnostic/ Préconisations / Orientations			
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie			
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		<p>Travailler sur la gestion dans le logement et des contraintes induites (entretien des locaux, règles de voisinage, paiement de la participation financière, ...)</p> <p>Graduation de la prise en compte de l'accès à l'autonomie. L'accompagnement est gradué dans le temps, en fonction de l'évolution des aptitudes du ménage à vivre dans un logement et dans la cité. De fait, l'accompagnement est dégressif. Il redevient intensif pour la mise en œuvre des démarches administratives nécessaires au changement d'affectation, dans le dernier mois précédant la fin de la mesure IML</p> <p>Les axes d'accompagnement réalisés au titre de l'AVDL sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les codes sociaux et la langue (pour les publics étrangers) - la formation - L'emploi

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social

Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Intervenant social qualifié CESF	1 ETP de travailleur social		Au titre de l'inclusion sociale, l'ensemble des partenaires locaux (droit commun, lieu de socialisation, d'échange et de partage, lieu de scolarisation) seront des ressources mobilisables pour l'inclusion des ménages.

Conditions d'accueil			
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)	
PRESCRIPTION et ORIENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Injonction Droit au Logement Autonome (DALO) sous un délai de 3 mois - Membres de la CTO et membres de la CDRDH - Tout acteur notamment de la veille sociale qui établit une demande au SIAO. 	<ul style="list-style-type: none"> - recevabilité de la demande étudiée en commission. (CTO-CDRDH) -décision de la CDM au titre du DALO. 	via le formulaire unique, note CDRDH
ADMISSION	L'instruction est réalisée par le SAO séjour sur un formulaire spécifique puis soumis pour décision à la DDCS	<p>L'association YSOS tient un tableau de bord qui détermine un ordre de priorité des demandes, ce tableau de bord est adressé chaque mois à la DDCS. Les logements sont captés en tenant compte du rang de priorité.</p> <p>Le renouvellement des prises en charge tous les 5 mois est réalisé par le SAO séjour et validé en CDRDH</p>	Document type qui présente la situation, un budget équilibré qui précise le taux d'effort IML par rapport aux ressources du ménage (prestations / salaires)

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Eléonore LERAY - Directrice-adjointe
Nom du référent	Julie WALLON
Téléphone(s)	02.32.23.70.54
Fax	02.32.23.30.70
Adresse mail	jwallon@ysos.fr
Adresse postale	24 rue des Tombettes 27000 EVREUX
Site internet	www.ysos.fr

- ☞ **30 appartements en maison relais (30 places en logement) rue Buzot et rue Ducy à EVREUX (L'ABRI)**
- ☞ **3 appartements en maison relais (10 places en logement) 14 avenue Albert Forcinal à GISORS (YSOS)**
- ☞ **18 appartements en maison relais (20 places en logement) rue Robert Schuman à VERNEUIL D'AVRE ET d'ITON (YSOS)**
- ☞ **11 appartements en maison relais (12 places en logement) rue du Neubourg à BERNAY (YSOS)**
- ☞ **20 T1 et 2 T2 en maison relais (24 places en logement), 23 rue des Carbonniers à LA HAYE MALHERBE (Fondation Armée du Salut - FAS)**
- ☞ **5 appartements en maison relais (13 places en logement) à LOUVIERS (CCAS)**
- ☞ **18 appartements en maison relais (20 places en logement) à VERNON (HABITAT ET HUMANISME)**
- ☞ **10 appartements en maison relais (10 places en logement) à LES ANDELYS (HABITAT ET HUMANISME)**

Présentation :

Les maisons relais - pensions de famille sont des formes de logement adapté qui allient espaces personnels privatifs et espaces pour une vie collective. Ces établissements sont encadrés par une personne ou un couple d'hôtes présent exclusivement en journée qui anime et régule la vie quotidienne. Le public, des personnes à faibles ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde notamment d'échecs répétés d'accès au logement et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Structure de taille réduite comportant au maximum 20 à 25 logements. Autant que possible, les ménages doivent présenter des profils et parcours variés pour dynamiser la vie interne de l'établissement. Les bénéficiaires perçoivent l'APL.

Mission :

Accueil sans limitation de durée, le principe est de proposer un habitat pérenne. La mission de la maison relais est de favoriser l'insertion, c'est pourquoi il est préférable que celle-ci se situe dans les centres-villes ou centres bourgs.

Orientation :

Nécessité pour l'instructeur de constituer et d'adresser à l'opérateur unique du SIAO urgence – insertion- plateforme 115, l'association YSOS, le « formulaire unique d'évaluation de situation... ».

Commissions d'attribution pour attribuer les logements, les décisions prises font l'objet d'un procès verbal adressé par le gestionnaire de la maison relais à la DDCS, Bureau Accès à l'Hébergement et au Logement.

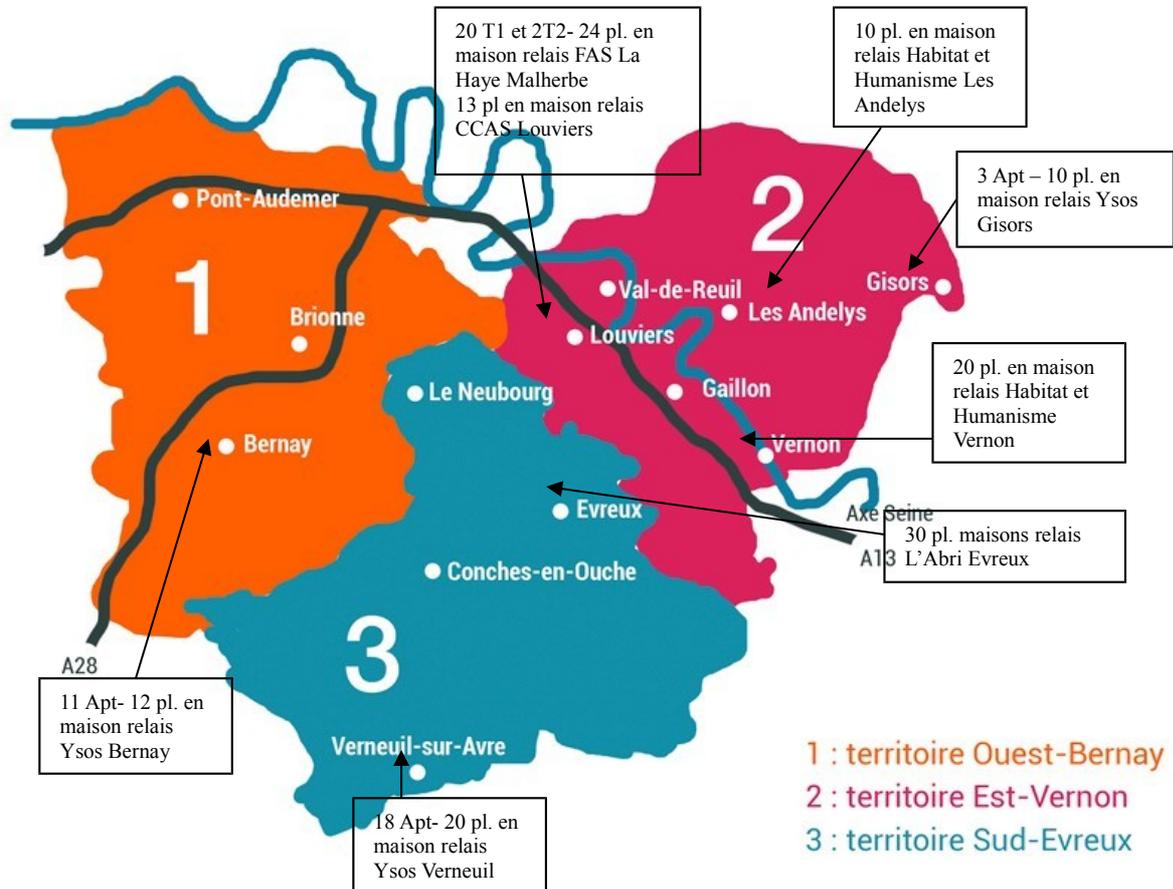
Textes :

- Circulaire du 10 décembre 2002 ;
- Plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion
- Loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- Circulaire DGAS/DGALN/2008/248 du 27 août 2008 relative à la création de maisons relais

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter		héberger		accueillir/orienter		construire un parcours vers l'autonomie	X
-----------	--	----------	--	---------------------	--	---	----------

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



. MAISON RELAIS L'ABRI – EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
MAISON RELAIS	
Structure porteuse : Association L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet : MAISON RELAIS/PENSION DE FAMILLE EVREUX BUZOT/UCY	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes	X	couples		Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil		30		Tranche âges enfants				Tranche âges adultes		+ de 25 ans
Précisions :										
Précisions : chambre meublée personnelle et parties communes partagées avec les autres résidents (salon, salle à manger, cuisine, jardin).										

Problématiques accompagnées										
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X	
errance				Droit au séjour		addictions	X	Violence	X	
Précisions :										
Précisions : accompagnement individuel global en lien avec les demandes et besoins des personnes. Les champs d'intervention sont multiples et d'ordres divers : santé, administratif, logement, insertion professionnelle, loisirs, budget, parentalité, juridique.										

Spécificité du Projet

Les pensions de famille de l'association l'ABRI proposent un habitat durable, dans un cadre semi-collectif, aux personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

La présence d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'une Educatrice Spécialisée permet d'animer et de réguler la vie quotidienne, de favoriser la restauration du lien social et d'accompagner les personnes dans l'objectif de faciliter le retour à une vie plus autonome.

La volonté de l'Association l'Abri dans son projet social des pensions de famille, est de rompre l'isolement, d'où le choix d'offrir un espace de vie semi-collectif, alliant un lieu privatif (de 10 à 19 m²) qui permet de préserver son intimité et mêlant partage des d'espaces collectifs tels la cuisine, le salon, la salle à manger(...) pour favoriser les échanges, le vivre-ensemble et créer de la vie dans la maison. Des animations et des actions collectives sont également proposées, par l'équipe, au sein des structures pour générer et maintenir la cohésion sociale: ateliers jardinage, bricolage, cuisine, repas collectif, loisirs divers.

Les deux structures sont implantées en centre-ville, à proximité des commerces et des services publics. Un réseau de transport en commun proche facilite également la mobilité dans la ville et son agglomération. Les résidents sont soumis au règlement d'une redevance mensuelle comprise entre 260 et 300 € en fonction du lieu de vie, et peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée pour le Logement (APL).

Prestations développées VOILET INSERTION

Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - entretiens formels et informels avec les résidents - accompagnement social global - travail partenarial avec les acteurs locaux et professionnels du domaine social et médical : rencontres, réunions, synthèses
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement social de proximité, accompagnement physiquement - ateliers et animations collectives hebdomadaires - vigilance des comportements individuels et collectifs - médiation/régulation - réunions mensuelles des locataires - atelier de socio-esthétique - action collective en fonction des besoins : santé, administratifs, logement...
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement social de proximité, accompagnement physique - visite journalière dans les logements et soutien dans les actes de la vie quotidienne - action collective : budget, logement économie d'énergie... - accompagnement et orientation vers les partenaires adéquats

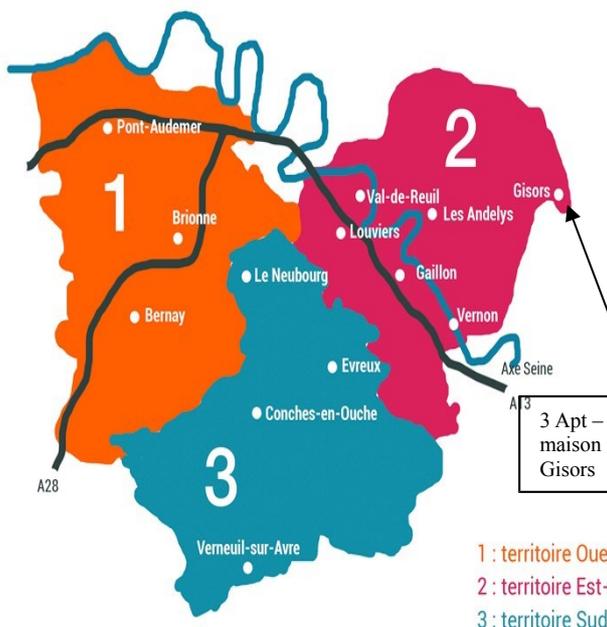
* prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Accompagnement Social Global Individuel et/ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne - Animation	Chef de service 1 Conseillère en Economie Sociale Familiale 1 Educatrice spécialisée	SPIP RESPIRE/ NHN CPAM CAF DDCS Conseil Départemental	CMS CHI Préfecture Les différents bailleurs Mairie d'Evreux

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...) n	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	-Travailleur social - Organisme de protection majeur - Référent de la personne.	- visite - entretien de pré-admission -participation à un repas collectif - commission d'attribution lorsqu'une place est disponible	Formulaire unique d'évaluation de situation et de demande
ATTRIBUTION	L'équipe	-Fournir attestation assurance habitation et responsabilité civile - dépôt de garantie (= montant d'un loyer)	Etat des lieux d'entrée Signature du contrat de résidence et du règlement de fonctionnement

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mamadou SALL
Nom du référent	Delphine BARBANCHON- Laetitia MENU
Téléphone(s)	02.32.30.70.90 (Buzot) 02.32.31.14.49 (Ducy)
Fax	02.32.62.84.86
Adresse mail	maison-relais@abriasso.org
Adresse postale	25 rue Buzot - 27000 EVREUX 12 rue Henri Ducy - 27000 EVREUX
Site internet	www.abriasso.org

. MAISON RELAIS GISORS - YSOS

Nom du dispositif :	Implantation territoriale  <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
MAISON RELAIS	
Structure porteuse :	
Association YSOS Pôle Accompagnement vers le logement et l'hébergement de l'Eure	
Nom de l'établissement ou du projet :	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> 3 Apt – 10 pl. en maison relais Ysos Gisors </div>
MAISON RELAIS GISORS	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis											
femmes		hommes		couples		Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil			10	Tranche âges enfants		0 à 18 ans	Tranche âges adultes		18 à plus de 55ans		
Précisions :											
Couples avec enfants et familles monoparentales											
- ayant un long passé d'exclusion,											
- ayant fréquenté de façon répétitive les CHRS et structures d'hébergement provisoire,											
- ayant rencontré des échecs d'expériences dans l'habitat classique,											
- rencontrant des difficultés dans leur fonction de parents,											
- disposant de faibles ressources et une autonomie (budgétaire, sociale, administrative) relative.											

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	
Précisions :									
Publics pouvant avoir des difficultés psychologiques voire psychiatriques mais stabilisés par un traitement adapté									

Spécificité du Projet

La Maison-Relais de Gisors a pour vocation de répondre en priorité aux couples avec ou sans enfants, aux familles monoparentales, rencontrant des difficultés récurrentes à l'accès au logement ou ayant vécu des échecs locatifs répétés, socialement isolés et présentant des fragilités dans leur fonction parentale, issues en priorité de GISORS et de son agglomération puis de l'UTAS de Vernon et l'ensemble du Nord Est du département. Il s'agit d'agir simultanément sur les objectifs « du faire société », du « vivre ensemble » et du « faire famille ». L'objectif dans ce projet social est de rechercher toute stimulation pour aider les personnes accueillies à faire société et pour les parents et les enfants à faire ou refaire famille.

Dans ce cadre, divers projets en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux sont mis en place :

- Projet d'animation autour des thèmes hygiène de vie, alimentation, ...
- Favoriser la relation, les échanges parents/ enfants en proposant des actions en interne et en externe.
- Encourager les familles à utiliser les prestations de droit commun.
- Accès à la culture et aux loisirs avec la mise en place d'actions afin que l'insuffisance des ressources ne constitue pas une entrave à l'accès et que tout un chacun puisse participer aux activités proposées sur le quartier.

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Cette mission est du ressort des équipes du SIAO
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Encourager les résidents à l'ouverture vers l'extérieur Garantir la convivialité de la vie collective de la Maison Relais Garantir le bon déroulement des séjours en créant les conditions nécessaires à une bonne utilisation des services de la ville et à une ouverture vers l'extérieur Encourager les résidents à investir au maximum les divers champs de l'habité afin de créer les conditions d'émergence de projets de vie ou de projets individuels
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Permettre le bon déroulement du séjour pour les résidents « longs séjours » de plus de 2 ans. Travailler sur une autonomie suffisante à un retour vers le logement de droit commun.

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
<p><u>Accueil et Animation</u> pour assurer l'accompagnement au quotidien et l'animation de certains ateliers</p> <p><u>Direction</u> Pour garantir la mise en œuvre opérationnelle de la structure dans le cadre des procédures et objectifs fixés, et assurer l'encadrement technique</p>	<p>Un ETP Agent d'hôte</p> <p>Directeur Adjoint</p>	<p>Bailleur social : la Sécomile</p>	<p>Associations caritatives Associations culturelles et sportives, d'aide humanitaire (Restos du cœur, Croix-Rouge, Secours catholique...) CAF, Dynamic Emploi, Partenaires institutionnels et associatifs locaux, Pôle Emploi, Centre social Paul Eluard</p> <p>CCAS PMI AEMO Services tutélares Partenaires du champ de la santé et du champ social (Hôpital, PMI, CMP, CMS de Gisors...)</p>

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	<p>Prescription et orientation effectuées par le SIAO qui porte un diagnostic juste, neutre et loyal.</p>	<p>- Envoi d'une demande de logement émanant du travailleur social qui suit la famille au SIAO. - Demande traitée par le SIAO. - Réorientation de la demande vers la Maison Relais.</p>	<p>Par le biais du dossier unique SIAO Fiche candidature Maison-relais</p>
ATTRIBUTION	<p>Agent d'hôte et partenaires participant à la commission d'attribution</p>	<p>1. Rendez-vous entre l'agent d'hôte et le demandeur. Plus visite des lieux. 2. présentation des demandes à la Commission d'Attribution. 3. Attribution : Dès qu'un logement devient vacant, le gestionnaire se réfère à la liste d'attente pour attribuer le logement, à charge de vérifier que la situation de la famille est restée inchangée.</p>	<p>Entretien d'évaluation et d'information sur le dispositif Visite de la Maison Relais</p> <p>Contractualisation par un contrat de résidence et un règlement intérieur</p> <p>Une commission d'attribution décide de l'admission des demandeurs. Un compte rendu est rédigé et un courrier est envoyé aux candidats</p>

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe Pôle d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Eure
Nom du référent	Madame DE ANDRADE Clémence
Téléphone(s)	09 50 75 83 07
Fax	
Adresse mail	cdeandrade@ysos.fr
Adresse postale	14 avenue Albert Forcinal - Le Clos de l'Orme – Bât C – 2ème étage Apt 6 27140 GISORS
Site internet	www.ysos.fr

. MAISON RELAIS VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON - YSOS

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
MAISON RELAIS	
Structure porteuse :	
Association YSOS Pole Accompagnement vers le logement et l'hébergement de l'Eure	
Nom de l'établissement ou du projet :	
MAISON RELAIS VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	2	Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics	X
Capacité d'accueil	20		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes	A partir de 18 ans et jusqu'à la fin de vie					
Précisions :											
Hommes et femmes seuls (les enfants mineurs ne sont admis que pour les visites et l'hébergement) qui :											
<ul style="list-style-type: none"> - Sont dans des situations d'échecs répétés d'accès ou de maintien dans un logement ; - Ne peuvent du fait de leur isolement social et affectif, sans toutefois nécessiter un accompagnement social lourd, trouver un équilibre de vie dans un logement individuel autonome tout en bénéficiant d'une présence sociale rassurante ; - Perçoivent des revenus correspondant au minimum et maximum légal (plafond PLAI) 											
<i>La priorité est donnée aux personnes issues du secteur Sud du département (CDAS Verneuil sur Avre).</i>											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Publics pouvant avoir des difficultés psychologiques voire psychiatriques mais stabilisés par un traitement adapté									

Spécificité du Projet

Permettre à des personnes en situation de grande fragilité sociale, l'accès à un logement durable tout en bénéficiant d'une présence sociale rassurante et d'une vie semi-collective et permettre :

- Un accès aux droits et aides matérielles
- Un soutien à la gestion de la vie quotidienne
- Un accompagnement au vivre ensemble
- Un accompagnement vers l'autonomie.

Cela dans le but de favoriser un épanouissement personnel et la construction d'un projet de vie voire professionnel.

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT *	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations		X	Cette mission est du ressort des équipes du SIAO
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Encourager les résidents à l'ouverture vers l'extérieur Garantir la convivialité de la vie collective de la Maison Relais Garantir le bon déroulement des séjours en créant les conditions nécessaires à une bonne utilisation des services de la ville et à une ouverture vers l'extérieur Encourager les résidents à investir au maximum les divers champs de l'habité afin de créer les conditions d'émergence de projets de vie ou de projets individuels
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Permettre le bon déroulement du séjour pour les résidents « longs séjours » de plus de 2 ans. Travailler sur une autonomie suffisante à un retour vers le logement de droit commun pour les « courts séjours » de moins de 2 ans

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social

Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
<p><u>Accueil et Animation</u> pour assurer l'accompagnement au quotidien et l'animation de certains ateliers</p> <p><u>Direction</u> Pour garantir la mise en œuvre opérationnelle de la structure dans le cadre des procédures et objectifs fixés, et assurer l'encadrement technique</p>	<p>Un ETP Agent d'hôte qualifié éducateur</p> <p>Une maîtresse de maison (mi-temps)</p> <p>Directeur Adjoint</p>	<p>ARS</p> <p>Bailleur social : la Sécomile</p>	<p>-Associations caritatives (Restos du cœur, Secours catholique, Croix Rouge)</p> <p>-CCAS</p> <p>-Services tutélaires (UDAF, ADAEA, ATMPE, ATDE, MSA, services tutélaires de Navarre)</p> <p>-Partenaires du champ de la santé et du champ social : CMP, hôpital de Verneuil, Adissa</p> <p>-Conseil Départemental</p> <p>-Partenaires institutionnels et associatifs locaux</p>

<u>Service Technique</u> pour veiller à l'entretien et à la sécurité des lieux et des personnes et réaliser les travaux d'entretien courant	Un Agent technique et d'entretien à temps partiel (technicienne de surface)		-Pôle emploi -ADS Emploi -CAF -CPAM
--	---	--	--

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Prescription et orientation effectuées par le SIAO qui porte un diagnostic juste, neutre et loyal.	- Envoi au SIAO d'une demande de logement émanant du travailleur social qui suit le demandeur. - Demande traitée par le SIAO. - Réorientation de la demande vers la Maison Relais.	Par le biais du dossier unique SIAO Dossier et fiche de candidature maison-relais
ATTRIBUTION	Agent d'hôte et partenaires participant à la commission d'attribution	1. Rendez-vous entre l'agent d'hôte et le demandeur. Plus visite des lieux. 2. En cas de disponibilité, présentation de la demande à la Commission d'Attribution. 3. Attribution : Dès qu'un logement devient vacant, le gestionnaire se réfère à la liste d'attente pour attribuer le logement, à charge de vérifier que la situation du candidat est restée inchangée.	Entretien d'évaluation et d'information sur le dispositif Visite de la Maison Relais Contractualisation par un contrat de résidence et un règlement intérieur Une commission d'attribution décide de l'admission des demandeurs. Un compte rendu est rédigé et un courrier envoyé aux candidats.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe Pôle d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Eure
Nom du référent	Madame LE RUN Corinne
Téléphone(s)	02 32 32 19 69
Fax	
Adresse mail	clerun@ysos.fr
Adresse postale	rue Robert Schuman – Immeuble Alsace 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON
Site internet	www.ysos.fr

. MAISON RELAIS BERNAY - YSOS

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
MAISON RELAIS	
Structure porteuse :	
Association YSOS Pôle Accompagnement vers le logement et l'hébergement de l'Eure	
Nom de l'établissement ou du projet :	
MAISON RELAIS BERNAY	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples		Couple avec enfant(s)		Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil				12	Tranche âges enfants			Tranche âges adultes		A partir de 18 ans et jusqu'à la fin de vie	
Précisions :											
Hommes et femmes seuls (les enfants mineurs ne sont admis que pour les visites et l'hébergement).											
Publics :											
- Percevant des revenus correspondant au minimum et maximum légal											
- Ne souhaitant pas accéder à un logement rapidement par crainte de l'isolement ou ne pouvant pas s'y maintenir, mais ayant suffisamment d'autonomie pour vivre seul											
<i>La priorité est donnée aux personnes issues du secteur Ouest du département</i>											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions :									
Publics pouvant avoir des difficultés psychologiques voire psychiatriques mais stabilisés par un traitement adapté									

Spécificité du Projet

Permettre à des personnes en situation de grande fragilité sociale, l'accès à un logement durable tout en bénéficiant d'une présence sociale rassurante et d'une vie semi-collective et permettre :

- Un accès aux droits et aides matérielles
- Un soutien à la gestion de la vie quotidienne
- Un accompagnement au vivre ensemble
- Un accompagnement vers l'autonomie.

Cela dans le but de favoriser un épanouissement personnel et la construction d'un projet de vie voire professionnel.

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Cette mission est du ressort des équipes du SIAO
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		Encourager les résidents à l'ouverture vers l'extérieur Garantir la convivialité de la vie collective de la Maison Relais Garantir le bon déroulement des séjours en créant les conditions nécessaires à une bonne utilisation des services de la ville et à une ouverture vers l'extérieur Encourager les résidents à investir au maximum les divers champs de l'habité afin de créer les conditions d'émergence de projets de vie ou de projets individuels
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Permettre le bon déroulement du séjour pour les résidents « longs séjours » de plus de 2 ans. Travailler sur une autonomie suffisante à un retour vers le logement de droit commun pour les « courts séjours » de moins de 2 ans

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social

Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
<p><u>Accueil et Animation</u> pour assurer l'accompagnement au quotidien</p> <p><u>Direction</u> Pour garantir la mise en œuvre opérationnelle de la structure dans le cadre des procédures et objectifs fixés, et assurer l'encadrement technique</p> <p><u>Service Technique</u> pour veiller à l'entretien et à la sécurité des lieux et des personnes et réaliser les travaux d'entretien courant</p>	<p>Un Agent d'hôte</p> <p>Directeur Adjoint et Chef de Service</p> <p>Un Agent technique et d'entretien</p>	<p>ARS</p> <p>Bailleur social : la Siloge</p> <p>La Maison des Associations de Bernay</p>	<p>-Associations caritatives</p> <p>-CCAS</p> <p>-Services tutélaires</p> <p>-Partenaires du champ de la santé et du champ social (Hôpital, CMP, ADISSA...)</p> <p>-ADMR</p> <p>-Conseil Départemental</p> <p>-Partenaires institutionnels et associatifs locaux</p>

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Prescription et orientation effectuées par le SIAO qui porte un diagnostic juste, neutre et loyal.	- Envoi au SIAO d'une demande de logement émanant du travailleur social qui suit le demandeur. - Demande traitée par le SIAO. - Réorientation de la demande vers la Maison Relais.	Par le biais du formulaire unique SIAO Fiche candidature maison-relais
ATTRIBUTION	Agent d'hôte et partenaires participant à la commission d'attribution	1. Rendez-vous entre l'agent d'hôte et le demandeur. Plus visite des lieux. 2. Présentation des demandes à la Commission d'Attribution. 3. Admission : Dès qu'un logement devient vacant, le gestionnaire se réfère à la liste d'attente pour attribuer le logement, à charge de vérifier que la situation du candidat est restée inchangée.	Entretien d'évaluation et d'information sur le dispositif Visite de la Maison Relais Contractualisation par un contrat de résidence et un règlement intérieur Une commission d'attribution décide de l'admission des demandeurs. Un compte rendu est rédigé et un courrier est envoyé à chaque candidat

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Stéphanie CHESNAY – Directrice-adjointe Pôle d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Eure
Nom du référent	Madame TOUFFLET Laurette
Téléphone(s)	02 32 47 38 00
Fax	
Adresse mail	ltoufflet@ysos.fr
Adresse postale	13 Rue du Neubourg 27300 BERNAY
Site internet	www.ysos.fr

. PENSION DE FAMILLE LA HAYE MALHERBE – FONDATION ARMEE DU SALUT

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
PENSION DE FAMILLE	
Structure porteuse :	
FONDATION ARMEE DU SALUT	
Nom de l'établissement ou du projet :	
PENSION DE FAMILLE LA HAYE MALHERBE	
Normes handicapés : Pour partie	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis								
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics
Capacité d'accueil	24	Tranche âges enfants		Tranche âges adultes	18-65			
Précisions :								
Les personnes accueillies sur la Pension de Famille de la FADS ont connu plusieurs échecs en logement du droit commun, ou présentent un parcours d'hébergement chaotique. Elles sont confrontées à une certaine solitude sur le plan familial et/ou social. Elles ont connu un long parcours d'exclusion.								

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	
Précisions :									
Les personnes accueillies au sein de la Pension de Famille peuvent présenter une ou plusieurs problématiques (isolement, addictions, santé mentale, surendettement...). Chacun peut être admis sans distinction. Cependant, les personnes dont les problématiques nécessitent un accompagnement spécialisé et spécifique, seront accompagnées par un travailleur social, un mandataire judiciaire ou un médecin hors les murs de la Pension de Famille (réfèrent extérieur de droit commun). Les hôtes de la Pension de Famille seront en lien et en partenariat privilégié avec ces référents afin de garantir les suivis indispensables, stimuler les personnes et les accompagner physiquement, si besoin, vers les référents... ou autres RDV.									

Spécificité du Projet

La pension de famille est située au cœur d'un village, à 10 kms de Louviers. Elle comporte 22 logements dont 20 T1 et 2 T2. Le site dispose d'espaces verts (jardins...) et d'un parking destiné aux résidents. Le village de la Haye Malherbe bénéficie de commerces et du passage de transports en commun.

La Pension de Famille dispose d'une salle d'activité commune et de bureaux.

Les logements sont équipés d'une kitchenette. Chaque personne accueillie peut emménager avec ses propres meubles ou bénéficier de meubles mis à disposition par l'établissement.

Chaque personne confectionne et prend ses repas dans son appartement.

Le loyer (déduction faite de l'APL s'il y a lieu), les charges d'énergie et celles liées à un logement sont prises en charge par le résident. Il devra s'en acquitter chaque mois et devra fournir une attestation d'assurance chaque année. Chaque personne accueillie s'engage à respecter le contrat de résidence et le règlement intérieur.

L'accueil en Pension de Famille n'est pas limité dans le temps. La Pension de Famille a pour objectif de permettre aux personnes d'accéder au logement au sein d'un dispositif qui offre un mode de vie collectif par des temps divers rassemblant l'ensemble des résidents.

La présence d'hôtes permet aux personnes de se sentir en sécurité, rassurés dans leur capacité à vivre en logement. Sans réel accompagnement social au sein de la structure, la personne accueillie trouve en eux des interlocuteurs privilégiés afin de trouver conseils, guidance...

Le cadre géographique de la Pension de Famille permet aux résidents d'avoir un animal de compagnie, sous certaines réserves, mais aussi de pratiquer le jardinage. Les résidents sont invités à construire et aménager les extérieurs du site pour s'approprier la Pension de Famille.

Un résident peut demander à quitter la pension de Famille pour un logement de droit commun ou pour tout autre lieu de vie, de sa propre initiative. La Fondation de l'Armée du Salut proposera une réorientation à la personne, en lien avec les partenaires dans le cas où la Pension de Famille ne serait plus adaptée à la situation de la personne. Chaque résident peut recevoir des visiteurs. La Pension de Famille est un lieu de vie permettant à chacun d'être « chez soi » tout en vivant des moments collectifs et conviviaux, sous la régulation et l'attention de l'équipe.

Prestations développées VOILET INSERTION

Prestations AHI	INT*	EXT	Conditions de mise en œuvre
		*	
Diagnostic/ Préconisations / Orientations			
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	Des temps collectifs favorisent les liens sociaux, le « vivre ensemble », la rupture avec l'isolement... Ainsi, avec l'ensemble des résidents, les hôtes favorisent et permettent au groupe de s'organiser pour faire des sorties culturelles, bénéficier de temps de partage comme le repas, de temps de discussion, d'échanger des compétences... Pour favoriser son autonomie au sein du logement, chaque personne peut être stimulée par des intervenants extérieurs, et bénéficier d'un étayage si nécessaire (Infirmier, aide ménagère SAVS, portage de repas...)
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement			

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Hôtes d'accueil Secrétaire	2 animateurs socio- éducatifs 1 secrétaire administrative		

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	La personne formule sa demande d'attribution en Pension de Famille avec l'aide d'un prescripteur qui peut être un travailleur social d'un service social, médico-social ou médical....	<p>La demande peut être rédigée soit sur le formulaire unique d'évaluation de situation et de demande d'admission sur le dispositif AHI, soit sur le formulaire de demande d'admission FADS. Ce dernier est à demander directement auprès de l'établissement, il comprend un volet «administratif» et un volet « vie quotidienne ».</p> <p>Toutes les demandes doivent parvenir à la FADS, en transitant par le SIAO.</p> <p>L'ensemble des demandes reçues est partagé avec le SIAO qui peut être à l'origine d'une orientation en Pension de Famille.</p> <p>Une visite de la Pension de Famille est organisée : elle permet à chaque personne de prendre un premier contact, de se projeter dans le lieu de vie, de s'assurer que sa demande d'intégrer la Pension de Famille est prise en compte, de prendre connaissance du fonctionnement...</p> <p>Le prescripteur est invité à accompagner la personne dans cette visite. Suite à cette visite, la personne déclare maintenir sa requête ou l'annule</p>	<p>Une fois que la personne en demande a visité la structure, la Direction de la Pension de Famille et l'hôte organisent une commission d'attribution lorsqu'une place vient à se libérer.</p> <p>Cette commission d'attribution réunit la FADS, le SIAO, la DDCS, les partenaires, ... Elle étudie les demandes d'attribution de façon collégiale et détermine les attributions.</p> <p>La FADS reste cependant le responsable de la décision finale. La FADS transmet les décisions d'attribution ou non aux personnes qui ont déposé leur candidature, ainsi qu'aux prescripteurs par courrier.</p>

ATTRIBUTION	Le jour de l'attribution est fixé entre l'hôte et la personne accueillie. L'hôte accompagne le locataire dans son installation, lui remet les clefs du logement, lui réexplique le fonctionnement ...enregistre les documents administratifs	A l'issue de la Commission d'attribution, un procès verbal est établi. Chaque personne est informée individuellement des décisions prises concernant sa demande. Le motif de refus et une éventuelle préconisation d'orientation sont transmis. A l'entrée dans la structure divers documents sont transmis à la personne accueillie, le contrat d'occupation est signé entre le résident et la FADS, le livret d'accueil est remis (il comprend diverses informations concernant le fonctionnement de la Pension de Famille, la charte des personnes accueillies)	Bail, livret d'accueil, demande d'APL, ... Un état des lieux entrant est réalisé.
--------------------	---	--	--

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mme DANIELIAN Evelina - Directrice
Nom du référent	Mme LEFEBVRE Françoise - Cheffe de service
Téléphone(s)	02.32.50.90.60
Fax	02.32.50.90.61
Adresse mail	resdurand@arneedusalut.fr
Adresse postale	51 Avenue Winston Churchill – 27400 LOUVIERS 23 Rue Carbonnier – 27400 LA HAYE MALHERBE
Site internet	www.arneedusalut.fr

VILLA CALDERON – CCAS LOUVIERS

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p> <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
MAISON RELAIS	
Structure porteuse :	
CCAS LOUVIERS	
Nom de l'établissement ou du projet :	
VILLA CALDERON LOUVIERS	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	X	Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil		13	Tranche âges enfants	0/18	Tranche âges adultes	+18 ans	
Précisions : Accueil de parents ayant à charge leur enfant ou bénéficiant de droits de visite et d'hébergement.							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions :									

Spécificité du Projet
Travail spécifique autour de la parentalité et en lien avec la résidence d'artiste.

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X	X	L'hôte assure une présence quotidienne et impulse une dynamique collective. Il interpelle les travailleurs sociaux du CCAS et du Conseil Départemental en cas de besoin.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	L'hôte propose des actions collectives en interne ou en partenariat avec les institutions de la Ville aux résidents en fonction des besoins repérés.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Actions collectives et entretiens individuels autour des axes suivants : lien social, parentalité, budget, insertion professionnelle....

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Un éducateur spécialisé	Un éducateur spécialisé qui assure le rôle d'hôte 2 assistantes sociales qui assurent l'accompagnement social		Les centres sociaux Le service médiation, Pôle Emploi, Conseil Départemental, PMI, organismes tutélaires, réseau psychiatrique, PLIE, CAF, les structures d'hébergement, les bailleurs sociaux...

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO		Formulaire SIAO
ATTRIBUTION	Hôte	Commission d'attribution : rédaction d'un procès verbal RDV avec un cadre pour formaliser l'attribution	Etat des lieux entrant, contrat de bail et règlement intérieur

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Alain LEJEUNE
Nom du référent	Odile BAUDEMONT
Téléphone(s)	02 32 09 58 90
Fax	02 32 09 33 52
Adresse mail	odile.baudemont@ville-louviers.fr
Adresse postale	3 rue Saint Jean – BP 206 – 27402 LOUVIERS
Site internet	

. LA CERESIA VERNON – HABITAT ET HUMANISME

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
MAISON RELAIS	
Structure porteuse :	
HABITAT ET HUMANISME	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA CERESIA VERNON	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis										
Femmes	5	hommes	13	couples		Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil	20		Tranche âges enfants				Tranche âges adultes		31/64	
Précisions :										
capacité d'accueil de 2 couples ; pas de couples accueillis actuellement										

Problématiques accompagnées										
Parentalité		Insertion Pro		Budget	1	Santé physique	4	Santé psy	7	
errance		16-25 ans		Droit au séjour	0	addictions	1	Violence	2	
							3			
Précisions :										
Intervention d'un psychologue privé à La Cérésia 2 heures par mois. Le financement est assuré par l'association										

Spécificité du Projet

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X	X	Réunions de synthèse avec les référents sociaux externes Information de la DDCCS lorsqu'une réorientation est nécessaire.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	En interne établissement d'un programme d'animation hebdomadaire Prise en charge par les résidents de l'entretien des parties communes. Projet de vie élaboré lors des réunions de synthèse
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	En interne visite périodique des logements et conseils d'entretien et d'appropriation. Si besoin intervention des référents sociaux externes.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (équipes mobiles)	X		Accompagnement pour des déplacements (médical, pôle emploi, CAF et activités d'animation extérieure) avec les voitures des salariées et des bénévoles
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		2 salariées à temps plein 4 bénévoles
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Pas de sortie de la maison relais sans une solution de relogement
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X	X	En interne et partagés avec les référents sociaux extérieurs lors de réunions de synthèse, avec information de la DDCCS
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Ouverture des droits par les référents sociaux extérieurs En interne : recherche d'information auprès de la CAF et de Pôle emploi une fois les droits ouverts
Accès au soin Santé	X		En interne : Aide aux prises de rendez-vous auprès des structures médicales. Mise à disposition d'un psychologue 2 heures par mois. En externe : les professionnels de santé : médecins, CMP, clinique psychiatrique, ADISSA...
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X	X	En interne : vêtue En externe : Saint Vincent de Paul

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
2 Hôtesse de maison	DESS anthropologie Diplôme d'animation sociale		1 psychologue 4 bénévoles

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO	CAL avec décision finale revenant à Habitat et Humanisme et rédaction du procès verbal	Formulaire unique SIAO
ATTRIBUTION	Habitat et Humanisme de l'Eure	Visite des locaux et présentation du règlement intérieur pour acceptation par le demandeur	Contrat d'occupation Règlement intérieur Charte Habitat et Humanisme

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Anne-Marie LE VAILLANT
Nom du référent	Guy CORTEEL
Téléphone(s)	09 81 81 64 19
Fax	
Adresse mail	eure.laceresia@habitat-humanisme.org
Adresse postale	La Ceresia 9 avenue de Rouen 27200 VERNON
Site internet	www.habitat-humanisme.org

. LA SITTELLE LES ANDELYS – HABITAT ET HUMANISME

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
MAISON RELAIS	
Structure porteuse :	
HABITAT ET HUMANISME	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LA SITTELLE -LES ANDELYS	<p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p>
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis							
Femmes	0	hommes	0	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics
Capacité d'accueil		10	Tranche âges enfants		Tranche âges adultes		31/64
Précisions : Ouverture fin décembre 2017							

Problématiques accompagnées							
Parentalité	Insertion Pro	Budget	10	Santé physique	4	Santé psy	7
errance	16-25 ans	Droit au séjour		addictions	13	Violence	2
Précisions :							

Spécificité du Projet	

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)	X		Accompagnement pour des déplacements (médical, pôle emploi, CAF et activités d'animation extérieure) avec les voitures des salariées et des bénévoles
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		2 salariées à temps plein 4 bénévoles
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Pas de sortie de la maison relais sans une solution de relogement
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X	X	En interne et partagés avec les référents sociaux extérieurs lors de réunions de synthèse, avec information de la DDCS
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Ouverture des droits par les référents sociaux extérieurs En interne : recherche d'information auprès de la CAF et de Pôle emploi une fois les droits ouverts
Accès au soin Santé	X		En interne : Aide aux prises de rendez-vous auprès des structures médicales. Mise à disposition d'un psychologue 2 heures par mois. En externe : les professionnels de santé : médecins, CMP, clinique psychiatrique, ADISSA...
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X	X	En interne : vêtue En externe : Saint Vincent de Paul

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
2 Hôtesse de maison	DESS anthropologie Diplôme d'animation sociale		1 psychologue 4 bénévoles

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	SIAO	CAL avec décision finale revenant à Habitat et Humanisme et rédaction du procès verbal	Formulaire unique SIAO
ATTRIBUTION	Habitat et Humanisme de l'Eure	Visite des locaux et présentation du règlement intérieur pour acceptation par le demandeur	Contrat d'occupation Règlement intérieur Charte Habitat et Humanisme

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Mélanie COUTARD
Nom du référent	Guy CORTEEL
Téléphone(s)	09 71 16 89 61
Fax	
Adresse mail	eure.lasittelle@habitat-humanisme.org
Adresse postale	La Sittelle 10 rue du Général Fontanges 27700 LES ANDELYS
Site internet	www.habitat-humanisme.org

Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) et Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)

☞ **49 logements (95 places) en Foyer de travailleurs migrants en résidence sociale, EVREUX-ADOMA**

☞ **32 logements (33 places) en résidence sociale-Foyer Jeunes Travailleurs CCAS DE VAL DE REUIL**

☞ **194 logements (261 places) en résidence sociale-Foyer Jeunes Travailleurs JEUNESSE ET VIE**

Présentation :

Les Résidences Sociales s'inscrivent dans la chaîne du logement distinctement entre les structures d'hébergement et d'insertion d'une part, et le logement locatif social d'autre part. Agrément Préfet de département sur proposition DDSC et DDTM.

Mission :

Offrir une modalité de logement semi-collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé à des personnes en difficulté sociale et/ou économique dans une catégorie spécifique de logements-foyers que constituent les résidences sociales. Ces résidences sociales peuvent être créées « ex nihilo » ou par transformation de Foyers de Jeunes Travailleurs ou de Foyer de Travailleurs Migrants. Un accompagnement est mis en place selon les besoins évalués. L'Aide à la Gestion Locative et Sociale (AGLS) est une aide financière octroyée aux gestionnaires de résidence sociale pour les aider à mener à bien leur fonction de gestion locative (accueil, médiation, liaison avec le comité de résidents). Cette aide est conditionnée à la mise en place d'un projet social apportant des réponses adaptées aux besoins des résidents

Orientation :

SIAO ou autre

Textes :

Etablissements et services médico-sociaux :

- Décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015, J.O. du 2-08-15, codifié aux articles R. 312-153-1 à 312-153-3 du code de l'action sociale et des familles.

- Instruction DGCS/SD1A n° 2015-284 du 9 septembre 2015, NOR : AFSA1521490J, B.O. Santé-Protection sociale-Solidarité n° 2015/9 du 15-10-15

Les FJT relèvent à la fois d'établissements sociaux et médico-sociaux, listés à l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des logements-foyers, établissements destinés au logement collectif comprenant des locaux privatifs et des locaux communs, qui sont régis par le code de la construction et de l'habitat.

La loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) du 21 juillet 2009 a supprimé la compétence-prévue par le code de l'action sociale et des familles- du Préfet de département pour l'autorisation des foyers de jeunes travailleurs, sans prévoir une autre autorité compétente. A partir de là, les foyers de jeunes travailleurs n'étaient donc plus soumis qu'à la procédure d'agrément « maîtrise d'ouvrage » figurant au code de la construction et de l'habitat.

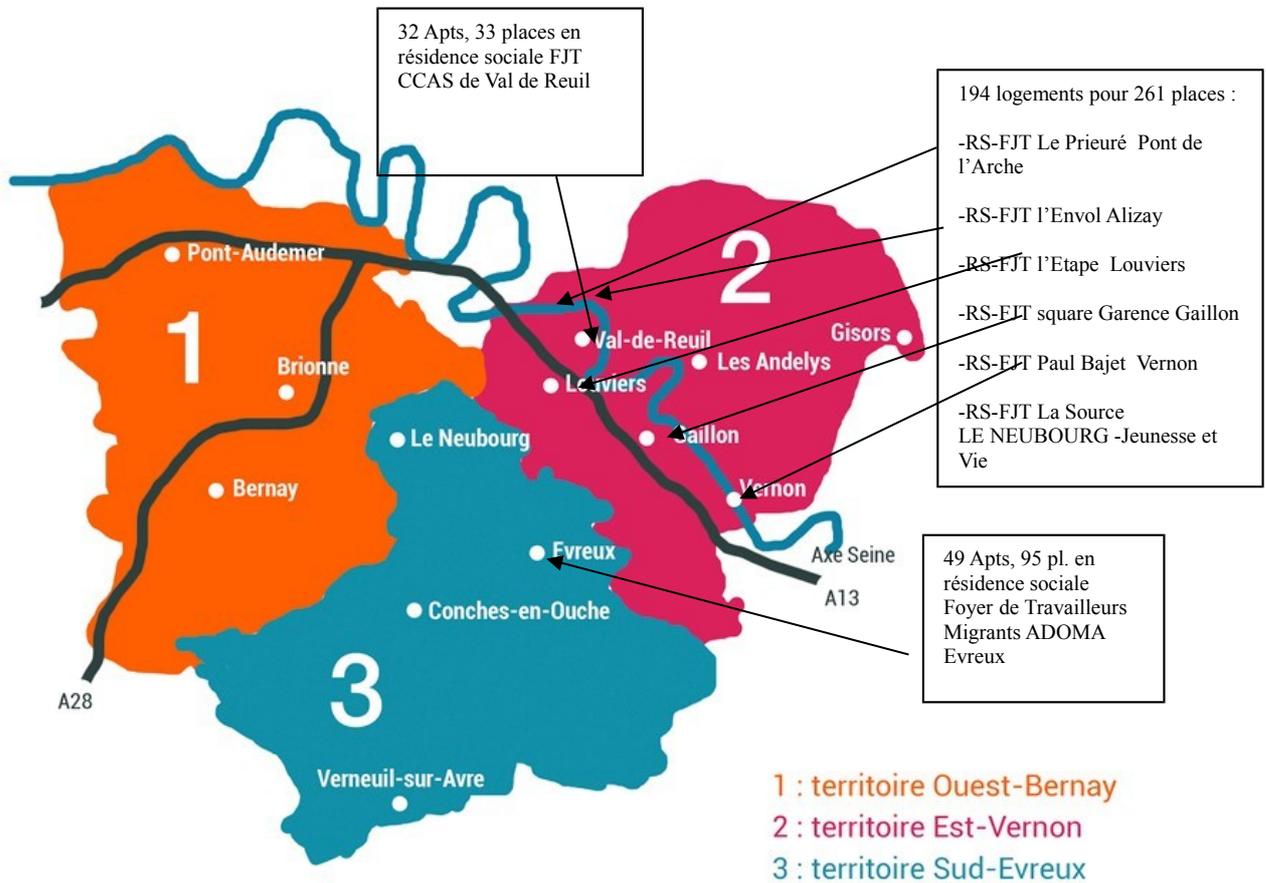
Pour pallier ce vide juridique la loi ALUR (27 mars 2014) a rétabli la compétence d'autorisation du Préfet de département.

Régime d'autorisation : Depuis le 27 mars 2014, les foyers de jeunes travailleurs relèvent de nouveau des dispositions de droit commun en matière d'autorisation et sont donc soumis, pour les projets de création, de transformation et d'extension de grande capacité, à la procédure d'appel à projets prévue par le code de l'action sociale et des familles. L'autorisation est accordée pour 15 ans et son renouvellement soumis à évaluation. L'autorisation vaut implicitement autorisation de dispenser des prestations prises en charge par l'Etat et les CAF (instruction du 9 septembre 2015).

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter		héberger	X	accueillir/orienter	X	construire un parcours vers l'autonomie	X
-----------	--	----------	---	---------------------	---	---	---

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



. RESIDENCE SOCIALE : FTM – ADOMA EVREUX

Nom du dispositif : RESIDENCE SOCIALE Foyer de travailleurs Migrants	Implantation territoriale
Structure porteuse : ADOMA	
Nom de l'établissement ou du projet : RESIDENCE SOCIALE VALLEE ITON EVREUX	
Normes handicapés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		95	Tranche âges enfants	0-18 ans	Tranche âges adultes	18 et plus	
Précisions : 16 studios de 15 m ² + 16 studios de 24 m ² + 15 studios de 34m ² + 1 studio découpé avec 2 logements de 9 et 12 m ² partageant sanitaires, cuisine et séjour. Ces logements sont adaptés à tous publics, hors personnes à mobilité réduite. Pas d'accueil de mineurs isolés							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions : Accueil d'un public autonome dans la gestion quotidienne.									

Spécificité du Projet
Aide au relogement dans le droit commun des personnes dans un délai de 2 ans

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT	Conditions de mise en œuvre
		*	
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X	X	Permanences assurées par la Responsable de la résidence et le travailleur social de l'opérateur, via le financement AGLS (en partie).
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	Idem
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Idem

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Responsable de résidence : Gestion globale de la résidence (entrée, encaissement, respect RI, orientations, ...)	1 ETP 32 h, présent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 13h et de 14h à 18h	1 travailleur social 24 h, recruté via l'opérateur dans le cadre de l'AGLS, présent les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 13h et de 14h à 18h	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Le demandeur et/ou tout prestataire (CD, CCAS, Associations, ...)	Demande de logement en ligne (www.adoma.fr) étudiée par Adoma via la Commission d'Attribution des Logements Rédaction d'un procès verbal adressé à la DDCS	
ATTRIBUTION	CVD	Contact SMS ou Mail pour obtention RDV	Documents relatifs à l'identité et aux ressources.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	MERCENNE Frédéric
Nom du référent	BOUDEL Sylvie
Téléphone(s)	02.32.33.17.49
Fax	
Adresse mail	sylvie.boutel@adoma.fr
Adresse postale	17 rue de la Marnière Riga – 27000 EVREUX
Site internet	www.adoma.fr

. RESIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE/FJT – CCAS VAL DE REUIL

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
RESIDENCE SOCIALE Foyer de Jeunes Travailleurs	
Structure porteuse :	
CCAS VAL DE REUIL	
Nom de l'établissement ou du projet :	
ESPAGES VAL DE REUIL	
Normes handicapés :	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)		Parent isolé	X	Tous publics
Capacité d'accueil		32	Tranche âges enfants		0-6ans	Tranche âges adultes		18 -30 ans		
Précisions : 31 F1 et 1 F2 La taille des logements ne permet pas d'accueillir des couples avec enfant										

Problématiques accompagnées										
Parentalité		Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy		
errance		16-25 ans	X	Droit au séjour		addictions		Violence		
Précisions :										

Spécificité du Projet
Le projet est intergénérationnel puisqu'il y a également une Résidence pour Personnes Agées qui accueille 44 personnes âgées et également 9 places en ALT.

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (équipes mobiles)	X		Une rencontre est organisée lors de l'arrivée du Jeune ou de la famille afin de l'informer de l'offre sociale de l'établissement
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Mise en place d'un accompagnement social dans le cadre du parcours résidentiel. Accueillir, être à l'écoute, afin de déterminer les besoins et les attentes du nouveau résident. Pour cela des rendez-vous formels et informels sont établis.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Le jeune ou la famille dispose au sein de l'établissement d'un logement meublé et équipé.
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		Après diagnostic social, la mise en place d'un accompagnement social se fait avec l'adhésion et selon le profil du jeune. L'accompagnement se fait en trois phases : Phase d'admission : Mise à jour des papiers (Sécurité Sociale, Mutuelle...) Instruction des dossiers d'admission (APL, LOCAPASS, MOBILJEUNES, AFU...) Emergence du projet de vie (Insertion, mobilité -IFAIR...) Dossier de surendettement, Aide Educative Budgétaire (AEB)... Préparation à la sortie (Lever des freins, recherche logement...) Evaluation de fin de séjour.
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X	X	Le résident dispose d'une boîte aux lettres individuelle. L'accès aux droits et aux aides financières dépend de l'âge, et de la composition de la famille. Cela se fait par le biais du Département, la Mission Locale, des aides facultatives du CCAS...
Accès au soin Santé	X	X	Nous travaillons avec les acteurs de santé du territoire (Médecins, Pharmaciens, Kiné, Infirmiers...) ainsi que la PASS de Louviers
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtire	X	X	Le Restaurant de l'ESPAGES est également un outil pour aider ponctuellement les personnes sans ressources ; le temps d'instruire un dossier d'accès à L'Epicerie Sociale « EPIREUIL ». Les bons alimentaires du CCAS dans le cadre des aides facultatives présentent un intérêt pour l'hygiène et la vêtire.

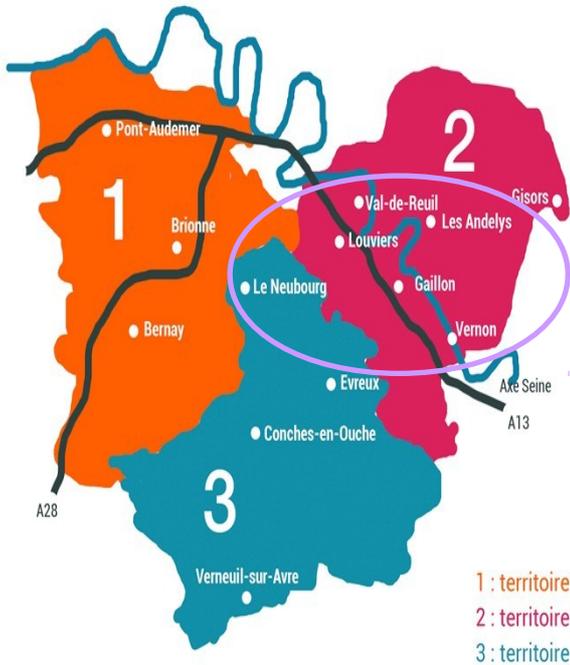
Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X		Lors de la deuxième phase d'accompagnement, et au regard des éléments recueillis; plusieurs pistes sont suivies dont l'élaboration d'un projet d'insertion. Instruction dossier ou orientation partenaires...
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	MDPH pour les personnes en situation de handicap. Orientation auprès des associations (ENSEMBLE, ODS, ADISSA...) Mission Locale pour les Jeunes, Département pour les bénéficiaires du RSA, Pôle Emploi... L'Épicerie Sociale de Val de Reuil a mis en place des outils au travers des ateliers pour accompagner au vivre ensemble.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Un travail est fait avec le résident afin de le préparer à la sortie de l'établissement (AEB, devis matériel ...) Mobiliser les droits (APL, LOCAPASS, AFU...) Recherche de logement auprès des bailleurs du territoire, ou par le biais du dispositif CLAJJ. Evaluation de fin de séjour

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
CESF ANIMATRICE	CESF BEATEP		CCAS MISSION LOCALE EPIREUIL PLIE POLE EMPLOI

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	EPIDE Mission Locale Demande spontanée CCAS	Etre dans un parcours d'insertion ou en formation	Convention de location règlement intérieur
ADMISSION et ATTRIBUTION	Rencontre avec la direction et la CESF	Commission constituée de la vice- présidente du CCAS, directrice	Courrier d'attribution

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Clément ALL EL OUERDIGHI (Directeur)
Nom du référent	Christine LEBRUN
Téléphone(s)	02 32 59 58 00
Fax	02 32 59 58 02
Adresse mail	clebrun@valdereuil.fr / aelouerd@valdereuil.fr
Adresse postale	CCAS Val -de -Reuil 70 rue Grande 27100 VAL-DE-REUIL
Site internet	

Nom du dispositif :	Implantation territoriale 
FJT-résidences sociales	
Structure porteuse :	
Association Jeunesse et Vie	
Nom de l'établissement ou du projet :	
RS-FJT Paul Bajet VERNON RS-FJT square Garence GAILLON RS-FJT l'Etape RS-FJT Le Prieuré PONT DE L'ARCHE RS-FJT l'Envol ALIZAY RS-FJT La Source LE NEUBOURG	
Normes handicapés :	
- 6 PMR à Vernon	
- 4 PMR à Louviers	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		194 logements pour 261 places	Tranche âges enfants	Pas de limite	Tranche âges adultes	16/30 ans	
Précisions :							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour		addictions	X	Violence	X
Précisions : L'accompagnement mené par les équipes socio-éducatives sur les FJT-RS se veut être très diversifié car il dépend des problématiques individuelles repérées. Cet accompagnement peut donc concerner différents champs de la vie quotidienne (santé : physique, mentale, addiction, handicap, emploi/formation, budget, logement, parentalité, citoyenneté, vie quotidienne...)									

Spécificité du Projet

Favoriser les parcours d'insertion et l'autonomie des jeunes âgés de 16 à 30 ans sur nos territoires d'intervention par :

- L'hébergement au sein de nos FJT-RS,
- L'accompagnement individualisé proposé par nos équipes socio-éducatives,
- Le développement du lien social, de la citoyenneté, de la solidarité, de la convivialité, grâce à l'animation proposée au sein du FJT-RS et des actions collectives à visée éducative et préventive en lien avec les partenaires locaux,
- L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation proposés à tous les jeunes de la SNA
- Des outils plus spécifiques visant l'accès au logement autonome (Agence Immobilière Sociale et solidaire) et à l'assurance des besoins élémentaires (épicerie sociale à Vernon)

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		-Evaluation de la situation de la personne sollicitant nos services et des problématiques existantes ou freins -Vérification des critères d'entrée au FJT-RS -Contact avec les partenaires si besoin
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		-Accompagnement personnalisé du résident, élaboration du projet de vie -Détermination des objectifs à atteindre et priorisation des démarches à effectuer -Actions collectives pour créer du lien, développer la solidarité, comité d'animation, actions de prévention et éducatives
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	-Entretiens individuels et VAD, évaluer et travailler sur l'autonomie au quotidien (dans son logement, dans la gestion administrative et financière du logement, droits et devoirs du locataire)

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social

Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
-8 intervenants socio-éducatif : accompagnement social individuel global des résidents (budget, logement, santé, formation, emploi, ouverture de droits, régularisation administrative)	4 Conseillères en Economie Sociale et Familiale		
-Accompagnement plus spécifique pour les jeunes relevant de convention ASE et PJJ et ALT)	2 Educateurs Spécialisés		

-Actions collectives interne et externe en lien avec les partenaires locaux <ul style="list-style-type: none"> o accueil information orientation o diagnostic, préconisation, orientation en termes de problématiques logement 	2 animateurs coordinateurs PIJ/CLLAJ/AIS		
--	--	--	--

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	-Tous les travailleurs sociaux du territoire ou autre -La personne elle-même -des parents	-prendre un RDV de pré admission en vue du passage en commission sociale (pour les FJT-RS)	-un formulaire à renseigner et à redonner version papier ou par le biais du site internet
ADMISSION	L'intervenant référent qui procède à l'entrée du résident.	-Validation de l'entrée en CS et réception du dossier de demande -Financement de l'accès (Dépôt de Garantie, résiduel, assurance habitation)	-Signature d'un contrat de séjour et d'un contrat d'accompagnement -Etat des Lieux d'entrée

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Directeur : Mr Karim EDDOUGHMI Chef de service socio-éducatif : Mme Mélanie ROGER
Nom du référent	RS-FJT L'Etape de Louviers : Mme Pamela CAPLAIN DURIEU et Mme Virginie CRIVELLI RS-FJT Le Prieuré à PDA et l'Envol à Alizay : Mme Laurine DUFOURT RS-FJT Paul Bajet à Vernon : Mme Carole PICARD et Mme Erika TEYSSANDIER RS-FJT square Garence : Mme Amel LAMRANI
Téléphone(s)	Accueil Louviers FJT-RS et PIJ/CLLAJ: 02/32/40/17/96 Accueil Vernon FJT-RS et PIJ/CLLAJ: 02/32/51/56/42 Gaillon : 06/77/78/08/33 Pont de l'Arche : 02/35/91/22/15 Alizay : 02/35/80/76/71
Fax	
Adresse mail	accueil.etape.jeunesseetvie.asso.fr pour le FJT-RS de Louviers l.dufourt@jeunesseetvie.asso.fr pour les FJT-RS Alizay et PDA contact@jeunesseetvie.asso.fr pour le FJT-RS de Vernon a.lamrani@jeunesseetvie.asso.fr pour le FJT-RS square garence à Gaillon m.roger@jeunesseetvie.asso.fr Mélanie ROGER chef de service socio éducatif
Adresse postale	Siège social : 35 rue Potard 27200 VERNON
Site internet	www.AJV27.com

☞ **18 logements confiés par des bailleurs privés au titre de la GLA-Habitat et Humanisme**

☞ **19 logements gérés par l'Agence Immobilière Solidaire Seine Eure (AISSE) de l'association Jeunesse et vie en partenariat avec SIRES Nord-Ouest et la CASE**

Présentation :

Le mandat de gestion : le propriétaire privé fait appel à un tiers social pour qu'il assure une gestion locative « adaptée », avec un suivi individualisé et dans une logique de prévention. Il s'agit d'agence immobilière sociale : AIVS (Réseau FAPIL), AIS (Soliha). L'occupant est locataire du logement et dispose d'un bail d'une durée minimale de 3 ans, régi par la loi de 1989, conclu directement avec le propriétaire.

La sous-location : un tiers social est locataire d'un logement et dispose d'un bail régi par le Code civil le liant au propriétaire. Il assure le paiement du loyer au propriétaire. L'occupant est lié au tiers social par une convention d'occupation soumise aux seules dispositions du code civil et dont la durée est limitée par la durée du contrat principal. Le tiers social assure une mission de gestion locative sociale vis-à-vis de l'occupant.

La gestion locative adaptée consiste en une activité de gestion « rapprochée et attentive » comportant un suivi individualisé du locataire, éventuellement un accueil et une animation au quotidien, et le cas échéant, une médiation avec l'environnement, vis-à-vis d'un public en sortie de l'exclusion. L'objectif est la prévention des difficultés de l'occupant et la sécurisation de la relation bailleur/locataire en vue de permettre l'accès au logement ordinaire avec un statut de locataire. L'entrée des ménages est précédée d'un diagnostic ou d'une évaluation et peut être articulée avec une prestation d'accompagnement vers et dans le logement.

L'association doit disposer d'un agrément préfectoral d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Mission :

- capter des logements de bailleurs privés,
- offrir une gestion personnalisée du bail dans sa partie comptable et financière dont l'appel des loyers de manière adaptée (modalités de règlement notamment),
- assurer le bon déroulement de la relation locative et prévenir les difficultés,
- assurer a minima une présence auprès du ménage,
- engager les procédures prévues en cas de défaillance du locataire ou de problème de voisinage,
- apporter au locataire le moyen de suivre et maîtriser les aspects techniques de son logement,
- favoriser la vie sociale dans le logement, l'immeuble, le quartier, la ville,
- préparer le ménage à l'accès à un autre type de logement ou à un autre statut d'occupation,
- accompagner globalement dans l'accès aux droits et devoirs du locataire (gestion des factures/entretien du logement/ respect du voisinage/appropriation du logement).

Orientation :

Nécessité pour l'instructeur de constituer et d'adresser à l'opérateur unique du SIAO urgence – insertion- plateforme 115, l'association YSOS, le « formulaire unique d'évaluation de situation... ».

Texte :

Délégation Interministérielle à l’Hébergement et Au Logement (DIHAL) : Référentiel de l’accompagnement vers et dans le logement et de la gestion locative adaptée.

Guide des dispositifs d’hébergement et de logement adapté DGAS-DGALN/septembre 2008.

Loi du 25 mars 2009 article 74

Circulaire du 3 mai 2013 accompagnant la délégation des crédits relatifs au programme 177

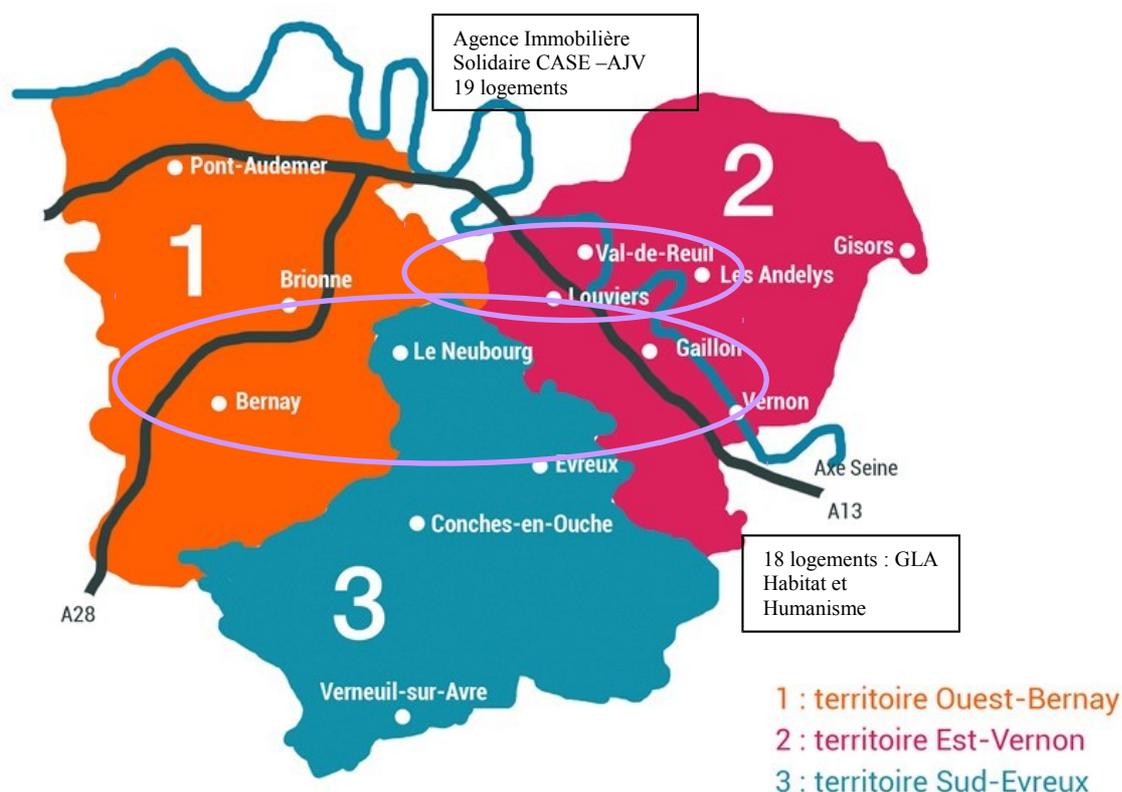
Circulaire du 20 février 2015 relative à la substitution de dispositifs alternatifs aux nuitées d’hôtels

L’instruction du 6 février 2015 relative au plan d’action 2015 pour le logement des bénéficiaires du Droit au Logement Opposable

Circulaire interministérielle du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre du plan « répondre au défi des migrations ».

GHAM (Groupe Homogène d’Activités et Missions)						
alimenter		héberger		accueillir/orienter		construire un parcours vers l’autonomie
						X

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



. LOGEMENT EN SOUS-LOCATION EN GLA DU PARC PRIVE – HABITAT ET HUMANISME

Nom du dispositif :	<p>Implantation territoriale</p>
Logement en sous-location en GLA – Parc Privé	
Structure porteuse :	
Habitat et Humanisme Eure	
Nom de l'établissement ou du projet :	
Habitat et Humanisme Eure	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		18	Tranche âges enfants	Pas de critères d'âges	Tranche âges adultes	Plus de 18 ans.	
Précisions :							
Certains logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.							
Possibilité d'accueil d'animaux domestiques (selon taille du logement – règlement intérieur de copropriété).							
Taux d'effort inférieur à 30% des ressources.							
GPL fortement souhaitée.							
Famille acceptant accompagnement par la CESF d'HH.							

Problématiques accompagnées									
Parentalité	X	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans	X	Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X
			Majeurs avec ressources.						
Précisions :									
Au moment de l'orientation, si des problématiques de parentalité, addictions, santé psychologique et/ou physique, et des violences physiques sont repérées, un étayage (accompagnement par structures / services extérieurs) devra être mis en place en lien avec les partenaires orienteurs.									

Spécificité du Projet

Les familles logées en logements temporaires signent une convention d'occupation temporaire d'une durée de 6 mois renouvelables jusqu'à 2 ans – tous les logements sont dans le parc privé dans le but de proposer une meilleure mixité urbaine.

L'accompagnement par le travailleur social d'Habitat et Humanisme est obligatoire – Un accompagnement de proximité par une personne bénévole accompagnateur est proposé aux familles (aide au déménagement – à l'installation dans le logement – découverte du quartier et des infrastructures)

Nous accompagnons les familles dans leur projet d'accès à un logement autonome, en les aidant à trouver leur autonomie en lien avec les droits et devoirs d'un locataire.

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations			
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie			
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement			

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement social des familles et lien avec partenaires extérieurs. - Gestion locative adaptée. -Accompagnement de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseillère en Economie sociale et familiale. - Responsable d'équipe sociale. - Chargée de gestion locative. - Equipe de bénévoles chargés de la gestion locative (Etat des lieux, quittancements...). - Equipe de bénévoles accompagnants. 	<ul style="list-style-type: none"> - EPIDE Val de Reuil : aide au déménagement – réfection des logements. 	

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	<p>La prescription peut se faire par un agent social ou médico-social. L'orientation est proposée par le SIAO, et validée par les membres de la CTO.</p> <p>Le prescripteur et la famille concernée remplissent ensemble le formulaire SIAO, et formulent une orientation. Le prescripteur envoie le dossier signé par la famille au SIAO, qui propose une orientation. Les membres de la CTO valident l'orientation par le SIAO. Envoi du dossier SIAO à eure@habitat-humanisme.org (accueil Habitat et Humanisme). A chaque moment de cette étape de prescription et orientation, les CESF d'Habitat et Humanisme sont disponibles pour échanger sur la situation de la famille.</p>	Formulaire SIAO

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Michèle TAMAGNAUD
Nom du référent	Selon Logement disponible : Anne Galmel – Laetitia Foucher – Elodie Phung.
Téléphone(s)	02.32.07.03.00
Fax	
Adresse mail	eure@habitat-humanisme.org a.galmel@habitat-humanisme.org l.foucher@habitat-humanisme.org e.phung@habitat-humanisme.org
Adresse postale	20 rue Chateaubriand Immeubles Cévennes Appartement 143 27000 EVREUX
Site internet	https://www.habitat-humanisme.org/

. AGENCE IMMOBILIERE SOLIDAIRE SEINE-EURE

Nom du dispositif : Agence Immobilière Solidaire Seine –Eure (AISSE)	Implantation territoriale
Structure porteuse : Association Jeunesse et Vie	
Nom de l'établissement ou du projet : AISSE	
Normes handicapés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis							
femmes	hommes	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics	X	
Capacité d'accueil		Tranche âges enfants		Tranche âges adultes			
Précisions : 2 studios, 2 T1 bis, 7 T2, 4 T3, 2 T4, 1 T7							

Problématiques accompagnées							
Parentalité	Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	Santé psy	X
errance	16-25 ans	X	Droit au séjour		addictions	Violence	
Précisions : Publics aux revenus modestes							

Spécificité du Projet
Mandats de gestion dans le parc conventionné privé et accompagnement social dans le cadre de l'intermédiation locative

Prestations développées VOLET URGENCE			
Prestations AHI	INT	EXT*	Conditions de mise en œuvre
	*		
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X		Entretien individuel
Mise à l'abri (hébergement / logement)			
Diagnostic/ Préconisations / Orientations	X		
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation	X		
Accès au soin Santé	X		
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue	X		

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations			Entretien individuel
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie			
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Accompagnateur social	Martial PIERRAT CAFERUIS		

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION			
ADMISSION			

Contacts et Localisation	
Nom responsable	
Nom du référent	PIERRAT Martial
Téléphone(s)	06.74.22.83.67
Fax	
Adresse mail	m.pierrat@jeunesseetvie.asso.fr
Adresse postale	Association Jeunesse et Vie 29 avenue Henri Dunant 27400 LOUVIERS
Site internet	ajv27.com

☛ 24 places en studettes insertion en Résidence Hôtelière à Vocation Sociale- RHVS

Présentation :

RHVS : La résidence hôtelière à vocation sociale est un établissement commercial d'hébergement meublé qui s'adresse à tout public. Il propose des logements autonomes meublés à coût maîtrisé, solution d'hébergement à l'interface de l'hôtellerie et du logement temporaire meublé. L'occupation peut avoir lieu à la journée, à la semaine ou au mois. Il s'agit d'un produit d'hôtellerie d'intérêt général agréé, destiné à l'accueil de publics ciblés, sans suivi social, à niveau de qualité de service et de sécurité assuré et à un barème de tarification plafonné. Les clients peuvent éventuellement occuper une RHVS à titre de résidence principale. La surface habitable est d'au moins 14m², elle comprend une cuisine équipée et une salle d'eau. L'établissement doit réserver au moins 30% de ses logements pour les publics rencontrant des difficultés pour se loger.

Mission :

Dans l'Eure, le contingent de réservation préfectorale correspond à 50% soit 32 studettes :

- 20 studettes, soit 40 places, sont mobilisées au titre de l'hébergement d'urgence (cf. mission DAOE). Durée de séjour, jusqu'à la mise en œuvre d'une orientation.
- 12 studettes, correspondant à 24 places, au titre de l'hébergement d'insertion

Par ailleurs, 3 studettes, soit 6 places, permettent l'accueil hors contingent préfectoral.

La RHVS « classique » : La durée d'occupation n'est pas limitée, même si elle a plutôt vocation à servir de tremplin vers un logement autonome. Les publics, jeunes en formation et stagiaires, cadres ou salariés d'entreprise en formation, touristes de passage.

Orientation :

Hébergement d'urgence, orientation SIAO urgence, plateforme 115

Hébergement d'insertion, orientation SIAO insertion, utilisation du formulaire unique SIAO

RHVS « classique » : démarche directe de l'intéressé notamment.

Textes :

Statut/ Particularités des RHVS : loi ENL du 13 juillet 2006. Art. L. 631-11 et R.631-9 et s. du code de la construction et de l'habitation, circulaire du 8 avril 2008 relative aux résidences hôtelières à vocation sociale.

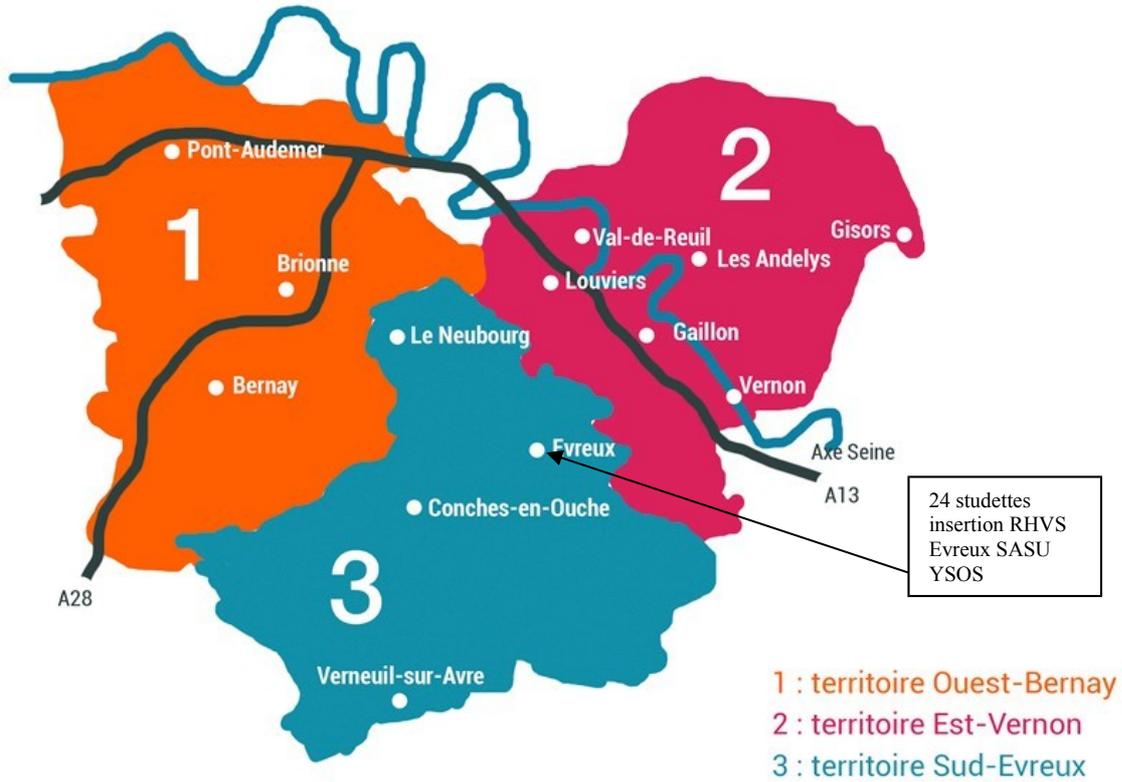
Solliciter auprès du Préfet de département 2 agréments :

- l'un pour la résidence elle-même. Il repose avant tout sur "l'existence, non satisfaite par l'offre locale de logements ou de structures d'hébergement, de besoins en logements" des personnes en situation de précarité
- l'autre pour l'exploitant de la résidence. Il est délivré pour une durée de 9 ans à compter du jour de mise en location.

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter		héberger		Accueillir/orienter		construire un parcours vers l'autonomie	X
-----------	--	----------	--	---------------------	--	---	----------

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



. RHVS SASU EVROSTEL - EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale
RESIDENCE HOTELIERE A VOCATION SOCIALE	
Structure porteuse :	
SASU EVROSTEL	
Nom de l'établissement ou du projet :	
RHVS Insertion EVROSTEL EVREUX	
Normes handicapés :	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Typologie des publics accueillis											
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)		Parent isolé	X	Tous publics	X
Capacité d'accueil	24		Tranche âges enfants	0-18		Tranche âges adultes	18 ++				
Précisions :											
Compte tenu de la composition des studettes, la composition des ménages accueillis est la suivante : couple / femme + 1 enfant / homme + 1 enfant / femme seule / homme seul											
Au titre de l'Insertion (12 studettes) :											
Publics en demande d'hébergement ou de logement d'insertion pour lesquels le diagnostic révèle une situation sanitaire et sociale stabilisée qui permet une orientation vers du logement autonome.											
Publics sortant de structures d'hébergement d'insertion pour lesquels la DDCS valide une sortie de l'hébergement actuel vers du logement transitoire dans l'attente d'un accès au logement autonome.											
Personnes reconnues prioritaires par la CDM au titre d'une requalification en hébergement pour un accès vers la RHVS.											
Pour les hommes et femmes seuls pas de co-occupation : respect du principe du logement autonome											
Ressources suffisantes pour accéder à court terme à un logement de façon autonome auprès d'un bailleur social en prenant en compte les aides au logement											
Participation équivalente à celle appliquée pour honorer le loyer d'un logement équivalent auprès d'un bailleur social déduction faite des aides aux logements mobilisables.											
Public en mesure d'accéder à court terme (2 à 4 mois) aux dispositifs du droit commun (prestations sociales et emploi).											

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique		Santé psy	
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions		Violence	
<p>Précisions : Les publics nécessitant un accompagnement social ou médical sur site ne sont pas concernés par l'offre RHVS. Prestations sociales de droit commun hors les murs de la RHVS.</p>									

Spécificité du Projet			
<p>Dans le cadre de la RHVS d'EVREUX, il a été convenu par l'arrêté d'agrément en 2009 puis par l'évolution concertée des besoins que cette résidence hôtelière et non sociale répondrait à deux grandes natures d'hébergement dont l'hébergement d'insertion.</p> <p>Un pourcentage de 20% de public ayant des ressources soit 12 studettes à l'année : PUBLICS : les femmes victimes de violences conjugales, les jeunes, les ménages régularisés sortant de CADA avec un salaire, les ménages sortant de CHRS ou d'ALT, fonctionnaires... et pouvant s'acquitter d'une participation permettant à la RHVS de majorer le prix à la nuitée tout en restant dans des valeurs locatives raisonnables, condition sine qua non à l'entrée.</p> <p>OBJECTIFS : créer de la fluidité sur les dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion en facilitant les transitions vers du logement de droit commun. La RHVS a alors un rôle dans « le logement d'abord » en participant à fluidifier l'hébergement pour les personnes ayant à court terme une obtention de logement : logement droit commun, logement adapté, logement d'appui en intermédiation locative.</p> <p>MODALITE D'ORIENTATION : la demande est formulée via l'opérateur SIAO auprès de la RHVS pour les publics sortant d'hébergement d'insertion (CDRDH) ayant déposé une demande DALO requalifiée en CDM en hébergement RHVS (DALO) et les demandes d'hébergement ou de logement d'insertion formulées auprès du SIAO. La mobilisation d'une studette à la RHVS Insertion par le SIAO se formalise par l'envoi : - De la note sociale validée en CDRDH - De l'injonction DALO - Du formulaire unique de demande d'hébergement ou de logement d'insertion après instruction par le SAO.</p> <p>La personne peut se rendre seule à la RHVS ou être accompagnée par un partenaire (prescripteur, référent social, SAO...).</p> <p>MODALITE DE GESTION DES PUBLICS : la gestion matérielle en lien avec la vie quotidienne des personnes est du ressort de la RHVS qui présente à la personne le règlement intérieur et le fonctionnement de l'établissement. La participation financière est demandée et le montant fixé dès l'entrée par la RHVS elle-même. La participation financière s'effectue à la semaine ou au mois en fonction de la date d'arrivée (au regard du versement du salaire ou des prestations). Le tarif demandé au mois est de 225 € et le tarif à la semaine de 52,50 €. Si la personne peut justifier de ses revenus, le barème joint ci-dessous est appliqué.</p>			
RESSOURCES	PART MENSUELLE	PART HEBDOMADAIRE	PART JOURNALIERE
1500 € et plus	225	52,50	7,50
1201€ - 1500€	203	47,50	7
901€ - 1200€	158	37	5,50
601€ - 900€	113	26,50	4
311€ - 600€	68	16	2,50
150€ - 310€	38	9	1,50
0€ - 149€	1	1	0

Prestations développées VOILET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Aller vers (équipes mobiles)			
Accueil / Ecoute/Soutien /Observation	X	X	La RHVS réalise une observation et la transmet au SIAO Le SAO du SIAO est mobilisé pour : -Rencontrer la personne sur son lieu d'hébergement d'urgence de façon régulière tout au long de la prise en charge.
Mise à l'abri (hébergement / logement)	X		Le résident bénéficiera d'une studette équipée d'une kitchenette, salle de bain et WC privatif. Outre cet équipement, le prix comprend au moins 3 prestations para hôtelières définies à l'article 261 D du Code Général des Impôts. A la RHVS d'EVREUX, ces prestations sont : -le nettoyage régulier des locaux, -la fourniture de linge de maison, (1 fois par semaine) -la réception, même non personnalisée, de la clientèle. Le quotidien de la studette et de son équipement reste à la charge du résident. Un service de blanchisserie payant est à disposition.
Diagnostic/ Préconisations /Orientations		X	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : -Réaliser les notes sociales à 7 jours, 30 jours, les actualisations et les fiches navettes (pour les PADA) -Etablir, en accord avec la personne hébergée par les urgences sociales, la préconisation en hébergement d'insertion adaptée et suivre l'évolution de cette demande. -Effectuer des points réguliers avec le travailleur social du centre d'hébergement, tout au long de la prise en charge urgence -Vérifier la réception des notes d'observation à 7 jours, et d'évaluation à 30 jours, les actualisations et les fiches navettes (pour les PADA)
Accès aux droits/ aides matérielles et financières / Domiciliation		x	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne
Accès au soin Santé		x	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne
Accès à l'Alimentation, l'hygiène, Vêtue		x	Le SAO du SIAO est mobilisé pour : Mobiliser/faire du lien avec les différents professionnels présents dans l'environnement de la personne

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
*Réceptionniste de jour (Accueil des clients) *Veilleur de nuit (Accueil des clients et assure une sécurité et le calme durant toute la nuit) *Femme de chambre	2 réceptionnistes jour 2 veilleurs de nuit 2 femmes de chambre	SAO YSOS, travailleur social diplômé assurant le suivi de parcours des ménages accueillis sur la RHVS au titre des urgences sociales.	

	Conditions d'accueil		
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Public insertion : SIAO	Le SIAO formule une demande auprès de la RHVS de mobilisation de studette.	Le SIAO formalise sa demande par l'envoi : *d'une note sociale validée en CDRDH *une injonction DALO *Un formulaire unique de demande d'hébergement ou de logement d'insertion
ADMISSION	La RHVS (le Directeur)	Une analyse des éléments est faite afin de valider ou non l'admission selon plusieurs critères tel que la composition familiale du ménage, la détermination dans les démarches du demandeur d'hébergement en insertion	

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Géraldine PASQUIER
Nom du référent	Géraldine PASQUIER
Téléphone(s)	02.32.38.16.36
Fax	02.32.39.22.29
Adresse mail	direction-evrostel@orange.fr
Adresse postale	72 avenue Winston Churchill 27000 EVREUX
Site internet	

LE LOGEMENT ADAPTE AUX PUBLICS AYANT DES PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES

☞ **15 places en logement en Résidence d'Accueil EVREUX-La Ronce**

☞ **25 logements en diffus Evreux-INTERFACE**

Présentation :

Les interactions entre santé mentale et précarité sont complexes. Des enquêtes spécifiques menées sur les lieux de vie de population précaires ou sans domicile attestent cependant de la surreprésentation de la maladie mentale au sein de la population en situation de précarité, particulièrement dans ses formes sévères. Le lien entre santé mentale et précarité comporte deux dimensions, d'une part, le trouble mental tel que les psychoses ou les troubles de la personnalité qui participent à la précarisation des personnes en altérant leurs aptitudes sociales, économiques, relationnelles.

Le besoin d'aide et d'accompagnement dans la vie quotidienne se pose d'une manière aiguë pour les personnes en situation d'exclusion sociale ayant un handicap psychique, notamment celles qui restent hospitalisées en psychiatrie sans nécessité thérapeutique, faute de relais social, celles qui sont à la charge de leur famille, ou celles qui se trouvent sans domicile.

Mission :

« loger, traiter, stabiliser, accompagner » : un accompagnement thérapeutique dans le champ sanitaire doublé d'un accompagnement au logement dans le champ social et le plus souvent médico-social (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale -SAVS, Service d'Accompagnement Médico-social pour Adulte Handicapé-SAMSAH....) qui nécessite que le gestionnaire de la structure s'appuie sur des conventions de partenariat formalisées aux fins de logement adapté et durable.

Notamment, la résidence d'accueil est une modalité de résidence sociale pensée sur le modèle des maisons relais. Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable avec la présence d'un hôte, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement.

Orientation :

Dossier unique SIAO qui permet aux intervenants sociaux, médico-sociaux, sanitaire de formuler les demandes d'attribution. Le circuit unique via le SIAO est devenu obligatoire depuis la parution de la loi ALUR mars 2014. Les gestionnaires qui reçoivent des financements de l'Etat (DDCS) notamment au titre du fonctionnement doivent déclarer les logements vacants à l'opérateur du SIAO, l'association YSOS.

Textes :

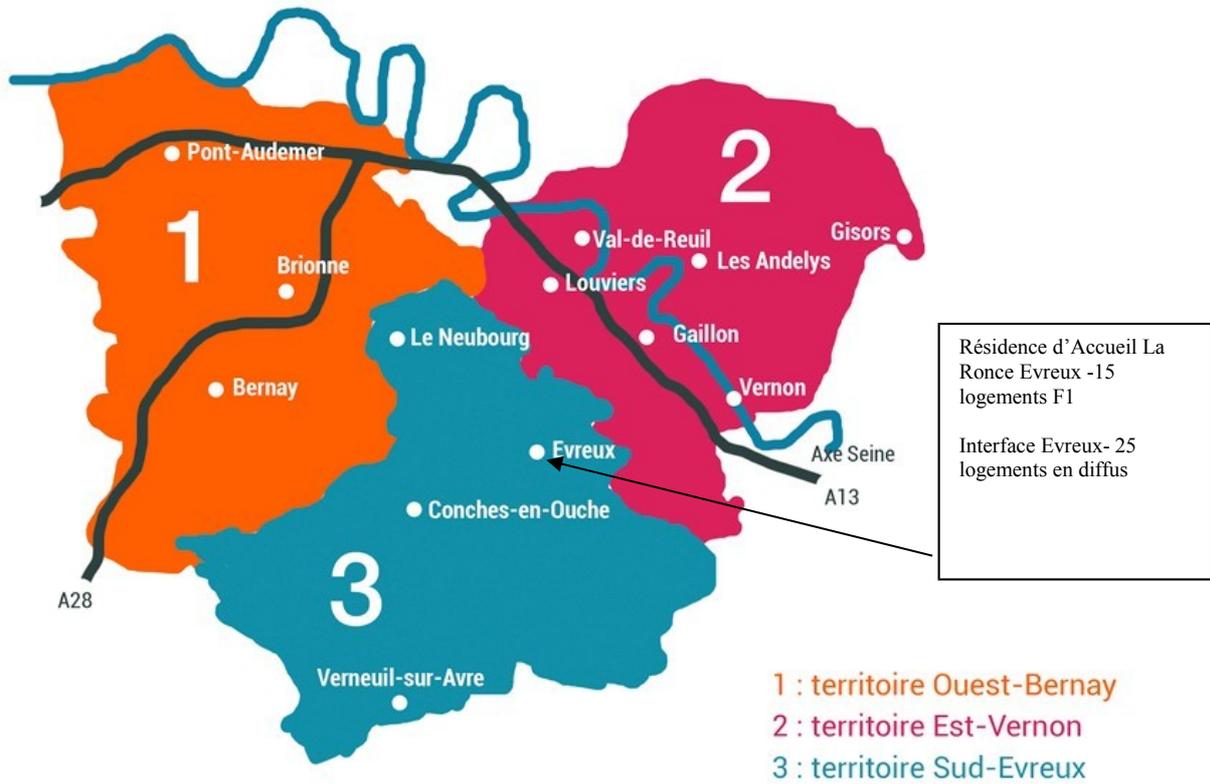
L633-I CASF- Note d'information N° DGAS/PIA/PHAN/2006/523 du 16 novembre 2006 relative à la mise en place de l'expérimentation des résidences d'accueil.

Circulaire DHOS/02/DGAS/3SD/DGS/MC4CNSA/2009/97 du 8 avril 2009

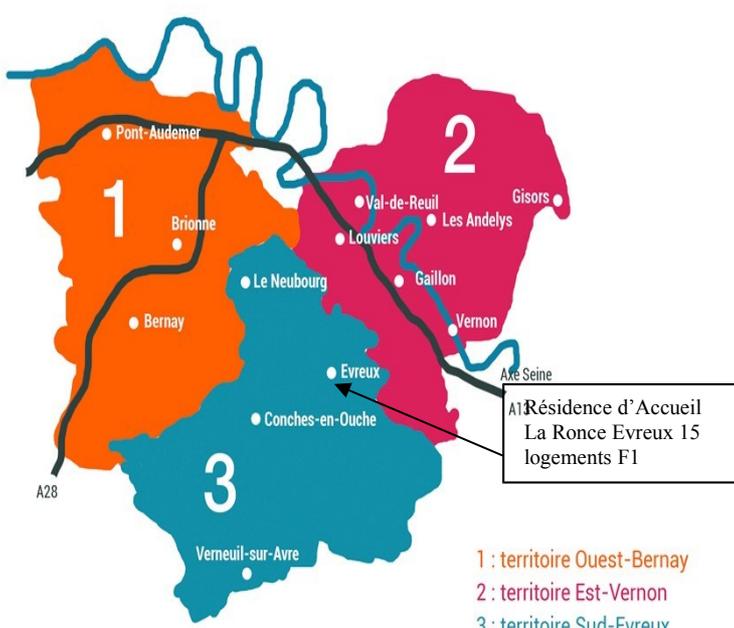
GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)

alimenter		héberger		accueillir/orienter		construire un parcours vers l'autonomie	X
-----------	--	----------	--	---------------------	--	---	----------

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



RESIDENCE D'ACCUEIL LA RONCE - EVREUX

Nom du dispositif : RESIDENCE D'ACCUEIL	Implantation territoriale  <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
Structure porteuse : Association LA RONCE	
Nom de l'établissement ou du projet : RESIDENCE D'ACCUEIL LA RONCE EVREUX	
Normes handicapés : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes	X	couples	X	Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil		15		Tranche âges enfants			Tranche âges adultes		A partir de 18 ans	
Précisions : Les logements de type F1 sont destinés plus particulièrement à des personnes seules										

Problématiques accompagnées										
Parentalité		Insertion Pro		Budget		Santé physique	X	Santé psy	X	
errance		16-25 ans		Droit au séjour		addictions	X	Violence		
Précisions :										

Spécificité du Projet
Logement durable avec la présence d'un hôte sur la partie commune semi-collective pour favoriser l'intégration dans l'environnement

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations / Orientations			
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie			
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	En interne missions de l'hôte d'accueil En externe missions du SAVS et du SAMSAH

**prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE*

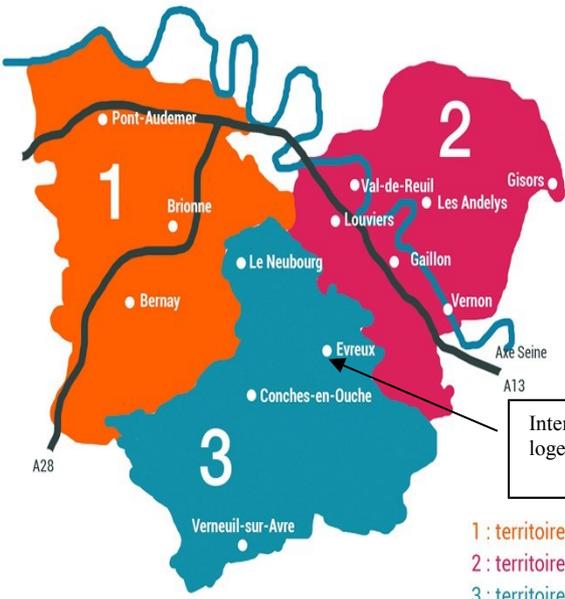
Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnées	Non conventionnées
Hôte d'accueil (AMP)	Directrice du SAVS- SAMSAH en soutien Service comptabilité du siège	Equipe mobile RESPIRE Médecin psychiatre SAVS et SAMSAH (La Ronce)	

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré- requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Sur prescription d'un médecin psychiatre avec une garantie de soin du secteur psychiatrique	-Constitution d'un dossier -Rencontre préalable des partenaires proposant la personne -contact avec le médecin psychiatre référent	-Certificat médical précisant que le patient peut vivre en appartement autonome, son type de traitement et le descriptif de son traitement médical -l'organisation de son suivi psychiatrique -la grille d'évaluation à l'autonomie de la résidence d'accueil dûment remplie -un écrit de la personne précisant ses motivations -un rapport social

			précisant : son état civil, ses conditions actuelles de vie (familiales, travail, ressources, lieu de vie), l'exposé de la situation et de la demande vers une structure telle que la résidence d'accueil
ATTRIBUTION	Personnes présentant des troubles psychiques liés à des pathologies mentales au long cours, suffisamment stabilisées pour respecter les règles de vie individuelle et collective, suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif	Commission d'attribution avec les partenaires concernés et la personne demandeuse. Rédaction d'un procès verbal	-Signature d'un contrat de résidence avec période d'essai de 3 mois -signature d'un contrat de soin

Contacts et Localisation	
Nom responsable	CHANSON Pascale
Nom du référent	TESSON Sophie (Chef de service)
Téléphone(s)	02.32.28.15.94/02.32.78.82.15
Fax	02.32.28.15.94
Adresse mail	p.chanson@laronce.asso.fr res.accueil@laronce.asso.fr
Adresse postale	Résidence d'Accueil Apt 50- Tour Rouergue 26 immeuble Anatole France 27000 EVREUX
Site internet	www.laronce.asso.fr

INTERFACE EVREUX

Nom du dispositif :	Implantation territoriale  <div style="margin-top: 10px; font-size: small;"> <p>1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux</p> </div>
EXPERIMENTAL	
Structure porteuse :	
INTERFACE Santé Mentale et Liens Sociaux	
Nom de l'établissement ou du projet :	
LOGEMENTS DIFFUS	
Normes handicapés :	Interface Evreux- 25 logements en diffus
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Typologie des publics accueillis										
femmes	X	hommes	X	couples		Couple avec enfant(s)		Parent isolé		Tous publics
Capacité d'accueil				25	Tranche âges enfants			Tranche âges adultes		18 à XX ans
Précisions :										
1) Eventuellement, nous pouvons accueillir un couple lorsque les 2 nécessitent une prise en charge en soins psychiatriques. 2) La capacité d'accueil est fonction des effectifs possibles 3) Depuis 2017, 2 appartements de « transition » (meublés) avec capacité d'accueil de 2 bénéficiaires en colocation par appartement.										

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro	2	Budget	2	Santé physique	2	Santé psy	1
errance	2	16-25 ans		Droit au séjour		addictions	2	Violence	2
Précisions :									
1) problématique prioritaire d'accompagnement social 2) indique la prise en charge globale de l'utilisateur en fonction des problématiques associées									

Spécificité du Projet

- A - une des conditions pour être admis dans le dispositif est d'être dans un processus de soins.
- B - Accompagnement personnalisé de la personne souffrant de troubles psychiques :
- pour la recherche de son logement en fonction de ses critères personnels
 - dans le maintien dans logement : dans les actes de la vie quotidienne, l'ouverture des droits communs (CAF, sécu, MDPH...), l'appropriation de son « chez soi »
 - à l'intégration dans son environnement proche et vers des partenaires associatifs ou institutionnels pour permettre le lien social voire professionnel
- C - Pas de temporalité imposée pour cette prise en charge, du fait de la pathologie
- D – Sollicitations régulières de ce public en lien avec sa pathologie fluctuante.

Prestations développées VOLET INSERTION

Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X	X	Lors du 1 ^{er} contact avec l'utilisateur et son accompagnant nous faisons un diagnostic de sa situation par rapport à la faisabilité de sa demande d'admission. Nous pouvons alors lui conseiller de se diriger vers une prise en charge intermédiaire si besoin.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X	X	Dans le travail préalable au passage en commission d'admission, nous l'interrogeons sur son histoire et ses répercussions sur sa vie actuelle, sur les modalités de son traitement et de sa prise en charge ambulatoire. Son projet peut ainsi s'affiner et nous l'accompagnons vers une mise en œuvre en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire qui le prend en charge au moment de la demande.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X	X	Recherche du logement avec l'utilisateur voire avec ses proches. Signature du bail par l'association et du contrat de sous-location + état des lieux Etude des besoins en équipement et mobilier, budget, achats, acheminement emménagement, installation et démarches administratives. Coordination de la prise en charge avec les partenaires dont le secteur ambulatoire de psychiatrie. Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne afin de s'assurer de leur réelle prise d'autonomie. Accompagnement vers les partenaires pour créer et faire perdurer du lien social si possible vers le milieu ordinaire et si possible vers une reprise d'activité professionnelle voire en milieu protégé. Sollicitations régulières des usagers, du fait de leur pathologie parfois invalidante pour effectuer tous les actes de leur quotidien.

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social

Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnée s	Non conventionnées
1 Accompagnant psycho-social 1 Infirmière coordinatrice	Qualifié pour l'accompagnement vers et dans le logement. Auprès d'un public avec pathologies psychiatriques. Mise à disposition via le NHN	Avec le NHN	CCAS, CMS, associations caritatives, maison départementale des solidarités

Conditions d'accueil		
QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Le demandeur, suivi en psychiatrie, Les services de soins en psychiatrie, Un travailleur social qui accompagne l'utilisateur, Les familles	L'utilisateur doit en faire la demande Il doit s'engager à suivre les soins de psychiatrie, à accepter notre accompagnement et à payer son loyer
ATTRIBUTION	Accompagnant psychosocial, coordinatrice, bénévole de l'association accompagne le demandeur dans l'élaboration de sa demande. Commission d'admission	Dossier de demande d'admission et courrier libre Justificatifs des ressources lui permettant de payer son loyer résiduel Contrat de sous-location, signature du règlement intérieur et état des lieux.

Contacts et Localisation	
Nom responsable	DESPRES Michaël, Président Fabienne CARPENTIER, coordinatrice
Nom du référent	
Téléphone(s)	02.32.31.77.02 ou 06.58.14.74.93
Fax	02.32.31.77.89
Adresse mail	interface@nhn-navarre.fr
Adresse postale	62 route de Conches Maison des usagers et des associations CS 32204 27022 EVREUX CEDEX
Site internet	

DISPOSITIF D'ACCUEIL DE PROXIMITE DE L'EURE (DAPE)

☛ 13 places en logements diffus L'ABRI – EVREUX

Présentation :

Suite à une réponse à un appel à candidature « logement et publics spécifiques », l'ARS, le Conseil Départemental le SPIP et la DDCS ont retenu le Dispositif d'Accompagnement et de Proximité de l'Eure présenté par l'association l'Abri.

Mission :

Ce dispositif offre un accès au logement en petite unité de vie communautaire de 2 à 3 personnes en tant que lieu médian, une passerelle entre la sortie d'établissement pénitentiaire et le CHRS ou post-CHRS, permettant d'évaluer la capacité des personnes à aller vers, de récupérer leur autonomie et de faciliter par la suite l'inclusion sociale et le retour à la citoyenneté par la mobilisation du droit commun et par la construction d'un accompagnement médico-social spécifique.

Le DAPE, par un travail d'accompagnement pluridisciplinaire de personnes au plus près des conditions de vie autonome, constitue un sas favorable à l'observation, permettant ainsi, à terme, l'orientation la plus favorable et donc la plus durable.

Les objectifs du DAPE de l'Eure sont les suivants :

- proposer 13 places aux personnes (hommes et femmes) souffrant de pathologie psychiatrique, psychique, pour les sortants de détention
- offrir une réponse nouvelle et adaptée aux problématiques psychiatriques
- favoriser l'insertion des personnes atteintes de troubles et handicaps psychiatriques dans les dispositifs de droit commun et/ou complémentaires
- proposer un accompagnement global de proximité renforcé et adapté à la pathologie
- offrir aux personnes accueillies une stabilisation
- aider à la réinsertion en accompagnant les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits, à la vie quotidienne
- aider les personnes à trouver une solution de logement ou d'hébergement durable et adaptée
- aider la personne à accepter sa maladie
- accompagner les personnes vers l'observance thérapeutique
- réaliser un suivi et une évaluation du projet de vie

Orientation :

Pour le volet social, le dossier de demande d'admission est à adresser au SIAO.

Un dossier médical, cacheté par précaution de confidentialité et du respect du secret médical, est à adresser à l'attention du : Médecin du DAPE (51 rue Romain Rolland – 27000 EVREUX).

Une commission d'attribution est chargée d'étudier les demandes au minimum une fois par mois.

Cette commission est constituée de :

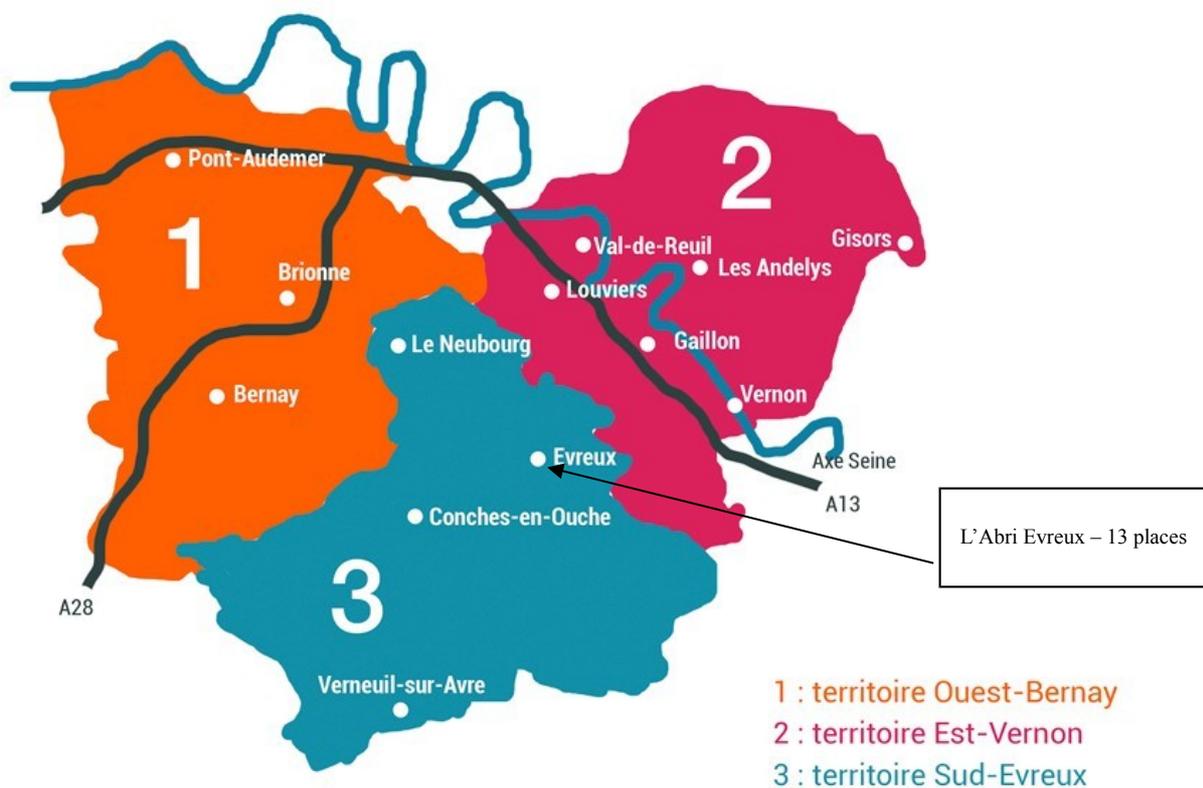
- un représentant du SIAO
- un intervenant SAO
- un CIP du SPIP
- un représentant du CCAS d'Evreux
- un représentant des structures d'hébergement
- un représentant des bailleurs
- un médecin du NHN de Navarre intervenant au sein du dispositif
- un représentant de RESPIRE
- un représentant du CLIC
- deux représentants de l'équipe médico-sociale du DAPE
- le chef de service du pôle médico-social de l'ABRI

Textes :

L633-I CASF- Note d'information N° DGAS/PIA/PHAN/2006/523 du 16 novembre 2006 relative à la mise en place de l'expérimentation des résidences d'accueil.
Circulaire DHOS/02/DGAS/3SD/DGS/MC4CNSA/2009/97 du 8 avril 2009

GHAM (Groupe Homogène d'Activités et Missions)						
						X

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE DE L'EURE - DAPE

Nom du dispositif : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE DE L'EURE (DAPE)	Implantation territoriale  <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> 1 : territoire Ouest-Bernay 2 : territoire Est-Vernon 3 : territoire Sud-Evreux </p>
Structure porteuse : L'ABRI	
Nom de l'établissement ou du projet : LOGEMENTS DIFFUS	
Normes handicapés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Typologie des publics accueillis							
femmes	X	hommes	X	couples	Couple avec enfant(s)	Parent isolé	Tous publics
Capacité d'accueil		13	Tranche âges enfants		Tranche âges adultes		
Précisions : personnes sortantes de détention - Pas d'accueil de mineurs							

Problématiques accompagnées									
Parentalité		Insertion Pro	X	Budget	X	Santé physique	X	Santé psy	X
errance	X	16-25 ans		Droit au séjour	X	addictions	X	Violence	X

Spécificité du Projet
<p>Assurant une présence de professionnels 24 h/24 et 7j/7, ce dispositif permet d'évaluer la capacité des personnes à aller vers, de récupérer leur autonomie et de faciliter par la suite l'inclusion sociale et le retour à la citoyenneté par la mobilisation du droit commun et par la construction d'un accompagnement médico-social spécifique.</p> <p>Ce dispositif d'accompagnement est pensé en vue de rapprocher les personnes accueillies au plus près des conditions de logement autonome et ainsi favoriser le chez soi. Propice à la convivialité, au partage et aux échanges entre personnes, équipes et environnement, les lieux sont confondus dans l'habitat de droit commun, évitant ainsi la stigmatisation.</p> <p>L'appropriation de l'habitat est indissociable de la notion « d'habiter » et « l'habiter » passe par le social et la colocation. Cela concerne le logement mais aussi le « vivre ensemble », qui est un domaine en soi et aussi un aspect des autres domaines (mobilité, santé, bien-être, paiement du loyer, relations de voisinage, activité...).</p> <p>La particularité de ce dispositif, au-delà de l'offre de logement, est donc de favoriser la reprise progressive d'une sociabilité.</p>

Prestations développées VOLET INSERTION			
Prestations AHI	INT*	EXT*	Conditions de mise en œuvre
Diagnostic/ Préconisations /Orientations	X		Procédure d'orientation et d'attribution spécifique : dossier social via le SIAO et dossier médical à transmettre au médecin psychiatre référent du dispositif. Un entretien est organisé en amont de la commission d'attribution avec le médecin référent du dispositif et la personne orientée. Les personnes orientées peuvent également (si autorisation judiciaire ou médicale) visiter au préalable la structure et le logement.
Accompagner au vivre ensemble et faire émerger un projet de vie	X		L'équipe pluridisciplinaire accompagne la personne autour d'un projet personnalisé travaillé avec elle lors d'entretiens réguliers. Ce projet de vie est évalué et ajusté régulièrement. Le vivre ensemble est travaillé de par notamment l'organisation de la structure : logement en co-location et confondu avec l'habitat de droit commun, proximité et présence continue des professionnels.
Accompagner vers l'autonomie, accompagnement global vers et dans le logement	X		L'accompagnement médico-social spécifique permet d'évaluer la capacité de la personne à aller vers, ainsi qu'à récupérer son autonomie (personne sortant de détention ou d'hospitalisation). Le concept du logement d'abord permet une reprise progressive et accompagnée par une équipe pluridisciplinaire d'une sociabilité en dehors des milieux contraints. L'accompagnement global médico-social permet de travailler de nombreuses problématiques : mobilité, santé, bien-être, paiement du loyer, relations de voisinage, activités, accès aux droits... Ce dispositif permet de travailler une orientation adaptée à la situation de chaque personne accueillie. La personne paye une redevance et perçoit l'APL.

*prestations développées soit en INTERNE soit en EXTERNE

Composition de l'équipe chargée de l'accompagnement social			
Ressources internes		Ressources externes	
Métiers POUR QUOI FAIRE ? (fonctions)	Composition équipe QUI ? (compétences ou qualification)	conventionnée s	Non conventionnées
1 travailleur sociale 1 infirmier 1 médecin psychiatre 1 maîtresse de maison 1 agent d'accueil 2 veilleurs de nuit 1 psychologue	CESF IDE	SPIP	Hôpitaux, PASS, CMP, médecins libéraux, centres sociaux, autres associations du territoire, services des forces de l'ordre, pompiers, équipe mobile, services de tutelle, MDPH, services sociaux départementaux, préfecture, OFII...

Conditions d'accueil			
	QUI ? (personne, institution...)	COMMENT ? (pré-requis, commission, circuit...)	AVEC QUOI ? (formulaire, contrat...)
PRESCRIPTION et ORIENTATION	Tout dispositif en charge du public susceptible d'être accueilli	De couverture départementale, ce dispositif accueille des personnes (hommes et femmes) ayant des problématiques psychiatriques, sortant de détention	Pour le volet social, le dossier de demande d'admission est à adresser au SIAO. Un dossier médical cacheté par précaution de confidentialité et de respect du secret médical est à adresser à l'attention du médecin du DAPE (51 rue Romain Rolland – 27000 Evreux). Disponible sur demande.
ADMISSION	Une commission d'attribution est chargée d'étudier les demandes. Cette commission est constituée de : - un représentant du SIAO - un intervenant SAO - un CIP du SPIP - un représentant du CCAS d'Evreux - un représentant des structures d'hébergement - un représentant des bailleurs - un médecin du NHN de Navarre intervenant au sein du dispositifs - un représentant de RESPIRE - un représentant du CLIC - deux représentants de l'équipe médico-sociale du DAPE - le chef de service du pôle médico-social de l'ABRI		

Contacts et Localisation	
Nom responsable	Sophie Bocquet-Mesnil : responsable du Pôle médico-social
Nom du référent	Sophie Bocquet-Mesnil
Téléphone (s)	02.32.38.01.38
Fax	02.32.62.84.86
Adresse mail	sophie.bocquet-mesnil@abriasso.org /
Adresse postale	51 rue Romain Rolland – Immeuble Roncevaux 27000 EVREUX
Site internet	www.abriasso.org

PARTIE 4 : INSTANCES – PROCEDURES - OUTILS

PROCEDURE DE RELOGEMENT DES MENAGES HEBERGES DANS LE DISPOSITIF D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION DE L'EURE :

SIAO URGENCE : Dispositif d'Accueil et d'Orientation de l'Eure (DAOE), PRESTATIONS DE VEILLE SOCIALE (accueil de jour, maraude...), CADA-HUDA...

ET

SIAO INSERTION (CHRS, ALT avec AVDL ou AGLS, logements adaptés...)

**AU TITRE DE LA MOBILISATION DU CONTINGENT DE RESERVATION
PREFECTORALE**

1.- Préambule :

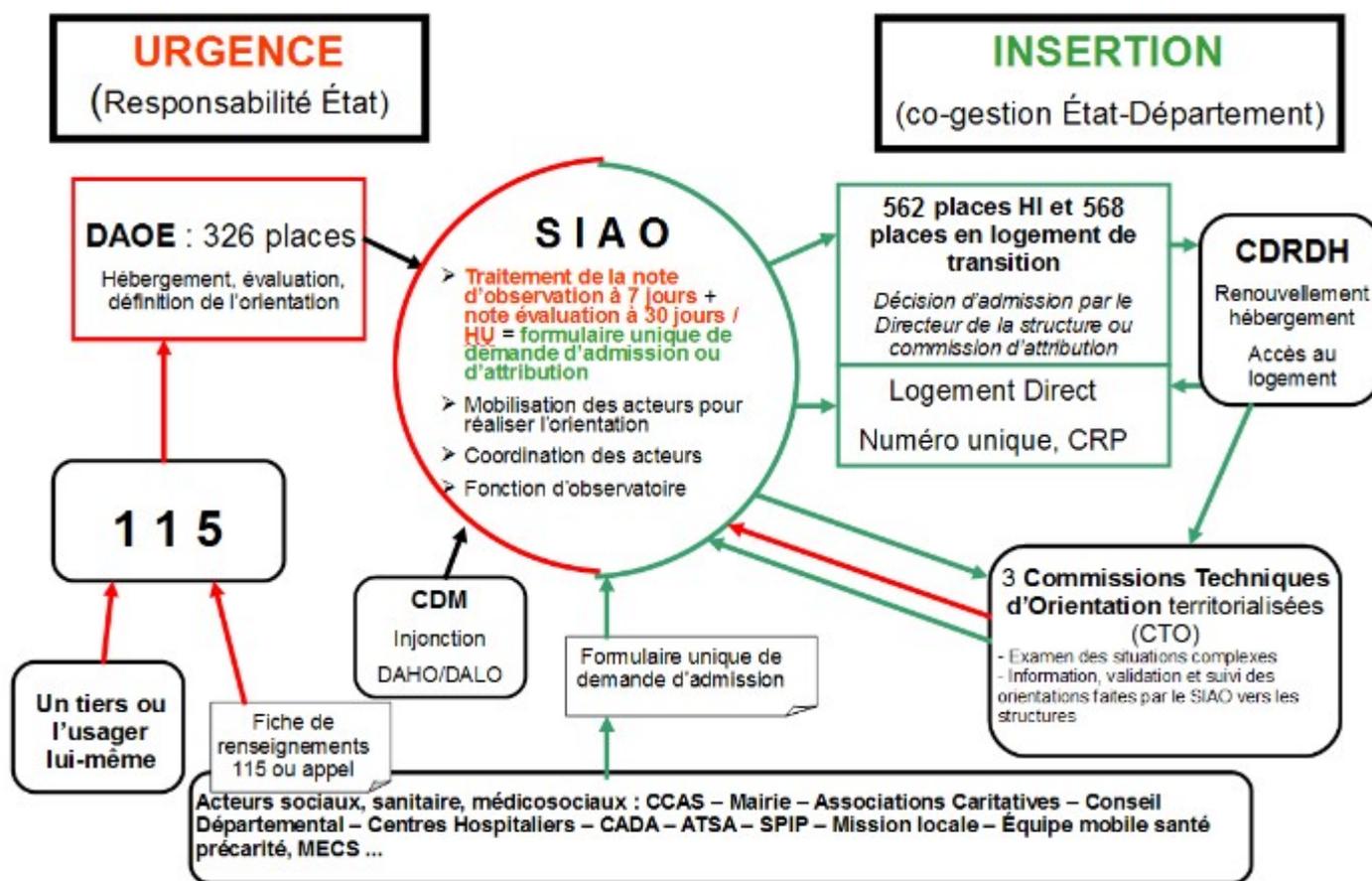
Dès 2010, la DDCS 27 a conçu un schéma directeur d'organisation de l'accès au logement des personnes sans domicile fixe en demande d'hébergement et d'accès au logement, qui reprend et arrête le principe d'un circuit unique de la demande d'hébergement d'urgence et d'insertion et de l'offre. Clef de voûte de cette organisation, la DDCS de l'Eure a choisi un opérateur unique du SIAO urgence et insertion, l'association YSOS déjà gestionnaire du 115.

De plus, confronté à une absence de moyens d'hébergement en propre, pour faire face à ses nouvelles responsabilités le Conseil départemental de l'Eure a souscrit dès 2010 à cette organisation centralisée des demandes et de l'offre d'hébergement, afin de bénéficier de l'ensemble des prestations du dispositif Accueil Hébergement Insertion de l'Etat (évaluation, orientation, hébergement, accompagnement), pour le public relevant de sa compétence (article 68 loi MOLLE) à savoir « les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile ».

De plus, afin de garantir au Conseil Départemental une bonne gestion de sa dépense, il statue au côté de l'Etat, sur le renouvellement de ses prises en charge d'hébergement d'insertion (ALT avec AVDL et CHRS insertion) au terme de 6 mois, en Commission de Régulation du Dispositif d'Hébergement (CDRDH). De surcroît, la CDRDH ayant aussi pour mission de valider les sorties vers le logement autonome ou accompagné (ASLL-FSH) ces ménages sont alors immédiatement entrés dans SYPLO (outil de gestion du contingent de réservation préfectoral).

Concernant le volet hébergement d'urgence, l'opérateur unique du SIAO urgence et insertion gestionnaire du 115 (l'association YSOS), a une gestion centralisée des 326 places d'hébergement d'urgence du Dispositif d'Accueil et d'Orientation de l'Eure (DAOE). Aux fins de répondre à l'enjeu majeur des SIAO « réaliser l'accès au logement dès que possible », l'Etat dans ce département s'est fixé pour objectif la mobilisation dans un délai de 2 mois, du logement pour toute personne en capacité d'habiter. Ainsi une évaluation au terme de 30 jours d'hébergement est-elle effectuée pour toute personne accueillie dans le DAOE.

EURE – le dispositif d'hébergement des personnes sans domicile



2.- Quels moyens pour reloger les sortants de structures d'hébergement urgence et insertion ou du logement adapté :

Procédure de mobilisation du Contingent de Réserve Préfectoral de logement social

La DDCS de l'Eure gère le contingent pour le compte du Préfet. L'objectif annuel est fixé chaque année, au regard du parc existant, du taux de rotation et des livraisons neuves de l'année. Chaque année, l'objectif assigné aux bailleurs sociaux sera de plus de 1000 attributions. Les ménages sortant de structures d'hébergement urgence ou insertion ou de logements temporaires sont prioritaires après le public DALO.

Le décret n° 2011-176 du 15 février 2011 modifiant l'article R.441- 5 du code de la construction et de l'habitation maintient le volume des réservations préfectorales à un nombre de logements qui ne peut pas dépasser 30% du total des logements de chaque organisme. A l'intérieur de ce taux de réservation de 30%, le contingent de logements réservés pour les agents civils et militaires de l'Etat peut être au plus de 5%.

Il prévoit que les bailleurs sociaux signent avec l'Etat une convention de réservation visant à organiser les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social reconnu au Préfet au bénéfice de personnes prioritaires mentionnées au 12ème alinéa de l'article R441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation autres que les agents civils et militaires de l'Etat, celle-ci a été signée en 2011 et modifiée en 2015 et a pris effet en juillet 2015.

Le dispositif mis en place par cette convention-cadre a pour objet de limiter les saisines de la commission de médiation en traitant en amont les situations par la mise en œuvre de propositions adaptées permettant d'apporter des réponses satisfaisantes aux ménages concernés.

Le Préfet et les bailleurs sociaux se sont entendus sur la mise en place d'un mode de gestion du contingent en flux délégué. Cette méthode de gestion consiste à fixer le nombre annuel de logements qui doit être mis à la disposition de l'Etat, le bailleur choisissant les logements qu'il propose en fonction des vacances de son parc et se chargeant de présenter en commission d'attribution de logement des candidats appartenant aux publics définis éligibles au contingent réservé de l'Etat.

Le suivi de la gestion, ainsi que les échanges d'information entre le Préfet et les bailleurs se font par l'utilisation de l'outil informatique SYPLO depuis septembre 2015.

Les Publics prioritaires :

Les publics prioritaires définis pour bénéficier d'un logement au titre du contingent de réservation préfectoral et labellisés dans ce cadre par l'Etat (DDCS) sont les suivants :

Motifs SYPLO		Correspondance motifs définis avec bailleurs		
VIVIER ETAT				
Types de publics	Indice de priorité	Indice* statistique		Indice de priorité
Statut prioritaire DALO	12	1	Statut prioritaire DALO	12
Sortants d'hébergement d'urgence et d'insertion	6	2	Labellisées par CDRDH (insertion) et DDCS (urgence)	6
Priorité liée à l'âge ou à la santé	5	3	Jeunes en précarité (garantie jeune, emploi d'avenir...)	
Habitat indigne	5	4	Habitat dégradé : habitat indécents/habitat	
Habitat insalubre	5	5	insalubre/local impropre à l'habitation	5
Habitat indécents	5	6		
Menacés d'expulsion	4	7	Menacés d'expulsion orientation CCAPEX	4

**indice statistique= classement car certains ménages peuvent bénéficier d'un cumul de points au titre des indices de priorités*

☞ *L'utilisation ET le fonctionnement de SYPLO :*

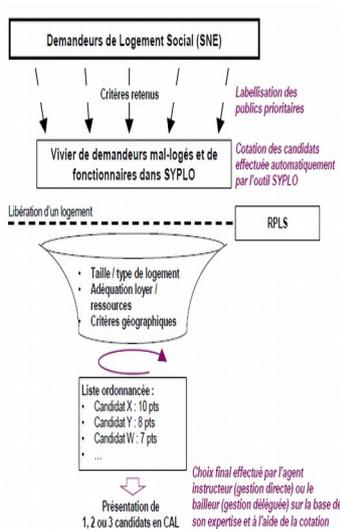
Système priorité logement (SYPLO) : outil informatique développé par l'Etat pour permettre aux Préfets de département de gérer leurs contingents réservés de logements sociaux. Il a également pour objectif de dématérialiser et de structurer les échanges relatifs à l'attribution des logements du contingent préfectoral entre les services départementaux de l'Etat (DDCS 27/préfecture) et les organismes HLM.

L'information sur le relogement des candidats du vivier sera récupérée, grâce à l'interface entre SYPLO et le Système National d'Enregistrement (SNE), dès la radiation des demandes dans le SNE par les bailleurs.

Les demandeurs identifiés comme éligibles au contingent réservé de l'Etat sont définis dans la convention de 2015. Ils sont initialisés dans SYPLO via leur Numéro Unique afin de constituer un vivier de demandeurs reconnus prioritaires.

Lors de l'arrivée d'une vacance de logement, les bailleurs (en gestion déléguée*) instruisent cette vacance en combinant dans l'outil divers filtres de recherche qui permettent de rechercher les demandeurs du vivier correspondant aux caractéristiques d'un logement vacant. Les bailleurs ont une gestion déléguée du contingent de réservation préfectorale, En revanche la DDCS a la maîtrise des ménages à proposer concernant le vivier Etat.

...



RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social

☞ *La méthode de labellisation du public prioritaire- vivier Etat :*

L'inscription d'un ménage dans le vivier des personnes prioritaires suppose son inscription préalable dans le système national d'enregistrement dans l'Eure. L'enregistrement et sa labellisation sont effectués par la DDCS, pour les ménages relevant des priorités 12, 6 (sortants d'hébergement...), 5 et 4.

☞ *Commission d'attribution et information du Préfet sur la décision de la commission d'attribution.*

Ménages prioritaires Dallo : Un candidat, reconnu prioritaire DALO, est présenté en commission d'attribution. Le bailleur informe le ménage prioritaire Dallo, retenu par la commission d'attribution, que la proposition de logement qui lui est faite, l'est au titre du logement opposable et il attire son attention sur le fait qu'en cas de refus d'une offre de logement tenant compte de ses besoins et capacités, il risque de perdre le bénéfice de la décision de la commission de médiation.

Autres publics prioritaires : Trois candidats peuvent être présentés en commission d'attribution. La commission d'attribution attribue le logement en classant les candidats par ordre de priorité, l'attribution du logement étant prononcée au profit du candidat suivant, en cas de refus du logement par le candidat classé devant lui.

3.- Les circuits de labellisation des ménages :

Le SIAO urgence :

La note d'évaluation adressée au SIAO urgence au terme de 30 jours d'hébergement via le formulaire unique est instruite par les SAO (3 SAO territorialisés et 1 SAO spécialisé). Ce travail d'instruction permet de vérifier si le ménage a les capacités à accéder immédiatement au logement de droit commun ou accompagné. Le SAO ou la structure d'hébergement, si celle-ci dispose de moyen internalisé au titre de la fonction accompagnement adresse à la DDCS bureau « accès à l'hébergement et au logement » une note sociale intitulée « relogement dans le cadre du CRP ». La DDCS instruit cette note selon le prisme de l'autonomie dans le logement et dans l'environnement du ménage et entre dans SYPLO les coordonnées du ménage et la note sociale dite « relogement dans le cadre du CRP ». **Le numéro unique fourni via le SNE est un préalable indispensable.** Remarque : Les « guichets enregistreurs » disposent de 30 jours pour enregistrer la demande de logement social dans le SNE, que le ménage ait déposé sa demande auprès d'un guichet enregistreur ou directement en ligne sur le site : demande-logement-social.gouv.fr .

NB : Pour éviter les décalages entre son enregistrement dans le SNE, et les saisines de la DDCS, **il convient de transmettre la note « relogement dans le cadre du CRP » avec le numéro unique.**

Le SIAO insertion :

La Commission Départementale de Régulation du Dispositif Hébergement

La CDRDH est une instance décisionnelle collégiale et départementale qui réunit :

- les opérateurs de l'hébergement gérant :
 - o des places d'insertion qu'il s'agisse de structures en diffus ou en collectif, à savoir les places :
 - de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - de stabilisation,
 - conventionnées au titre de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT)
 - o des CADA, les ATSA, les HUDA
- l'opérateur du SIAO urgence et insertion
- les bailleurs sociaux et l'un des collecteurs du 1% Logiliance
- les co-gestionnaires du SIAO insertion à savoir l'Etat et le Conseil Départemental

Quatre missions sont affectées à la CDRDH :

- Statuer sur la demande de renouvellement de prise en charge un mois avant la fin de prise en charge en hébergement, set définir sa durée qui ne peut excéder 6 mois.
- statuer sur les demandes de réorientation vers l'hébergement d'urgence, d'insertion, le logement adapté (dont l'IML) et si besoin définir en séance d'une réorientation ou d'une fin de prise en charge
- statuer si nécessaire sur les demandes de fin de prise en charge
- statuer sur le projet d'accès au logement de ménages hébergés dont les ménages statutaires en CADA (vers le logement direct ou accompagné) et si nécessaire redéfinir en séance cette proposition afin de mobiliser le Contingent de Réservation. Préfectoral A cet effet, le formulaire « relogement dans le cadre du CRP » est adressé à la DDCS notamment pour les sorties d'ATSA, de CADA et d'HUDA. Il est adressé systématiquement aux deux messageries ddcs-27-bureau-h-l@eure.gouv.fr et nadege.sabardeil@eure.gouv.fr du bureau Accès à l'Hébergement

FICHE DE PROCEDURE

ARTICULATION ENTRE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE de REGULATION du DISPOSITIF d'HÉBERGEMENT (CDRDH) et LE CIRCUIT UNIQUE DE LA DEMANDE AU TITRE DU SIAO URGENCE ET INSERTION



Présentation et missions de la CDRDH :

La CDRDH est une instance décisionnelle collégiale et départementale qui réunit :

- les opérateurs de l'hébergement gérant :
 - o des places d'insertion qu'il s'agisse de structures en diffus ou en collectif, à savoir les places :
 - de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - de stabilisation,
 - conventionnées au titre de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT)
 - o des CADA
- l'opérateur du SIAO urgence et insertion
- les bailleurs sociaux et l'un des collecteurs du 1% Logiliance
- les co-pilotes de l'hébergement d'insertion à savoir L'Etat et le Conseil Général

Quatre missions sont affectées à la CDRDH :

- Un mois avant la fin de prise en charge en hébergement, statuer sur la demande de renouvellement de prise en charge et définir sa durée qui ne peut excéder 6 mois.
- statuer sur les demandes de réorientation vers l'hébergement d'urgence, d'insertion, le logement adapté (dont l'IML) et si besoin définir en séance d'une réorientation ou d'une fin de prise en charge
- statuer si nécessaire sur les demandes de fin de prise en charge
- statuer sur le projet d'accès au logement de ménages hébergés dont les ménages statutaires en CADA (vers le logement direct ou accompagné) et si nécessaire redéfinir en séance cette proposition et ce en vue de mobiliser le Contingent de Réservation Préfectoral.

L'organisation administrative des demandes de renouvellement de prise en charge et des décisions :

- les CDRDH sont programmées toutes les 6 semaines, un calendrier prévisionnel est établi par la DDCS sur une durée de 12 mois.
- Les demandes de renouvellement doivent parvenir à la DDCS, 15 jours avant la date de CDRDH.
- les CDRDH sont organisées par territoire géographique:
 - o UTAS Vernon/Louviers
 - o UTAS Evreux/Pont Audemer
- Les opérateurs saisissent leur demande de renouvellement de prise en charge, de réorientation ou de fin de prise en charge...sur un formulaire spécifique élaboré par la DDCS. Ils mentionnent notamment les motifs du renouvellement ainsi que le projet d'accès au logement du ménage. Ces documents sont adressés à la messagerie DDCS du Bureau Accès à l'hébergement et au logement : nadege.sabardeil@eure.gouv.fr
- A réception des formulaires, la DDCS instruit les demandes et complète le tableau de bord d'examen des situations qui seront présentées en CDRDH.
- Le tableau de bord est adressé aux membres de la CDRDH concernée
- A l'issue de la CDRDH les décisions sont consignées dans le tableau de bord qui est renvoyé aux différents membres.



Les réorientations vers l'offre AHI des ménages en CHRS insertion et en ALT insertion* :

Pour conserver au dispositif d'hébergement sa fluidité et permettre aux publics hébergés un parcours dynamique, l'offre nécessaire à la réorientation est recherchée :

- en premier lieu, au sein des structures gérées par l'opérateur. Si l'offre est disponible en interne, l'opérateur réalise la réorientation, puis porte à la connaissance du SIAO le nombre et le type de places ainsi libérées.
- en second lieu, si la structure hébergeante ne dispose pas de cette offre en interne, elle adresse à l'opérateur du SIAO :

a) Si la réorientation est issue d'une décision en CDRDH :

Le formulaire CDRDH. Ce formulaire est préalablement complété par la structure hébergeante qui mentionne et argumente la décision de réorientation de la CDRDH.

b) Si la demande de réorientation de la structure AHI est sollicitée pendant la 1^{ère} période de prise en charge sur des places de stabilisation, CHRS, ALT

Le formulaire unique pour mobiliser l'offre nécessaire à la réorientation.

Le SIAO gère des listes d'attente de demandes objectivées** vers une même offre en priorisant les demandes :

- priorité 1- DAHO
- priorité 2- réorientation suite à une décision de CDRDH et réorientation pendant la 1^{ère} prise en charge sur des places de stabilisation, CHRS, ALT
- priorité 3- autres

Le SIAO au titre de sa fonction observation est informé des mouvements effectués à l'interne.

* ne sont pas concernés les ménages occupant au titre de l'hébergement d'urgence les interstices de l'hébergement d'insertion en CHRS collectif ou semi-collectif

** se référer à la procédure de gestion des listes d'attente des demandes objectivées par les acteurs du SIAO.

NOTICE EXPLICATIVE

- **de la fiche de renseignement de demande de mise à l'abri ou de demande d'hébergement d'urgence**
- **du formulaire unique d'évaluation de situation pour une demande d'admission en hébergement d'insertion**

1. INTRODUCTION : Contexte

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Plan Départemental de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (**PDAHI**) intégré au Plan Départemental d'Accès pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2016-2020, et de la mise en place du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (**SIAO**), la DDCS 27 a élaboré un schéma directeur d'organisation de l'accès au logement des personnes sans domicile fixe en demande d'hébergement, lequel reprend et arrête le principe d'un circuit unique de la demande (**annexe 1**).

Clef de voûte de cette organisation, la DDCS de l'Eure a choisi un opérateur unique du SIAO urgence et insertion, l'association YSOS déjà gestionnaire du 115, numéro vert de l'hébergement d'urgence.

Confronté à une absence de moyens d'hébergement en propre, pour faire face à ses nouvelles responsabilités (article 68 de la loi MOLLE) le Département de l'Eure a souscrit dès 2010 à une organisation centralisée des demandes et de l'offre d'hébergement, afin de bénéficier de l'ensemble des prestations du dispositif Accueil Hébergement Insertion de l'Etat (évaluation, orientation, hébergement, accompagnement).

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du circuit unique de la demande d'hébergement d'urgence et d'insertion, les acteurs du SIAO urgence et insertion (les structures d'hébergement, les services du Département...) ont élaboré avec l'association YSOS opérateur du SIAO, deux formulaires spécifiques de demande d'hébergement qui ont reçu en juillet 2012 la validation de l'État et du Département à savoir :

- la « fiche de renseignement de demande de mise à l'abri ou de demande d'hébergement d'urgence »,
- le « formulaire unique d'évaluation de situation et de demande d'admission en hébergement d'insertion du dispositif AHI ou de demande de renouvellement d'hébergement d'urgence au terme de 30 jours d'hébergement d'urgence ».

Cette notice a pour objet de vous présenter ces deux documents, leur mode d'emploi et d'en rendre l'utilisation obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013.

2. La « fiche de renseignement de demande de mise à l'abri ou de demande d'hébergement d'urgence »

Elle constitue un outil de sollicitation entre les structures de 1^{er} accueil et l'association YSOS-115, pour des ménages dépourvus d'hébergement. L'opérateur du SIAO urgence, l'association YSOS, a une gestion centralisée de la presque totalité des places urgence.

Toute personne accueillie sur ces places fait l'objet d'une évaluation sociale dans les 30 jours de son hébergement et de préconisations d'orientations. Le ménage est alors orienté dans son parcours résidentiel vers le logement ordinaire avec ou sans accompagnement. Seules des carences sociales avérées motivent le recours à l'hébergement d'insertion.

3. Le « formulaire unique d'évaluation de situation et de demande d'admission en hébergement d'insertion du dispositif AHI ou de demande de renouvellement d'hébergement d'urgence au terme de 30 jours d'hébergement d'urgence »

Il permet de formuler les demandes d'admission en structures d'insertion et de logements dits de résidences alternatives. Ces demandes sont présentées sous la forme d'un dossier « **formulaire unique** ». Elles sont renseignées par les travailleurs sociaux, à partir de leur connaissance du ménage et du travail d'accompagnement réalisé et partagé avec lui, autour de cette demande. L'évaluation sociale doit mettre en évidence les besoins du ménage en termes d'accompagnement social et de configuration de l'hébergement.

Les demandes sont adressées exclusivement à l'opérateur du SIAO insertion soit par :

- Email à : secretariat-siao@association-ysos.fr
- ou
- courrier à : Plateforme SIAO Association YSOS 24 route des tombettes 27000 Evreux

Cette demande unique, qui permet de ne pas solliciter plusieurs dispositifs en parallèle, a été conçue pour répondre aux exigences :

- a) du ménage et du travailleur social : permettre d'exprimer les besoins de la personne à travers une évaluation sociale, dans le respect de la déontologie.
- b) du SIAO : identifier clairement la nature des prestations attendues pour orienter vers le type d'hébergement le plus adapté.
- c) d'une proposition de place la plus adaptée en recherchant le meilleur compromis entre :
 - délai d'admission
 - adaptation de la structure à la personne
 - maintien dans le territoire de vie.
- d) du système d'information SI-SIAO : permettre de renseigner le dispositif d'observation (validé par la CNIL le 21/07/2011).

A réception des demandes, l'opérateur du SIAO, via les travailleurs sociaux des Services d'Accueil et d'Orientation (SAO)¹, vérifie la complétude administrative du dossier. En préparation des Commissions Techniques d'Orientations (CTO), les travailleurs sociaux des SAO donnent leur appréciation sur l'orientation.

La décision d'admission en structure demeure de la compétence du directeur d'établissement ou des commissions d'attribution (exemple : Maison relais).

Les **CTO sont au nombre de 3** et territorialisées, 1 par territoire d'UTAS à l'exception de l'UTAS Est-Vernon qui dispose de 2 commissions, l'une dédiée aux infra-territoires 1/2 (Les Andelys – Gaillon-Vernon – Pacy sur Eure Gasny) et la seconde aux infra-territoires 3/4 (Louviers-Val de Reuil-Etrépagny) Les CTO sont co-animées par l'Etat et le Département et disposent d'un règlement intérieur. Elles :

- examinent toutes les situations du ressort du périmètre d'UTAS

1

- 1 fois par an elles se réunissent pour élaborer les diagnostics de territoire permettant de proposer des pistes d'amélioration de l'offre de prise en charge.

Dans un objectif de gouvernance partagée, l'Etat et le Département effectueront annuellement en CORESP du PDALHPD une évaluation de la politique AHI dans le département.

Le Schéma de synthèse

intégré au formulaire unique de demande d'hébergement ou de logement d'insertion de L'Eure validé par le Conseil Départemental et l'Etat.

A QUOI SERT-IL ?

Le schéma de synthèse est l'aboutissement des éléments successifs portés dans les différents volets du formulaire unique. C'est un outil de communication synthétique rédigé par un travailleur social à destination d'autres travailleurs sociaux. Il permet d'élaborer le diagnostic social et d'identifier la problématique (ensemble des problèmes)

C'est le socle du diagnostic partagé entre le prescripteur et le SAO ; il permet de mobiliser les moyens adéquats en hébergement d'insertion ou en logement adapté.

C'est l'avis technique du travailleur social, son évaluation des situations, qui est attendu, à dissocier de l'appréciation qu'a l'utilisateur de sa situation.

C'est une évaluation globale de la situation du ménage qui repose sur ses capacités et ses difficultés constatées « à être autonome » dans 7 domaines d'investigation (le parcours résidentiel ; la santé et l'hygiène ; la gestion budgétaire ; le lien social ; la vie familiale, conjugale, parentale ; l'accès aux droits ; l'emploi et la formation).

COMMENT LE REMPLIR ?

A. LES ELEMENTS D'OBSERVATION ET D'APPRECIATION

Les éléments d'observation et d'appréciation reposent sur des faits avérés constatés au regard des attitudes, comportements, des postures et des actes posés par le ménage. Le travailleur social qui rédige le diagnostic expose, les capacités du ménage à « prendre en charge.... », « gérer... », « assumer... », « assurer... » « anticiper... ».....

Eléments attendus pour les 7 champs d'investigation :

1. Vie familiale, conjugale ou parentale : relations intrafamiliales
 - Nature des relations au sein de la cellule familiale ou au sein du couple : projet commun, soutien mutuel, attitudes et comportements....
 - Fonction parentale, repères éducatifs, autorité parentale, suivi scolaire....
 - Niveau d'adhésion des mesures de protection et perspectives d'amélioration.
2. Administratif/Accès aux droits
 - Relation aux démarches administratives : Capacité à engager des démarches, à les réaliser, à les faire aboutir...avec ou sans accompagnement
 - Relation aux administrations : Connaissances des acteurs sociaux et des administrations, positionnement de l'utilisateur face aux administrations (renoncement, ressentiment....)
3. Emploi/Formation
 - Niveau et ou diplôme scolaire, expérience professionnelle
 - Projet de la personne
 - Capacité à se mobiliser
 - Capacité physique/psychique à aller vers l'emploi ou la formation.
 - Engagement et constance dans l'emploi occupé ou la formation suivie (ou les emplois et formations antérieurs)

4. Réseau Local

- Nature (famille, amis) et qualité du réseau de proximité : aidant ou mal intentionné
- Nature des relations aux autres, sociabilité, attitudes et comportements...
- Territoire de vie... (mesurer les lieux d'attache et ceux à proscrire ou éviter)

5. Santé/Hygiène

Il n'est pas demandé de diagnostic médical. Il convient de préciser le handicap physique (mobilité) ou psychique si celui-ci est connu.

- Gestion et suivi de sa maladie, de ses traitements, adhésion aux soins, obligation de soins
- Capacité de la personne à parler de sa maladie, de ses troubles, de ses addictions...
- Capacité à prendre soin de sa personne (hygiène, suivi médical, alimentation...)

6. Budget

- Fragilité des ressources, priorités que se fixe le ménage
- Mesurer le niveau d'engagement dans les plans de remboursement...
- Mesurer l'adhésion à l'accompagnement budgétaire

7. Hébergement/Logement/Parcours résidentiel

- Retracer et analyser le parcours résidentiel : Expulsions, expulsions répétées, hébergements précaires chez des tiers ou de la famille, parcours locatif privé, public..., institutionnel
- Relation au logement (investissement, cohabitation...) et au voisinage (conflit, soutien, repli sur soi...)
- respect des obligations du locataire ou de l'accédant à la propriété (loyer, factures, nettoyage, impôts...)

B. SYNTHÈSE

C'est l'analyse de la problématique du ménage par le travailleur social. Celui-ci expose notamment:

- la posture et les potentialités du ménage,
- « ce qui fait problème » ou « fait frein ».

FICHE DE RENSEIGNEMENT
DEMANDE DE MISE A L'ABRI
DEMANDE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

Informations à communiquer pour traitement à la Cellule 115 ou à La Pause

- par téléphone : 115- 02.32.23.70.56- par FAX : 02 32 23 30.70 - par Courriel : 115@ysos.fr
- par téléphone : 02.32.33.52.76- par FAX : 02.32.62.59.36 - par Courriel : lapause@adaea-27.com

ACTEUR DE LA VEILLE SOCIALE	NOM Prénom	Téléphone/fax	
DATE	HEURE	VILLE	UTAS

	NOM	PRENOM	Date lieu de Naissance	téléphone
Adulte				
Adulte				
Enfant				

Etat des ressources financières
(montant et nature)

Indicateurs d'Urgence			
indicateurs de Vulnérabilité sociale			
Fragilité	Femme enceinte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'enfant(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Personne âgée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Isolement	Sans soutien amical	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sans soutien familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens de subsistance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non		
Situation administrative	Absence de couverture sociale <input type="checkbox"/>		
Constats établis lors de l'entretien			
Fragilité physique	N'a pu s'alimenter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Personne à mobilité réduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Blessure physique, coups, violences conjugales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fragilité psychologique	Est sous l'emprise d'alcool ou de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Irritabilité, énervement, en pleurs...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
moyen de locomotion	<input type="checkbox"/> Oui Lequel : <input type="checkbox"/> non		

Le demandeur est-il sans solution d'hébergement et nécessite-t-il un hébergement dans l'immédiat ?

oui

non

Rupture d'hébergement récent

Absence d'hébergement fixe depuis plus d'un an

Problématique du demandeur et exposé de la demande

Cadre réservé au traitement de la demande par le SIAO Urgence

Conditions climatiques : fortes pluies, vent fortes chaleurs températures négatives

Public Type					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sans Domicile Fixe Homme/ Femme grande précarité routards (voir procédure)	Primo-Arrivants Demandeurs D'Asile Homme/Femme (voir procédure)	Victimes de violences conjugales Femmes avec ou sans enfants (voir procédure)	Femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans (hors primo-Arrivants, déboutés, Dublin II, procédures prioritaires)	Déboutés du droit d'asile, Dublin II, procédures prioritaires Hommes Femmes avec ou sans enfants	Autre (Précisez)

Propositions d'orientation / Préconisations

Urgence

Réponse aux besoins primaires alimentaires <input type="checkbox"/>
Mise à l'Abri <input type="checkbox"/>
Hébergement d'Urgence <input type="checkbox"/>

Taxi <input type="checkbox"/>
Sac de Couchage <input type="checkbox"/>
Kit hygiène <input type="checkbox"/>
Kit alimentaire <input type="checkbox"/>

Position du demandeur	
Acceptation <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
Commentaire :	

SIAO INSERTION DE L'EURE

Formulaire unique

d'évaluation de situation et de demande :

- d'admission en Hébergement d'Insertion du dispositif AHI*
- de renouvellement d'hébergement d'urgence au terme de 30 jours d'hébergement d'urgence

**Accueil Hébergement Insertion en référence au Plan Départemental (PDAHI)*

Date de la demande :

ORIGINE DE L'ORIENTATION ET DE LA DEMANDE

- Identité du service et/ou de l'association

Nom et fonction du prescripteur :

Coordonnées : adresse :

Tél. :

Email :

- Référent

Coordonnées : adresse :

Tél. :

Email :

Opérateur du SIAO de l'Eure
Plateforme SIAO – 24 Rue des tombettes – 27000 EVREUX
Tel : 02.32.23.21.45
Secretariat-siao@ysos.fr

NATURE DE LA DEMANDE

Logement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de transition convention d'occupation bailleurs privés*<input type="checkbox"/> ▪ adapté PLAI*<input type="checkbox"/> 	Maison Relais <input type="checkbox"/>			
Résidence sociale/FJT <input type="checkbox"/>	Résidence Sociale/FTM... <input type="checkbox"/>			
Hébergement d'insertion : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%; border: none;"> - Stabilisation**<input type="checkbox"/> - CHRS insertion**<input type="checkbox"/> - ALT insertion**<input type="checkbox"/> </td> <td style="width: 5%; border: none; text-align: center;">}</td> <td style="width: 35%; border: none;"> Collectif.....<input type="checkbox"/> Semi-Collectif.....<input type="checkbox"/> Diffus.....<input type="checkbox"/> </td> </tr> </table>		- Stabilisation** <input type="checkbox"/> - CHRS insertion** <input type="checkbox"/> - ALT insertion** <input type="checkbox"/>	}	Collectif..... <input type="checkbox"/> Semi-Collectif..... <input type="checkbox"/> Diffus..... <input type="checkbox"/>
- Stabilisation** <input type="checkbox"/> - CHRS insertion** <input type="checkbox"/> - ALT insertion** <input type="checkbox"/>	}	Collectif..... <input type="checkbox"/> Semi-Collectif..... <input type="checkbox"/> Diffus..... <input type="checkbox"/>		
Intermédiation locative <input type="checkbox"/>				
Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS): 20% du contingent de réservation Préfet- public en insertion..... <input type="checkbox"/>				
Démarches entreprises auprès des bailleurs publics Préciser :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			

* Habitat et Humanisme

** Cf : se référer aux définitions du Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion de l'Eure (PDAHI 27)

HISTORIQUE AU REGARD DU LOGEMENT

	Accord date		Refus date	A solliciter	
<input type="checkbox"/> FSH				<input type="checkbox"/>	
Accès				<input type="checkbox"/>	
Maintien				<input type="checkbox"/>	
Volet énergie				<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> ASLL	Début	Fin		<input type="checkbox"/>	
Accès				<input type="checkbox"/>	
Maintien				<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Recours DALO	Date		Dossier en cours	Classé prioritaire et urgent	Conseillé à l'intéressé
Hébergement			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
logement			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION FAMILIALE

ETAT CIVIL		
	Demandeur	Conjoint
Nom Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité	Française <input type="checkbox"/> Union Européenne..... <input type="checkbox"/> Hors Union Européenne..... <input type="checkbox"/>	Française..... <input type="checkbox"/> Union Européenne..... <input type="checkbox"/> Hors Union Européenne <input type="checkbox"/>
Situation administrative <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée de validité du titre de séjour ▪ Nature du titre de séjour 		
<i>Adresse ou domiciliation</i>		
<i>Logement/Hébergement actuel</i>		
N° Tél.		
<i>Situation matrimoniale (marié, célibataire, divorcé, séparé, veuf, Pacs, vie maritale, concubinage)</i>		

SITUATION ADMINISTRATIVE

	Monsieur			Madame		
	OUI	NON	E N COURS	OUI	NON	E N COURS
<i>Assurance maladie</i>	<input type="checkbox"/>					
<i>Droit ouvert</i>	<input type="checkbox"/>					
CMU	OUI	NON	E N COURS	OUI	NON	E N COURS
	<input type="checkbox"/>					
CMU complémentaire	OUI	NON	E N COURS	OUI	NON	E N COURS
	<input type="checkbox"/>					
CAF Droit ouvert	OUI	NON	E N COURS	OUI	NON	E N COURS
	<input type="checkbox"/>					
Démarches administratives en cours :						

SITUATION DES ENFANTS

<i>Nom et prénoms des enfants</i>	<i>Date de naissance</i>	Lieu de naissance	Scolarité	Situation (droit de visite et ou d'hébergement, à charge...)	Observations

MESURES SPECIALISEES

<i>Nom de la mesure/suivi</i>	<i>Date de début et de fin</i>	Prestataire	Référent	Coordonnées

Réseau Local (Social et Amical)

Expression Libre (éléments d'observations et d'évaluation) :

Vie Familiale/Vie conjugale/Vie Parentale

Expression Libre (éléments d'observations et d'évaluation) :

EMPLOI/FORMATION

Le demandeur	Le conjoint
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau scolaire : <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau scolaire : <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • EMPLOI <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • CDI <input type="checkbox"/> • CDD /Saisonnier <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> ○ Date début ○ Date fin • Temps partiel <input type="checkbox"/> • Intérim <input type="checkbox"/> • Apprenti <input type="checkbox"/> • Lieu de travail..... 	<ul style="list-style-type: none"> • EMPLOI <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • CDI <input type="checkbox"/> • CDD /Saisonnier <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> ○ Date début ○ Date fin • Temps partiel <input type="checkbox"/> • Intérim <input type="checkbox"/> • Apprenti <input type="checkbox"/> • Lieu de travail.....
<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDEUR D'EMPLOI <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDEUR D'EMPLOI <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • EN FORMATION DEPUIS LE : jusqu'au: <input type="checkbox"/> LIEU : <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • EN FORMATION DEPUIS LE : jusqu'au: <input type="checkbox"/> LIEU : <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • SANS ACTIVITE <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • SANS ACTIVITE <input type="checkbox"/>
<p>La personne est elle inscrite dans un projet professionnel : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Détails :</p>	<p>La personne est elle inscrite dans un projet professionnel : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Détails :</p>

Budget/ Ressources financières

RESSOURCES MENSUELLES		CHARGES MENSUELLES		
Type	Monsieur	Madame	Type	Montant
Salaire			Loyer charges comprises ou échéance mensuelle	
Retraite/alloc. sup +complémentaire			Energies	
Allocation veuvage et/ou reversion			Eau	
Indemnités chômage			Téléphone	
Indem. Journalières			Assurance habitation	
Pension Invalidité et/ou rente A.T.			Taxe d'habitation	
A.A.H.+ complément			Impôts et taxes divers	
R.S.A.			Assurance véhicule	
Pension alimentaire ou A.S.F.			Mutuelle	
			Frais de garde	
A.P.E.			Cantine enfants	
Alloc. Familiales			Frais transport enfnts	
P.A.J.E.			Pension alimentaire	
Compl. Familial			Plan d'apurement BDF	
Aide au logement (A.P.L. ou A.L.)				
			Total charges courantes	
Autres ressources			<i>Prêts et crédits (nature) et/ou apurement dettes (hors plan BDF)</i>	<i>Fin de rembours.</i>
Ressources autres personnes				
			Total des crédits	0,00
Total ressources			Total général charges	
Nbre de personnes à charge			Reste à vivre*	

*reste à vivre : Total des ressources - total général charges/ nombre de jours/nombre de personnes à charge.

Endettement de la Famille ou du Demandeur

Le demandeur est-il endetté ? : oui non

Si oui :

Nature de l'endettement	Oui	Montant
• Dettes locatives	<input type="checkbox"/>	
• Dettes à la consommation	<input type="checkbox"/>	
• Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	
Actions engagées	Oui	Non
• Le remboursement des dettes est-il engagé ? (s'entend hors BDF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Date du dépôt du dossier		
• Moratoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Dépôt d'un dossier de surendettement à la banque de France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Le plan d'apurement est-il respecté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Procédure de Rétablissement Personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mesure spécialisée en lien avec le budget (AEB-AGBF- MASP – MAESF*) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nom du référent et de l'association : Date de début et de fin :
--	---

* voir glossaire du PDALPD

SANTÉ

Personne à mobilité réduite

La personne (ou le ménage) doit il être accompagné sur le plan de la santé ?

oui non

Hébergement/Logement/ Parcours Résidentiel

Logement ou hébergement actuel		Commentaires
• Sans logement,	<input type="checkbox"/>	
• Hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion*	<input type="checkbox"/>	
• Logement autonome	<input type="checkbox"/>	
• Parc privé	<input type="checkbox"/>	
• Parc public	<input type="checkbox"/>	
• Structure médico-sociale	<input type="checkbox"/>	
• Structure judiciaire	<input type="checkbox"/>	
• Hébergement chez un tiers	<input type="checkbox"/>	
• Hébergement précaire (camping, caravane)	<input type="checkbox"/>	
• Logement temporaire (ALT, résidence sociale)*	<input type="checkbox"/>	
• Maison Relais*	<input type="checkbox"/>	
• Résidence pour étudiant	<input type="checkbox"/>	

*Cf : définition dans le PDAHI 27

Motif de la demande		Commentaires et précisions éventuels
▪ Procédure d'Expulsion locative	<input type="checkbox"/>	Etape de la procédure :
▪ logement insalubre / indigne/ indécent	<input type="checkbox"/>	
▪ Séparation ou rupture des liens conjugaux	<input type="checkbox"/>	
▪ Séparation ou rupture des liens familiaux	<input type="checkbox"/>	
▪ Fin d'hospitalisation	<input type="checkbox"/>	
▪ Sortie de prison	<input type="checkbox"/>	
▪ Absence de logement ou d'hébergement	<input type="checkbox"/>	
▪ Fin de prise en charge ASE	<input type="checkbox"/>	
▪ Logement repris par le propriétaire	<input type="checkbox"/>	
▪ Violences familiales	<input type="checkbox"/>	
▪ Autre motif (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/>	

A l'aide du tableau ci-dessous et notamment selon les cases cochées, veuillez dresser un historique précis et concis sur le parcours résidentiel (errance, hébergement, logement, expulsion, etc.) de la personne

Périodes	Lieux	Statut (hébergé, locataire, etc.)	Motif du départ

Territoire d'appartenance et mobilité :

Dans l'éventualité d'un maintien ou d'une orientation sur un territoire défini, veuillez préciser les raisons objectives de l'ancrage géographique (soutien familial, emploi, suivi santé spécifique, réseau social soutenant, etc.)

Expression Libre :

La ou les personnes est/sont il(s)/elle(s) mobile(s) ?

Permis : oui non
non

Véhiculé : oui non

Assurance : oui

Autres moyens de locomotion : vélo cyclomoteur moto transport en commun

Gestion du logement/ Hébergement :

Observations particulières sur la gestion et l'utilisation du logement, l'organisation de l'espace de vie, la capacité d'autonomie, d'adaptation dans un logement, la vie en collectivité et la relation aux autres, etc. :

Expression Libre :

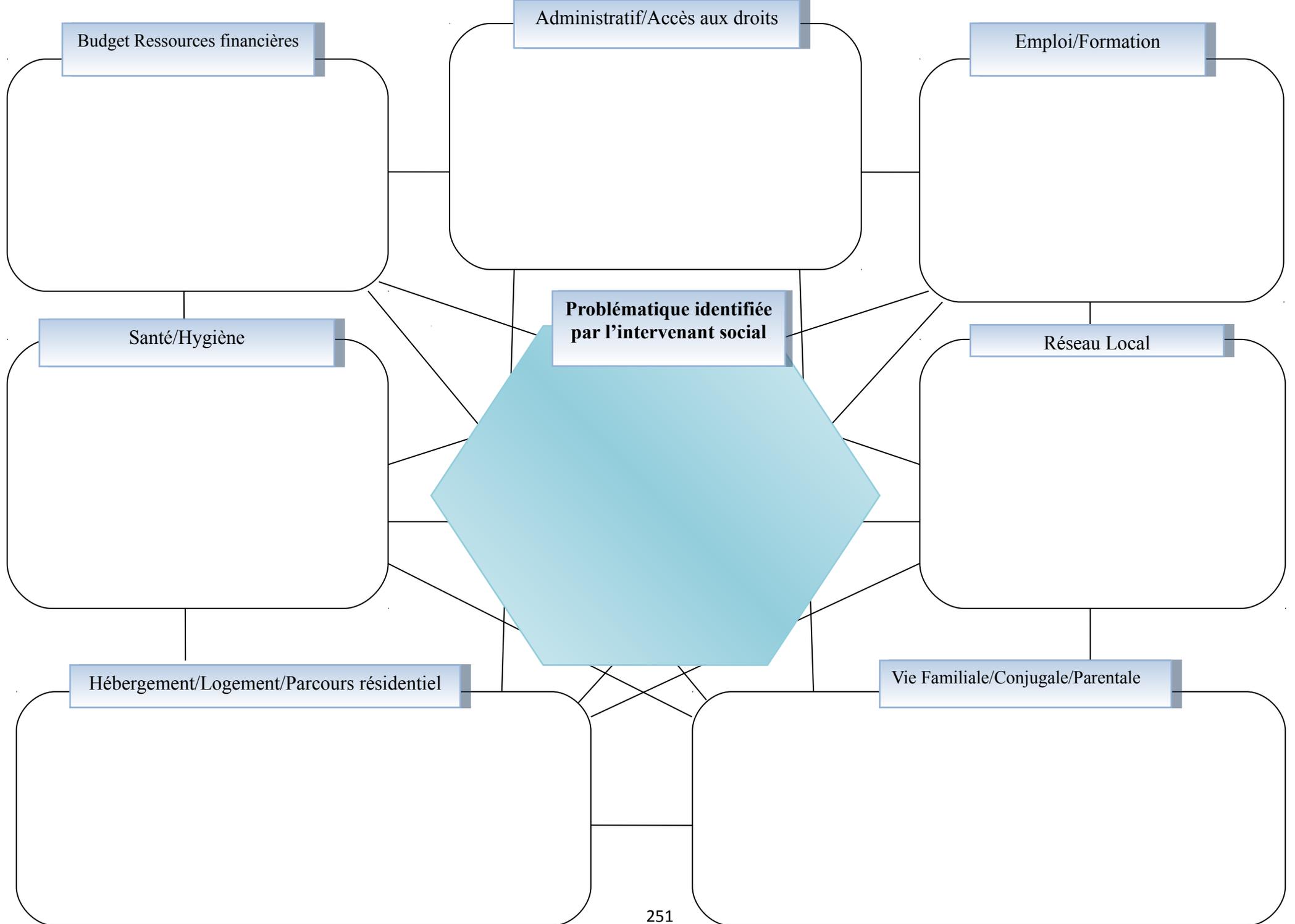
A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for free expression or observations. It occupies the central portion of the page below the introductory text.

Parcours/Récit et Attentes de la personne

--

Réseau de Partenaires au contact de la personne

Structure/ Organisme	Nom Prénom de l'intervenant	Nature de l'intervention	Téléphone	email



Note de synthèse des besoins

Expression libre de l'Usager :

Évaluation de la demande et objectifs de travail:

Organisation territorialisée des prestations FTDA pré et post guichet unique

à compter du 8 février 2016- 20 rue Chateaubriand Evreux la Madeleine- tel 02.32.28.85.99, padaevreux@france-terre-asile.org
ouverture public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et jeudis de 14h à 16 h

Public : les ressortissants étrangers qui manifestent leur intention de demander l'asile et les demandeurs d'asile non hébergés

Mission Pré accueil réforme asile :

« le prestataire s'organise pour recevoir les étrangers le jour où ils se présentent et s'assure qu'ils aient un rendez-vous au guichet unique en vue d'enregistrer leur demande d'asile dans les 2 jours ouvrés qui suivent celui de leur présentation »

Missions : Aider à l'enregistrement des demandes d'asile – Domicilier les demandeurs d'asile – Orienter le demandeur d'asile non hébergé vers une solution alternative d'hébergement (SIAO) – Aider à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA – Accompagner le demandeur d'asile dans ses démarches administratives et sociales – Informer et gérer la sortie du dispositif

→ tâches réalisées par FTDA dès la 1^{ère} présentation du P.A.D.A, sauf afflux exceptionnel (1h/entretien= X pers par ½ journée):

remettre une information à l'étranger sur la procédure de demande d'asile sous forme de fiches élaborées par l'OFII
renseigner le formulaire en ligne d'enregistrement de la demande d'asile,
fournir au P.A.D.A. le RDV au guichet unique grâce au calendrier partagé puis éditer et remettre la convocation
réaliser les 4 photos d'identité

Mission acteur de la veille sociale :

Identifier les vulnérabilités des personnes sans abri, alerter le 115 du département de l'Eure géré par YSOS en complétant et en envoyant la fiche de renseignement 115 afin que ce dernier statue et qualifie le besoin de prise en charge dans l'hébergement généraliste, MALA (Mise à l'Abri), hébergement 24h/24 du DAO (Dispositif d'Accueil et d'Oriente), maraude, accueil de jour. **Solution temporaire si le délai de 2 jours n'est pas respecté et avant examen de la situation par le Guichet Unique.**



La Réforme de l'asile s'est fixée pour objectif de résultat : RDV au guichet unique en vue d'enregistrer la demande dans les 3 à 10 jours ouvrés après avoir renseigné le formulaire en ligne, le délai actuel est d'environ 21 jours

Prestations
Pré-accueil
en amont du
GU

A compter du 1^{er} janvier 2016 lors du RDV au GU (préfecture et OFII), l'OFII évalue la vulnérabilité et oriente notamment prioritairement le PADA avec le DN@, vers les places disponibles, départementales et régionales uniquement (pour les places au national il faut saisir la direction de l'asile, ofii service central Paris) dont les 20 places HUDA et 279 places CADA financées par le BOP 303 Eure ...

Pour les Demandeurs d'asile, ayant accepté les conditions matérielles d'accueil, non hébergés en CADA ou en hébergement d'urgence HUDA et nécessitant une mise à l'abri

Mission Domicilier les demandeurs d'asile :

délivrer un certificat de domiciliation au demandeur d'asile
enregistrer et référencer les courriers des personnes domiciliées
informer le demandeur d'asile de la réception de son courrier
faire signer au demandeur d'asile le récépissé de remise de leur courrier
en fonction du besoin, lire le courrier administratif au demandeur d'asile
faire suivre le courrier pendant un mois en cas de changement de domiciliation

Orienter le demandeur d'asile non hébergé au sein du DN@ vers une solution alternative en hébergement généraliste :

sur la base des informations transmises par l'OFII, signaler le besoin urgent de mise à l'abri du demandeur d'asile aux acteurs concernés : SIAO, DDCCS
orienter le demandeur d'asile vers le SIAO

Modalités de réalisation de la prestation/organisation : entretiens individuels avec le DA ; échanges avec les instances de régulation de l'hébergement généraliste : SIAO et/ou gestionnaire de l'hébergement d'urgence, utilisation de la fiche de renseignement 115

Pour les Demandeurs d'asile, ayant accepté les conditions matérielles d'accueil, non hébergés en CADA ou en hébergement d'urgence HUDA, versement ADA : FTDA peut orienter vers les structures qui dispensent des aides alimentaires et vestimentaires.

Pour les demandeurs d'asile orientés par l'OFII : Acheminer le demandeur d'asile vers une structure d'hébergement indiquée par l'OFII...

Pour les demandeurs d'asile orientés par l'OFII non hébergés en CADA : Aider à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA ;
Accompagner le demandeur d'asile dans ses démarches administratives et sociales...

Pour tout demandeur d'asile pris en charge par FTDA : informer et gérer la sortie du dispositif...

Prestations
post GU



DAO
Financement
BOP 177

115

GESTION DU PARCOURS DES PRIMO-ARRIVANTS JUSQU'À LEUR ORIENTATION EN HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Structure d'Hébergement :

Adresse :

Tél. :

Email :

Nom de l'intervenant social référent :

Date réalisation de la fiche :

SITUATION FAMILIALE

	Demandeur	Conjoint
Nom Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Langue parlée		
Date d'arrivée en France		
<i>Adresse ou domiciliation</i>		
<i>Logement/Hébergement actuel (date d'entrée)</i>		
N° Tél.		
<i>Composition et situation familiale (marié, célibataire avec enfants, homme seul...)</i>		

SITUATION DES ENFANTS

<i>Nom et prénoms des enfants</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>	<i>Scolarité (classe et lieu)</i>	<i>Observations</i>

SITUATION ADMINISTRATIVE

	Monsieur	Madame
Situation administrative	Primo Arrivant (P.A.) <input type="checkbox"/> Demandeur d'Asile (D.A.) <input type="checkbox"/> D.A. en procédure accéléré <input type="checkbox"/> D.A. en procédure dite Dublin II <input type="checkbox"/>	Primo Arrivant (P.A.) <input type="checkbox"/> Demandeur d'Asile (D.A.) <input type="checkbox"/> D.A. en procédure accéléré <input type="checkbox"/> D.A. en procédure dite Dublin II <input type="checkbox"/>
Date de rendez-vous à la Plate-forme FTDA Évreux		
Date de rendez-vous au GUICHET UNIQUE		
Attestation de demande d'asile (date de validité) :		
Numéro AGEDREF		
Dossier OFPRA déposé le :		
Acceptation de principe de l'Offre de prise en charge CADA signée le :		
Ouvertures droits CMU		
ADA : ouverture droits à compter du :		
ADA (Montant et perçue à compter du)		
Date de rendez-vous OFPRA		
Date et réponse de l'OFPRA		
Date de l'envoi du recours		
Date de rendez-vous CNDA		
Date et réponse de la CNDA		

SANTÉ/FRAGILITÉS

- Absence de problème de santé
 Handicap Reconnu
 Suivi spécialisé
 Maladie reconnue
 prise en charge multiple
 absence de suivi

Expression Libre : éléments factuels et d'observations à consigner par les acteurs de la veille sociale pour permettre à l'OFII de prioriser les orientations

INDEX

ADAEA : Association Départementale d'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence
AFU : Aide Financière d'Urgence
AGLS : Aide à la Gestion Locative et Sociale
AHI : Accueil Hébergement et Insertion
ALT : Allocation Logement Temporaire
APL : Aide Personnalisée au Logement
AS : Assistante sociale
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
CAC : Centre d'Accueil et de Crise
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAL : Commission d'Attribution Logement
CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CD : Conseil Départemental
CDM : Commission de Médiation
CDRDH : Commission Départementale de Régulation du Dispositif d'Hébergement d'insertion
CESF : Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS : Centre Hospitalier Spécialisé
CIDFF : Centre d'Information au Droit des Femmes et des Familles
CIP : Conseiller en Insertion Professionnelle
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
CMP : Centre Médico Psychologique
CMS : Centre Médico Social
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRP : Contingent de Réservation Préfectorale
CTO : Commission Technique d'Orientation
CVS : Comité de Vie Sociale
DA : Demandeur d'Asile
DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable
DALO : Droit au Logement Opposable
DAOE : Dispositif d'Accueil et d'Orientation de l'Eure
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale
DIHAL : Délégation Interministérielle Au Logement
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge
EMPP : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
ETP : Equivalent Temps Plein
FAS : Fondation Armée du Salut
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FSH : Fonds de Solidarité Habitat
FTM : Foyer de Travailleurs Migrants
GEA : Grand Evreux Agglomération
GU : Guichet Unique
HU : Hébergement d'Urgence
IML : Inter Médiation Locative
LAP : Logement d'Appui
NHN : Nouvel Hôpital de Navarre
OFII : Office Français de l'Intégration et de l'Immigration
PADA : Plateforme d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
PADA : Primo arrivants Demandeurs d'Asile
PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PMR : Personne à Mobilité Réduite
RDV : RenDez-Vous
RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés
SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAO : Service d'Accueil et d'Orientation
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDF : Sans Domicile Fixe
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SPIP : Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion
UTAS : Unité Territoriale d'Action Sociale
VIF : Violences Intra Familiales

